

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de BAUME LES DAMES



PIECE N°2.1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Prescrit par délibération du : 26/04/2017

Arrêté par délibération du :

DATE ET VISA

DOSSIER DE CONCERTATION



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr

➔ **PARTIE 1 : Diagnostic territorial socio-économique**

PARTIE 2 : Diagnostic urbain et paysage urbain

PARTIE 3 : Diagnostic environnemental

PARTIE 4 : Présentation des choix retenus (PADD / OAP / Règlement)

PARTIE 5 : Évaluation environnementale

INTRODUCTION	5
I-1 FICHE D'IDENTITÉ ADMINISTRATIVE	10
I-2 POSITIONNEMENT RÉGIONAL	11
I-3 L'HISTOIRE DE LA COMMUNE	13
I-3.1 Origine étymologique	13
I-3.2 Création de la ville.....	13
I-3.3 Fusions.....	15
I-4 L'ARCHÉOLOGIE	15
I-5 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE LOCAL	17
I-5.1 Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural [PETR].....	17
I-5.2 La Communauté de Communes du Doubs Baumoises (CCDB).....	21
I-5.3 Les autres plans et programmes de portée supérieure au PLU.....	23
II- POPULATION ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	25
II-1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	25
II-1.1 Les grandes tendances.....	25
II-1.2 Les facteurs d'évolution.....	26
II-2 STRUCTURE DE LA POPULATION	29
II-3 TAILLE ET NOMBRE DES MÉNAGES	30
II-4 ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES	31
II-5 SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX DÉMOGRAPHIE	33
II-6 BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PRÉCÉDANT PLU SUR DEMOGRAPHIE / LOGEMENTS	34
III- LES LOGEMENTS	35
III-1 ÉVOLUTION GLOBALE DU PARC DE LOGEMENTS	35
III-1.1 L'évolution de 1968 à 2019.....	35
III-1.2 L'évolution de 2019 à 2022 inclus.....	38
III-2 DIVERSITÉ DU PARC DE LOGEMENTS	40
III-2.1 Les catégories de logements.....	40
III-2.2 Les types de logements et statut d'occupation.....	49
III-2.3 La taille des logements.....	54
III-2.4 Le logement des gens du voyage.....	55
III-3 LES MÉNAGES	56
III-3.1 Catégorie socio-professionnelle des ménages.....	56
III-3.1 Revenus des ménages.....	57
III-3.2 Équipement automobile des ménages.....	59
III-3.3 Mobilité résidentielle des ménages de Baume Les Dames.....	60
III-4 ACTIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET POLITIQUE LOCALE D'HABITAT	62
III-4.1 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat [OPAH].....	62
III-4.2 L'opération de revitalisation du territoire (ORT).....	63

III-4.3	La politique locale en matière d'habitat.....	65
III-5	SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX HABITAT	66
IV-	SIMULATIONS DE BESOINS DÉMOGRAPHIQUES ET DE LOGEMENTS.....	70
IV-1	SIMULATIONS DE BESOINS DÉMOGRAPHIQUES ET DE LOGEMENTS EFFECTUÉES PAR LE SCOT DU DOUBS CENTRAL.....	70
IV-2	LES PROJECTIONS ACTUALISÉES DU PLU	73
V-	L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	75
V-1	LA POPULATION ACTIVE.....	75
V-2	CONTEXTE ÉCONOMIQUE - QUELQUES GÉNÉRALITÉS	76
V-2.1	Le fonctionnement économique régional.....	77
V-2.2	Le fonctionnement économique départemental.....	78
V-2.3	Le positionnement de Baume Les Dames	79
V-2.4	Le passé industriel de Baume Les Dames	81
V-3	L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE BAUME-LES-DAMES À TRAVERS LA STATISTIQUE.....	82
V-3.1	Établissements actifs à Baume Les Dames	82
V-3.2	Évolution des créations d'entreprises à Baume Les Dames.....	86
V-3.4	Emplois par secteur d'activité	86
V-3.5	Stabilité et précarité des emplois et de l'activité économique	92
V-4	ÉQUILIBRE EMPLOI - HABITAT ET MIGRATIONS ÉCONOMIQUES	92
V-4.1	Équilibre emploi – habitat.....	92
V-4.2	Les migrations économiques.....	94
V-5	LES ZONES D'ACTIVITÉS.....	98
V-5.1	Les zones économiques dédiées	99
V-5.2	Les sites économiques d'importance au sein du tissu urbain.....	102
V-6	L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE	104
V-6.1	L'attrait du territoire.....	104
V-6.2	L'offre touristique sur le territoire du SCOT.....	109
V-6.3	Services et équipements touristiques à Baume Les Dames	112
V-6.4	Synthèse du tourisme	116
V-7	L'ACTIVITÉ AGRICOLE	120
V-7.1	Contexte local dans lequel s'insère BAUME LES DAMES	120
V-7.2	Les données communales	127
V-7.3	L'évolution de l'utilisation du sol agricole à Baume Les Dames	140
V-7.4	Les périmètres sanitaires d'exploitation.....	142
V-7.5	Les cheminements agricoles.....	145
V-7.6	Synthèse des enjeux agricoles	145
V-8	L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE	146
V-8.1	Description du territoire forestier de la commune.....	146
V-8.2	Les fonctions forestières.....	149
V-8.3	Fonction économique de la forêt à Baume Les Dames.....	150
V-8.4	Les cheminements forestiers.....	153
V-8.5	Les prescriptions du SCOT de 2016 relatives aux espaces et activités forestiers.....	154
V-9	L'ACTIVITÉ D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX	155
V-10	SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX ECONOMIE	157
VI-	LES ÉQUIPEMENTS	163

VI-1	LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.....	163
VI-1.1	Les équipements.....	163
VI-1.2	Les effectifs scolaires.....	165
VI-1.3	Les mobilités et le transport scolaire.....	167
VI-2	LES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX.....	168
VI-3	LES AUTRES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES.....	172
VI-4	LES RÉSEAUX.....	177
VI-4.1	Le réseau d'adduction d'eau potable.....	177
VI-4.2	Le réseau d'assainissement.....	180
VI-4.3	Les transports collectifs.....	185
VI-4.4	Les autres réseaux.....	186
VI-5	LA VIE ASSOCIATIVE.....	192
VI-6	SYNTHESE AFOM ET ENJEUX EQUIPEMENTS.....	194
VII-	LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES.....	197
VII-1	RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ.....	197
VII-1.1	Les sites pollués (BASOL).....	197
VII-1.2	Les sites industriels (BASIAS).....	197
VII-1.3	Les sites d'information sur les sols (SIS).....	198
VII-1.4	Les ICPE.....	198
VII-1.5	Les sites d'extraction de matériaux.....	199
VII-2	RISQUES LIÉS À LA TRAVERSÉE D'OUVRAGE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES.....	199
VII-3	PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS.....	203
VII-4	LES RISQUES LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE.....	204
VII-4.1	Risque transport de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire.....	204
VII-4.2	Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.....	205
VII-5	SYNTHESE AFOM ET ENJEUX RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	206
VIII-	ANNEXES.....	207
	1. Table des acronymes.....	207
	2. Liste des sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution (BASIAS).....	208

INTRODUCTION

Le plan local d'urbanisme [PLU]¹ est un document d'urbanisme de planification. À partir d'un état des lieux multifithématique et circonstancié de la Commune dans son territoire environnant, il traduit de manière réglementaire la politique de développement communal définie par le conseil municipal, en concertation avec les habitants et dans le cadre des lois et réglementations applicables.

Le PLU régit l'utilisation qui est faite du sol au sein de la Commune.

Il fixe notamment les règles de construction (en particulier en termes de desserte, de localisation, d'implantation et d'architecture). Ainsi, avant d'entreprendre la réalisation de tout projet, il est nécessaire de consulter ce document.

Mais le PLU est également bien plus que cela. C'est un projet de ville. Son objectif est d'assurer aux habitants, en fonction des ressources communales, le meilleur cadre de vie possible tant sur le plan économique, résidentiel, environnemental qu'en termes de services, de circulation et d'équipements.

Ce projet, porté par les élus, s'élabore suite à un diagnostic, à une analyse des perspectives d'évolution de la commune et à la prise de conscience des enjeux auxquels elle doit répondre pour rester attractive et se développer. C'est le Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD) arrêté par les élus qui en exprime les orientations majeures. La mise en œuvre de ce PADD s'opère sous différentes formes : réserve foncière, opérations d'aménagement et de programmation... Mais son outil d'application privilégié est le règlement d'urbanisme.

Conformément à l'article L101-2 du code de l'urbanisme dans sa version issue de la loi n°2021-11104 du 22 août 2021, il doit assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des

¹ Une liste des acronymes utilisés est disponible en annexe.

obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

Le contenu matériel du PLU est le suivant :

LE PRÉSENT RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durable au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Il relate l'analyse préalable à l'élaboration du PLU, il expose et explique les options d'aménagement retenues, mais il n'est pas générateur de droit.

Le rapport de présentation est construit en 5 parties :

1 – Diagnostic socioéconomique ;

- 2 – Diagnostic urbain ;
- 3 – Diagnostic environnemental ;
- 4 – Présentation des choix retenus (PADD / OAP / Règlement) ;
- 5 – Évaluation environnementale ;

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES [PADD] :

Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement générales retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune s'inscrit dans le respect de l'article L 101-2.

Conformément à la loi urbanisme et habitat, le PADD ne peut contenir que des orientations générales pour l'ensemble de la commune qui ne sont pas opposables aux permis de construire. Par contre, les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que le règlement seront cohérents avec lui.

Les orientations retenues du PADD de Baume Les Dames sont présentées et justifiées dans la partie 4 du rapport de présentation du PLU, relative à l'exposé des choix retenus.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION [OAP] :

Les orientations d'aménagement et de programmation permettent de définir et préciser les actions, opérations et conditions d'aménagement et d'équipement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration. Elles sont obligatoires et les opérations doivent respecter une notion de compatibilité avec elles. Elles sont opposables aux tiers.

En cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, les OAP comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment (L.151-7 du Code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi du 22/08/2021):

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;

3° (Abrogé) ;

4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, renaturer, restructurer ou aménager ;

5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36 ;

7° Définir les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition.

II.-En zone de montagne, ces orientations définissent la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles locales.

III.-Dans les zones exposées au recul du trait de côte, les orientations d'aménagement et de programmation peuvent définir les actions et les opérations, ainsi que leur échéancier prévisionnel, nécessaires pour réorganiser le territoire au regard de la disparition progressive des aménagements, des équipements, des constructions et des installations.

LE RÈGLEMENT :

Le règlement fixe pour chaque zone les règles applicables en matière d'utilisation du sol. Régi par les dispositions des articles L151-8 à L151-37 et R151-9 à R151-48 du code de l'urbanisme, il se divise en 3 sections :

- Affectation des sols et destination des constructions : "Que peut-on construire ?", (correspond aux articles 1 à 2) ;
- Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère : "Comment peut-on construire ?" (correspond aux articles 3 à 12) ;
- Équipements et réseaux : "Quelles sont les obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements ?" (correspond aux articles 13 à 14).

Le règlement du PLU de Baume Les Dames est présenté, dans son contenu et ses effets juridiques dans la partie 4 du rapport de présentation du PLU, relative à l'exposé des choix retenus.

LES DOCUMENTS GRAPHIQUES DE ZONAGE:

Également appelés plans de zonage, ils constituent la partie graphique du règlement. Régis par les articles L151-9 et R 151-9 du code de l'urbanisme, ils permettent de localiser le lieu d'application des règles écrites dans le règlement et de localiser les servitudes et contraintes.

LES ANNEXES :

Outre les pièces précédemment exposées, les PLU comprennent une série de documents regroupés en « annexes ». Leur liste est établie par les articles R151-51 à R151-53 du code de l'urbanisme. Malgré un tronc commun, cette liste varie d'une commune à l'autre en fonction de la présence de certaines réglementations ou servitudes d'utilité publique présentes sur la commune. Figurent toujours en annexe du PLU à minima :

- les annexes sanitaires, c'est-à-dire les réseaux d'eau potable et d'assainissement, le zonage d'assainissement, l'arrêté de la DUP de protection des captages. Les annexes sanitaires doivent comprendre des éléments clairs et précis sur l'alimentation en eau potable : gestion du réseau, ressource, risques de pollutions, consommation, évaluation des besoins, réseau, stockage, interconnexion... Elles doivent également comprendre les éléments concernant l'assainissement : gestion de réseau, population raccordée, traitements, assainissement autonome ou collectif, ... Elles doivent enfin comprendre les éléments clairs et précis sur la gestion des eaux pluviales.

- les servitudes d'utilité publique : il s'agit de limitations administratives au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles constituent des charges qui existent de plein droit sur tous les immeubles concernés.

Il est possible en fonction des cas d'y trouver des Plans Particuliers des Risques Naturels, des directives territoriales d'aménagement et développement durables [DTADD], des arrêtés de classement des infrastructures terrestre bruyantes, les Aires de mise en Valeur du Patrimoine et de l'Architecture [AVAP] approuvées. La liste des annexes du PLU de Baume Les Dames figure dans le bordereau des pièces du PLU.

Historique de la planification communale à Baume Les Dames

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur avant l'approbation de la présente révision générale est celui du 16/03/2003 tel que modifié ou révisé partiellement plusieurs fois, et en dernier lieu par la modification de droit commun n°4 approuvée le 29/08/2019.

Une procédure de mise en compatibilité du PLU de 2003 avec la création d'une Aire de Valorisation du patrimoine est actuellement en cours. Elle devrait aboutir avant la présente révision générale.

- PLU approuvé le 16 décembre 2003 ;
- Modification de droit commun n°1 le 15 mars 2006 ;
- Modification de droit commun n° 2 le 31 mars 2010 ;
- Modification de droit commun n° 3 le 26 mai 2015
- Modification de droit commun n° 4 le 29 août 2019
- Révision simplifiée n°1 approuvée le 31 mars 2010 ;
- Révisions simplifiées n°2, 3, 4 et 5 du PLU approuvées le 26 mai 2015 ;
- Modification simplifiée n°1 le 26 mai 2015 ;
- Modification simplifiée n°2 le 22 juin 2016 ;
- Arrêté de mise à jour des annexes (SUP) du 08/07/2021

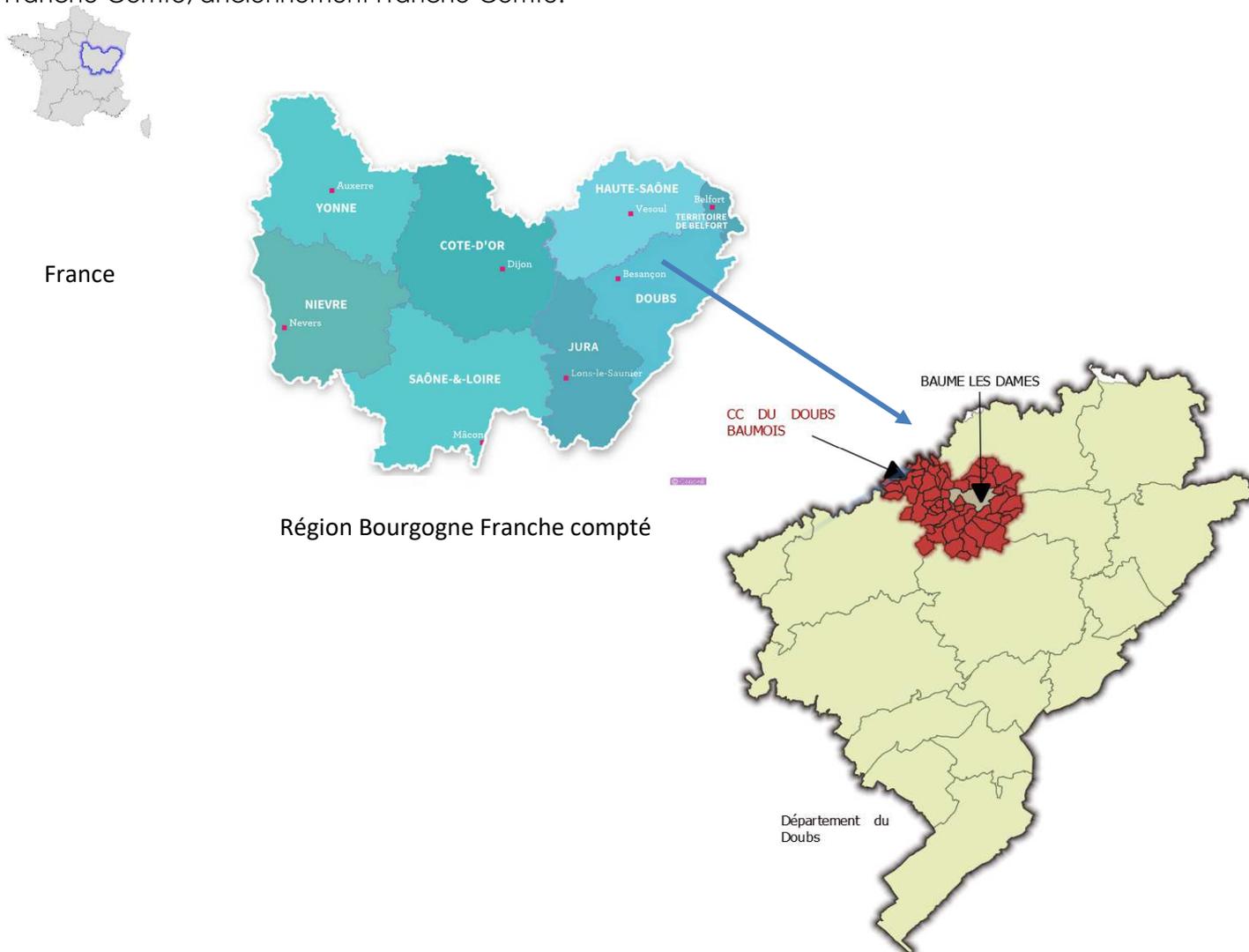
Avant d'être dotée d'un Plan Local d'Urbanisme en 2003, la ville de Baume Les Dames était dotée d'un Plan d'Occupation des Sols.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

I-1 FICHE D'IDENTITÉ ADMINISTRATIVE



Baume Les Dames est une petite ville du département du Doubs dans la région élargie de Bourgogne-Franche-Comté, anciennement Franche-Comté.



Carte d'identité de la Commune :



BAUME LES DAMES (code postal 25 110 – code INSEE : 25 047)



4984 habitants (population légale au 01/01/2020 entrée en vigueur le 01/01/2023)



24,79 km²



Appartient à la Communauté de Communes du Doubs Baumoises
Arrondissement de Besançon
Canton de Baume les Dames



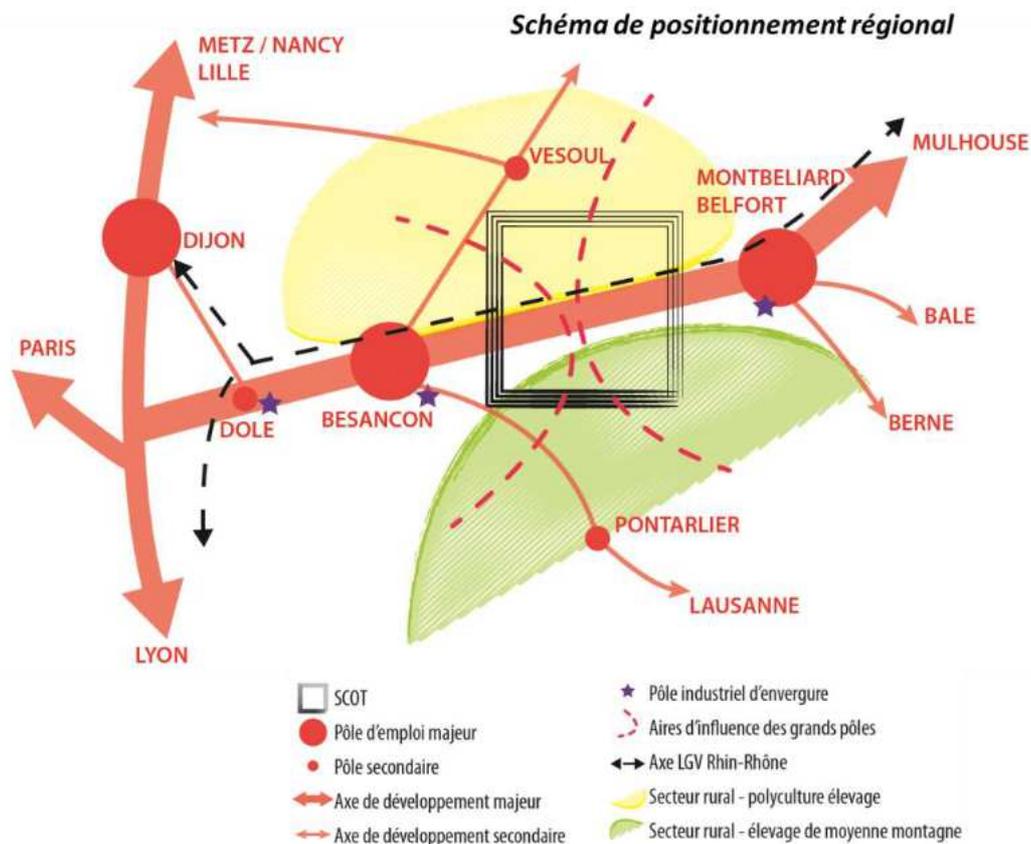
Couverte par le SCOT du PETR du Doubs Central approuvé le 12/12/2016 en révision

I-2 POSITIONNEMENT RÉGIONAL

La commune se situe à la croisée de plusieurs grands axes dont l'A36 (par un échangeur dédié n°5 sis à 4 km sur Autechaux), la RD 50 et la RD 683 (ex RN 83), lui conférant un caractère central dans le nord du département mais aussi régional puisque l'A36 la raccorde à un réseau autoroutier reliant la Méditerranée à l'Europe du nord.

Au confluent du Doubs et du Cusancin, la commune se situe sur un axe Besançon — Montbéliard, pratiquement à équidistance de ces deux villes majeures du département, même si Besançon est plus rapidement accessible par le réseau départemental et par le train². Baume Les Dames prend place entre les deux pôles d'emploi majeurs de Besançon et de Montbéliard-Belfort qui « rayonnent » sur le territoire.

De même, la Commune est à mi-chemin, par le réseau départemental sur un axe nord-sud entre Vesoul (du département voisin au nord la Haute Saône), et Pontarlier au sud, deux villes de plus de 15 000 habitants.



Localisation de la Commune par rapport aux grandes villes voisines - Source : Diag. révision du SCOT mars 2020

La desserte de Baume Les Dames par la ligne de chemin de fer Besançon — Belfort (ligne 85200) conforte ce caractère central au niveau régional puisqu'elle permet de raccorder Baume Les Dames

² Les deux villes sont accessibles par autoroute en 40 minutes mais c'est Besançon qui est le plus rapidement accessible par le réseau départemental, 40' pour Besançon contre 50' pour Montbéliard. Besançon est également plus rapidement accessible en train (22' pour Baume Les Dames et 33' pour Montbéliard).

à la LGV Rhin Rhône indirectement (Ligne de chemin de fer à grande vitesse Besançon – Montbéliard/Belfort).

La ville de Baume Les Dames est située sur l'axe de la LGV Rhin Rhône et le réseau TER permet de rejoindre les gares TGV de Besançon et Montbéliard/Belfort.

De plus, quatre trains directs par jour permettent de rejoindre Lyon-Perrache en un peu plus de 3 heures au départ de Baume Les Dames. La ville de Lons-Le-Saunier est accessible en 1h30 via un TER toutes les deux heures.

Le site internet dédié à la zone économique Europolys illustre cette situation stratégique par la cartographique suivante, laquelle met en avant également les capacités de desserte par avion.

La situation stratégique en matière économique du site Europolys et par extension de Baume Les Dames – Source : europolys.fr



Baume Les Dames constitue l'une des deux villes principales de l'armature urbaine du Doubs Central approuvé le 12/12/ 2016³, lequel correspond au territoire du PETR du même nom avant sa recomposition le 1^{er} avril 2017 dans le cadre de la réforme territoriale. Il couvre 139 communes depuis le 1^{er} janvier 2020.

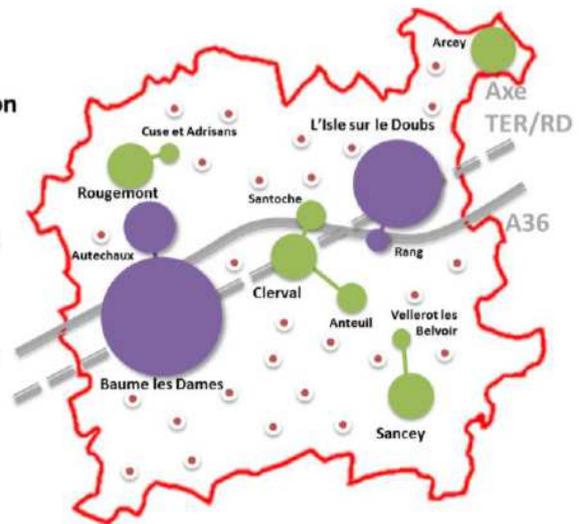
Au sein de cette armature, Baume Les Dames est également identifiée comme la principale polarité de service et d'offre commerciale.

Armature urbaine du territoire du SCOT – Source : PADD du SCOT approuvé de 2016

Dans un registre touristique, le canal du Rhône au Rhin passant par le lit du Doubs rend également la commune accessible par les eaux, pour les plaisanciers pouvant s'arrêter à la halte fluviale de Baume Les Dames.

L'armature urbaine : définition générale

- **Villes / villages satellites :**
Baume les Dames / Autechaux
L'Isle sur le Doubs / Rang
- **Bourgs / villages satellites :**
Clerval / Sautoche, Anteuil
Rougemont / Cuse et Adrisans
Sancey / Vellerot les Belvoir
Arcey
- **Villages**



³ Dénomination du territoire couvert par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

La vélo route « EuroVélo 6 » reliant Nantes à Belgrade constitue un autre axe de tourisme notable. La gare et les possibilités de transporter son vélo dans le train permettent à la commune d'être un point de départ pour suivre le Doubs le long de la véloroute.

I-3 L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Pour plus de détail sur l'histoire de la Commune, confère notamment le diagnostic urbain de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Baume Les Dames en cours d'institution à la date de rédaction du présent rapport, dont le dossier figure en annexe du PLU.

I-3.1 Origine étymologique

Les origines étymologiques de la ville sont liées pour partie aux grottes avoisinant la commune à travers la racine « BAUME » venant de la racine celtique « BALMA » signifiant « creux de montagne »⁴. Ensuite, "les dames" rappellent l'abbaye de dames chanoinesse de haute noblesse, indissociable de la création et de l'histoire de la ville.

I-3.2 Création de la ville

Grâce aux fouilles archéologiques, il est supposé que le site était habité 400 000 ans avant notre ère.

L'abbaye de chanoinesse, à l'origine de la Ville, a été fondée en l'an 400 par l'évêque de Besançon. Cette abbaye sera le point de départ de toute la ville.

Le Moyen-âge :

À l'époque de la féodalité, les Burgondes construisirent un château-fort appelé aujourd'hui château Simon, sur une butte inexpugnable commandant le passage de la rivière appelé « le gué de Cou ».

Sous les conseils de Frédéric Barberousse en 1153, Baume Les Dames devient une cité fortifiée. La commune, qui n'était jadis qu'une modeste bourgade à l'époque Romaine, se développe et devient le centre d'une châtelainie domaniale. En 1326, la Comtesse Jeanne y convoque même une assemblée de Seigneurs et de Magistrats, appelée parlement. Baume Les Dames prospère au rythme de l'abbaye.

Cette période de gloire sera fragilisée par quelques péripéties. Sous le règne de Louis XI, la Franche-Comté verra ses châteaux détruits et celui de Baume Les Dames n'y échappera pas. Aussi, l'incendie qui ravagera la ville et la peste qui décimera la population marqueront le début du XVI^{ème} siècle.

La renaissance :

La Renaissance a laissé de beaux témoignages comme la chapelle du Saint Sépulcre, l'hôtel particulier des Sires de Neufchâtel et l'élégante maison à tourelle. Le XVII^{ème} siècle laissera aussi un bel exemple d'architecture néo-gothique avec l'église Saint-Martin qui renferme par ailleurs un riche mobilier et des statues originales dont la piéta.

Les lumières :

⁴ Source : dictionnaire des racines celtiques, Pierre Malvezin, imprimé à Paris 1903.

Une période d'apogée pour la cité au XVIII^{ème} siècle. Baume Les Dames fait appel à des architectes de renommée pour la construction d'une nouvelle église abbatiale et d'un nouveau tribunal (le baillage).

Durant cette période, la commune va connaître les premiers essais de bateaux à vapeur sur le Doubs. En effet Jouffroy d'Abbans, l'inventeur du bateau à vapeur, appelé le PALMIPEDE à l'époque, va bénéficier du soutien financier de sa sœur chanoinesse à Baume Les Dames, pour mener à bien son projet. Un monument en hommage à cet inventeur est érigé devant le lieu de ses premiers essais sur le bassin du Doubs.

L'industrialisation :

Le XIX^{ème} siècle, temps fort de l'industrialisation Baumoise avec notamment en 1892 l'installation d'un tissage à Cour. En 1895, les Pipes ROPP s'installèrent également ainsi qu'une filature.

En 1899, une usine fonctionnait et les lampes s'allumaient pour la première fois, cinq ans avant Besançon.

Au début du XX^{ème} siècle les deux guerres mondiales firent beaucoup de dégâts sur le plan humain mais également du point de vue architectural, entraînant de nombreuses démolitions.

Quant à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle elle se montrera plus florissante avec l'implantation de nombreuses industries et le développement du tourisme compte tenu des attraits culturels et naturels Baumoises.

Vallée du papier :

L'histoire de la commune est également liée à l'histoire du papier. En effet le développement de la papeterie à Baume Les Dames remonte au XV^{ème} siècle et l'installation de la première papeterie de Franche-Comté dans la commune par une chanoinesse. Avec la période industrielle la commune va connaître le développement de papeteries et cartonneries. Il reste encore notamment aujourd'hui à Baume Les Dames une entreprise de fabrication de cartonnages (SBCI) ainsi qu'une entreprise d'imprimerie et d'impression cartographique et packaging dans la zone Europolys, laquelle se situe dans l'aire urbaine de Baume Les Dames mais sur le territoire d'Autechaux (IME BY EST IMPRIM).

L'époque contemporaine :

Aujourd'hui Baume Les Dames est une ville centrale dans le département, avec 5 144 habitants⁵, la première en population du PETR⁶ du Doubs Central, tout comme de la Communauté de Communes du Doubs Baumoises. Elle présente un important niveau de services et d'administrations publiques tels que collège, lycée, hôpital, cinéma, pôle socio-culturel, hôtel des services, etc.

Elle polarise le dynamisme économique du Doubs Central dont elle est le principal pourvoyeur d'emplois, avec 2 490 emplois en 2019 (selon l'INSEE) et ses 4 zones économiques sur place et une cinquième avec Europolys (sur le territoire communal d'Autechaux limitrophe à Baume Les Dames). La desserte quasi immédiate par le réseau autoroutier (A36) reliant la Méditerranée à l'Europe du nord, est un élément déterminant dans cette position stratégique de la ville de Baume Les Dames.

Son économie est diversifiée, même si les principaux postes pourvoyeurs d'emploi sont : en premier lieu le secteur non marchand (administrations, santé, éducation, ...) puis les commerces et services.

⁵ Population totale INSEE 01/01/2020

⁶ PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

La ville est soumise à la forte influence du bassin d'emplois de Besançon (zone d'emploi de 120 000 salariés environ).

Baume Les Dames est caractérisée par la qualité de son grand paysage d'une part et la qualité de son centre historique d'autre part. La palette touristique de Baume Les Dames est très importante grâce au relief et à l'environnement naturel privilégié de la Commune qui est mis en valeur par des possibilités de découverte du patrimoine culturel, randonnées pédestres, équestres, VTT et tourisme fluvial. La nature est très propice à la pratique de la pêche et l'escalade. La ville est valorisée aujourd'hui par le label « Petites Cités Comtoises de Caractère », mais aussi pour le tourisme vert qui lui vaut le statut de « Station Verte ».

Pour la partie historique du développement urbain, confère la seconde partie du rapport de présentation intitulée « Diagnostic Urbain ».

I-3.3 Fusions

Baume Les Dames s'est notamment construite par fusions de communes. En 1895, la commune, alors peuplée de 2 555 habitants, a absorbé celle voisine de Cour, peuplée de 158 habitants.

Au 1^{er} janvier 1973, Champvans-Les-Baumes fusionne avec Baume Les Dames, ce qui permet à celle-ci de gagner près de 100 habitants (source INSEE).

I-4 L'ARCHÉOLOGIE

Le patrimoine archéologique mérite d'être pris en compte en ce qu'il est une composante du patrimoine culturel, comme le prévoit l'article L101-2 du code de l'urbanisme. Le PLU participera à cette prise en compte notamment en tant qu'outil d'information de la population.

La commune de Baume-les-Dames fait actuellement l'objet d'un travail de définition des zones de présomption de prescriptions archéologiques qui se traduira par un arrêté de zonage. Ce dernier sera adapté au contexte communal : resserré au niveau de l'hyper centre qui est archéologiquement sensible et plus lâche aux abords, le but étant essentiellement de préserver ce patrimoine de Baume-les-Dames, labélisée au titre des petites cités de caractère. La liste des sites ou indices archéologiques actuellement connus au service régional de l'archéologie sur le territoire communal comprend 83 sites reportés sur la carte ci-après.

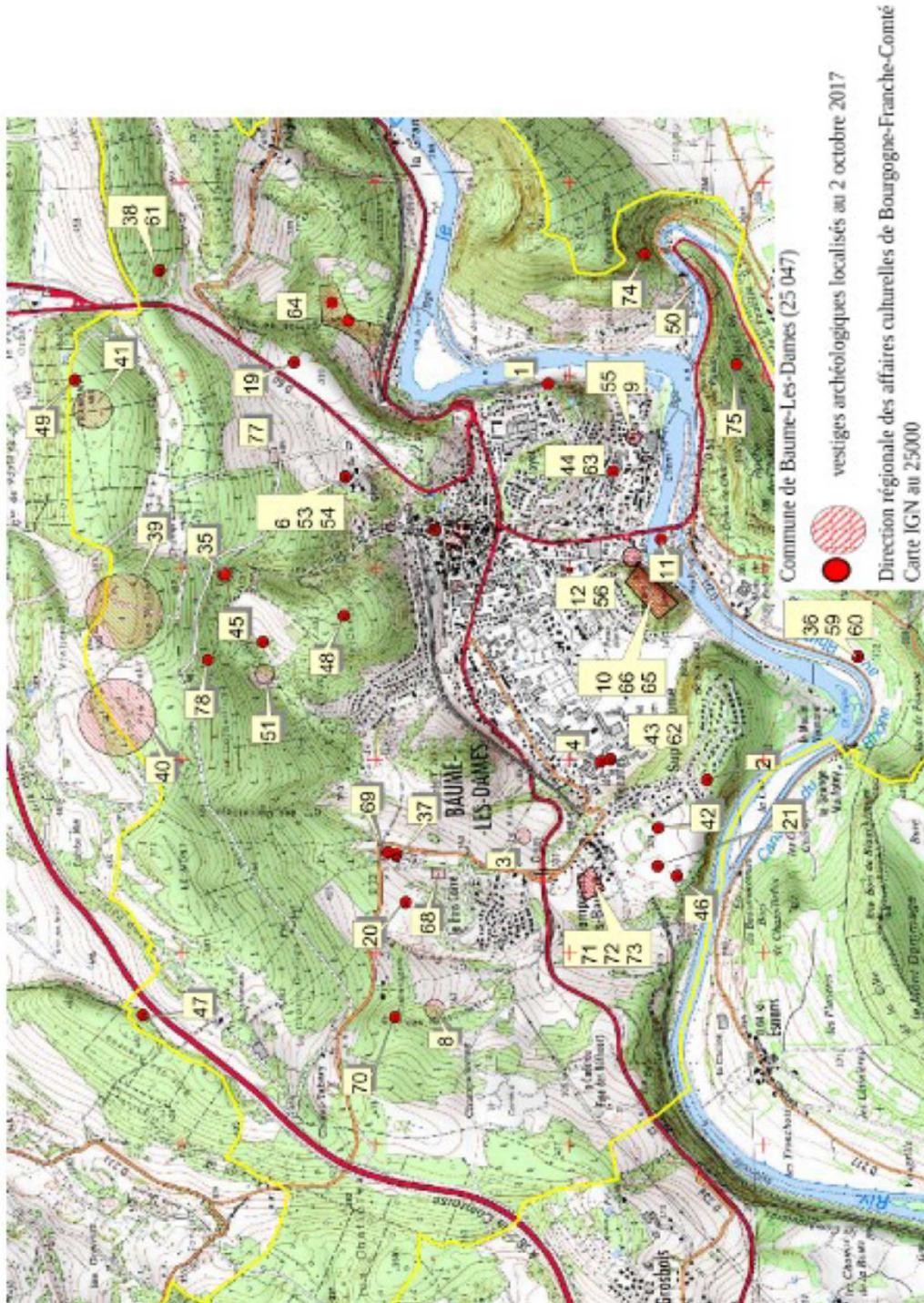
Les principales règles en matière d'archéologie préventive étant liées à l'aménagement du territoire sont les suivantes :

Les aménagements de type ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou lotissement d'une superficie égale ou supérieure à 3 ha doivent faire obligatoirement l'objet d'une saisine de la DRAC (Service régional de l'archéologie), en application de l'article R.523-4 du code du patrimoine. Il en va de même pour les travaux d'affouillements ou de création de retenue d'eau, d'une surface égale ou supérieure à 1 ha (article R.523-5 du Code du patrimoine). En application des articles L.523-14 et R.531-8 du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au Maire de la Commune, lequel prévient la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

L'article R.523-1 du code du patrimoine prévoit que : « les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance

affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations. »

Conformément à l'article R.523-8 du même code : « En dehors des cas prévus au 1° de l'article R.523-4, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux mentionnés au même article, ou pour recevoir la déclaration mentionnée au dernier alinéa de l'article R.523-7, peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance. »



Carte des entités archéologiques supposées – Source : Porter à la connaissance de l'État

I-5 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE LOCAL

I-5.1 Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural [PETR]

I-5.1.a Historique du PETR

Baume les Dames est la ville centre du « PETR du Doubs Central » créé en janvier 2015.

Au 1er avril 2017 à la suite de la dernière réforme territoriale, le PETR du Doubs Central et le Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central ont fusionné.

Au 1er janvier 2020 ce sont 3 communautés de communes sur 139 communes, pour près de 39 000 habitants qui composent le PETR, couvrant un territoire de 972,2 km².

Le périmètre du PETR au 1^{er} janvier 2019



Territoire du PETR du Doubs Central au 1^{er} janvier 2020 (périmètre idem 2019)

I-5.1.b Missions

Le PETR a pour objet de définir et de mettre en œuvre les conditions à même de favoriser un aménagement et un développement équilibré cohérent et durable de son territoire. Suite à la transformation du Pays en PETR, le Doubs Central a dû élaborer un projet de territoire, pour remplacer sa Charte de Pays.

I-5.1.c Projet de territoire

Le projet de territoire a pour objet de définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il s'appuie sur les démarches et stratégies en cours sur le Doubs Central et sur le diagnostic de territoire qui a été réalisé en 2015. Il a été construit pour le compte et en partenariat avec les communautés de communes membres du PETR.

Ce projet de territoire élabore des schémas et plans dans différents domaines :

1. Le schéma de services élaboré en 2008
2. Le schéma de développement économique
3. Le schéma de développement touristique élaboré en 2004 et en cours d'actualisation
4. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale du Doubs Central [GPECT] dont le plan d'action est mis en œuvre par l'association Objectif Emploi Doubs Central
5. Le Plan Climat Energie Territorial [PCET] du Doubs Central.
6. La stratégie qui a été élaborée dans le cadre de la candidature au programme européen LEADER 2014-2020
7. Le SCOT approuvé le 12 décembre 2016 et désormais en procédure de révision générale (confère ci-après).

I-5.1.d Le SCOT du Doubs Central, en cours de révision

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Doubs Central a été approuvé le 12 décembre 2016 et fait actuellement l'objet d'une révision générale initiée en 2019 en raison de l'extension du périmètre du PETR. Cette extension amène de nouveaux enjeux : équilibres inter SCOT avec le SCOT de Besançon à l'Ouest, compatibilité avec la charte du PNR du Pays Horloger au sud-Est...

Définition d'un SCOT : Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 20 ans à venir). Le SCOT est un document « vivant », il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble, ce qui est le cas actuellement.

Le SCOT est un document avec le lequel le PLU doit être compatible.

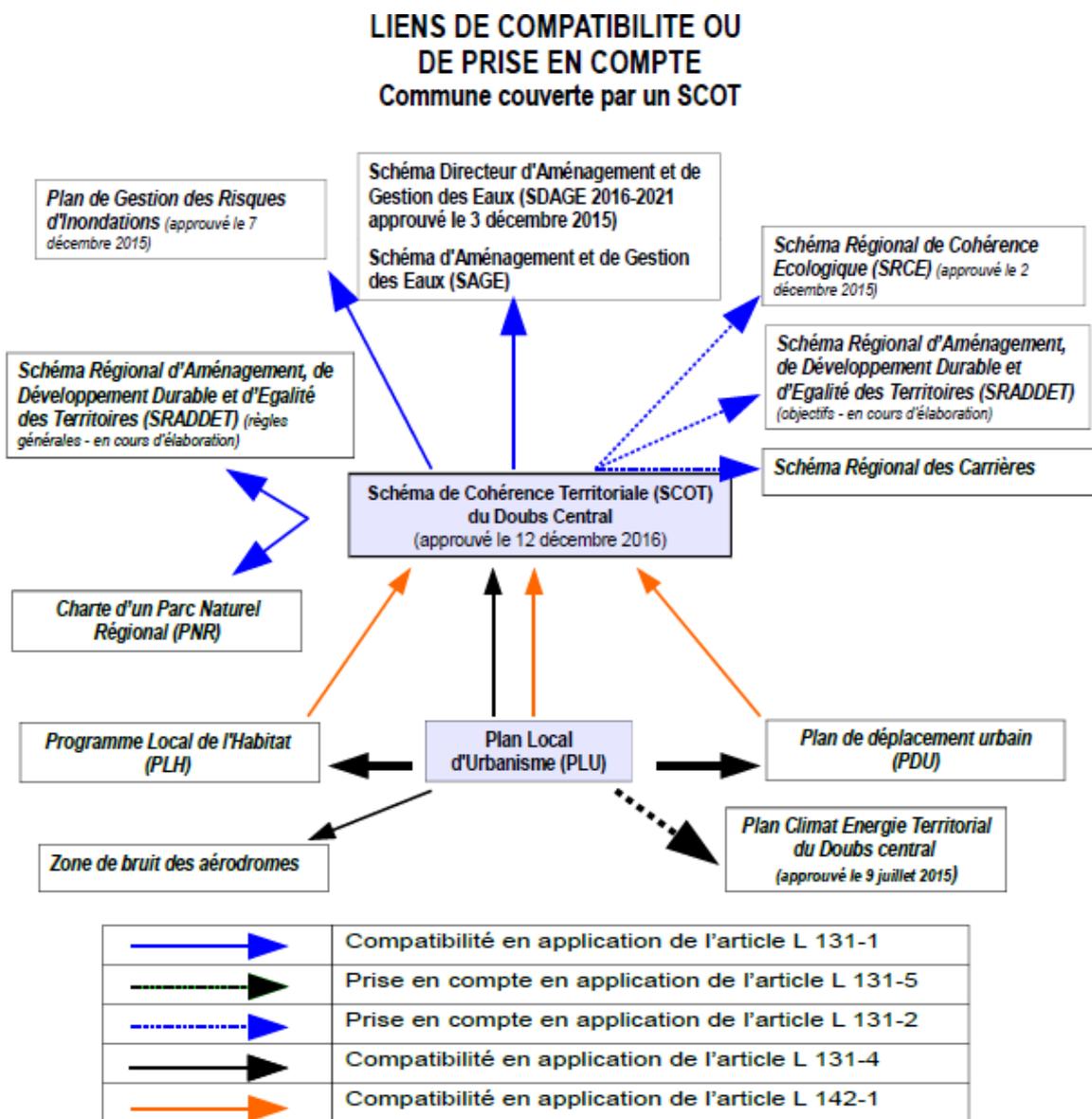
Le SCOT du Doubs Central étant postérieur aux lois Grenelle (03/08/2009 et 12/07/2010) et ALUR (24/03/2014), il est dit « intégrateur ». Cela signifie que le PLU, en étant compatible avec le SCOT, n'a pas besoin de rechercher de compatibilité directe avec un certain nombre de plans ou programmes nationaux ou locaux, tels que par exemple le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), le SRCE (schéma régional de cohérence écologique), le PCET (Plan Climat Energie Territorial), le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Révision générale du SCOT en cours depuis 2019 : Le SCOT approuvé le 12 décembre 2016 couvrait 98 communes regroupées en 5 EPCI. Or, suite à la dernière réforme territoriale, la composition du PETR a

été remaniée. Désormais il est composé de 3 communautés de communes sur 139 communes. Les 3 communautés de communes sont :

- **Le Doubs Baumois** (dont fait partie Baume Les Dames) ;
- Les 2 Vallées Vertes ;
- Le Pays de Sancey-Belleherbe.

Un des enjeux de la révision générale du PLU de Baume Les Dames, concomitante de celle du SCOT, est d'être compatible avec le SCOT actuel tout en anticipant au mieux les évolutions du futur SCOT, ce qui passe par une concertation étroite entre la Commune et le PETR. Au jour d'établissement du présent rapport de diagnostic du PLU, la révision du SCOT est en phase d'établissement de son Projet d'Aménagement Stratégique.



Source : Porté à la connaissance État

Le SCOT actuel du Doubs Central identifie Baume Les Dame comme l'une des deux villes de son armature urbaine (l'autre étant L'Isle sur le Doubs).

Le Document d'Orientations et d'Objectif (DOO) du SCOT de 2016 est composé de 3 grands axes :

Axe 1 : Préserver un cadre environnemental et paysager remarquable, support de dynamiques économiques ;

- Préserver la biodiversité ;

Baume Les Dames fait partie des communes concernées par un réservoir de biodiversité d'intérêt majeur.

- Protéger les espaces agricoles et forestiers, supports de développement économique ;
- Protéger les paysages et les conditions de leur découverte ;

Notamment : L'aménagement des entrées et des traversées de villes et villages le long de la RD683, axe de transit et de découverte structurant. **Une vigilance particulière gagnera à être portée sur la qualification des entrées de ville de Baume Les Dames** (Est et Ouest via la RD683, et Nord en direction de l'échangeur d'Autechaux),

- Accompagner le développement touristique du territoire ;

Notamment : objectif d'aménagement qualitatif des sites touristiques « majeurs », tels que les « cœurs de patrimoine bâti », **en particulier les villes et bourgs de Baume Les Dames**, Clerval, l'Isle sur le Doubs et Rougemont.

Axe 2 : Organiser le développement résidentiel et économique en s'appuyant sur une armature urbaine consolidée et fonctionnelle ;

- Organiser l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants ;
- Organiser l'accueil des activités économiques ;

Le SCOT définit des zones d'Activité [ZA] stratégiques, avec des maximums de consommation foncière.

Baume Les Dames est concernée par le plafond de consommation foncière du pays Baumois (Europolys, Bois Carré, Champvans) de 40 ha.

Pour le pôle de Baume Les Dames / Autechaux (40% des emplois), l'ambition générale consiste :

- o D'une part à soutenir la présence des activités industrielles, via un aménagement économique répondant aux attentes des entreprises (en s'appuyant sur les ZAE de Baume Les Dames et sur la ZAE d'Europolys).
- o D'autre part à soutenir la fonction de pôle de services et de pôle commercial de la ville de Baume Les Dames, cette vocation représentant une grande part des emplois sur place.
- Conforter l'offre de services et d'équipements, et l'offre commerciale, en s'appuyant sur l'armature urbaine ;
- Organiser le développement pour limiter la dépendance à la voiture individuelle ;
- Optimiser l'aménagement numérique du territoire ;

Axe 3 : Tendre vers un développement urbain économe et durable.

- Appuyer le développement sur les centralités urbaines et villageoises ;
- Tendre vers un développement moins consommateur d'espace ;

Le SCOT fixe un objectif de production de logements à environ 2090 logements en 2032, **dont la moitié sur ses polarités, et plus particulièrement 450 logements à Baume Les Dames (soit 30 par an entre 2017 et 2032)**. La croissance démographique du territoire est fixée quant à elle à hauteur de 3 % entre 2017

et 2032. Le plafond de consommation foncière pour l'habitat alloué à Baume Les Dames est **de 21,5 ha** avec une densité minimale de **20 logements à l'hectare**.

L'objectif du SCOT est d'atteindre **à minima cet objectif** de croissance dans les polarités de l'armature urbaine, en palliant la diminution de la taille des ménages et afin de favoriser le rapprochement des populations par rapport aux emplois, aux services, et par rapport aux outils de transport collectif.

- Tendre vers un développement économe en énergie, pour limiter la vulnérabilité des ménages ;
- Gérer avec parcimonie la ressource en eau ;
- Intégrer les risques, les nuisances et les déchets ;

Le projet de SCOT révisé n'est pas encore établi mais il ressort de la synthèse de son diagnostic 4 volets d'enjeux synthétisés :

<h2 style="margin: 0;">Bilan des enjeux</h2> 	
<p>Préservation du socle environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espaces et structures agro-naturels, et intégrer davantage la nature ordinaire dans l'espace urbain - Atténuer la vulnérabilité de la ressource en eau et préserver les cours d'eau - Gérer les risques et nuisances dans leur diversité 	<p>Préservation du socle agricole, forestier et paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les activités et espaces agricoles, en favorisant la diversification - Poursuivre / accompagner le développement de la filière bois - Intégrer le changement climatique - Préserver les paysages comme atout à long terme pour le territoire
<p>Maintien des dynamiques socioéconomiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le maintien des emplois et l'attractivité du territoire pour les actifs - Conforter la démographie locale, en veillant à l'équilibre bourgs / villages - Diversifier l'offre de logements et les mobilités, pour plus d'attractivité résidentielle - Limiter le développement de la vacance et la vulnérabilité énergétique des ménages 	<p>Maîtrise foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'armature urbaine - Intensifier les politiques de revitalisation et de renouvellement urbain (friches, densification...) - Tendre vers la « Zéro Artificialisation Nette » en veillant à ne pas figer les possibilités de développement du territoire

Tableau de bilan des enjeux de la phase diagnostic SCOT. Source site internet du PETR, version

I-5.2 La Communauté de Communes du Doubs Baumoï (CCDB)

En 1999 les communes de Baume Les Dames, Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs décidèrent de créer un syndicat⁷, afin de pouvoir bénéficier des fonds de compensation apportés aux communes suite à l'abandon du projet de canal Rhône-Rhin. La communauté de communes du Pays Baumoï est créée 3 ans plus tard, en 2002.

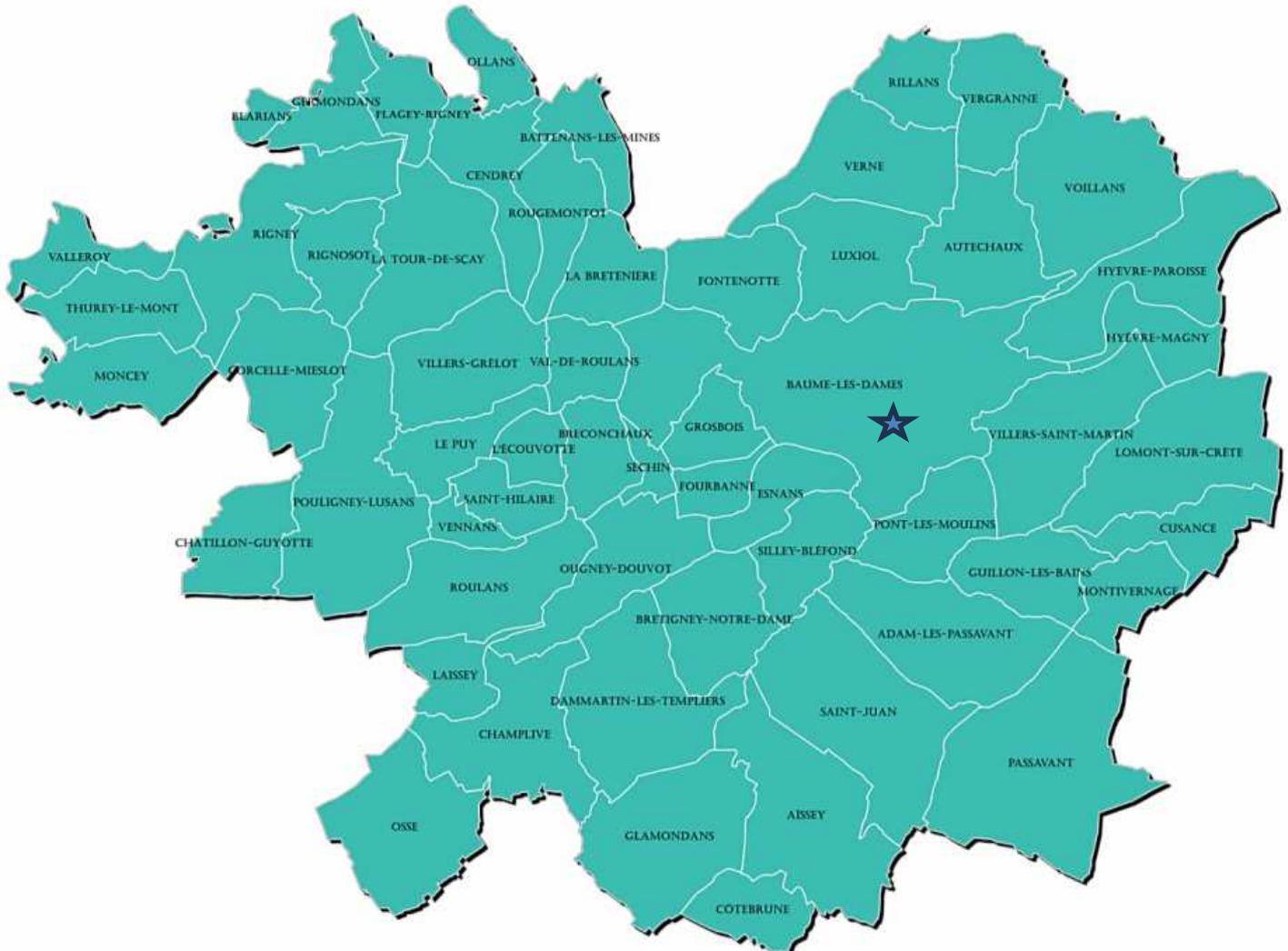
Depuis le premier janvier 2017, à la suite de l'intégration de communes issues des communautés de communes de Dame Blanche et Bussière ainsi que de Vaîte-Aigremont, Baume Les Dames est devenu le centre d'une nouvelle communauté de communes : **le Doubs Baumoï**. Cet établissement public de

⁷ Source : PETR du DOUBS central sur <http://www.doubscentral.org/mission.html>

coopération intercommunale, initialement composé de 58 communes à sa création, est composé en 2020 de 58 communes pour 15 640 habitants⁸ suite à l'intégration de Rillans.

Baume Les Dames est la commune la plus importante en terme démographique (5413 habitants enregistrés lors de la création de l'EPCI en janvier 2017), loin devant Roulans qui occupe la seconde place avec 1 151 habitants, sachant que 40 des autres communes accueillent moins de 200 habitants.

Le siège de la CCDB est situé à Baume Les Dames, 4 rue des Terreaux.



Territoire de la communauté de communes du Doubs Baumois - Source : site internet du Doubs Baumois

La Communauté de Communes du Doubs Baumois dispose des compétences suivantes⁹ :

Les compétences obligatoires :

- **Aménagement de l'espace** : Cette compétence s'applique à l'urbanisme sur le territoire de la CCDB. Elle implique une relation très étroite avec les documents supra-communaux dont le SCOT (schéma de cohérence territoriale) ainsi qu'un lien avec la totalité des autres compétences intercommunales (schémas régionaux, projet de territoire ...). Par contre, la majorité des communes membres de la CCDB s'est opposée à l'élaboration d'un PLUi (Plan local d'urbanisme

⁸ Source : INSEE recensement au 01/01/2017.

⁹ Source : <http://www.doubsbaumois.org>

intercommunal) dès l'année 2017. Pour le moment les communes restent donc compétentes pour l'élaboration et la révision de leur document d'urbanisme.

- **Développement économique et promotion du tourisme** : Cette compétence est obligatoire depuis le 1er janvier 2017, avec notamment la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises. Les zones d'activités économiques (ZAE) sont également transférées à la CCDB depuis le 1er janvier 2017. Plus précisément, la CCDB est désormais compétente concernant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Sur le territoire de la CCDB, les zones transférées le 1er janvier 2018 sont les zones de Bois Carré à Baume Les Dames et d'Europolys à Autechaux (dont la gestion est déjà transférée au syndicat du même nom, composé de la CC du Doubs Baumoise et de la CC des Deux Vallées Vertes). Les autres zones économiques de Baume Les Dames dites mixtes, au sens où elles sont incluses dans des opérations qui accueillent également de l'habitat, comme les zones de Champvans, de Necchie et de la Prairie, sont restées de compétence communale.
- **Accueil des gens du voyage** : Cette compétence est obligatoire depuis le 1er janvier 2017 suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 et concerne « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Confère page 55 sur ce thème.
- **Collecte et traitement des déchets** : La CCDB assure la gestion des déchets ménagers dans les 58 communes de son territoire auprès de 16 500 habitants. La collectivité gère en direct la collecte des déchets ménagers ainsi que la facturation du service de collecte et de traitement avec la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Le traitement des déchets est confié au Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères, le SYTEVOM (gestion des déchetteries, Centre de Tri, Usine d'Incinération, Compostage,...). Confère page 192 sur ce thème.
- Assainissement des Eaux usées : Cette compétence a été transférée des communes à la CCDB au 1er janvier 2023, suite à l'impulsion de la Loi NOTRe du 7 août 2015. Confère page 180 sur ce thème.

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement dont la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations depuis le 01/01/2018);
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements scolaires, périscolaires et d'accueil Petite Enfance.

Les compétences facultatives :

- Développement des réseaux de télécommunication à haut et très haut débit ;
- Service d'assainissement non collectif,
- Participation au Syndicat de distribution publique d'électricité ;
- Le contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- Le soutien à la valorisation du petit patrimoine ancien.

Le transfert de la compétence Eau (potable) à la CCDB est programmé pour 2025. Confère page 177 sur ce thème.

I-5.3 Les autres plans et programmes de portée supérieure au PLU

Comme vu ci-avant, le SCOT du Doubs Baumoise étant un document « intégrateur », il exempte le PLU de Baume Les Dames d'une compatibilité directe avec de nombreux plans et programmes de portée supérieure, mais pas tous.

Les plans ou programmes avec lesquels le PLU doit être **CONFORME** sont les suivants :

- Plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPRN] : Le PPRN est une servitude d'utilité publique qui permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. La partie « risques naturels » sera développée dans le diagnostic environnemental. Il se décline sur Baume Les Dames par un **Plan de Prévention du risque d'Inondation du Doubs Central**. Ce dernier a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 mars 2008 et modifié, sur la commune, par arrêté préfectoral le 16 février 2009.
- Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine [AVAP] : Un projet d'AVAP a été arrêté par le conseil municipal le 22 septembre 2016 et fait l'objet d'une enquête publique en 2022. Une procédure de mise en conformité du PLU actuellement en vigueur est en cours.

Les plans ou programmes que le PLU doit **PRENDRE EN COMPTE** sont les suivants :

La « prise en compte » implique juridiquement une obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés. Selon le Conseil d'État, la prise en compte impose de « ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt [de l'opération] et dans la mesure où cet intérêt le justifie » (CE, 9 juin 2004, 28 juillet 2004 et 17 mars 2010).

- Plan Climat Energie Territorial du Doubs Central (PCET) : ce plan a été approuvé le 9 juillet 2015. Il couvre le territoire du PETR du Doubs, lequel est également labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv). Un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet de développement durable du territoire axé sur la transition énergétique et les changements climatiques. Il est élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc. A partir d'un diagnostic du territoire, une stratégie à 10 ans est établie et un plan d'actions à 3 ans est mis en œuvre. Le PLU a une obligation de prise en compte de ce document.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU) : actuellement il n'existe ni PLH, ni PDU qui couvrirait le territoire de Baume Les Dames, que ce soit au niveau communal ou intercommunal, ni même de procédures d'établissement de tels documents.
- Le Schéma Régional Eolien de Franche-Comté approuvé par l'arrêté 2012 282-0002 du 8 octobre 2012 (confère page 188).

Nota : Baume Les Dames n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques technologiques [PPRT].

La Communauté de Communes du Doubs Baumois n'est pas soumise à l'obligation d'un PCAET (Plan Air Climat Energie Territorial)

En attendant l'élaboration d'un futur Schéma d'échelle régionale des carrières (**SRC de Bourgogne Franche-Comté en cours d'élaboration**), il est relevé également l'existence d'un **schéma départemental des carrières du Doubs**, datant du 16 juin 1998. Compte tenu des besoins alors mal connus en matériaux inhérents aux grands chantiers d'infrastructures projetés dans le tiers nord de la Franche-Comté et au premier rang desquels figure la réalisation de la branche Est de la Ligne ferroviaire à grande vitesse Rhin-Rhône, il a fait l'objet d'une mise à jour. Les mises à jour des schémas portant sur leurs rapports de synthèse ont été approuvées par arrêté préfectoral du 11 mai 2005. Ce schéma est de nouveau en cours de révision aujourd'hui.

Ce schéma, bien qu'il n'impose pas de prise en compte directe avec le PLU puisque le SCOT intégrateur du Doubs Central l'a déjà lui-même pris en compte, intéresse-le PLU de Baume Les Dames.

Elle accueille sur son territoire une carrière d'extraction de roches calcaires (les Carrières Comtoises L2C ex Climent).

Le thème des carrières est traité dans la partie 3 du rapport de présentation, relative au diagnostic environnemental. Il peut être rappelé ici simplement que l'orientation générale donnée pour les carrières d'extraction de roches massives dans le Doubs, d'après le SCOT, est de favoriser l'extension des carrières existantes plutôt que la création de nouvelles.

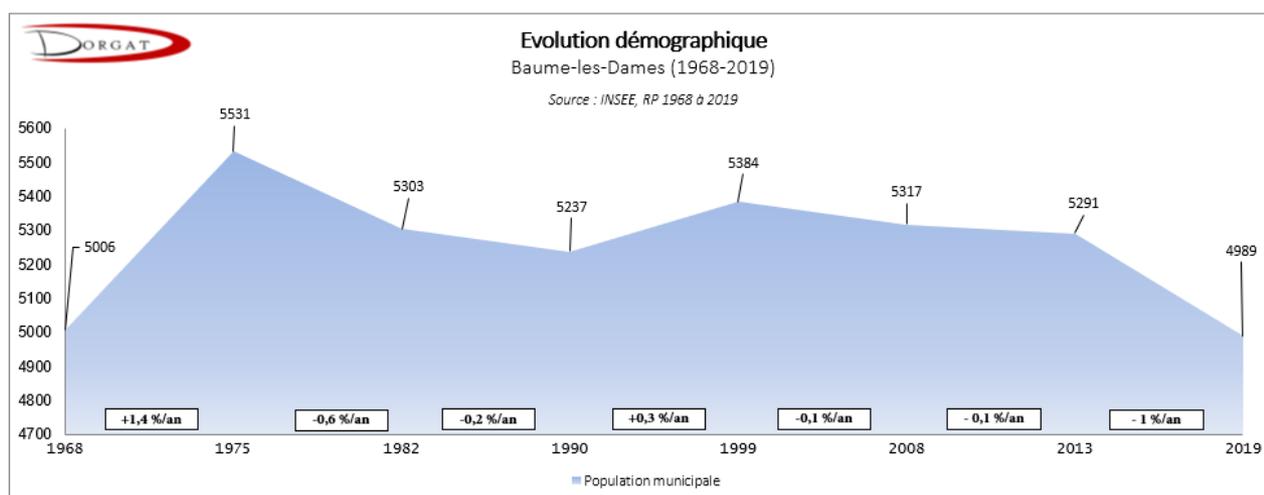
Pour les autres documents liés à la protection environnementale, se référer à l'analyse de l'état initial de l'environnement qui est un fascicule spécifique du présent rapport de présentation.

II-POPULATION ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

II-1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

II-1.1 Les grandes tendances

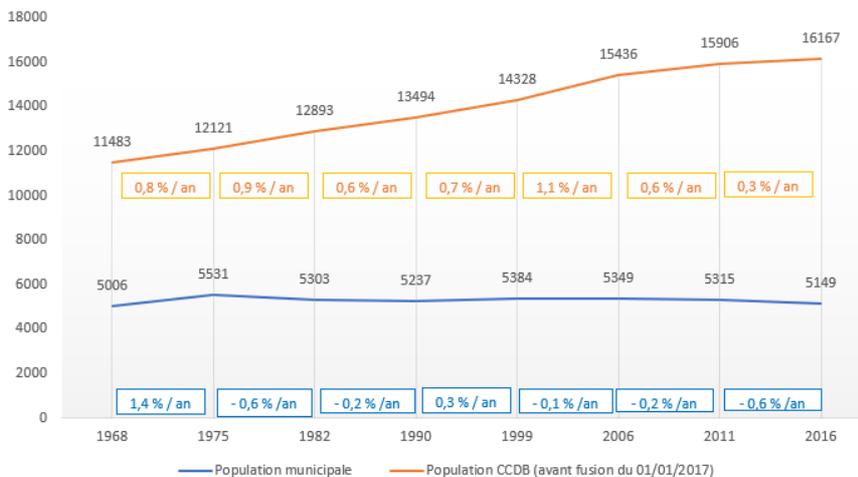
Baume Les Dames accueillait **4 984 habitants** au 1^{er} janvier 2020, selon les données de population légales entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023¹⁰. À partir de 1975, date du premier recensement après la fusion de Baume Les Dames et de Champvans-Les-Baumes, la commune connaît **une décroissance démographique**, interrompue ponctuellement entre 1990 et 1999. La période la plus récente (2013-2019) connaît un taux de contraction similaire à celui vécu entre 1975 et 1982 et même un peu plus fort, avec un taux de recul annuel moyen de – 1 %. La situation n'est pas la même à l'échelle de la Communauté de Communes du Doubs Baumoïse, (dans sa géographie précédant son agrandissement du 1^{er} janvier 2017). La CCDB a toujours connu une croissance démographique depuis 1968, même si le rythme ralentit depuis 1999.



Évolution démographique de la commune de Baume Les Dames sur base des recensements de population de 1968 à 2019 - Source INSEE - Réalisation : DORGAT

¹⁰ L'analyse statistique du présent chapitre est principalement basée sur les données du « dossier complet » de l'INSEE relatif à la Commune, comparant les recensements de 2013 et 2019. Sur certaines analyses, d'autres dates de recensement sont parfois utilisées.

Comparaison de l'évolution de la population de Baume-Les-Dames et de la CC du Doubs Baumois (avant fusion de 2017) entre 1968 et 2016
Source RP INSEE



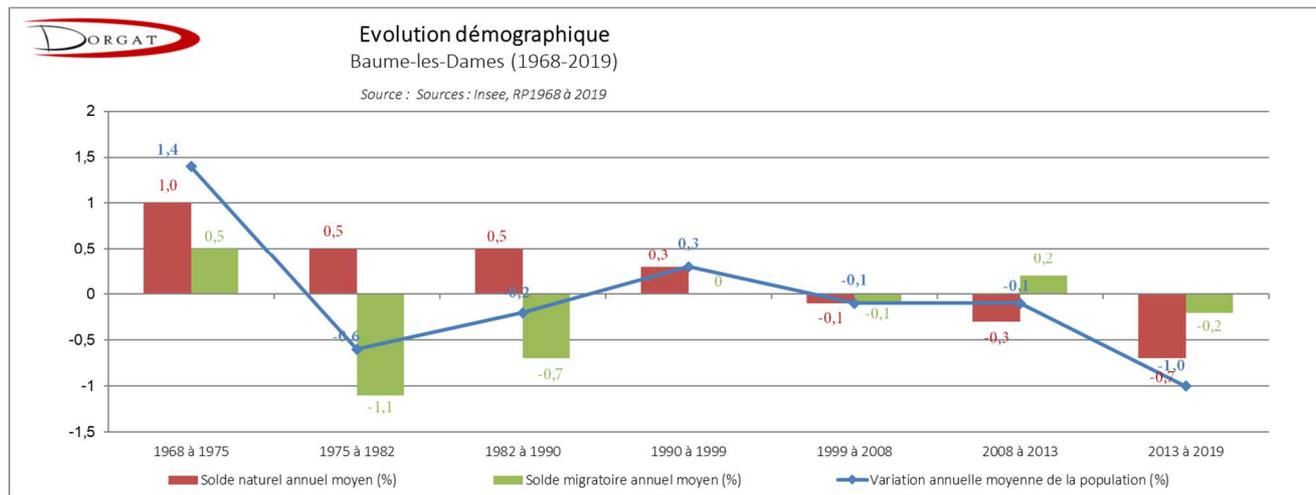
Comparaison de l'évolution démographique de la commune de Baume Les Dames avec celle de sa Communauté de Communes (la CCDB) sur base des recensements de population de 1968 à 2016 - Source INSEE - Réalisation : DORGAT

II-1.2 Les facteurs d'évolution

Afin d'expliquer les différentes phases d'évolutions de la Commune de Baume Les Dames, il est nécessaire de définir quels sont les principaux facteurs à prendre en compte pour déterminer les causes de l'évolution démographique. Il s'agit du solde migratoire et du solde naturel.

- Le solde migratoire : Ce solde exprime la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la même année.
- Le solde naturel : Il reflète quant à lui la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

L'analyse de ces deux composantes (solde migratoire et solde naturel) permet de mettre en exergue les problématiques auxquelles fait face la Commune en matière de développement démographique.



Évolution des soldes migratoires et naturels à Baume Les Dames entre 1968 et 2019 – Source : INSEE Réalisation : DORGAT

La figure ci-dessus met en évidence que l'année 1999 marque un tournant dans l'évolution démographique de Baume Les Dames :

- Avant 1999 le solde naturel il était toujours positif et après 1999 il est négatif et de manière de plus en plus marquée.
- 1999 est aussi un tournant pour le solde migratoire qui à l'inverse du solde naturel était fortement négatif depuis 1975, mais tend à se stabiliser aux environs de zéro depuis 1999, avec une baisse un peu plus marquée sur le dernier recensement.

La baisse démographique de Baume Les Dames sur la période la plus récente (depuis 1999) s'explique principalement par un solde naturel de plus en plus négatif, que n'a pas pu compenser un solde naturel qui s'est pourtant maintenu globalement à un niveau neutre proche de zéro, avant de fléchir légèrement à son tour entre 2013 et 2019.

Ce graphe illustre globalement une tendance durablement installée de solde migratoire négatif depuis 1968, laquelle s'était malgré tout interrompue durant deux recensements entre 1990 et 2013.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968							
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,4	-0,6	-0,2	0,3	-0,1	-0,1	-1,0
due au solde naturel en %	1,0	0,5	0,5	0,3	-0,1	-0,3	-0,7
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,5	-1,1	-0,7	0,0	-0,1	0,2	-0,2
Taux de natalité (‰)	20,6	16,5	15,3	14,3	13,1	11,2	9,7
Taux de mortalité (‰)	11,0	11,7	10,3	11,3	13,7	14,7	17,1

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

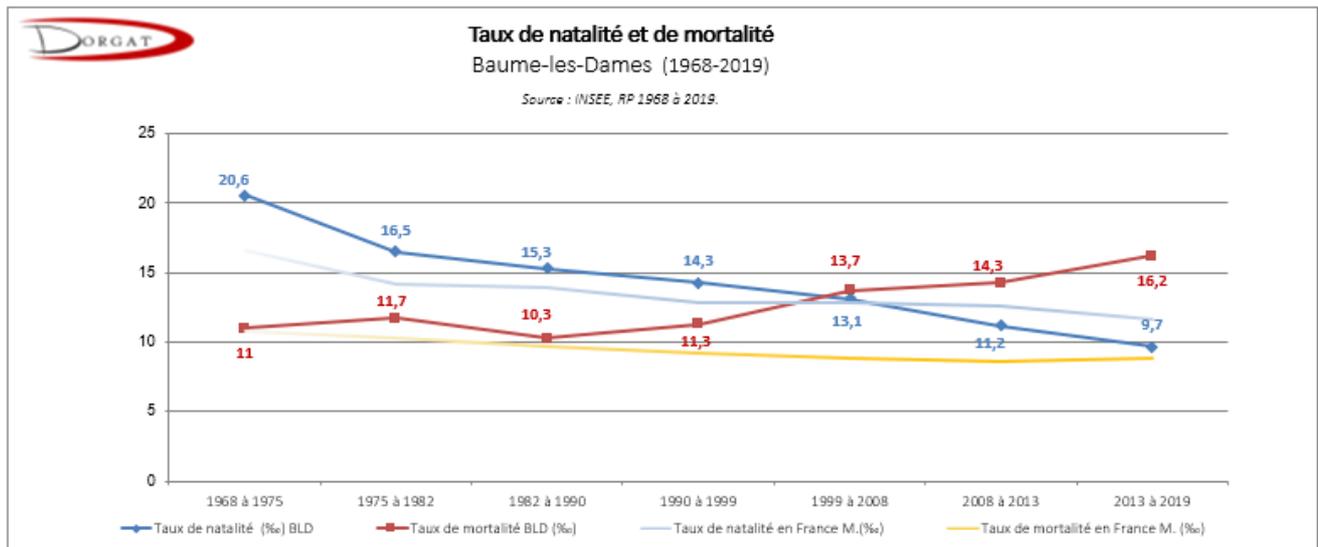
Indicateurs démographiques – Source : INSEE

II-1.2.a Facteurs d'évolution du solde naturel

La figure ci-dessous illustre que le taux de natalité n'a cessé de baisser (et plus rapidement qu'au niveau de la France métropolitaine), alors que le taux de mortalité a globalement augmenté (alors que globalement il diminue en France métropolitaine depuis 1968). Les deux courbes se croisent en 2008.

Un phénomène particulier peut être observé à Baume-les-Dames : **jusqu'à environ 2008, le taux de natalité était plus dynamique que la moyenne française.** Mais depuis cette date, le taux a baissé à Baume Les Dames de manière plus forte que la moyenne de France Métropolitaine.

Le taux de mortalité se différencie de manière plus nette encore de ce qui s'observe d'habitude à des niveaux nationaux. Jusque dans les années 80, ce taux est globalement stable et du même ordre de grandeur que le taux national. Par contre, à partir des années 90 il se met à grimper de manière prononcée. Il apparaît donc un double facteur dans la baisse du solde naturel observée depuis 1968 à Baume Les Dames, à savoir un taux de natalité baissant constamment depuis 1968, mais aussi, et de manière prononcée, un taux de mortalité augmentant de manière particulière depuis les années 90.



Évolution des taux de natalité et mortalité à Baume Les Dames de 1968 à 2019. Moyenne France Métropolitaine pour la même période – Source : INSEE - Réalisation : DORGAT

Deux phénomènes semblent être à l'origine de l'augmentation du taux de mortalité à Baume Les Dames alors qu'il baisse globalement en France depuis 1968.

- Le premier est une population plus âgée que la moyenne, ce que confirme le titre II-2 ci-après.
- Le second est simplement la présence sur la Commune d'équipements d'accueil pour les séniors, équipements que l'on trouve généralement dans les polarités, davantage que dans les plus petites communes :
 - Un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), lequel a été créé à Baume Les Dames dans les années 90, proposant de 125 à 145 places ;
 - Un centre Alzheimer créé vers la fin des années 70 proposant 56 places.

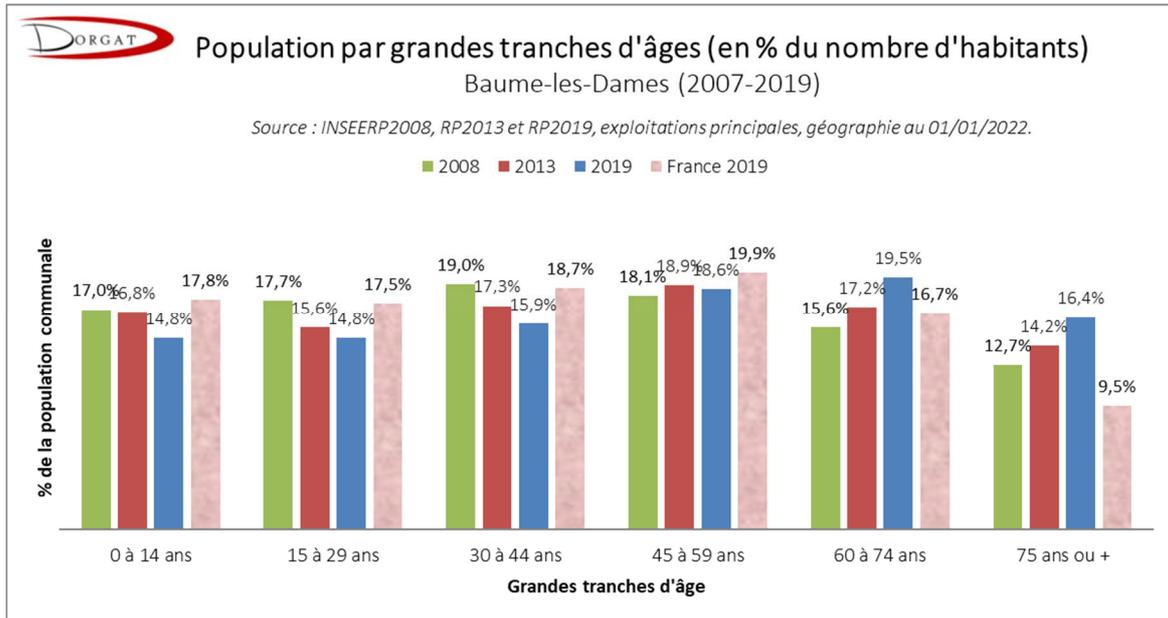
Il peut donc être confirmé qu'en effet, outre une tendance globale de vieillissement de la population provoquée par une décroissance démographique quasi ininterrompue depuis 1975, s'est ajoutée une « concentration » de population fragile ou âgée dans les établissements précités, venant statistiquement accroître le taux de mortalité.

Le fait qu'une partie relativement importante de la population soit âgée est à considérer en aménagement du territoire en ce que les équipements doivent être adaptés. De plus, lorsque leur état de santé le permet et que leur niveau de revenu n'est pas trop bas, les séniors soutiennent souvent l'activité des petits commerces locaux.

Aussi, la commune a-t-elle récemment initié et accompagné un projet de transformation de l'ancien centre administratif Barbier (rue Barbier), en 13 logements intergénérationnels dont une majorité pour les séniors, avec le bailleurs social Habitat 25. Cette nouvelle résidence terminée en 2022, dénommée Résidence Noëlle Gleize répond tout à fait à un besoin actuel de logement dédiés pour ces derniers, dans un secteur géographique approprié de par pour sa bonne accessibilité aux commerces et services du centre, lesquels seront confortés et soutenus par cette nouvelle clientèle.

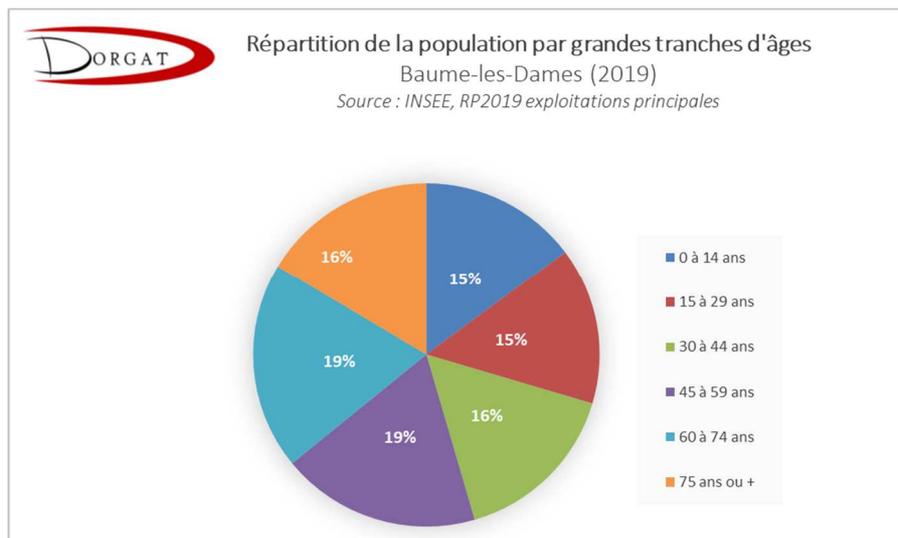
II-2 STRUCTURE DE LA POPULATION

En 2019, la structure de population communale présente **une tendance âgée**. En effet, les catégories jeunes et intermédiaires sont toutes en dessous de la moyenne de France métropolitaine.



Évolution de la population par grande tranche d'âge sur la période 2008 – 2019 et comparaison France métropolitaine – Source: INSEE – Réalisation : DORGAT

La tendance sur Baume Les Dames sur les 11 ans séparant les recensements de 2008 et 2019, est un **phénomène de léger vieillissement**, puisqu'il apparaît assez distinctement une diminution des 3 tranches d'âge les plus « jeunes » de la population (jusqu'à 44 ans) et une augmentation des 2 tranches d'âge au-delà de 59 ans. Le taux de plus de 75 ans est particulièrement fort.



Répartition de la population par tranches d'âges au 1er janvier 2019 Source: INSEE – Réalisation : DORGAT

II-3TAILLE ET NOMBRE DES MÉNAGES

Dans la Commune de Baume Les Dames, comme dans le reste de la France, la taille des ménages diminue depuis 1968 pour atteindre **1,97 personnes par ménage** au dernier recensement de 2019. La moyenne nationale de la taille des ménages à cette date est de 2,18 occupants par ménage.

La tendance globale de réduction de la taille des ménages est liée à l'allongement de la durée de vie et à l'individualisation des ménages du fait, par exemple, de la banalisation du célibat, de l'augmentation de la monoparentalité ou du vieillissement de la population (veuvage).

Entre 2008 et 2019, Baume Les Dames a perdu des habitants (-328) mais a gagné en nombre de ménages (+ 39), preuve de ce phénomène de desserrement qui touche particulièrement la Commune.

De plus, les ménages occupent proportionnellement des logements plus vastes à notre époque, c'est-à-dire qu'un ménage « consomme » plus de surface habitable en 2019 qu'en 1968. Ces deux phénomènes combinés entraînent ce qu'on appelle un desserrement des ménages qui doit être pris en compte.

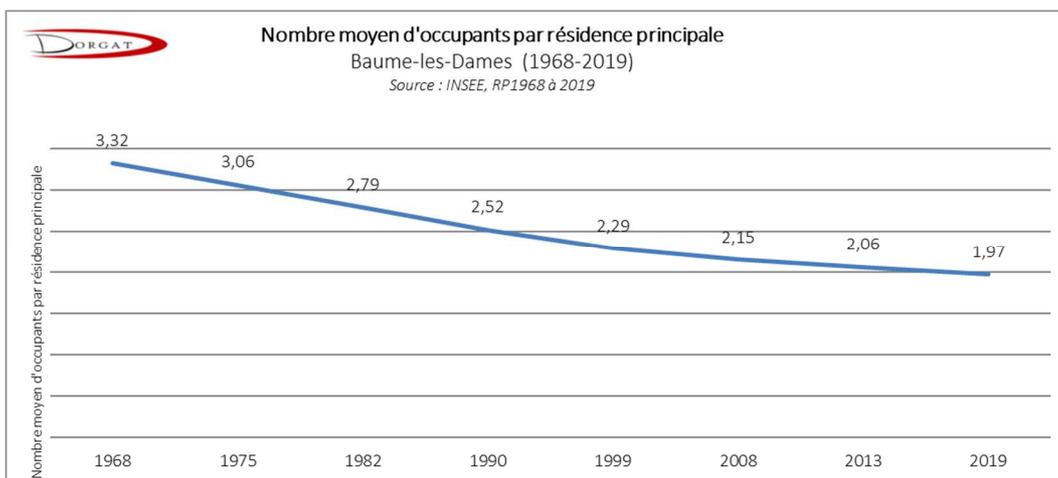
Ce sont surtout les trois tranches d'âges les plus âgées qui déclarent vivre seule. Selon d'autres données INSEE de 2017 non reprises en détail dans les graphes ci-après, toutes les tranches d'âges de Baume Les Dames présentent une proportion de personnes vivant seules en plus grande proportion que la moyenne nationale, mis à part la tranche d'âge des mineurs.

Se pose alors la question de l'adéquation des logements face à cette évolution des modes de vie.

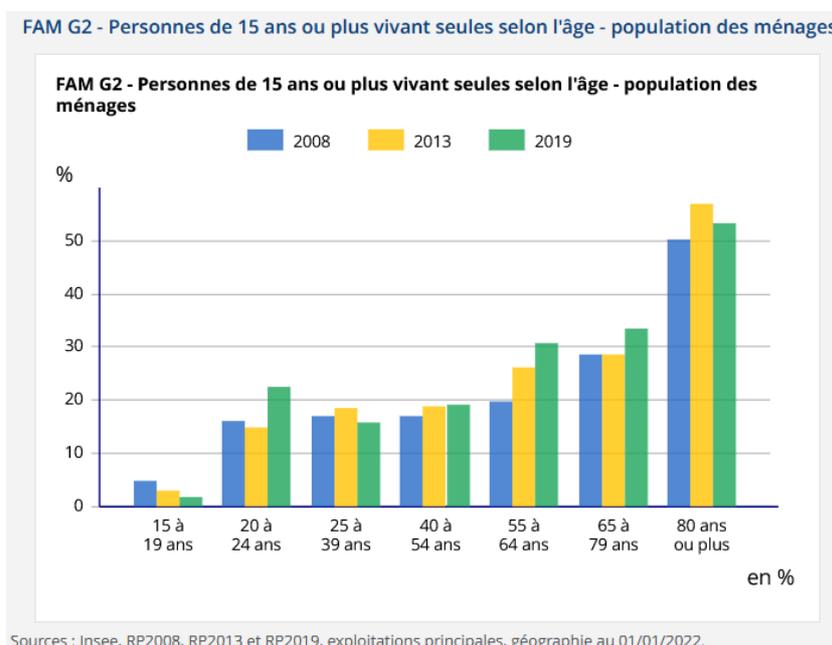
Le corolaire de ces tendances au desserrement des ménages et à l'évolution des modes de vie est **la nécessité de bâtir plus pour loger le même nombre de personnes**. Cela entraînerait indéniablement une diminution de la population à long terme si aucune possibilité n'était mise en place sur le territoire pour répondre aux nouvelles attentes (offre de terrains à bâtir, diversification du parc de logements).

Pour information, le nombre moyen de 1,97 personnes par ménage à Baume Les Dames en 2019 est un ordre de grandeur à mi-chemin entre ceux des grandes villes et des villes moyennes (1,81 pour Besançon / 2,09 pour Montbéliard et 1,98 pour L'Isle sur le Doubs). Cela peut s'expliquer par la position centrale de la commune au sein d'un territoire rural. En effet, une personne changeant de situation personnelle (divorce, indépendance en quittant le foyer familial, veuvage ...) se tournera naturellement vers les villes pour y trouver un logement adapté et bénéficier des services liés (crèches, garde périscolaire, transport en commun, soins, commerces de proximité, etc.).

Une analyse de la consommation foncière figurera dans le diagnostic urbain et une analyse corrélative est déjà présente dans le présent rapport, mettant en perspective la courbe démographique et celle du nombre de logements.



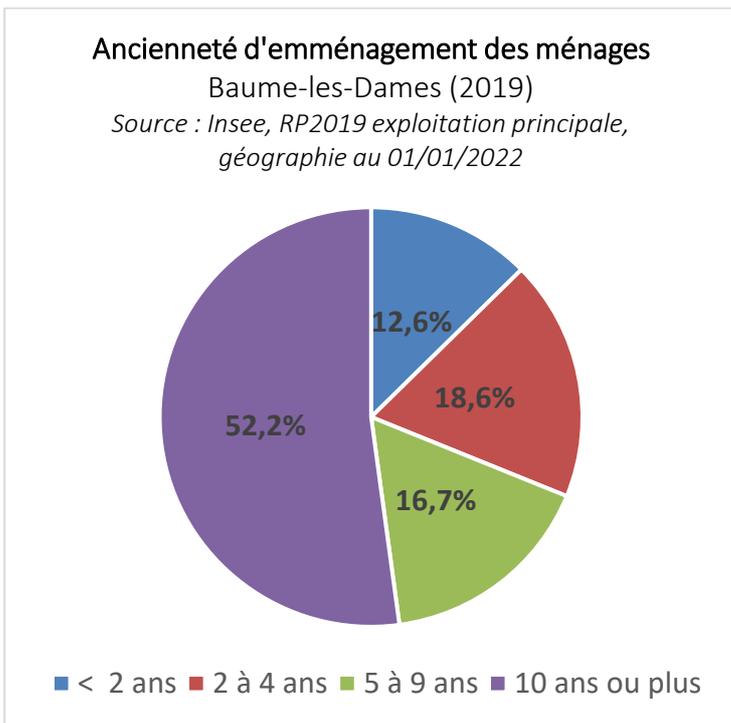
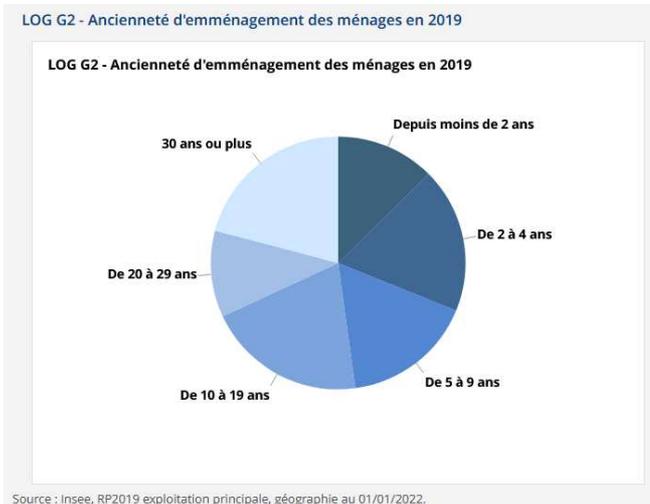
Évolution de la taille des ménages à Baume Les Dames de 1968 à 2019 – Source : INSEE - Réalisation DORGAT



Évolution des personnes de 15 ou plus vivant seules à Baume Les Dames entre 2008 et 2019 par groupe d'âges.

II-4 ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES

Le graphique met en évidence que **l'ancienneté des ménages à Baume Les Dames est globalement bien homogène, ce qui signifie que** les installations dans la commune au cours des quatre dernières décennies ont été globalement linéaires et constantes, ce qui est corrélé avec la partie suivante sur les logements.



Ancienneté d'emménagement à Baume Les Dames en 2017 – Source : INSEE – Réalisation : DORGAT

Au 1^{er} janvier 2019, 47,8% des ménages sont installés dans la commune depuis moins de 10 ans, ce qui est cohérent avec la période (2008-2013) où la commune avait retrouvé un solde migratoire légèrement positif (0,1), comme illustré en page 26.

Il est possible que la zone économique Europolys ait contribué à ce regain d'attractivité, la première zone Europolys, au lieu-dit « La Craye » ayant été créée en 1997, en plusieurs tranches. Cette dernière est presque entièrement remplie par des sociétés à dominante industrielle, la commercialisation a eu lieu de 1998 à 2006. La zone économique de Bois Carré a probablement aussi joué un rôle puisqu'elle a proposé ses premiers lots économiques en 2003.

Au niveau logement, ce sont probablement les opérations de lotissements résidentiels, couplés à des programmes de logements sociaux et de réhabilitations livrés entre 2008 et 2019 qui ont soutenu cette attractivité (confère page **Erreur ! Signet non défini**. la liste des principales opérations de création ou réhabilitation de logements récentes).

II-5 SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX DÉMOGRAPHIE

SYNTHESE AFOM DEMOGRAPHIE

ATOUTS

- Des indices d'une certaine attractivité récente (2008 à 2013) bien qu'elle ne se confirme pas dans le dernier recensement 2013-2019. Le solde naturel plus fortement négatif s'explique notamment par la structure âgée de la population, la ville attirant les séniors de par ses services notamment médicaux.

FAIBLESSES

- Une tendance démographique générale à la baisse (sauf ponctuellement entre 1990 et 1999), modérée en intensité mais quasi ininterrompue depuis 1975.
- Une diminution des jeunes.
- Un desserrement de la population très marqué. Beaucoup de petits ménages.

OPPORTUNITÉS

- Une population plutôt âgée et dans une tendance de vieillissement. Il peut tout à fait s'agir d'une opportunité si la Ville sait maintenir et développer les capacités d'accueil et services à destination des séniors qui représentent une proportion de la population plus importante que la moyenne nationale. Cela est important pour le maintien démographique de Baume Les Dames qui doit se positionner comme lieu d'accueil des séniors de par son statut de ville centre (intérêt collectif), mais aussi dans son propre intérêt afin de satisfaire l'aspiration de sa population à pouvoir bien vieillir chez elle. Les séniors entretiennent un tissu associatif important, de nombreux emplois de service à la personne et de santé contribuent, plus que les autres tranches d'âges, au maintien des petits commerces du centre bourg.
- De gros efforts de dynamisation du territoire engagés depuis des années maintiennent une attractivité à la Commune et limitent l'intensité de la baisse démographique. Une stabilisation démographique semble un objectif atteignable à court ou moyen terme, objectif quasiment atteint entre 2008 et 2013.
- Miser sur cette attractivité retrouvée pour conserver / attirer des jeunes ménages.

MENACES

- Poursuite du déclin démographique.
- Vigilance à ce que le vieillissement de la population ne constitue pas une menace à terme pour l'optimisation de certains équipements publics destinés à la jeunesse. Le rayonnement intercommunal de ces derniers est une bonne solution pour le maintien de ces derniers.
- Le risque de départ des séniors, faute de logements adaptés, qui seraient tentés de rejoindre les villes de Besançon et Montbéliard offrant des structures de soins, des résidences ou des établissements pour les séniors.

II-6 BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PRÉCÉDANT PLU SUR DEMOGRAPHIE / LOGEMENTS

Le PLU approuvé le 16/12/2003 projetait d'atteindre 6317 habitants soit + 933 habitants qu'en 1999, sur la base d'une prévision qu'il qualifiait de « favorable » avec un taux de croissance démographique annuel moyen de + 0,8%, induisant de construire ou de réhabiliter 400 logements.

Le PLU de 2003 ne prévoyait pas d'indicateurs de suivi de sa mise en œuvre.

Il peut être observé aujourd'hui que l'objectif démographique « favorable » du PLU de 2003 est loin d'être atteint puisque la commune a perdu 395 habitants depuis 1999 au lieu d'en gagner 933 comme prévu.

Même si le parc total de logements a certes bien augmenté de 467 unités sur cette période 1999-2019, soit dans des proportions similaires aux 400 unités prévues par le PLU de 2003, c'est sur une période plus longue de 20 ans (au lieu de 10 ans prévus au PLU de 2003). Cet accroissement du nombre de logements n'a pas eu l'effet escompté sur le dynamisme démographique en raison principalement du fort desserrement des ménages ainsi que la forte hausse des logements vacants ces vingt dernières années (voir thèmes logement ci-après), lesquelles n'avaient pas été anticipées à ce point dans le PLU de 2003.

La résultante de la vacance et du desserrement des ménages sur la démographie, comparée au rythme de constructions de logements (base données INSEE) depuis 2008

	1999	2008	2013	2019
 Population municipale	5384	5 317	5291 (-26 hab.)	4989 (-302 hab.)
 Nbre de personnes par ménages	2,29	2.15	2.06	1.97
 Nombre de logements du parc total	2445	2 662 +217	2 801 +139	2 912 +111
 Nombre de logements vacants	104	238	294 +56	465 +171

	2008	2013	2019	Causes :
En résumé :	+217 logements mais – 67 habitants	+139 logements mais – 26 habitants	+111 logements mais - 302 habitants	Plus de logements vacants + Fort desserrement des ménages

III- LES LOGEMENTS

III-1 ÉVOLUTION GLOBALE DU PARC DE LOGEMENTS

III-1.1 L'évolution de 1968 à 2019

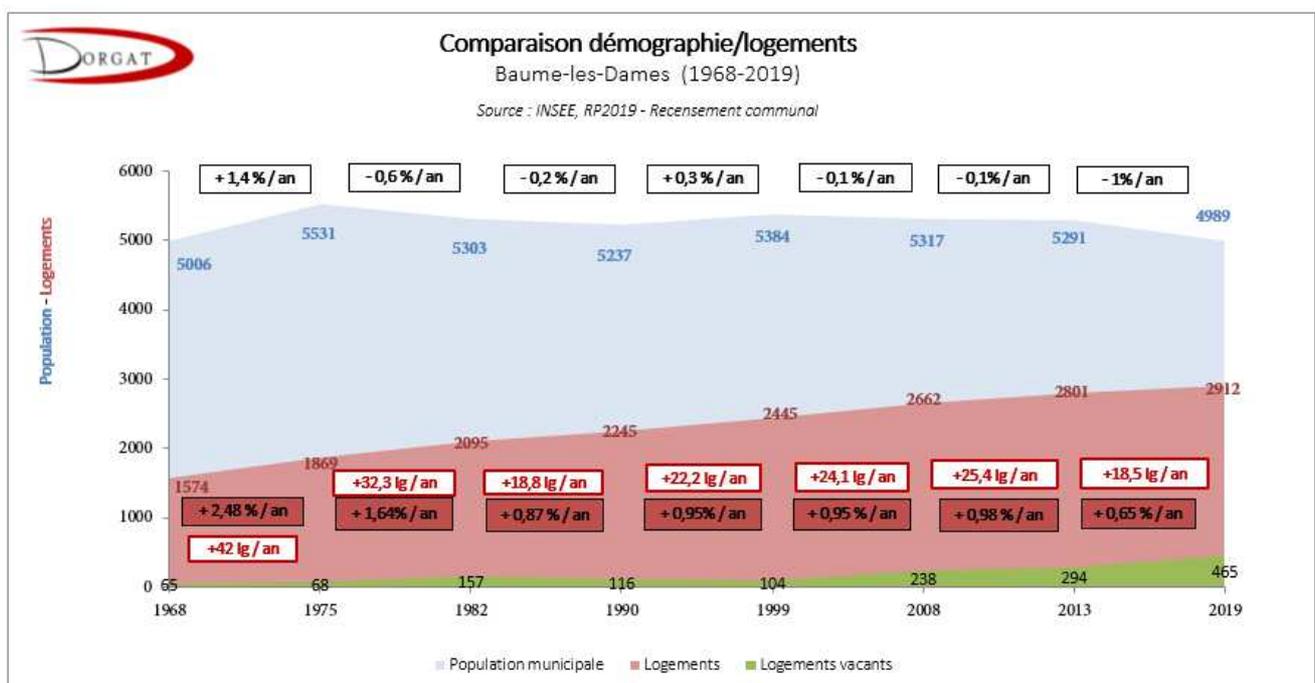
III-1.1.a Évolution quantitative (statistiques)

La production de logements est globalement linéaire et constante depuis 1968, même si le rythme d'accroissement du parc de logements ralenti petit à petit et se trouve plus faible entre 2013 et 2019 avec seulement en moyenne 18,5 logements par an.

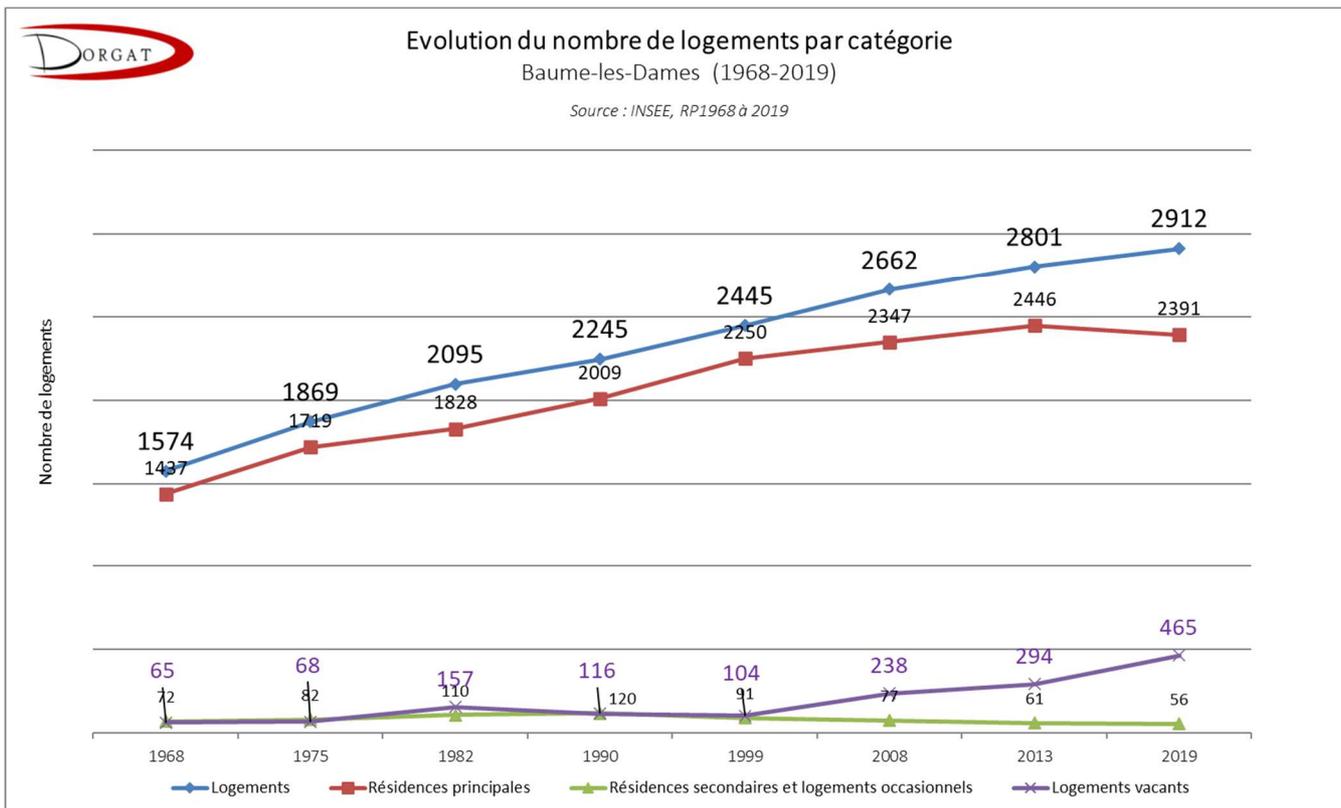
Depuis 1968, en moyenne, **27 logements par an** sont produits à Baume Les Dames, soit une augmentation de 1338 logements en 49 ans. Le nombre de logements n'est pas loin d'avoir doublé en presque 50 ans.

Ce phénomène de production linéaire et d'augmentation continue traduit que la construction de logements n'a pas été un frein au développement de Baume Les Dames.

Par contre, comme il l'a été évoqué plus haut avec le phénomène de **diminution de la taille des ménages, mais aussi avec celui de la hausse des logements vacants**, cela ne se traduit pas automatiquement par un développement démographique de la commune. Cette évolution distincte est illustrée sur les graphiques ci-dessous.

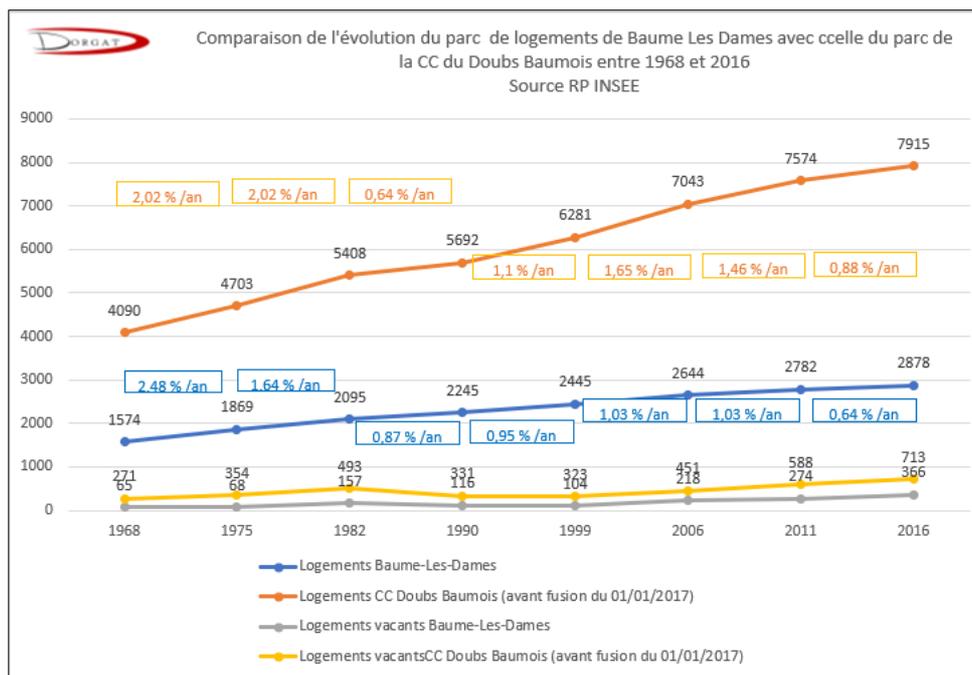


Évolution comparée du nombre d'habitants et du nombre de logements à Baume Les Dames de 1968 à 2019. Influence des logements vacants – Source : INSEE - Réalisation DORGAT



Évolution du nombre de logements par catégorie d'occupation de 1968 à 2019 à Baume-les-Dames – Source : INSEE
Réalisation : DORGAT

La comparaison de l'évolution du parc de logements de Baume Les Dames avec celle la Communauté de Communes du Doubs Baumoï, montre que la CCDB a elle aussi toujours été dans une tendance de construction de logements globalement linéaire, mais avec un rythme plus soutenu que la Ville centre. Les deux collectivités voient leur rythme de construction ralentir depuis 2006. Les deux périodes où le rythme de construction à Baume Les Dames a été plus soutenu que sur la moyenne de la CCDB furent de 1968 à 1975, puis de 1982 à 1990.



Comparaison de l'évolution du parc de logements Baume Les Dames et CCDB entre 1968 et 2017. Source : INSEE –Réalisation : DORGAT

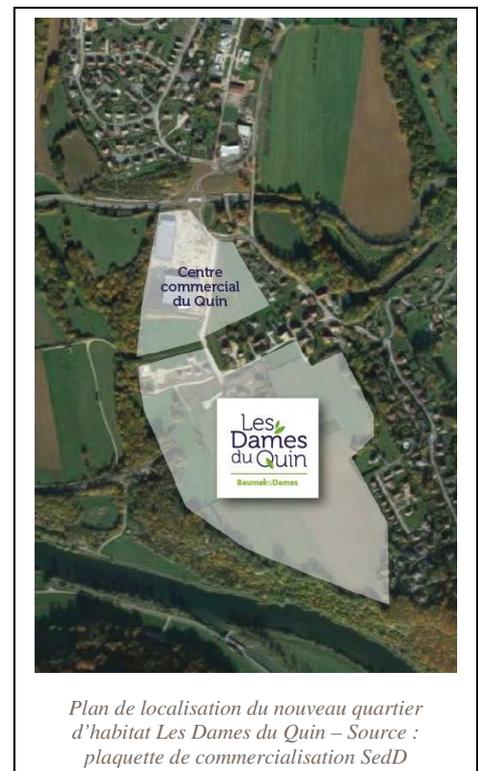
III-1.1.b Les principaux programmes immobiliers de 2003 à 2019

Depuis l'approbation du précédent Plan Local d'Urbanisme en 2003, les principaux programmes immobiliers d'habitat ayant vu le jour sur la commune sont les suivants :

- La création de 45 logements de la Résidence la Croisière, rue de la Croisière en 2006;
- Le lotissement des Champs du Fourneau à Champvans (dont 14 maisons groupées en accession libre, aujourd'hui pour beaucoup en location), livré en 2007 ;
- Rue des Saints : 14 logements locatifs répartis en sept petits immeubles (par Néolia) livrés en 2007-2008 ;
- Le lotissement des Coteaux à Bois Carré qui s'est déroulé en plusieurs tranches :
 - o Les premières tranches antérieures à 2003 ;
 - o Les tranches 3 et 4 du lotissement ont accueillies leurs premières constructions en 2008 et certains lots étaient encore en commercialisation en 2015. Le compromis de vente du dernier lot restant à vendre a été signé en octobre 2018 ;
 - o Ces tranches ont notamment accueilli, rue André Boulloche, six pavillons individuels bioclimatiques construits par Habitat 25 et livrés en 2007-2008 ;
- En 2011, la réhabilitation de 10 logements sociaux en 2011 gérés par IDEHA;
- Le bâtiment d'habitat collectif Breuil, 2 rue du Breuil, porté par la société ELYPSE. 13 logements commercialisés entre 2009 et 2011 ;
- En 2016, la rénovation d'un ancien bâtiment communal rue Bassenne à Cour, par IDEHA, ayant permis la création de 10 logements sociaux ;
- La création de 9 logements collectifs sur le site des anciens Tissage en 2015-2016 (le reste du bâti industriel est resté à vocation économique) ;
- **La ZAC de Champvans (ou Dames du Quin)**: cette procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été créée en 2007 mais les premières constructions n'ont vu le jour qu'en 2014 pour l'activité et 2015-2016 pour l'habitat. Son nom commercial est « Les Dames du Quin ». Cette opération d'ensemble de 29,5 ha développe depuis 2014 un programme mixte dédié à l'activité économique (principalement commerciale) à hauteur d'environ 5,5 ha, à l'habitat pour environ 14 ha et aux équipements à hauteur d'environ 10 ha¹¹.

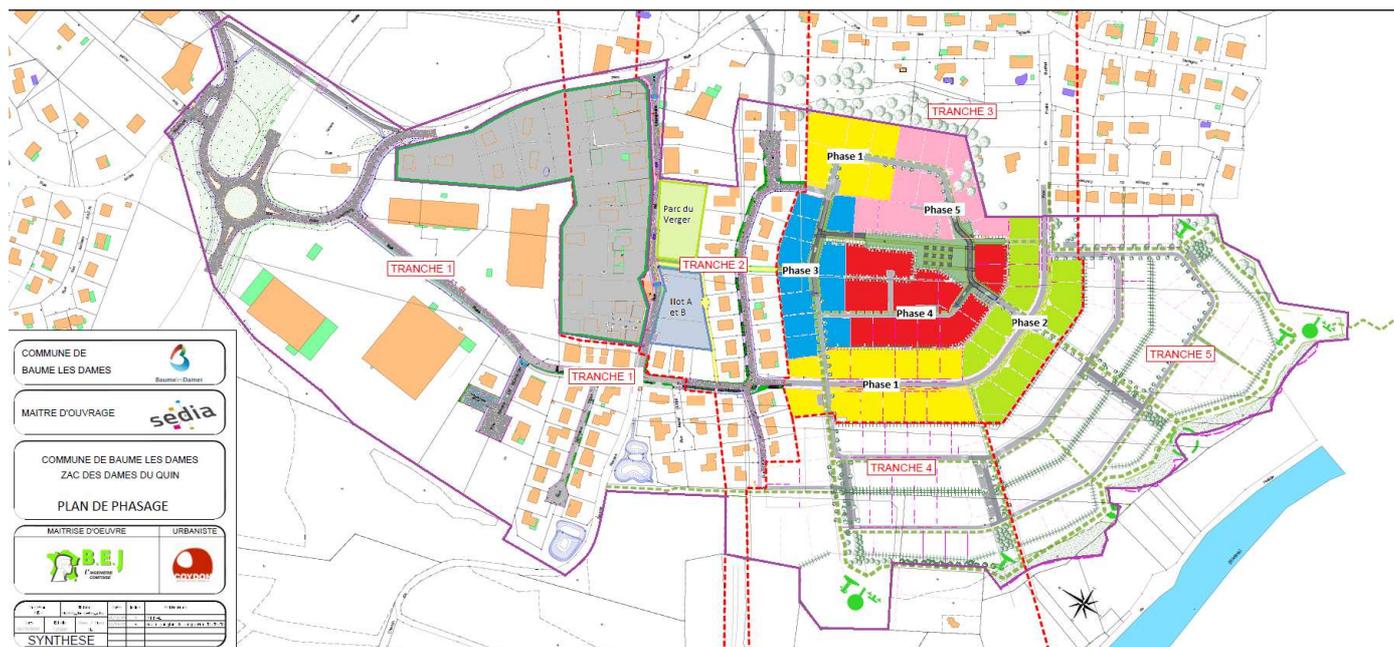
Cette opération est toujours en cours de réalisation.

Sur le volet habitat, seule la première tranche de viabilisation a été totalement viabilisée et commercialisée avant 2019 (13 lots individuels par la ville, 6 par la société ELYPSE sous le nom commercial « lotissement Baume Rousses » et 4 logements intermédiaires en duplex de CARRE DE L'HABITAT), soit 23 logements réalisés avant 2019).



Plan de localisation du nouveau quartier d'habitat Les Dames du Quin – Source : plaquette de commercialisation SedD

¹¹ Source dossier de création de la ZAC modifié le 27/10/2010



Plan de phasage de ZAC des Dames du Quin (Champvans). Source : SEDIA mise à jour 21/03/2023

III-1.2 L'évolution de 2019 à 2022 inclus

Pour connaître le nombre de logements réalisés depuis le recensement principal du 1^{er} janvier 2019, il a été utilisé la base de données de Sit@del relative aux logements dits « commencés » et « autorisés ». Cette base de données est renseignée directement par les services instructeurs des collectivités compétentes en urbanisme ou les DDT lorsqu'elles assurent encore la mission d'aide à l'instruction des permis de construire.

Ces deux bases de données indiquent que le rythme annuel moyen de production de logements sur les années 2019 à 2022 inclus (soit 4 années pleines), est de :

- 24,25 logements commencés par an (97/4)
- 30 autorisés par an (120/4)

Le nombre moyen de production de logements est donc passé de 18,5 logements par an entre 2013 et 2019, à 24,25 logements commencés par an entre 2019 et 2022 soit une hausse de 31%. La hausse du rythme atteint 62% si l'on compare avec le nombre de logements autorisés.

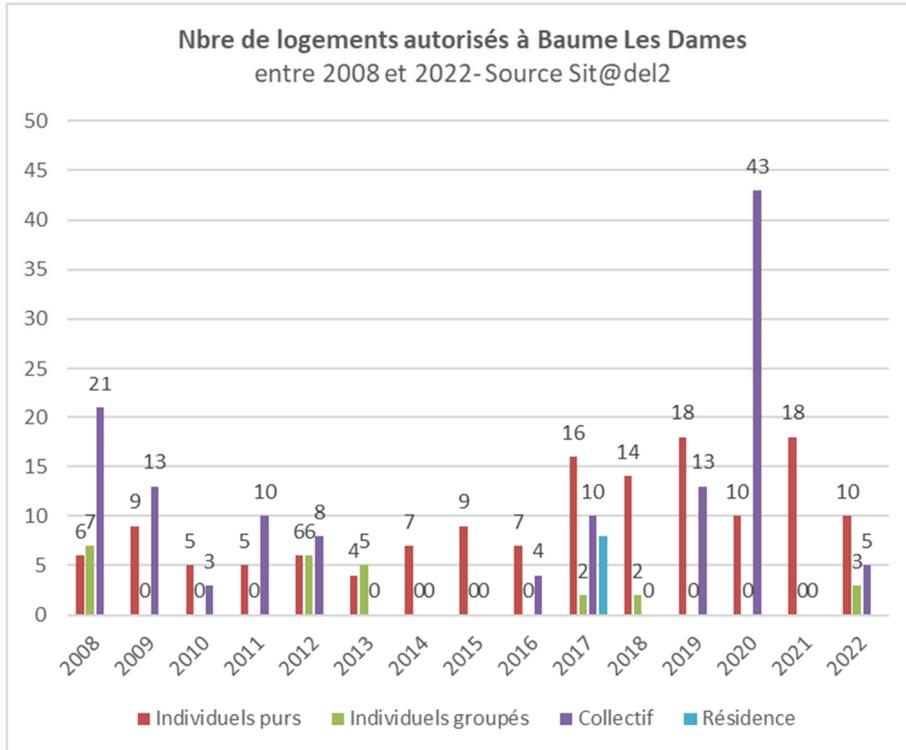
Ce rythme de production annuel situé entre 24 et 30 logements par an, est plus soutenu que ce qu'a connu la commune entre les différents recensements depuis 1968, si l'on excepte la période 1975-1982 qui a été le record (+ 32 logements par an en moyenne).

Il peut arriver aussi que des logements soient autorisés mais non commencés faute de financement, ce qui semble toutefois assez peu fréquent à Baume Les Dames. Enfin, tous les maîtres d'ouvrage ne pensent pas forcément à opérer leur déclaration de commencement de travaux.

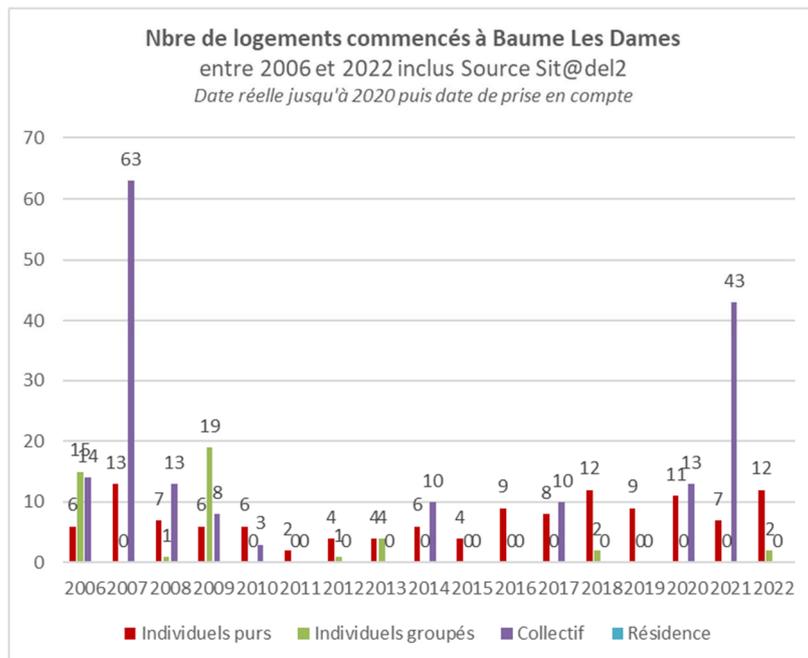
Les principaux programmes immobiliers recouvrant ces données sur cette période 2019-2022 sont :

- La commercialisation et la construction d'une partie des tranches 2 et 3 de la ZAC des Dames du Quin. Au premier janvier 2023, 89 logements avaient été autorisés au total sur cette ZAC. Une fois déduits les 23 de tranche 1 réalisée avant 2019, cela signifie que 66 logements ont été autorisés sur ces tranches 2 et 3 de la ZAC entre 2019 et 2022 inclus, exclusivement en habitat individuel.

- Un programme de 13 logements intergénérationnel autorisé en 2019 portant sur la transformation du centre Barbier (ex bâtiment administratif et associatif). L'inauguration de cette résidence Noëlle Gleize a eu lieu en 2022.
- 43 logements collectifs livrés en 2022 par le promoteur ELYPSE, suite à l'impulsion de la Commune de réaffecter à l'habitat les anciens ateliers municipaux rue des Glycines. Les ateliers municipaux ont été réinstallés dans une ancienne friche commerciale (la friche « GOMEZ » rue des Chevriers).



Nombre de logements autorisés 2008-2022 par catégorie et par année - Source : SIT@DEL Réalisation : DORGAT



Nombre de logements commencés 2006 – 2022 par catégorie (individuel ou collectif) et par année – Source : SIT@DEL- Réalisation : DORGAT

III-2 DIVERSITÉ DU PARC DE LOGEMENTS

III-2.1 Les catégories de logements

Pour comprendre l'évolution globale du parc, il est nécessaire d'analyser ses composantes que sont :

- Les résidences principales ;
- Les résidences secondaires et logements occasionnels ;
- Les logements vacants.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 662	100,0	2 801	100,0	2 912	100,0
Résidences principales	2 347	88,2	2 446	87,3	2 391	82,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	77	2,9	61	2,2	56	1,9
Logements vacants	238	8,9	294	10,5	465	16,0
<i>Maisons</i>	<i>1 347</i>	<i>50,6</i>	<i>1 398</i>	<i>49,9</i>	<i>1 460</i>	<i>50,2</i>
<i>Appartements</i>	<i>1 301</i>	<i>48,9</i>	<i>1 384</i>	<i>49,4</i>	<i>1 440</i>	<i>49,5</i>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .

Tableau 1 : Catégories et types de logements en 2008, 2013 et 2019. Source : INSEE

III-2.1.a Les résidences principales et secondaires

Les résidences principales constituent la très grande majorité du parc de logements de Baume-les-Dames. Toutefois, leur nombre est en baisse en 2019, manifestation du fait de la forte hausse de la catégorie des logements vacants.

En 2019, les résidences secondaires ou occasionnelles sont marginales. Elles ne l'étaient pas durant les années 80 mais leur nombre a fortement diminué depuis (seulement 1,9 % du parc de logements en 2019).

Le nombre de logements vacants par contre augmente très fortement depuis 1999 et atteint 465 unités en 2019, soit 16 % du parc de logements.

Le changement de statut des résidences de villégiatures en résidences principales exprime l'attractivité de la commune et traduit son statut de polarité urbaine au sein de l'armature territoriale du Doubs Central.

III-2.1.b Les logements vacants

Qu'est ce qu'un logement vacant selon les bases de données ?

Selon l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;

- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

En revanche, voici celle des Impôts, retenue pour l'assiette de la taxe sur les logements vacants:

- Il s'agit d'appartements ou de maisons ayant des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipements sanitaires...) et vides de meubles (ou mobilier insuffisant pour en permettre l'habitation) au 1er janvier de l'année d'imposition.
- Ensuite, ces logements doivent être vacants depuis au moins une année au 1er janvier de l'année d'imposition.

Plusieurs types de vacances se distinguent, amalgamées dans un terme qui couvre tous les logements non occupés :

- La vacance frictionnelle : Elle est inévitable et correspond à la non-occupation d'un logement après sa vente ou sa commercialisation, au moment où le nouveau propriétaire n'a pas encore emménagé
- La vacance de transformation : Cet état regroupe les logements qui ne sont pas occupés, car en travaux, en attente de démolition ou de requalification
- La vacance d'obsolescence : Cette vacance concerne les logements qui ne sont pas adaptés à la demande du marché, et qui sont en conséquence : soit retirés du marché, soit ne trouvent pas d'acquéreur.
- La vacance expectative : Elle recoupe diverses situations, mais concerne les logements qui sont hors marchés, car en attente de succession, de vente, les logements réservés ou bloqués par leur propriétaire.

Ces 4 catégories peuvent être regroupées en 2 :

1. la vacance conjoncturelle, celle qui est normale et saine pour une rotation correcte du marché immobilier (vacance frictionnelle + de transformation). Cette vacance est plutôt signe de dynamisme, puisqu'elle traduit la vivacité de l'activité immobilière ou le renouvellement du parc de logements.
2. La vacance structurelle (d'obsolescence et expectative). Cette vacance correspond à une perte d'efficacité du foncier, puisque les logements ne seront pas utilisés.

En conclusion, la vacance est fréquemment considérée comme « saine », si elle correspond à 5 ou 6% du parc de logements total, permettant ainsi la fluidité du marché (concurrence de l'offre, possibilité d'accueillir sans construire dans de brefs délais...).

A Baume Les Dames la vacance apparaît beaucoup plus importante dans les statistiques INSEE que dans les données LOVAC basées sur les données fiscales retravaillées par le CEREMA. Au vu des définitions respectives présentées ci-avant, cela pourrait peut-être s'expliquer par le fait que l'INSEE comptabilise comme vacants des logements très anciens ne répondant pas aux critères de confort minimum fiscaux pour être habitables. **Ce différentiel en nombre entre les données LOVAC et INSEE au 1^{er} janvier 2019 est de 69 logements.**

Les données chiffrées de la vacance de logements à Baume Les Dames selon l'INSEE

Selon l'INSEE, le nombre de logements vacants augmente très fortement depuis 1999 et atteint **465 unités** en 2019, soit **16 % du parc de logements**. Le taux de vacance des logements a connu des variations prononcées depuis la fin des années 60. Le taux de vacance a évolué de manière disparate, mais c'est essentiellement après 1999 que l'évolution se fait la plus marquée en dépassant amplement

la barre des 6% considérée comme le taux de référence « normal », nécessaire à la fluidité du marché immobilier.

Les données chiffrées plus récentes de la vacance de logements à Baume Les Dames selon les données LOVAC et RLPS

⇒ Les données les plus récentes sur le parc total

Le traitement LOVAC a été créé dans le cadre du plan national de lutte contre les logements vacants. Lancé en 2020, il vise notamment à outiller les collectivités et services déconcentrés dans le repérage et la caractérisation des logements vacants afin de proposer des solutions de remise sur le marché adaptés aux propriétaires concernés.

Les nouveaux millésimes 2021 et 2022 de LOVAC sont issus du croisement du fichier 1767BISCOM, des Fichiers fonciers, de DVF ainsi que de la BAN (Base Adresse Nationale). Selon l'exploitation de ces données la synthèse suivante peut être dressée :

Données LOVAC	Nombre de logements du parc total	Nombre de logements vacants total *	Dont parc privé	Dont parc détenu par des organismes publics ou sociaux
Au 01/01/2021	3095	438	341	97
Au 01/01/2022	3109	421	331	90

**Sont exclues de ce chiffre les pièces individuelles (5 unités en 2021 et 6 unités en 2022)*

Il est intéressant de relever que le nombre des logements vacants en 2021 et 2022 relevé par LOVAC est nettement inférieur à celui recensé par l'INSEE au 01/01/2019 (465 unités). Même si la différence de résultat s'explique en partie par les différences de bases de données, elle est malgré tout significative et les chiffres LOVAC eux même indiquent une baisse entre 2021 et 2022.

Ces données semblent donc indiquer **une amorce de baisse du phénomène de la vacance à Baume Les Dames**, et ce durant une période durant laquelle la construction neuve de logements a été soutenue (confère page 38). Cela constitue un indice intéressant dans l'idée d'une attractivité retrouvée de la commune depuis 2019, puisque la création soutenue de logements neufs ne s'est pas accompagnée d'une hausse de la vacance entre 2019 et 2022, au contraire.

Il est également intéressant de relever qu'au 1^{er} janvier 2022, 21 % des logements vacants sont détenus par des organismes publics. Les organismes publics détenteurs de logements vacants sont dans l'ordre décroissant : Les organismes de logements sociaux (48 logements dont 10 IDEHA), la Commune (23 logements), l'Établissement public foncier (15), et de manière anecdotique l'État, le Département...

Le nombre de logements vacants des organismes sociaux cumulés à ceux d'IDEHA (qualifié d'organisme de logement social et de santé) pose question (48 logements vacants cumulés) mais est en légère baisse en 2022 par rapport à 2021.

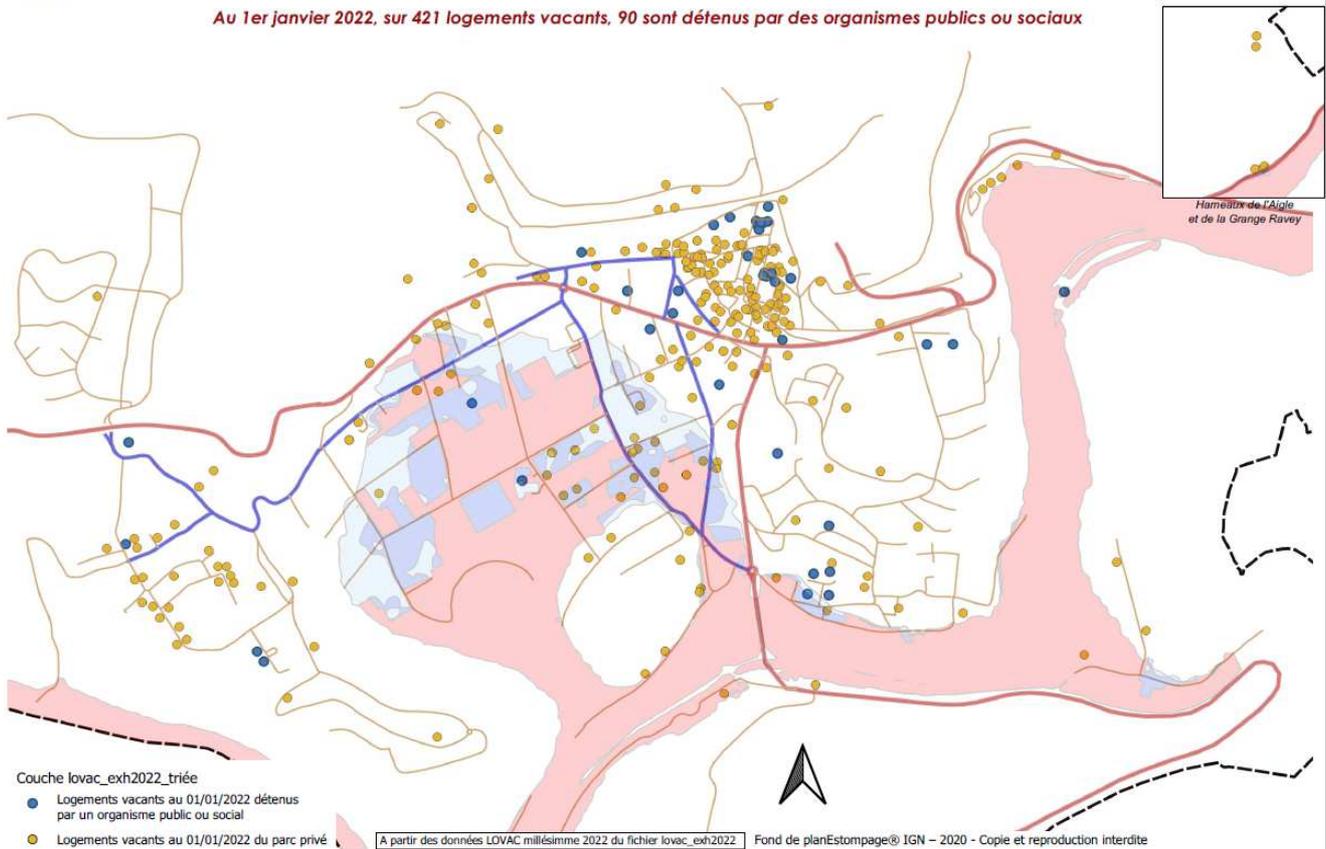
Le fait que la Commune et l'EPF soient propriétaires eux aussi d'un nombre significatif de logements vacants s'explique logiquement par les actions d'acquisition qu'ils mènent sur ces derniers en vue de les requalifier (exemple îlot Saint Vincent).



REPARTITION PRIVE / PUBLIC DES LOGEMENTS VACANTS A BAUME-LES-DAMES



Au 1er janvier 2022, sur 421 logements vacants, 90 sont détenus par des organismes publics ou sociaux



Parmi ces 421 logements vacants au 01/01/2022, 18 ont été construits en 2020 ou 2021 (attribut FF_JANNATH de la base de données). Il s'agit des constructions en cours ou tout récemment achevées et non encore occupées mais de manière tout à fait provisoire, ce qui ramènerait donc en réalité le nombre de logements vacants à 403.

Une carte ci-après illustre les données « lovac_exh_2022 », construit avec le fichier 1767BISCOM enrichie des informations de Fichiers fonciers par le CEREMA. Elle localise l'ensemble des logements vacants sur la commune de Baume Les Dames **au 1^{er} janvier 2022** (parc privé comme public), en faisant une distinction entre leur type (maison ou appartement) et leur année de construction initiale.

⇒ **Les données les plus récentes zoomées sur le parc privé de logements vacants depuis plus de deux ans**

Ce focus sur cette catégorie du parc de logements vacants vise à repérer et caractériser la vacance structurelle du parc privé de logements, cible du plan national de lutte contre les logements vacants. Ces données ciblées sont celles du fichier « lovac_fil_2022 ».

Il s'agit donc ici uniquement des logements vacants du parc privé, et vacants depuis plus de deux ans au 1er janvier 2022 (**au nombre de 143**). Concrètement si un logement privé est enregistré comme vacant au 01/01/2020 il fait partie des logements vacants depuis moins de deux ans, tandis que celui qui est enregistré comme vacant au 01/01/2019 fait partie de la vacance de plus de 2 ans.

Les caractéristiques principales de ces logements vacants privés depuis plus de deux ans sont :

- 143 logements vacants privés de plus de ans en tout (exclus 6 unités de locaux divers et pièces indépendantes).

- 73% d'appartements et 27% de maisons (104 appartements et 39 maisons)
- 46% entrés en vacance avant 2017 (vacance ancienne de 4 ans ou plus) – 66 unités
- 67% ont été construits avant 1946 (96 logements)
- 23% ont été construits entre 1946 (inclus) et 1975 (exclut) soit 33 logements
- 53% sont des petits logements (76 logements jusqu'à 3 pièces)

L'une des cartes ci-après localise les logements vacants depuis plus de deux ans du parc privé au 01/01/2022 et les différencie en fonction de leur type (maison/appartements) et de leur ancienneté.

Quelles causes peuvent expliquer la vacance structurelle à Baume Les Dames ?

Généralement une vacance est une conséquence d'un ou d'une combinaison des phénomènes suivants :

1. Logements inadaptés à la vie moderne (vétusté, gabarits, équipements) ;
2. Offre en logements neufs ;
3. Perte d'attractivité généralisée de la commune.

Dans le cas de Baume Les Dames, **une très grande majorité de cette vacance structurelle concerne des logements anciens et dégradés construits avant 1946 (67% soit 96 logements)**. La cartographie ci-après illustre très bien leur concentration sur le noyau historique de la ville. L'étude pré-opérationnelle à une OPAH réalisée en 2021 par la Communauté de Communes identifie également la présence de 72 logements visuellement dégradés sur la commune dont 20 très dégradés.

La situation de la vacance se complexifie dans une ville comme Baume Les Dames qui accueille un grand nombre de copropriétés. La réalisation de travaux y est donc plus complexe que sur les logements individuels du fait de la multiplicité des propriétaires. **Aussi, pour la vacance des logements très anciens situés en majorité dans le centre historique, une intervention publique semble indispensable sur certains îlots privés** mais également pour améliorer les conditions d'accessibilité et de stationnement, sachant que les rénovations sont contraintes d'une certaine façon par des impératifs de protection du patrimoine (présence de périmètres de protection des abords des Monuments Historiques et à terme par une Aire de Valorisation du Patrimoine).

Quantitativement, **le second poste principal de vacance du parc privé de plus de deux ans réside dans des logements réalisés entre 1946 et 1970, après-guerre**. Il pourrait donc s'agir en grande partie des premières constructions de lotissements réalisées entre 1949 et 1974, très mal isolées. Or, ce type de constructions, de par leur localisation en dehors du centre historique et disposant notamment de possibilités de stationnement et d'accessibilité moins contraintes que dans le centre, devraient pouvoir intéresser des jeunes ménages acceptant d'entreprendre des travaux de rénovation énergétiques.

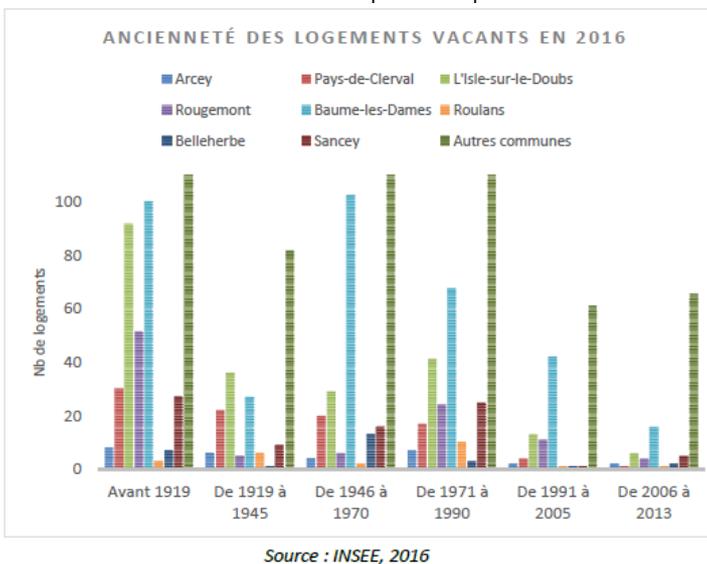
Il est probable aussi que les périodes où la construction neuve a été soutenue depuis le début des années 2000 aient contribué à une hausse de la vacance par un phénomène de concurrence, notamment à la faveur de l'offre en terrain à bâtir des maisons individuelles, en partie proposée à Baume Les Dames mais également dans certaines communes rurales périphériques de la ville qui ont connu des taux de solde migratoire nettement positifs entre 2011 et 2016 (source INSEE RGP 2011-2016).

Mais sur la période la plus récente, depuis 2019 il apparaît que malgré un rythme de construction neuve relativement soutenu (environ 24 logements par an commencés et 30 par an autorisés), le nombre de logements vacants a baissé, passant de 465 unités (compte INSEE) au 01/01/2019 à 421 unités au 01/01/2022 (compte LOVAC). Ainsi, malgré l'existence d'une offre en logement neufs sur la commune, le nombre de logements vacants a diminué, **ce qui illustre un regain d'attractivité de la commune depuis 2019**.

A aujourd'hui, la forte proportion de vacance structurelle à Baume Les Dames s'explique donc principalement par une forte proportion de logements inadaptés à la vie moderne : vétusté, gabarits, équipements, localisation dans un noyau historique présentant des difficultés de stationnement.

Et à cette situation s'ajoute dans une certaine mesure la concurrence de l'offre en logements neufs, laquelle reste toutefois indispensable à la satisfaction des besoins en logements du plus grand nombre et à la pérennité de la ville. Et cette concurrence est à relativiser car de 2019 à 2022, la principale offre de logements neufs mise sur le marché à Baume Les Dames a porté sur du terrain à bâtir de maisons individuelles tandis que la vacance de logements porte principalement sur des appartements (sur la période janvier 2019 - janvier 2022 le programme de 43 logements collectifs ELYPSE n'était pas encore construit). Il s'agit de segments d'offre de logements différents visant des types de ménages différents (plutôt familial pour les maisons individuelles et jeunes actifs ou seniors pour les appartements).

A noter que le diagnostic provisoire de la révision du SCOT de Doubs Central en cours, identifie bien lui aussi que le parc des logements vacants dans les villes de son territoire est de plus en plus vétuste et très ancien. En 2016, environ 60% du territoire du SCOT est concerné par une vacance supérieure au taux national de 8%, c'est-à-dire une vacance de type «structurelle» selon la définition de l'INSEE (qui place la barre de la vacance saine à 6%) ou de longue durée. Le diagnostic du SCOT pointe la vétusté de ces logements (en 2016, 69% des logements vacants du SCOT datent d'avant 1949). Ce constat est un des signes de dévitalisation des bourgs du territoire du SCOT tels que Baume Les Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont ou Sancey. L'interdiction nationale de mise en location des logements de classe énergétique F et G à compter du 1^{er} janvier 2023 risque encore d'accroître ce phénomène de vacance.



Ancienneté des logements vacants source : diagnostic provisoire du projet de SCOT révisé

Enfin, d'un point de vue juridique, le SCOT du Doubs Central de 2016 impose que le PLU prévoit la réaffectation d'une partie de la vacance. En effet, le nouveau PLU devra prendre en compte, dans sa définition des objectifs de production de logements, un objectif de reconquête d'un tiers de la vacance excédentaire (vacance au-delà de 6% du parc total).



Logements vacants à Baume-Les-Dames : localisation, type et ancienneté de construction



ENSEMBLE (vacance conjoncturelle et structurelle) au 01/01/2022 : 421 logements vacants



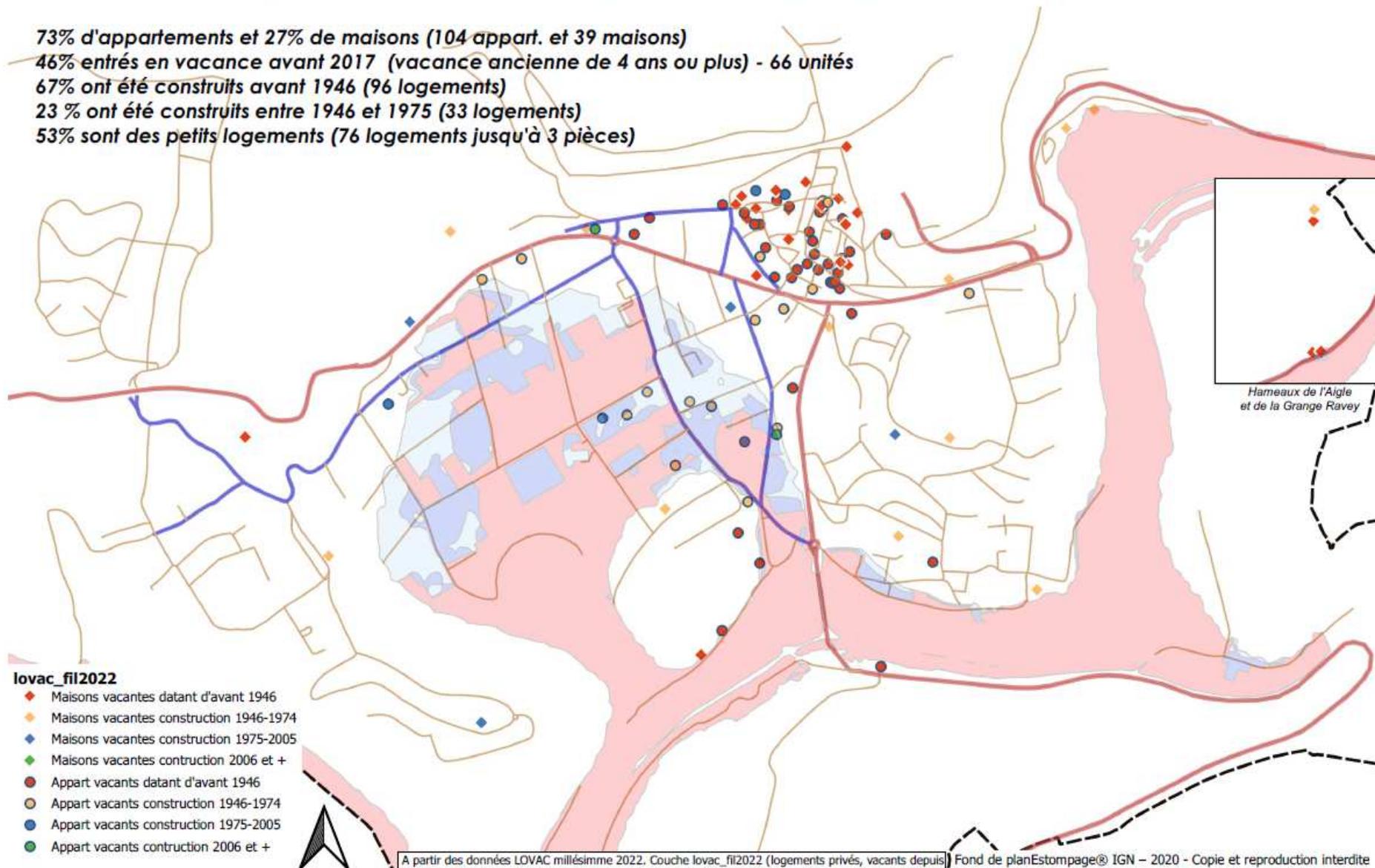


Logements vacants privés à Baume-Les-Dames : localisation, type et ancienneté de construction



Log. vacants privés depuis plus de 2 ans (vacance structurelle) au 1er janvier 2022 : 143 logements

- 73% d'appartements et 27% de maisons (104 appart. et 39 maisons)
- 46% entrés en vacance avant 2017 (vacance ancienne de 4 ans ou plus) - 66 unités
- 67% ont été construits avant 1946 (96 logements)
- 23 % ont été construits entre 1946 et 1975 (33 logements)
- 53% sont des petits logements (76 logements jusqu'à 3 pièces)



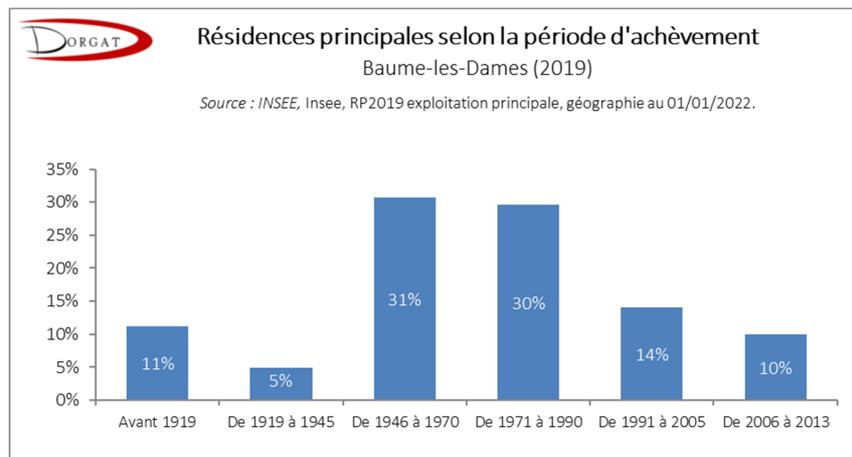
III-2.1.c Période de construction des résidences principales

De prime abord, le graphique ci-dessous illustre un parc de résidences principales de Baume Les Dames globalement récent puisque plus de la moitié (54 %) des résidences principales a été bâtie après 1970.

Toutefois, Il est rappelé que n'y apparaissent pas les 465 logements vacants recensés par l'INSEE en 2019, puisqu'il s'agit uniquement de l'âge des résidences principales.

Selon la base de donnée LOVAC « lovac_exh2022, au 01/01/2022, 183 logements vacants dateraient d'avant 1919 (en grande majorité situés dans le centre historique) et 116 logements vacants dateraient de la période 1946-1975 (localisation disséminée dans la ville).

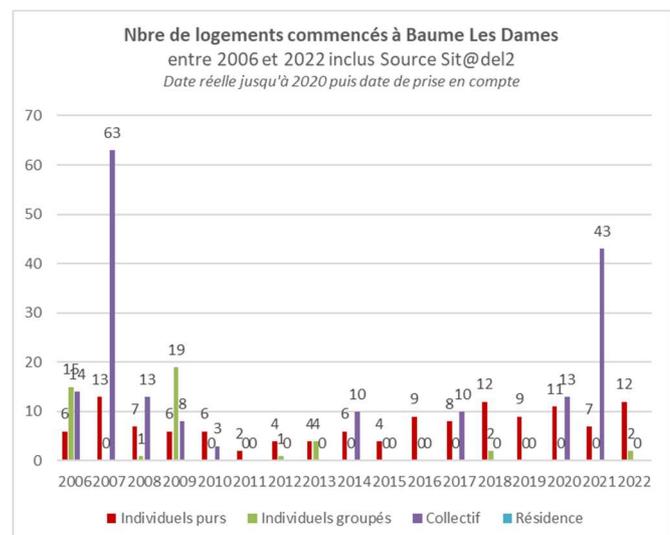
Aussi, si l'on s'intéresse à la totalité du parc de logements, c'est donc probablement une situation plus nuancée qui doit être retenue, **le parc de logements total de la Commune étant lui constituée de plus de la moitié de logements datant d'avant 1970** si l'on considère aussi les logements vacants.



Ces statistiques confirment tout de même l'analyse de **« big bang urbain » faite dans l'AVAP¹² de Baume Les Dames au sortir de la seconde guerre mondiale**, lors de laquelle l'urbanisation a cru de manière galopante et en dehors du noyau historique.

Les données issues de SIT@DEL montrent le net ralentissement de la production de logements à Baume Les Dames **après le début de la crise économique de 2008** (confère figure ci-contre). Après 2009 il y a eu un net ralentissement des logements commencés, **puis une reprise modérée mais confirmée à compter de 2014**.

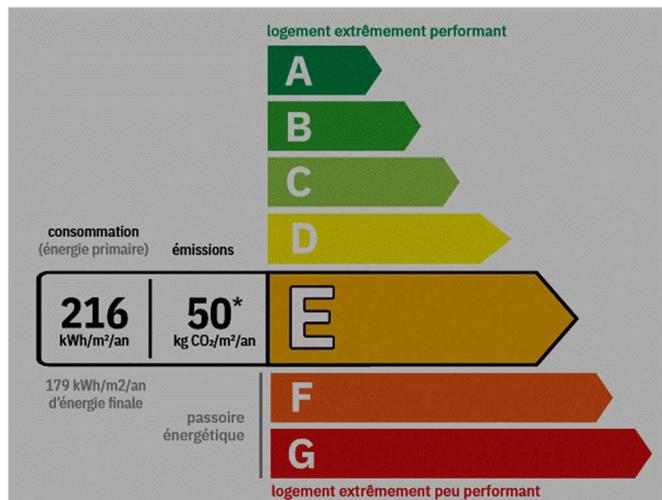
Et c'est l'habitat collectif qui a le plus souffert de ce ralentissement jusqu'à 2021 où malgré tout, a été construit un important programme de logements, un programme ELYPSE suite à l'initiative municipale de transformer le site des anciens ateliers municipaux rue des Glycines.



¹² Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Cette analyse de l'ancienneté du parc de logement **appelle un enjeu majeur pour la commune : celui de la rénovation énergétique des logements**. En effet, les logements anciens sont bien souvent les plus mal isolés et constituent souvent des logements de classe énergétique de type F ou G.

Cette ancienneté du parc de logement concerne dans une moindre mesure le parc de logement social de la Commune. Les classes énergétiques de ces logements sont plutôt bien connues du fait des obligations pesant sur les bailleurs sociaux. Selon le RLPS (répertoire des logements locatifs sociaux), au 1^{er} janvier 2022, 97% de ce parc avait fait l'objet de Diagnostics de Performances Énergétique (DPE).



Parmi ces logements diagnostiqués, seuls 4% (15 logements) sont en classe F ou G considérés comme passoires thermiques au titre du DPE énergétique. Certains pourraient être concernés par l'interdiction à la mise location à compter du 1^{er} janvier 2023 ou 1^{er} janvier 2025 (selon les cas et le type de DPE). Malgré tout, 41 % (157 unités) sont en classe E au titre du DPE énergie, considérés comme classe de performance énergétique moyenne (logement dont la consommation est comprise entre 231 et 330 kWh/m²/an).

III-2.2 Les types de logements et statut d'occupation

III-2.2.a Les types de logements (individuel ou collectif)

La situation au 01/01/2019 :

Comme l'illustre le tableau en page 40, les résidences principales sont constituées en 2019 pour moitié **d'appartements** et pour moitié **de maisons**. Il s'agit ici d'une **caractéristique de parc équilibrée**, qui illustre le statut de ville principale pour Baume Les Dames au sein de l'espace rural du Doubs Central.

En effet, la seconde polarité du SCOT qu'est l'Isle-sur-le-Doubs avec ses 2865 habitants, comporte encore une nette majorité d'habitat pavillonnaire (38,1% d'appartements au 01/01/2019). Les autres communes de la Communauté de Communes du Doubs Baumoises connaissent des compositions de parc très majoritairement tournées vers l'habitat pavillonnaire.

Par contre, comparé aux villes voisines moyennes que sont Vesoul et Pontarlier (plus de 15000 habitants), la répartition entre appartement et maison relève de l'ordre de deux tiers pour les appartements et un tiers pour les maisons (77,5 % d'appartements pour Pontarlier et Vesoul en 2019).

La tendance d'évolution récente :

L'affirmation de Baume Les Dames en tant que ville devrait induire à long terme que les appartements prennent le pas sur les maisons individuelles. Toutefois, de 2008 à 2022, **le ratio de la Commune maisons/appartements se maintient globalement autour de 45% d'appartements**, sachant que la principale opération de production de logements sur cette période est la ZAC Champvans proposant pour le moment principalement de l'habitat individuel (nouveau quartier « Des Dames du Quint »).

La difficulté dans la production d'appartement, est qu'elle doit résulter d'une démarche de construction par promotion immobilière. Or, le Pays Baumoïsis (ex CCPB) est un territoire sur lequel les volumes produits en promotion ont été anecdotiques depuis la crise financière de 2008.

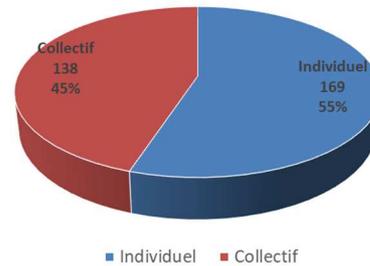
La part de d'habitat collectif dans la production nouvelle à Baume Les Dames avait donc globalement nettement régressée depuis 2010 avant l'autorisation d'un programme d'habitat collectif de 43 logements construit en 2021 vient rétablir l'équilibre (programme ELYPSE sur le site des anciens Ateliers Municipaux rue des Glycines). Ce programme a été impulsé par la Municipalité dans le cadre de la réaffectation du site des anciens ateliers municipaux et devrait voir encore aboutir à terme une seconde tranche de logements.

Les opérations d'habitat collectif ayant vu le jour à Baume Les Dames après 2010 sont :

- Un programme d'une vingtaine de logements en accession localisés en frange du centre-bourg de la Ville. Un programme qui a été développé par le principal opérateur local (ELYPSE), sur la base d'un prix moyen considéré comme plutôt bas lors de sa commercialisation (2.100€/m²), et cédé pour une part significative à des retraités recherchant la proximité des services du centre bourg. Selon une étude réalisée dans le cadre de l'ajustement de la programmation de la ZAC en 2017¹³ et à titre de comparaison, le marché bisontin portait en moyenne 400 ventes annuelles sur la base d'un prix moyen de 3.000€/m².
- En 2011, la réhabilitation de 10 logements sociaux en 2011 gérés par IDEHA;
- En 2016, la rénovation d'un ancien bâtiment communal rue Bassenne à Cour, par IDEHA, ayant permis la création de 10 logements sociaux ;
- La création de 9 logements collectifs sur le site des anciens Tissage en 2015-2016 (le reste du bâti industriel est resté à vocation économique) ;
- Un programme d'habitat intermédiaire du promoteur Carré de l'Habitat (4 duplex) dans la ZAC Champvans (Quartier Les Dames du Quin) en 2018.
- Un programme de 13 logements autorisé en 2019 portant sur la transformation en logements du centre Barbier (ex bâtiment administratif et associatif). L'inauguration a eu lieu en 2022.
- Le programme ELYPSE de 43 logements sur le site des anciens ateliers municipaux évoqué ci-avant (construction commencée en 2021).

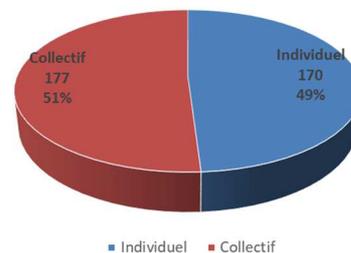
Nbre de logements autorisés à Baume Les Dames entre 2008 à 2022 inclus

Source : Sit@del2 - Logements autorisés par type et par commune



Répartition individuel/collectif des logements construits (commencés) à Baume Les Dames entre 2006 et 2022 inclus

Source : Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune



¹³ Étude de programmation Quartier de Champvans juillet 2017 – Ville de Baume les Dames, / Adéquation / SEdd

Nbre de logements construits (commencés) entre 2006 et 2022 inclus à Baume Les Dames					
Année	Individuels purs	Individuels groupés	Collectif	Résidence	Total
2006	6	15	14	0	35
2007	13	0	63	0	76
2008	7	1	13	0	21
2009	6	19	8	0	33
2010	6	0	3	0	9
2011	2	0	0	0	2
2012	4	1	0	0	5
2013	4	4	0	0	8
2014	6	0	10	0	16
2015	4	0	0	0	4
2016	9	0	0	0	9
2017	8	0	10	0	18
2018	12	2	0	0	14
2019	9	0	0	0	9
2020	11	0	13	0	24
2021	7	0	43	0	50
2022	12	2	0	0	14
Totaux	126	44	177	0	347

Nombre de logements commencés à Baume Les Dames de 2006 à 2022. Données source SITADEL2 : Logements commencés par type et par commune jusqu'en 2020 (données arrêtées à fin nov. 2022) en date réelle, puis pour 2021 et 2022 en date de prise en compte.

Nbre de logements autorisés à Baume Les Dames de 2008 à 2022 inclus					
Année	Individuels purs	Individuels groupés	Collectif	Résidence	Total
2008	6	7	21	0	34
2009	9	0	13	0	22
2010	5	0	3	0	8
2011	5	0	10	0	15
2012	6	6	8	0	20
2013	4	5	0	0	9
2014	7	0	0	0	7
2015	9	0	0	0	9
2016	7	0	4	0	11
2017	16	2	10	8	36
2018	14	2	0	0	16
2019	18	0	13	0	31
2020	10	0	43	0	53
2021	18	0	0	0	18
2022	10	3	5	0	18
Totaux	144	25	130	8	307

Nombre de logements autorisés à Baume Les Dames de 2008 à 2022. Source : Résultats annuels en date réelle -Sit@del2 - Logements autorisés par type et par commune (2008-2021). Résultats mensuels en date de prise en compte pour 2022

L'étude de programmation de la ZAC de Champvans de juillet 2017¹⁴ dressait le constat d'un prix de revente du collectif dans l'ancien particulièrement bas sur la Commune et stabilisé en 2015 après un pic en 2013 (à l'échelle de l'ex CC du pays Baumoï). Quant à l'individuel, le constat était aussi celui de prix moyens très abordables (surtout par rapport au Grand Besançon), et plutôt stables.

Concernant les prix des terrains à bâtir, ils avaient fortement augmenté entre 2012 et 2014, passant de 20K€ à 30-35 K€ en moyenne sur l'ex CC du Pays Baumoï, ce qui restait malgré tout très attractifs par rapport à ceux de l'agglomération bisontine.

Les données les plus récentes¹⁵ confirment un prix d'achat du foncier de terrain à bâtir hors lotissement en hausse bien que restant moins élevé sur la Communauté de communes du Doubs Baumoï (en

¹⁴ Étude commanditée par La Ville de Baume Les Dames et SEDD – cabinet Adéquation.

¹⁵ Observations et statistiques – Étude sur le prix des terrains à bâtir de la DREAL Bourgogne Franche-Comté d'août 2022, n°169, sur la base des données de 2017 à 2019

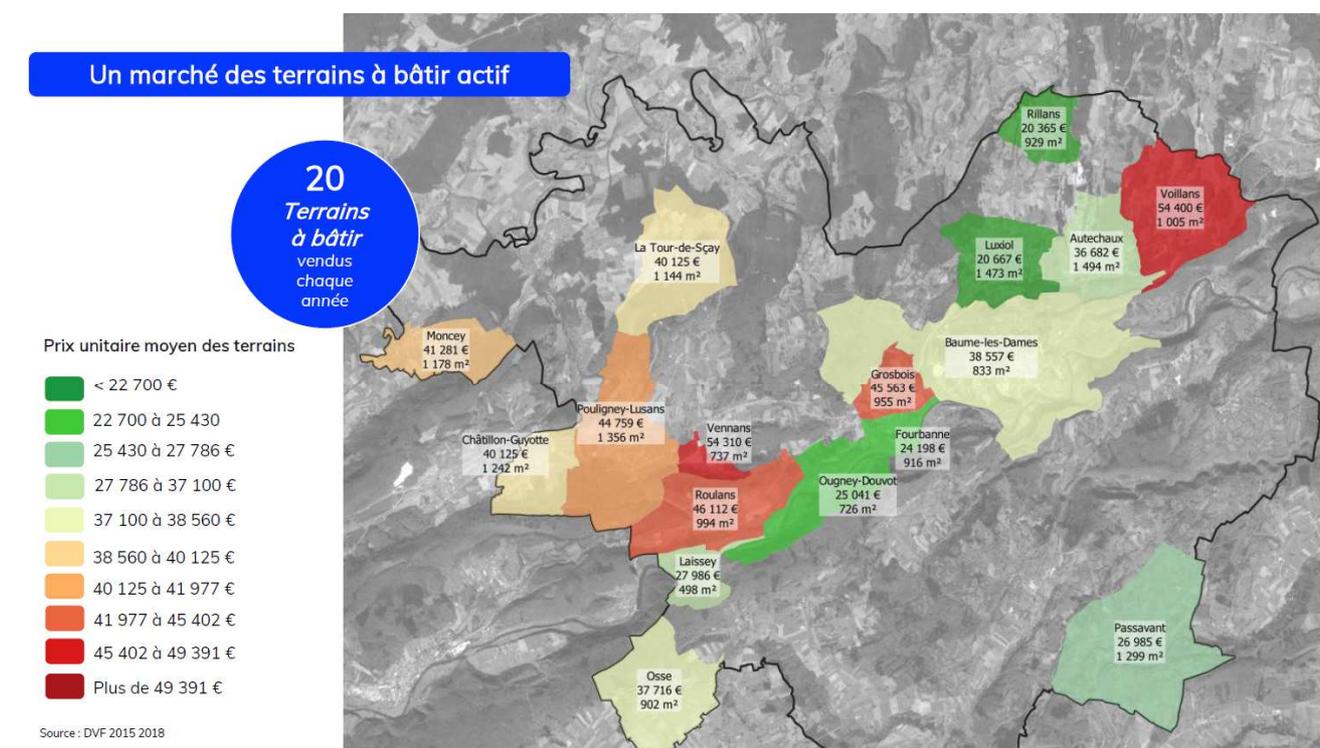
moyenne 40,3 K€) que sur les deux EPCI principaux riverains à savoir Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération sur la période 2018-2019 :

EPCI 2021	années	Terrain acheté (observations)	Part du viabilisé	Prix moyen des terrains en € par m ²	Surface moyenne des terrains en m ²	Prix moyen des maisons en € au m ²	Prix moyen des maisons en €	Prix moyen des projets en €
CC du Doubs Baumoï	2016-2017	56	66	29	1620	1399	173 269	221 018
	2018-2019	54	65	40	1008	1536	186 242	226 255
CU du Grand Besançon Métropole	2016-2017	376	72	87	879	1459	186 638	263 539
	2018-2019	397	76	87	877	15559	192 808	268 711
CA Pays de Montbéliard agglomération	2016-2017	188	68	60	993	1345	176 987	236 953
	2018-2019	192	63	62	915	1509	194 432	2550 744

Source : SDES - EPTB

En 2022, des lots de terrain à bâtir d'une surface de l'ordre de 560 m² sont proposés à la vente aux environ de 70 € par m² dans le quartier Les Dames du Quin (ZAC Champvans initiée par la Commune et concédée à la SEDIA).

Une récente étude sur l'habitat réalisée dans la perspective d'une éventuelle nouvelle OPAH (opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), commanditée par la communauté de Communes du Doubs Baumoï, dressait la carte suivante des prix moyen des terrains à bâtir sur le territoire de la CCBD.



Source : Étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – CCDB – Villes Vivantes Comité de Pilotage – 12 juillet 2021

La partie habitat de la ZAC de Champvans, qui a pris le nom de Quartier Dame du Quin, lancée en 2014, est consacrée principalement à de l'habitat individuel. Sa commercialisation et sa construction ont été soutenues depuis. Cette opération a déjà commencé à influencer la répartition entre maison et appartements à Baume Les Dames. Toutefois, quelques lots d'habitat collectif et intermédiaire sont prévus dans les tranches de la ZAC restant à réaliser. Ces dernières années, si la ZAC a fourni majoritairement de l'individuel, de l'habitat collectif se crée ailleurs en ville. Les données SITADEL2 les

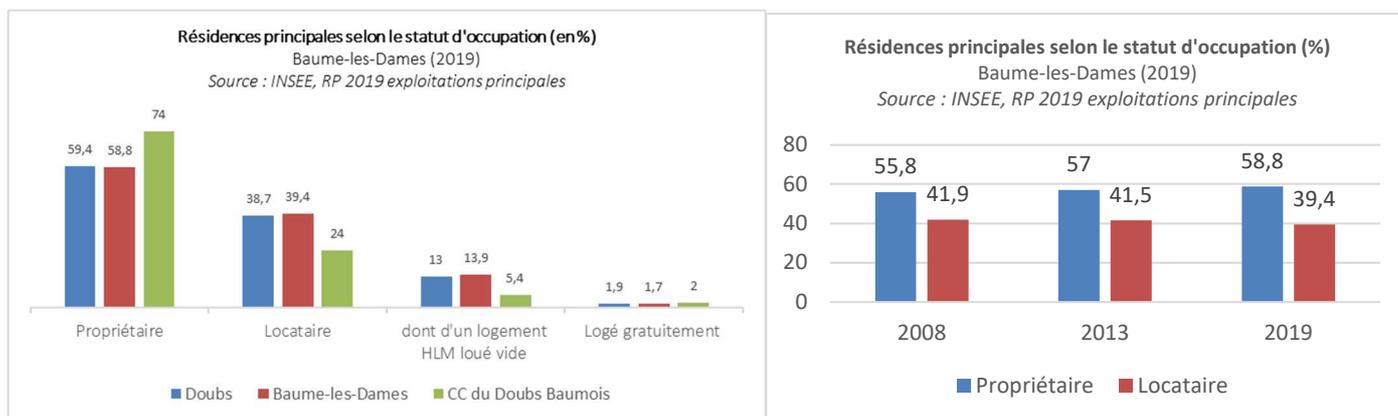
plus récentes présentées ci-avant illustrent un maintien de l'équilibre entre individuel et collectif dans la proportion de logements commencés depuis 2006.

III-2.2.b Le statut d'occupation

Concernant le statut d'occupation des logements, Baume Les Dames présente une forte proportion de locataires (39,4 % en 2019), bien plus élevée que le taux de la Communauté de Communes du Doubs Baumoïs (CCDB), mais en adéquation avec la moyenne du Département, laquelle est tirée vers le haut par les forts taux de locatif des villes de Besançon et de Montbéliard.

Cela est à souligner car la ville arrive à conserver un taux élevé de locatif alors qu'elle appartient à un territoire défavorable à l'investissement locatif libre **puisque'il s'agit d'une zone C au dispositif de la loi Pinel**. Malgré tout, depuis 2008, ce taux de locataire diminue légèrement, ce qui n'est pas favorable à une bonne rotation des ménages, nécessaire à un maintien démographique.

En 2019, Baume Les Dames présente un **taux de logement locatif social plus important** que le reste de la Communauté de Communes du Pays Baumoïs et que la moyenne du Département, ce qui confirme son statut de ville centre.



LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2019		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	2 347	100,0	2 446	100,0	2 391	100,0	4 714	16,2
Propriétaire	1 310	55,8	1 393	57,0	1 406	58,8	2 946	21,0
Locataire	984	41,9	1 016	41,5	943	39,4	1 685	9,1
dont d'un logement HLM loué vide	328	14,0	360	14,7	331	13,9	599	13,1
Logé gratuitement	53	2,3	37	1,5	41	1,7	83	15,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Selon l'INSEE, le taux de logements HLM loués vide est de 13,9% du parc total. Ce taux est en légère baisse depuis 2008. Il n'est pas très élevé et légèrement inférieur à celui de la ville de Pontarlier (14,2%) ou de L'Isle sur le Doubs (15,2%) par exemple.

Pour mémoire, les grandes villes riveraines de Besançon et de Montbéliard affichent respectivement 22,5% et 34,7%, tandis que la ville moyennes de Vesoul affiche 33,2%.

Les principaux bailleurs sociaux présents sur la Commune sont, par ordre décroissant du nombre de logements gérés :

- Habitat 25 ;

- IDEHA ;
- NEOLIA.

Selon les données du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) au 1^{er} janvier 2022, **le nombre de logements sociaux proposés à la location à cette date est constitué de 391 logements** dont 18 vacants (4,61 % au 01/01/2022 contre 8,44% au 01/01/2019 à son pic – taux de vacance en baisse). Il se compose de 57 logements pavillonnaires et 334 collectifs. Parmi eux, sont dénombrés :

- 17 logements de type PLAi (prêt locatif aidé d'intégration réservé aux personnes en situation de grande précarité)
- 215 PLUS datant d'avant 1977 (prêt locatif à usage social)
- 153 PLUS d'après 1977
- 6 PLS (Prêt Locatif Social - sont des logements locatifs intermédiaires)

Ce parc social n'a que très peu évolué ces dernières années car il n'a cru que de 6 logements entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2022.

Il convient de relever que 15 de ces logements locatifs sociaux sont identifiés par le RPLS comme appartenant aux lasses énergétiques F et G au 1^{er} janvier 2022. Certains pourraient donc être concernés par l'interdiction de la mise en location au 1^{er} janvier 2023, à moins que depuis l'année écoulée, ils aient fait l'objet de travaux de rénovation énergétique.

La Commune n'est pas concernée par le quota minimal de 25 % de logements sociaux de la loi SRU et ne se trouve pas à proximité des seuils de soumission tels qu'ils résultent des décrets du 26 juillet 2013.

La Ville de Baume Les Dames propose 4 logements locatifs communaux dont :

- Un inoccupé pour travaux (site le Breuil) ;
- Un laissé libre pour un accueil en cas de situation d'urgence (site le Breuil) ;
- Un abri de nuit situé rue des Finances ;
- Un loué (site le Breuil).

III-2.3 La taille des logements

Globalement les logements sont plutôt grands à Baume Les Dames puisque 69 % des résidences principales sont des logements de type T4 ou T5. Cette caractéristique n'a quasiment pas évolué depuis 2013 où ils représentaient 69,1 %. La tendance est donc stable.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

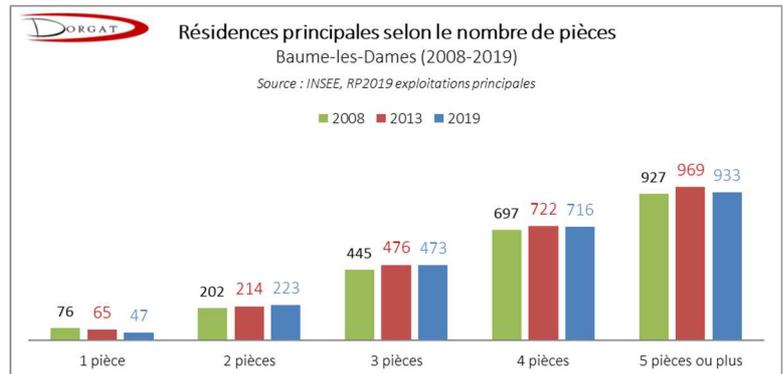
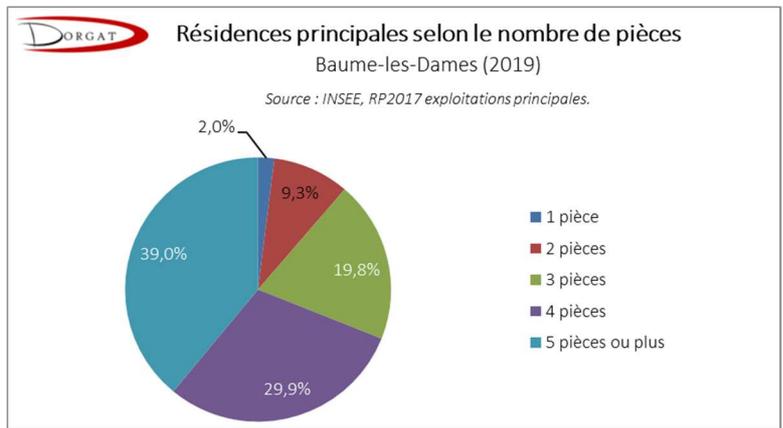
	2008	2013	2019
Ensemble des résidences principales	4,2	4,2	4,2
Maison	5,1	5,1	5,0
Appartement	3,4	3,3	3,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Cette tendance au maintien de la taille des logements ne suit pas celle de réduction de la taille des ménages sur cette même période qui est passée de 2,2 occupants par ménage en 2008 à 1,97 en 2019.

Il est à relever que s'agissant des maisons existantes (en revente), selon l'étude de programmation de la ZAC de Champvans de juillet 2017, ce sont les principalement les grandes typologies, de type T5 ou plus qui portent le marché sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays Baumoï.

Sur ce graphe qui représente les volumes d'unités, il est observable que le nombre de chaque tranche diminue sur les périodes récentes, ce qui s'explique la réduction globale du nombre de résidences principales sur la commune, sachant que ceux qui baissent le plus sont les plus grands et plus petits logements (les 5 pièces et plus et les 1 pièce). Pour les T1 il semble que cette baisse puisse être la résultante d'une mise en vacance car il a été vu précédemment que la proportion de T1 était assez forte parmi les logements vacants.



III-2.4 Le logement des gens du voyage

Baume Les Dames dispose une aire permanente d'accueil des gens du voyage située route de Fontenotte sur le plateau de Bois Carré. Elle propose 20 places.

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence concernant « l'aménagement, la création, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage » relève de la Communauté de Communes du Doubs Baumoï depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le schéma départemental 2021-2026, pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs a été approuvé le 21 janvier 2021 par arrêté n° 25-2021-01-21-002 signé conjointement par monsieur le Préfet du Doubs, Joël MATHURIN et madame la Présidente du Conseil départemental du Doubs, Christine BOUQUIN.

Baume Les Dames est concernée par l'orientation stratégique n°3 « Conforter le dispositif d'accueil des gens du voyage », à savoir :

- **Action n°6 :**
 - S'assurer de la mise en conformité des règlements intérieurs existants avec le règlement intérieur type annexé au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019.
 - Entretien et réhabiliter si nécessaire les aires d'accueil avec un niveau de confort adapté et répondant au moins aux obligations réglementaires, tout en maintenant le nombre de places prévues

- Action n°8 : réaliser 2 terrains familiaux locatifs sur la commune de Baume Les Dames au titre des attendus à l'échelle de la Communauté de Communes du Doubs Baumoï (2 x 2 à 4 places).

III-3 LES MÉNAGES

III-3.1 Catégorie socio-professionnelle des ménages

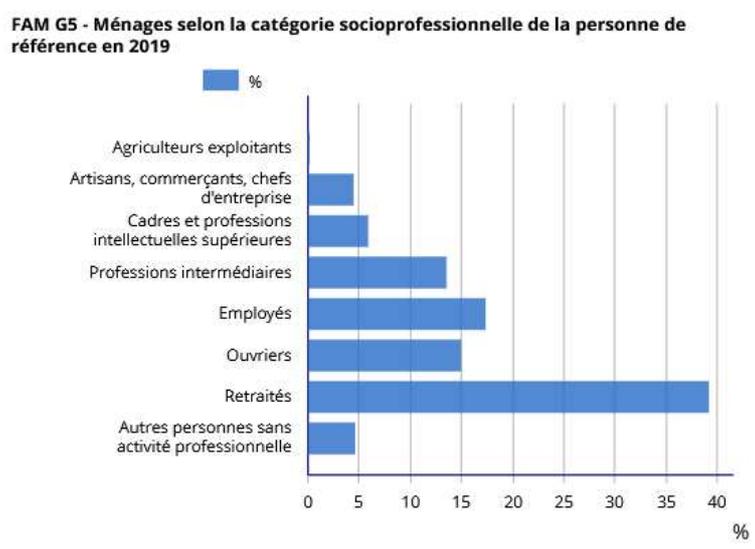
Avant de présenter la catégorie socio professionnelle des ménages Baumoï, il est rappelé que la taille et le nombre de ménages sont présentés en page 30. Il y est observé que malgré la décroissance de la population totale depuis 2008, le nombre de ménages lui augmente, illustrant parfaitement un phénomène de desserrement de la population prononcé :

- 2008 : 2352 ménages pour une population totale légale de 5 313 habitants
- 2019 : 2391 ménages pour une population totale légale de 4 989 habitants

Concernant la catégorie socio professionnelle des ménages, la plus représentée en pourcentage est celle des retraités (39,2%), suivie des employés (17,3%), côtoyant à quasi égalité celle des ouvriers (15%).

Sur les 2391 ménages présents à Baume Les Dames en 2019, 937 sont des ménages où la personne de référence est retraitée, soit 39,2% des ménages (graphe FAM G5). Et ces 937 ménages de retraités représentent une population de 1401 habitants (graphe FAM T2).

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019



Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	2 391	100,0	4 712	100,0
Agriculteurs exploitants	5	0,2	25	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	105	4,4	308	6,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	140	5,9	393	8,3
Professions intermédiaires	322	13,5	729	15,5
Employés	412	17,3	931	19,8
Ouvriers	358	15,0	764	16,2
Retraités	937	39,2	1 401	29,7
Autres personnes sans activité professionnelle	112	4,7	161	3,4

Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

Si l'on compare avec le Département du Doubs et la Communauté de Commune du Doubs Baumois à cette même date, le schéma de répartition est globalement similaire à nuances près :

- Baume Les Dames accueille une part plus importante de retraités (seulement 28,9% des ménages dans le Doubs et 32,7% dans le CCDB)
- Baume Les Dames connaît une sous-représentation des agriculteurs exploitants (1,1% des ménages dans le Doubs et 2,8% dans le CCDB).
- A Baume Les Dames, les ouvriers sont un peu moins nombreux que les employés alors que c'est l'inverse à l'échelon de la CCDB et du Département.

Il est utile de préciser ici que l'étude de programmation de la ZAC de Champvans menée en 2017 a mis en avant le fait qu'il existe sur la commune un intérêt marqué des candidats à l'installation pour la revente et le lot de terrain à bâtir de jeunes actifs, notamment en report bisontin.

Il a été observé par ailleurs qu'un profil socio-professionnel domine parmi les acquéreurs dans la revente de biens à Baume Les Dames, marqué par une forte représentation de ménages « employés » et « professions intermédiaires ».

Pour l'acquisition des lots de terrain à bâtir, sur la première tranche de commercialisation de cette ZAC, il s'agit majoritairement de ménages auparavant locataires, de ménages familiaux et des actifs d'âge intermédiaire (30-50 ans), principalement originaires du bassin de vie (ex CCPB 62% et du Grand Besançon). Ces acquéreurs ont également la particularité d'être actifs sur les deux principaux pôles d'emploi du secteur que sont Besançon et Montbéliard.

Pour la tranche 2 de commercialisation de la Dame du Quin, il est relevé que la demande de report bisontine a été encore plus marquée et que la commercialisation en 2016 des 19 lots a été beaucoup plus rapide que la tranche 1 (fev. 2014 pour 13 lots).

La proposition de quelques lots d'habitat individuel locatif serait aussi, d'après l'étude de programmation de 2017 précitée, une piste à prendre en compte dans le développement de ce quartier d'habitat, à hauteur d'environ 7 logements par an, sachant que des bailleurs sociaux seraient potentiellement intéressés.

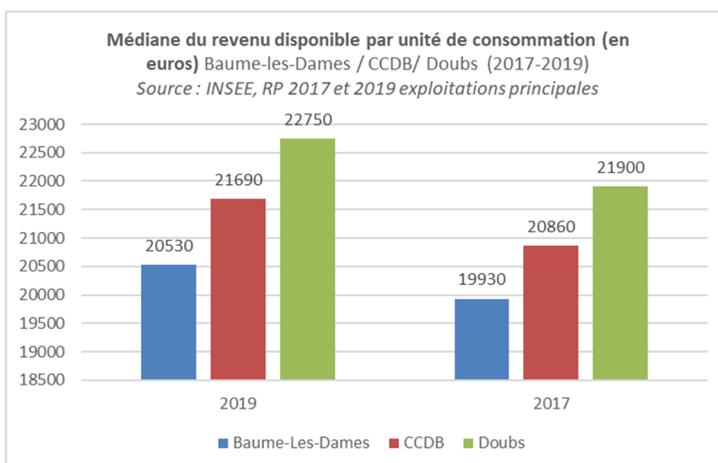
III-3.1 Revenus des ménages

Pour évaluer la situation des revenus de la population communale, il est choisi d'utiliser la « médiane du revenu disponible par unité de consommation »¹⁶.

Définition : Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales : la moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié, moins.

¹⁶ Cet indicateur permet d'appréhender la pauvreté dite « monétaire » et fournit une évaluation des « ressources » disponibles sur un territoire donné avant les effets redistributifs des prestations et des impôts. Le revenu médian, est mieux adapté à des comparaisons entre zones géographiques de petite taille. Il est moins affecté par des valeurs extrêmes que le revenu moyen. Il permet ainsi d'identifier de façon pertinente les quartiers qui concentrent un nombre important de ménages aux revenus modestes comparativement au reste du territoire et notamment à leur agglomération. Il est considéré partout comme un critère discriminant de la précarité.

Le revenu médian par unité de consommation de Baume Les Dames en 2019 est de **20 530 €**, en légère hausse (+3%) par rapport à 2017 où il était de 19 930 €. Ce niveau de revenu est plus faible à Baume Les Dames que la moyenne de la Communauté de Communes du Doubs Baumois, ce qui peut potentiellement s'expliquer par son caractère urbain, mais il est également nettement inférieur au niveau Départemental. Ce revenu médian a progressé de 3 % en 2 ans pour la ville, tandis qu'il a progressé de 3,98% pour la CCDB et de 3.88% pour le département sur la même période.



REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2019

	2019
Nombre de ménages fiscaux	2 436
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	5 005
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 530
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	51

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

Le taux de pauvreté¹⁷ à Baume Les Dames est de 14% en 2019 et touche principalement les locataires. Ce taux est similaire à celui de la France métropolitaine en 2019 mais très supérieur à celui de la CCDB et modérément supérieur à celui du Département du Doubs :

Taux de pauvreté	Baume Les Dames	CCDB	Département du Doubs	France Métropolitaine
2019	14%	9,9%	12,1%	14,5 %

Baume Les Dames est donc d'un territoire accueillant une population aux **revenus fragiles ou modérés**. Cela crée un enjeu notamment sur la poursuite du développement du parc de logement social.

¹⁷ Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

III-3.2 Équipement automobile des ménages

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 347	100,0	2 446	100,0	2 391	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	1 486	63,3	1 589	65,0	1 624	67,9
Au moins une voiture	1 917	81,7	2 032	83,1	1 997	83,5
1 voiture	1 217	51,9	1 267	51,8	1 223	51,2
2 voitures ou plus	700	29,8	765	31,3	774	32,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Depuis 2008, **le nombre de ménages motorisés sur Baume Les Dames augmente légèrement**, passant de 81,7 % à 83,5 %. Cette augmentation concerne plus exactement les ménages disposant de 2 voitures ou plus.

Concernant le stationnement, seulement 67,9% des ménages sont équipés d'au moins un emplacement en 2019. C'est plus qu'en 2008 ou 2013. Cette statistique seule est difficile à interpréter, étant donné que la majorité des ménages est équipée de plusieurs véhicules et qu'elle ne recoupe que les ménages dotés d'au moins une place.

Il convient de rappeler ici que plus de 70 % des actifs se rendent à leur travail en voiture, camion, ou fourgonnette.

Au-delà de la statistique, il est notable que le centre-ancien rencontre des difficultés de circulation et de stationnement, jouant un rôle négatif dans le phénomène de vacance des logements et des cellules commerciales du centre. Ces difficultés ont donné lieu à la réalisation de plusieurs études en vue de leur prise en compte dans la stratégie de requalification du centre-ville.

- L'étude de « stationnement, circulation et signalétique pour la requalification du centre-ville » de 2018 réalisée par VIA COMMEA
- L'étude de « programmation pour l'aménagement des espaces publics du cœur historique » de 2021 réalisée par Benoit RAUCH Urbaniste OPQU et DIGITALE Paysage et Agnès DAVAL paysagistes-concepteurs
- L'étude de faisabilité relative à la construction d'ouvrages de stationnements de 2021 réalisée par Le BAFU.

Les conclusions de ces études sont reprises en synthèse dans la partie du rapport de présentation du PLU consacrée au diagnostic urbain. Elles ont abouti à l'établissement d'une stratégie de requalification des principales places et espaces publics du centre ancien, basée sur une réduction de l'importance de la voiture sur certains espaces centraux à la faveur d'un meilleur partage de l'espace public pour les piétons, cycles et autres usages (pour un cœur de ville apaisé vivant et mis en valeur). Cette stratégie s'accompagne d'un volet de création et d'augmentation des capacités de stationnement sur le pourtour immédiat du centre historique pour compenser les parkings amenés à être supprimés dans le noyau, mais également pour conforter à terme l'usage de la gare en tant que levier de l'intermodalité.

Dans les quartiers pavillonnaires plus récents, des difficultés peuvent naître de l'accentuation de la motorisation des ménages notamment lors de l'équipement des enfants devenus jeunes adultes.

III-3.3 Mobilité résidentielle des ménages de Baume Les Dames

En 2019 selon l'INSEE, 31,12% des ménages étaient installés sur la commune depuis moins de 4 ans, ce qui est significatif et illustre un certain turn-over des ménages sur la commune.

Baume Les Dames est située sur la frange ouest du territoire du SCOT du Doubs Central, lequel a globalement connu des échanges équilibrés avec le secteur Bisontin entre 2013 et 2016¹⁸ (nombre d'habitants entrants sur le territoire du SCOT provenant de l'unité urbaine de Besançon sensiblement équivalent à ceux sortant du SCOT pour ledit territoire Bisontin). Par contre le SCOT a été sur cette même période plutôt attractif pour les habitants de l'unité urbaine de Montbéliard dont les habitants sont venus s'installer dans le SCOT en plus grand nombre que ceux le quittant pour l'UU de Montbéliard (601 entrants contre 479 sortants). Ces échanges avec l'UU de Montbéliard concernent surtout la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes et peu la Communauté de Communes du Doubs Central à laquelle appartient Baume Les Dames.

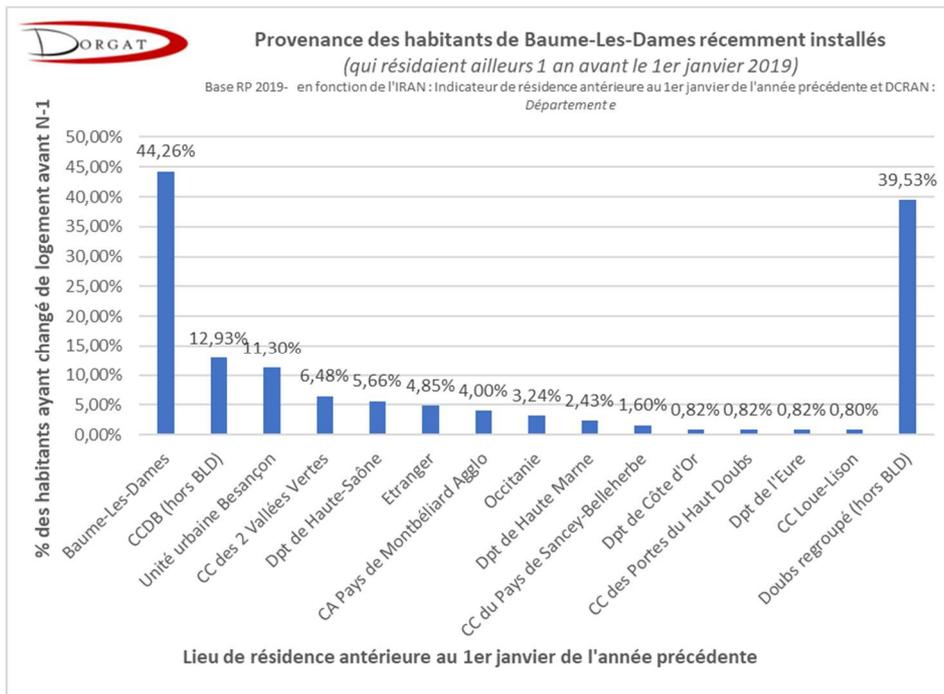
En 2012, presque la moitié des emménagés récemment sur la commune de Baume Les Dames étaient déjà présents sur la Commune (46%)¹⁹. 40% des flux provenaient de ménages qui habitaient déjà le département du Doubs dont la même proportion depuis le Grand Besançon. Le reste des emménagements sur la commune provenait de manière plus anecdotique de l'ex région Franche-Comté (hors Doubs) à hauteur de 4% ou bien d'une autre commune de l'ex communauté de communes du pays Baumoïse (1%). En 2013, les emménagés récents étaient majoritairement jeunes (47% des ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 39 ans).

Une analyse de données plus récentes du fichier des migrations résidentielles du recensement de la population au 1^{er} janvier 2019, confirme ces tendances illustrées ci-après.

En 2019, et selon l'exploitation des données du recensement général au INSEE 2019, **un peu moins de 350 personnes résidaient dans une autre commune que Baume Les Dames un an auparavant le recensement**. Ce flux d'entrants confirme que Baume Les Dames exerce une attractivité, même si la faiblesse du solde naturel et le desserrement des ménages font que cette attractivité ne se traduise pas par une croissance démographique. Les données 2019 confirment également que les nouveaux arrivants sur la commune sont plutôt jeunes car âgés de moins de 40 ans pour un peu plus de la moitié (52%).

¹⁸ Sourced étude de diagnostic de la révision du SCOT du Doubs Central – version projet

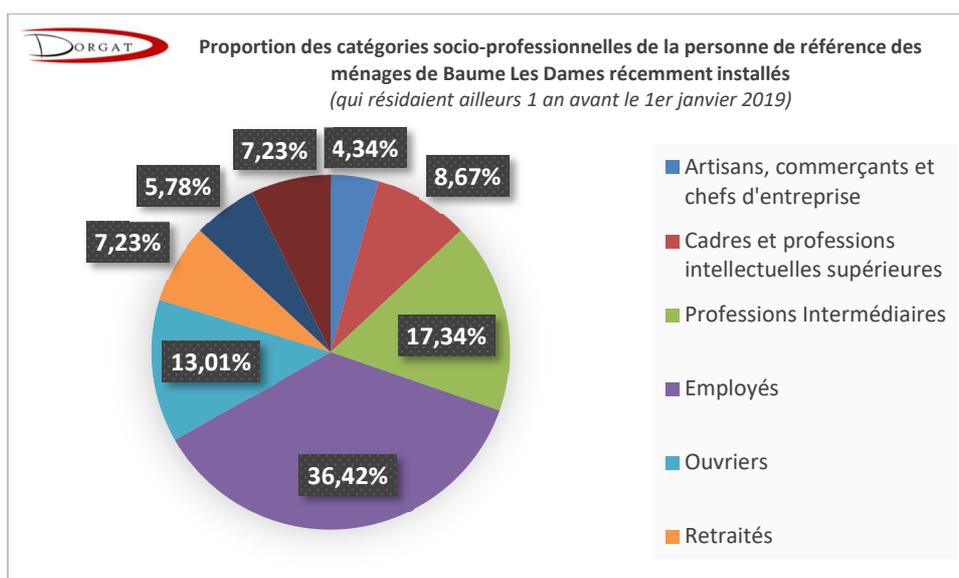
¹⁹ Analyse des mobilités résidentielles sont issues de l'étude de programmation de la Zac Champvans de juillet 2017 – base données INSEE 2013, établie par ADEQUATION sous la maîtrise d'ouvrage de la SEDD et de la Ville de Baume Les Dames



En termes de catégories socio-professionnelles, on observait en 2013 une forte proportion de ménages « ouvriers » (28%) et « professions intermédiaires » (24%). En termes de taille des ménages, les ménages de 1 ou 2 personne(s) prédominaient (près de 75%). En termes de statut d'occupation, les ménages étaient auparavant majoritairement locataires du parc libre (56%).

Ces constats ont conduit les auteurs de l'étude de programmation de la ZAC de Champvans à conclure à la nécessité de maintenir voir de dynamiser l'attractivité de Baume Les Dames auprès des ménages situés en dehors de la communauté de communes, et en particulier les bisontins.

Une actualisation de l'analyse sur la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence des ménages récemment installés en 2019 place désormais en tête la catégorie des employés (environ 36%) suivie de celle des professions intermédiaires (17% environ). Les ouvriers seraient donc moins représentés parmi les nouveaux arrivants qu'en 2013.



III-4 ACTIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET POLITIQUE LOCALE D'HABITAT

III-4.1 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat [OPAH]

III-4.1.a La précédente OPAH 2010-2016

Une OPAH a eu lieu sur le territoire de la communauté de communes du pays Baumois entre 2010 et 2015. Celle-ci a été prolongée de 2 ans 2016 et 2017.

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est un service qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'habitat et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

D'après les données de la récente convention ORT signée par la Commune (confère ci-après), sur 5 ans, 131 dossiers ont abouti dont 123 propriétaires occupants et 8 propriétaires bailleurs.

Le bilan est positif pour les propriétaires occupants. Par contre, les résultats obtenus concernant les propriétaires bailleurs sont mitigés par rapport aux besoins identifiés dans l'étude pré-opérationnelle. De nombreux propriétaires bailleurs délaissent leur patrimoine. Le coût des travaux restant à charge, le contexte immobilier défavorable, l'évolution de la réglementation et le manque d'attractivité de la commune dissuadent les propriétaires de s'engager dans l'OPAH.

D'après le SCOT du Doubs Central, si cette OPAH a plutôt bien fonctionné sur certains villages, elle a été peu efficace sur le centre ancien historique de Baume Les Dames où les logements vacants étaient très insalubres et très peu accessibles et donc trop coûteux à rénover.

Depuis l'arrêt de l'OPAH, le programme d'intérêt général [PIG] de résorption de l'habitat indigne dans le département du Doubs a pris la relève.

III-4.1.b Une réflexion sur une nouvelle OPAH en cours

La Communauté de Communes du Doubs Baumois a initié une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont les conclusions ont été rendues lors d'un Comité de Pilotage du 12 juillet 2021.

Dix enjeux principaux ont été ciblés dont deux spécifiques à la ville de Baume Les Dames :

Enjeux à l'échelle des 58 communes :

- Accueillir des habitants
- Réinvestir les logements vacants
- Conjuguer réhabilitation et reconfiguration
- Améliorer la performance énergétique des logements
- Bien vieillir dans le Doubs Baumois
- Augmenter l'ambition des projets d'acquisition amélioration
- Proposer une offre locative en dehors de Baume les Dames

- Conforter la beauté et l'identité du territoire

Et ceux spécifiques à Baume Les Dames :

- Prendre la main sur des immeubles dégradés stratégiques
- Traiter les parties communes des immeubles collectifs

À ce jour, l'engagement de cette nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat n'est pas encore confirmé.

Toutefois le PETR en charge du SCOT, la Communauté de Communes du Doubs Baumois et la Commune de Baume Les Dames, ont mis en place depuis 2016 un partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs (anciennement ADIL et CAUE), consistant en la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de conseils aux particuliers et des professionnels du bâtiment sur des questions d'habitat.



III-4.2 L'opération de revitalisation du territoire (ORT)

Une Opération de revitalisation du Territoire (ORT) vient d'être lancée à Baume Les Dames, suite à la signature d'une convention le 21 février 2020 par la Commune, l'État ainsi que la Communauté de Communes.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

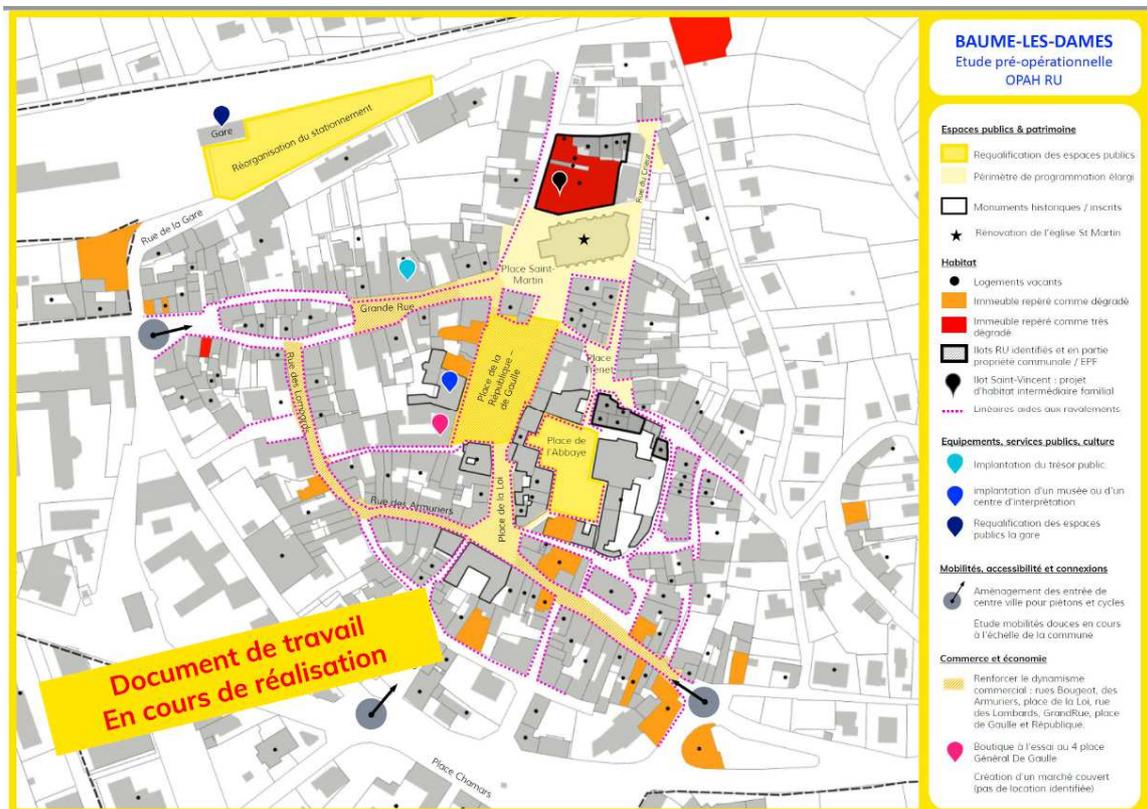
- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

L'ORT permet d'être éligible au Denormandie dans l'ancien, un outil puissant de réhabilitation de l'habitat via l'investissement locatif. Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3 500 euros de déduction par an

Les secteurs d'intervention opérationnels de l'ORT de Baume Les Dames prévus dans la convention sont nombreux. Il a été laissé le soin à l'étude pré-opérationnelle d'OPAH évoquée ci-avant, de cibler

les futurs secteurs d'intervention sur le volet amélioration de l'habitat et de localiser particulièrement certaines actions opérationnelles.

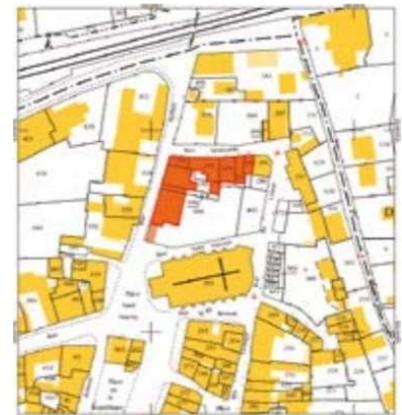
À ce titre, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH a notamment ciblé le noyau historique du centre de Baume Les Dames dont l'îlot « Saint Vincent ».



Source : Étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Comité de Pilotage – 12 juillet 2021. Étude commanditée par la CCDB et réalisée par Villes Vivantes

Actuellement, l'îlot Saint Vincent est occupé pour moitié par des maisons de ville. Il fait l'objet d'un projet de reconversion porté par la Ville. Une première moitié de sa surface a déjà été dédié à la création d'un nouveau pôle socioculturel intergénérationnel (Le Grenier des Arts) et l'autre qui accueille une douzaine de maisons de ville (13 logements vacants) sera requalifiée en logements.

À cet effet, les services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs (CAUE) ont été sollicités pour élaborer un cahier des charges à destination des promoteurs et investisseurs en vue de la commercialisation de l'ensemble dans son intégralité ou par lots.



A priori, et afin de proposer des logements décents et attractifs, la requalification pourrait conduire à réduire le nombre de logements remis sur le marché. Sur les 13 logements vacants, l'opération devrait en restituer 7 environ, en prévoyant des déconstructions partielles pour permettre des normes de confort et d'habitabilité améliorées.

Dans le cadre de la présente révision générale du PLU, une étude de capacité de densification et de mutation des espaces bâtis est réalisée pour établir les orientations du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU. Cette étude cible notamment l'îlot Saint Vincent et d'autres. Cette étude dite « de capacité » ainsi que les orientations d'Aménagement et de

Programmation qui en découlent figurent dans la partie du rapport de présentation consacrée à l'exposé des choix retenus du PLU révisé.

III-4.3 La politique locale en matière d'habitat

Pour mémoire, la Commune de Baume Les Dames appartient au Département du Doubs et au SCOT du Doubs Central, ce qui l'englobe de fait dans les politiques et objectifs d'habitat de ces deux institutions (le Département et le PETR).

FOCUS sur le programme départemental de l'habitat (PDH)

Baume-les-Dames est soumise au PDH du Doubs 2014-2019 approuvé par arrêté conjoint du 19/08/2014. Il se compose de huit orientations :

- permettre aux ménages de se loger en adéquation avec leurs moyens
- redonner de l'attractivité résidentielle au parc ancien
- faciliter l'accès des jeunes au logement
- créer les conditions qui facilitent les trajectoires résidentielles adaptées au 3ème et 4ème âge
- développer l'offre pour les publics aux besoins spécifiques
- mobiliser les territoires pour le développement de politiques locales de l'habitat (PLUi, PLH)
- veiller à la bonne articulation et cohérence entre politique de l'aménagement, politique sociale et politique de l'habitat
- mettre en œuvre et gouverner le PDH

Pour le territoire du Doubs Central, le Plan Départemental de l'Habitat identifie 4 enjeux à prendre en compte :

- le devenir du parc ancien et les conséquences sur le fonctionnement urbain des cœurs de villes et de villages
- le besoin en logements pour les personnes âgées
- la stratégie intercommunale à mettre en place sur le territoire
- le soutien au développement des documents d'urbanisme (PLU et PLUi).

Focus sur les objectifs d'habitat chiffrés du SCOT de 2016 (voir en détail page 70 et suivantes)

Nbre de logements à produire d'ici 2032 : 450

Typologie des logements (à titre indicatif) : 30% de T1 à T3, 25% de locatifs privés, 15% logements abordables, 15% PMR

Proportion renouvellement / extension : au moins 40% en renouvellement urbain (par opposition à étalement urbain)

Reconquête d'un tiers de la vacance excédentaire (vacance au-delà de 6% du parc total)

Plafond foncier habitat d'ici 2032 : 21,5 hectares.

☞ Chiffres susceptibles d'évolution dans le cadre de la révision du SCOT en cours



III-5 SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX HABITAT

SYNTHESE AFOM HABITAT

ATOUTS

- Une croissance globalement linéaire du parc de logements, sans forts « à coups » sur la période 1968 -2019. Permet une bonne intégration sociale des nouvelles opérations.
- Une nette hausse du rythme de construction de logements entre 2019 et 2022 à raison de 25 logements par an contre 18,5 par an entre 2013 et 2019, signe d'une certaine attractivité pour la Commune.
- Des opérations d'ampleur phasées et conçues pour le long terme, donc avec une cohérence (Bois Carré, ZAC Champvans...).
- Un marché de la maison individuelle (en revente ou en terrain à bâtir) attractif pour les jeunes actifs du bassin de vie (Communauté de Communes) mais aussi (bien que dans une moindre mesure), de l'agglomération Bisontine.

FAIBLESSES

- Une forte hausse des logements vacants depuis 1999, en particulier dans le parc très ancien et difficilement accessible du noyau historique, mais une amorce d baisse selon des données plus récentes LOVAC de 2021 et 2022.
- Plus de la moitié du parc de logements datant d'avant 1970, présentant donc un fort enjeu de rénovation énergétique (plus dans le parc privé que public).
- Une inadéquation entre le taux de motorisation des ménages et leur équipement en places de stationnement privatif. Enjeu fort sur la mise en œuvre du scénario final de l'étude de programmation pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville (en cours, certains marchés de maîtrise d'œuvre attribués).
- Un fort desserrement des ménages de manière continue depuis 1968 (1,97 occupants par résidence principale en 2019 contre 2.06 en 2012).
- Une majorité de grands logements qui n'est pas en adéquation avec la réduction de la taille des ménages ni du vieillissement de la population.
- Des ménages aux revenus modérés.
- Une certaine faiblesse de la promotion immobilière privée pour de l'habitat collectif alors que le statut de ville centre fait de Baume Les Dames la commune cible prioritaire pour ce type d'habitat. A soutenir comme par exemple l'initiative communale de reconversion des anciens ateliers municipaux Les Glycines, ayant abouti à la création de 43 logements collectifs (en cours de travaux en 2022).
- Une offre en logements à loyer modéré limitée (13,9% du parc en 2019).

OPPORTUNITÉS

- Une attractivité de la Commune dont témoignent le nombre de logements construits ou autorisés (en particulier depuis 2019) mais également l'analyse des flux migratoires résidentiels (un peu moins de 350 habitants de Baume Les Dames au 1^{er} janvier 2019 résidaient dans une autre commune un an auparavant).
- Un bon taux de locatif, favorable à la rotation des ménages et au parcours résidentiel (à conforter en matière de locatif public).
- Une vacance des pavillons des années 70 potentiellement mobilisable pour des jeunes actifs aux revenus modestes sur le marché de la maison individuelle, un taux de vacance en baisse sur le parc locatif public (taux de vacance RLPS de 4,62% au 01/01/2022 contre 8,44% au 01/01/2019) et une amorce de baisse des logements vacants depuis 2019 selon les données LOVAC de 2021 et 2022.

- La ZAC Champvans offre des perspectives de développement à moyen et long terme :
 - Pour l'habitat individuel en vue de l'accueil de jeunes ménages avec des enfants ou en âge d'en avoir, pour équilibrer la structure démographique de la population et optimiser les équipements liés à la jeunesse.
 - Pour favoriser l'émergence d'opérations d'habitat intermédiaire en particulier (soutien public sur un segment qui peine à percer).
- L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 21/02/2020 donnant des moyens d'actions financiers, juridiques et fiscaux notamment pour l'ilot Saint Vincent, l'ilot l'Abbaye et la requalification des places du noyau historiques.
- Le SCOT du Doubs Baumoisi actuel prévoit un objectif de consommation foncière d'habitat de 21.5ha, incluant une partie de la ZAC de Champvans. Toutefois, la révision du SCOT actuellement en cours prend en compte l'approbation récente du SRADDET* de Bourgogne Franche Comté, lequel vise un objectif de zéro artificialisation d'ici 2050, ce qui pourrait se traduire par une contraction des consommations foncières d'habitat permises par le futur SCOT (sous réserve des décisions des élus du PETR).

MENACES

- Risque d'une certaine uniformité de l'offre nouvelle de logements (maison individuelle) concentrée sur la ZAC Champvans, qui ne répondrait pas à toutes les étapes du parcours résidentiel (à nuancer du moment que de l'habitat collectif est prévu aussi sur le reste de la Commune).
- Vigilance quant à la capacité de respecter les objectifs de la Loi Climat et du futur SRADDET de modération de consommation foncière (objectif ZAN).
- Le fort taux de logements vacants qui ne doit pas s'aggraver (éviter le phénomène de « tonneau percé ») et donc mobiliser tous les outils possibles pour réduire la vacance tels que le PLU, l'ORT, une éventuelle OPAH, ZAC ou autres).
- Risque d'immobilisme des propriétaires à rénover énergétiquement leurs logements dans l'ancien : adapter la pression de la règle d'urbanisme, surtout dans les secteurs protégés qui seront déjà régis par l'AVAP.
- Risque que les jeunes actifs s'excentrent sur les petites communes rurales périphériques (s'il n'existe pas d'offre pavillonnaire du tout et/ou pour des questions de coût du foncier et de fiscalité). Or le développement d'Europolys notamment nécessite de proposer du logement aux jeunes actifs.

* Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020. Il est actuellement en cours de modification pour intégrer les objectifs de réduction de consommation foncière de moitié d'ici 2031 et l'objectif Zéro artificialisation nette d'ici 2050.

SYNTHESE ENJEUX HABITAT

Réduire le taux de vacance des logements en poursuivant les efforts sur la requalification du centre-ville (études, opérations de rénovation, démolition, reconstruction, ORT, subventions...), dans le respect du patrimoine, tout en modérant la pression de la règle d'urbanisme, surtout dans les secteurs protégés qui seront déjà régis par l'AVAP.

Poursuivre la production de logements neufs pour permettre un équilibre démographique de la Commune (stopper la perte d'habitants et par conséquent viser un taux de croissance réaliste mais positif). Indispensable au vu du taux actuel d'occupants par ménage qui est bas et tend à se réduire encore, mais aussi considérant que la réduction du nombre de logements vacants est certes un enjeu prioritaire, mais complexe et qui prendra du temps. Pour rappel, sur les deux dernières périodes recensées par l'INSEE, il a été construit respectivement 139 puis 111 logements, ce qui n'a pas empêché une perte de 328 habitants (2008-2019). La démographie d'une commune est également influencée par l'offre de logements et pas seulement par la demande. Et dans la mesure où Baume Les Dames est attractive (confère analyse des flux migratoires résidentiels) et se trouve être la ville-centre de la CCDB, elle doit proposer une offre de logements supplémentaires à proportion suffisante pour un maintien démographique (à calculer par projections et hypothèses réalistes en matière de remobilisation de logements vacants notamment).

Renouveler une partie du parc de logements très ancien voire vétuste, si besoin par démolition / reconstruction, ce qui contribuera à la résorption de la vacance et à la démographie communale.

Adapter le parc de logements aux nouveaux enjeux du vieillissement de la population donc en veillant autant à une certaine **diversification du parc** en termes de type (maison/appartements/intermédiaire) mais aussi de taille (T1, T2, etc.), et de mode de gestion (accession à la propriété /location) et en prévoyant de l'habitat pour les séniors. L'habitat collectif, en proposant à la fois des logements de petite taille et intéressant les séniors (si ascenseur), répond à ce besoin de diversification à double titre. Poursuivre le projet de création de logements collectifs en lieu et place des anciens ateliers municipaux.

Faciliter la rénovation énergétique du parc de logement vieillissant.

Proposer des objectifs de production de logements compatibles avec le SCOT :

- En termes de production quantitative de logements : « *Prescription 40 : Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux intègrent les objectifs de production de logements définis dans le tableau ci-dessous. Ils viennent préciser ces objectifs en fonction des besoins identifiés dans les diagnostics de chaque document d'urbanisme* ».

	Objectif de production de logements 2017-2032 (nombre de logements y compris requalification)
Secteur du Pays Baumoisi	680
Dont Baume-les-Dames	450

- Le SCOT donne également des objectifs indicatifs de diversité de l'habitat sur Baume Les Dames :
 - Petits logements (T1 à T3) : 30%
 - Logements locatifs privés : 25%
 - Logements abordables : 15% (*sont considérés comme logements abordables les logements locatifs publics (HLM, logements locatifs privés conventionnés, les logements communaux à loyer modérés*).
 - Logements pour les personnes à mobilité réduite : 10%
- Concernant le plafond de consommation foncière pour l'habitat (2017-2032) : **21,5 ha**, il devra inclure les parties de la ZAC aménagées après le 1^{er} janvier 2017, soit environ 14,5 hectares même si au jour de la conclusion du diagnostic ce ne sont quasiment plus qu'une 10 hectares qui restent à aménager et commercialiser.

Nécessité de définir, par un recensement et par des choix politiques qui seront traduits dans le PLU révisé, un **programme de création de logements en requalification** : poursuivre les initiatives communales et les investissements publics.

Et pour que tout cela fonctionne, **maintenir l'attractivité économique** de la commune mais aussi de l'Intercommunalité (confère ci-après).

IV- SIMULATIONS DE BESOINS DÉMOGRAPHIQUES ET DE LOGEMENTS

IV-1 SIMULATIONS DE BESOINS DÉMOGRAPHIQUES ET DE LOGEMENTS EFFECTUÉES PAR LE SCOT DU DOUBS CENTRAL

Après une analyse fine de son territoire, le SCOT du Doubs Central, a défini en 2016 un objectif démographique de 3% entre 2017 et 2032 (15 ans). Cet objectif représente une croissance démographique plus faible qu'au cours des périodes passées (à l'échelle du SCOT mais pas de Baume Les Dames), afin de prendre en compte les enjeux de renforcement des agglomérations limitrophes et l'évolution des besoins des ménages, avec une proximité des pôles d'emploi et de services (dont celui de Baume Les Dames) qui doit nécessairement être renforcée. **Cet objectif de 3% est un minimum pour les polarités comme Baume Les Dames d'après le titre 1.2 de la page 40 du DOO du SCOT.**

Le SCOT a décliné ses objectifs par commune, selon une méthodologie expliquée en page 8 des justifications des choix retenus du SCOT, reprise ci-après. On y trouve l'origine de l'objectif de production de logements de 450 attribué à Baume-Les Dames, (prescription n°40), lequel correspond à une croissance démographique de 3% en 15 ans mais aussi au plafond de consommation foncière pour l'habitat de 21,5 ha fixé par la prescription n°41, conformément à une densité moyenne de 20 logements par hectare environ prévue par la prescription n°72.

L'orientation n°40 précise que cet objectif de production de logements peut être dépassé dans une polarité comme Baume Les Dames, dans la mesure où un effort particulier serait réalisé sur la production de logement en renouvellement ou en réhabilitation, au-delà des minima prévus par le SCOT. Pour mémoire ces minima sont :

- Prescription 67 : un objectif de reconquête d'un tiers de la vacance excédentaire (vacance au-delà de 6% du parc total),
- Prescriptions 68 et 69 : Une identification des dents creuses de plus de 1000 m² qui peuvent être affectées à la production de logements avec une tolérance de marge d'incertitude foncière de 30% maximale pour ces dernières.

Au vu de ce scénario de 3% de croissance démographique en 15 ans, la population de Baume Les Dames atteindrait, selon le SCOT, 5207 habitants en 2032. Cette simulation partait du postulat d'une population en 2017 de 5055 habitants. Il est constaté que la population de la ville au 1^{er} janvier 2017 selon l'INSEE était de 5063 habitants, soit quasiment le chiffre estimé par le SCOT de 2016 (à 2 habitants près). Toutefois, les autres données de base servant au calcul des simulations démographiques ont évolué et en particulier le taux d'occupants par ménages au 1^{er} janvier 2017 qui a été fourni par l'INSEE postérieurement au 01/janvier 2017 et qui s'est révélé être bien moins élevé que ce qu'avait pu l'anticiper le SCOT : seulement 1,98 habitants par résidence principale contre 2,18 imaginé par le SCOT lors de son élaboration. Le SCOT avait anticipé un fort desserrement des ménages mais l'avait prévu après le 1^{er} janvier 2017 alors qu'à Baume Les Dames, il a eu lieu avant 2017. Cette donnée de départ essentielle modifie à elle seule drastiquement les résultats de besoins en logements que l'on pourrait obtenir, selon la même méthodologie aujourd'hui, à partir des données INSEE au 01/01/2019 qui indiquent finalement un taux de 1,97 occupants par ménage.

Aujourd'hui le SCOT du Doubs Central est en révision et de nouvelles simulations démographiques seront opérées à l'échelle du PETR, toute comme il en est réalisé de nouvelles dans le cadre de la présente révision générale du PLU (confère page 73 ci-après).

Extraits du SCOT du Doubs Central et de ses prescriptions chiffrées

SCoT du Doubs central – Justification des choix

3.2. Axe 2 : Organiser le développement résidentiel et économique en s'appuyant sur une armature urbaine consolidée et fonctionnelle

Organiser l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants

Le PADD définit tout d'abord un objectif de croissance démographique à l'horizon 2032, à hauteur de 3% sur un pas de temps de 15 ans. Cet objectif représente une croissance démographique plus faible qu'au cours des périodes passées, afin de prendre en compte les enjeux de renforcement des agglomérations limitrophes et l'évolution des besoins des ménages, avec une proximité des pôles d'emploi et de services qui doit nécessairement être renforcée.

Au regard de cet objectif démographique, un objectif de production de logements est défini, à hauteur de 2090 logements entre 2017 et 2032. Cet objectif est justifié car il répond d'une part aux besoins liés à l'évolution des ménages du territoire (diminution de la taille des ménages générant une part importante des besoins en logements), d'autre part aux besoins liés à l'accueil des nouveaux habitants à l'horizon 2032 (pour atteindre l'objectif de croissance de 3%), et enfin aux besoins liés au renouvellement naturel du parc de logements.

En outre, le PADD définit un objectif de diversification de l'offre de logements, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants qui évoluent. Il s'agit de produire une offre de logements diversifiée incluant des logements locatifs, des logements abordables, des petits logements et des logements adaptés pour les personnes âgées.

Ces objectifs sont cohérents et justifiés car ils répondent à l'évolution des besoins des ménages (diminution de la taille des ménages, vieillissement de la population, fragilité budgétaire des ménages en termes d'accès à la propriété,...). Ils vont dans le sens des orientations générales du code de l'urbanisme en permettant le développement de la mixité sociale, mais également de la mixité générationnelle.

Modalités de calcul des besoins en logements (par commune) :

Le besoin en logement entre 2017 et 2032 est calculé par commune en additionnant 3 types de besoins différenciés :

- Le besoin lié au desserrement des ménages (diminution de la taille des ménages)
- Le besoin lié à la croissance démographique (habitants supplémentaires envisagés)
- Le besoin lié au renouvellement naturel du parc de logements

Formule de calcul par commune pour le **besoin lié au desserrement des ménages** :

BESOIN = (Population 2032 / Taille des ménages 2032) – (Population 2017 / Taille des ménages 2017)

Formule de calcul par commune pour le **besoin lié à la croissance démographique** :

BESOIN = (population 2032 – population 2017) / taille des ménages 2032

Formule de calcul par commune pour le **besoin lié au renouvellement naturel du parc de logements** :

BESOIN = résidences principales 2017 * 2%

Exemple de Baume les Dames :

- Données de base : population 2017 = 5055 ; population 2032 = 5207 (+3%) ; taille des ménages 2017 = 2,13 ; taille des ménages 2032 = 1,88 (poursuite de tendance de diminution de la taille des ménages) ; nombre de résidences principales en 2017 = 2449
- Besoin lié au desserrement = $5207/1,88 - 5207/2,13 = 326$
- Besoin lié à la croissance démographique = $(5207-5055)/1,88 = 81$
- Besoin lié au renouvellement = $2449 * 2\% = 49$
- Besoin Total = 456 (arrondi à 450 dans le projet)

8

Extrait du rapport de présentation du SCOT du Doubs Central page 8 des justifications des choix retenus

SCoT du Doubs central – DOO

Type de polarité	Objectifs indicatifs de diversité de l'offre de logements pour répondre aux besoins futurs
Villes (Baume les Dames, l'isle sur le Doubs)	Petits logements (T1 à T3) : 30% Logements locatifs privés : 25% Logements abordables* : 15% Logements pour les Personnes à Mobilité Réduite : 15%
Bourgs (Rougemont, Clerval / Sautoche, Sancey)	Petits logements (T1 à T3) : 25% Logements locatifs privés : 20% Logements abordables* : 10% Logements pour les Personnes à Mobilité Réduite : 10%

* Sont considérés comme logements abordables les logements locatifs publics (HLM, les logements locatifs privés conventionnés, les logements communaux à loyer modéré)

1.2. Equilibrer la production de logements en s'appuyant sur les polarités de l'armature urbaine

Le SCOT a estimé l'objectif de production de logements à environ 2090 logements entre 2017 et 2032, pour pallier à la diminution de la taille des ménages et accompagner une croissance démographique du territoire à hauteur de 3% entre 2017 et 2032. L'objectif est d'atteindre à minima cet objectif de croissance dans les polarités de l'armature urbaine, afin de favoriser le rapprochement des populations par rapport aux emplois, aux services, et par rapport aux outils de transport collectif.

Les prescriptions définissent les modalités de production de ces logements, et la localisation des efforts de production à fournir. L'objectif visé est d'équilibrer le développement de l'offre de logements sur le territoire, en produisant à minima un logement sur deux dans les polarités de l'armature urbaine, afin de limiter les pertes de population dans ces polarités.

PRESCRIPTIONS relatives à la production de logements

- **Prescription 40 :** Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux intègrent les objectifs de production de logements définis dans le tableau ci-dessous. Ils viennent préciser ces objectifs en fonction des besoins identifiés dans les diagnostics de chaque document d'urbanisme.

	Objectif de production de logements 2017-2032 (nombre de logements y compris requalification)
Secteur du Pays Baumoisi	680
Dont Baume-les-Dames	450
Secteur des Isles du Doubs	640
Dont l'isle sur le Doubs	270
Dont Arcey	90
Secteur du Pays de Clerval	210
Dont Clerval / Sautoche	90
Secteur du Pays de Rougemont	300
Dont Rougemont	90
Secteur du Vallon de Sancey	260
Dont Sancey	110
TOTAL	2090

En cohérence avec les orientations du PADD relatives au renforcement des polarités de l'armature urbaine, dans les villes et les bourgs, les objectifs de production de logements des documents peuvent être supérieurs aux objectifs ci-avant, dans la mesure où des efforts de renouvellement ou de réhabilitation sont réalisés, au-delà des objectifs minimum définis par ailleurs dans le SCOT, et dans la mesure où la production supplémentaire est justifiée au regard des prévisions de développement de la collectivité.

Extrait du DOO du SCOT du Doubs Central Prescription 40

SCoT du Doubs central – DOO

- **Prescription 41 :** Les documents d'urbanisme des communes ou des EPCI intègrent les objectifs fonciers définis dans le tableau ci-après. Ces objectifs constituent des plafonds de consommation foncière pour l'habitat à ne pas dépasser. Le tableau de la page suivante caractérise les enjeux propres aux différents secteurs pour lesquels des objectifs sont définis.

En l'absence de documents d'urbanisme intercommunaux, les EPCI anticiperont les modalités de répartition des objectifs de logements et des objectifs fonciers entre toutes les communes. Cette répartition sera définie par des délibérations communautaires au sein de chaque EPCI, dès l'approbation du SCOT, ce qui facilitera l'élaboration de documents d'urbanisme communaux (le cas échéant) et la prise en compte du SCOT dans l'application du Règlement National d'Urbanisme.

	Plafond de consommation foncière 2017-2032 pour l'habitat (ha)
Secteur du Pays Baumoisi	43,5
<i>Dont Baume-les-Dames</i>	<i>21,5</i>
Secteur des Isles du Doubs	46,5
<i>Dont l'Isle sur le Doubs</i>	<i>12</i>
<i>Dont Arcey</i>	<i>7,5</i>
Secteur du Pays de Clerval	17,5
<i>Dont Clerval / Santoche</i>	<i>6,5</i>
Secteur du Pays de Rougemont	26
<i>Dont Rougemont</i>	<i>6,5</i>
Secteur du Vallon de Sancey	22,5
<i>Dont Sancey</i>	<i>8,5</i>
TOTAL	156

Extrait du DOO du SCOT du Doubs Central Prescription 41.

SCoT du Doubs central – DOO

2. Tendre vers un développement moins consommateur d'espace

Le SCOT définit une orientation stratégique de limitation des rythmes de consommation d'espace par rapport aux tendances passées, pour préserver les richesses agricoles, forestières et naturelles du territoire.

Les prescriptions ci-après viennent traduire cette orientation générale, en précisant les objectifs chiffrés de limitation de la consommation, et en définissant des règles de diversification des formes urbaines pour tendre vers plus d'efficacité foncière.

2.1. Diversifier les formes urbaines pour plus d'efficacité foncière

La diversification des formes urbaines constitue un levier important pour maîtriser la consommation foncière, mais également pour répondre aux besoins des habitants en produisant une offre de logements diversifiée.

Il s'agit, conformément aux dispositions de l'article L141-6 du code de l'urbanisme, de lutter contre l'étalement urbain.

La prescription ci-dessous fixe des objectifs de densité pour les futures opérations de construction, qui permettent de justifier la réduction des rythmes de consommation foncière.

PRESCRIPTIONS relatives à la diversification des formes urbaines

- **Prescription 72 :** Les documents d'urbanisme de l'ensemble des communes ou intercommunalités définissent des objectifs de densité pour les opérations de construction neuve. Ces objectifs atteignent, en moyenne à l'échelle communale, et uniquement pour les constructions neuves, les niveaux de densités définis dans le tableau ci-après.

Extrait du DOO du SCOT du Doubs Central Prescription 72.

	Densité brute moyenne communale minimale
Villes = Baume les Dames, l'Isle sur le Doubs	20 lgts / ha
Bourgs = Rougemont, Clerval – Santoche, Sancey, Arcey	12 lgts / ha
Villages	10 lgts / ha

Dans le respect des objectifs moyens à l'échelle communale, les documents d'urbanisme peuvent définir des secteurs à plus faible densité et à plus forte densité, afin d'adapter les formes urbaines aux contextes de production (périphéries de villages, dents creuses proches des centralités...).

Dans les dents creuses localisées à proximité des centralités urbaines et villageoises, et pour des opérations de renouvellement, le dépassement des objectifs minimum de densité est encouragé. En effet, les formes urbaines historiques présentes dans ces centralités sont particulièrement denses.

Dans les polarités de l'armature urbaine, où des opérations d'habitat conséquentes peuvent être développées (production de 10 logements ou plus en une seule opération), les communes gagneront à rechercher une application des objectifs de densité à l'échelle des grosses opérations, en produisant des formes de logements diversifiées (pavillonnaire isolé / groupé, maisons de ville, logements collectifs).

IV-2 LES PROJECTIONS ACTUALISÉES DU PLU

Une fois intégrées à la projection démographique les données actualisées relatives au parc de logements, sa composition et celle des ménages (INSEE au 01/01/2019) et du fait d'un taux d'occupation des ménages très différent à celui escompté par le SCOT, les résultats en termes de production de logements diffèrent nettement.

L'objectif démographique du SCOT est une croissance **minimale de 3%** en 15 ans (entre 2017 et 2032), soit un taux annuel de croissance de **0,2%**.

La projection de ce taux de croissance annuel sur la population municipale du 1er janvier 2019 de 4989 habitants, et ce jusqu'au 1er janvier 2032, date de l'échéance du SCOT, mènerait Baume Les Dames à 5120 habitants (*ou 5287 hab. en population totale*), ce qui est assez inférieur à la prévision du SCOT de 2016 de 5207 habitants.

Des simulations démographiques d'ici 2041 ont été effectuées sur la base de 4 scénarios pour illustrer 4 tendances possibles à de Baume Les Dames d'ici là. L'échéance du 1^{er} janvier 2041 a été retenue car correspond à la date de fin de la seconde tranche décennale d'application de la loi Climat et Résilience, date sur laquelle pourrait se caler le futur SCOT du Doubs Central en cours de révision. Cela correspond à 18 ans après la date d'établissement des grandes orientations du PLU révisé de Baume Les Dames prévue en 2023.

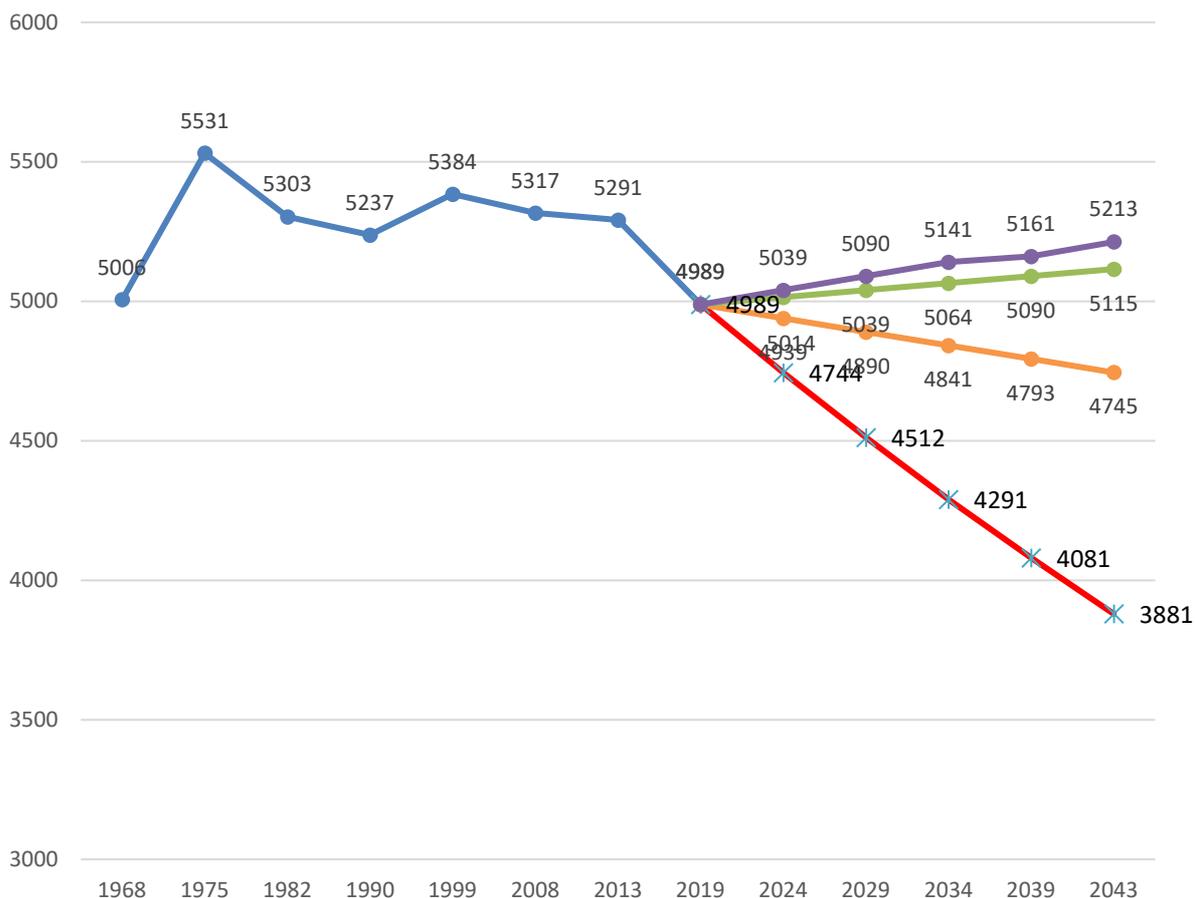
- **Un scénario de population très défavorable** : il est fortement négatif à raison de 1% par an, ce qui correspond au taux constaté sur le dernier recensement de l'INSEE entre 2013 et 2019. Il reste cependant exceptionnel dans l'histoire de Baume Les Dames depuis 1968. Même dans les années 1975-1982 il n'était « que » de -0,6 % (période de rurbanisation). Ce rythme de croissance démographique porterait la population municipale en 2041 à 3999 habitants en 2041.
- **Un scénario de population bas** : il est négatif, mais correspond au taux de décroissance observé sur 2 recensements consécutifs dans une période récente à savoir entre 1999 et 2013. Ce rythme de croissance démographique porterait la population municipale en 2041 à 4774 habitants en 2041.
- **Un scénario central**, à raison d'une croissance annuelle de + 0,1% par an, correspondant à une légère croissance démographique. Ce rythme de croissance démographique porterait la population municipale en 2041 à 5100 habitants en 2041. Ce taux de croissance annuel de 0,1% par an correspond également au taux de croissance prévu par l'INSEE pour le département du Doubs en moyenne d'ici 2050²⁰.
- **Un scénario favorable**, à raison de 0,2% par an correspondant l'objectif démographique minimal validé par le SCOT du Doubs central de 2016. Il s'agissait de l'objectif minimal devant permettre à la ville de conforter son rôle de ville centre, en lien avec les projets majeurs de développement économiques, touristiques ou sociaux (les équipements médicaux ou l'accueil des seniors...) qu'elle porte et portera dans les années à venir. Ce rythme de croissance démographique porterait la population municipale en 2041 à 5182 habitants en 2041.

Attention, il ne s'agit que de projections mathématiques et en aucun cas de prévisions Il s'agit de simulations à partir de taux de croissances annuels choisis arbitrairement, à vocation d'exemple, car ils se réfèrent soit à des périodes passées, soit à des taux fixés en tant qu'objectifs (SCOT) ou pour le dernier à un taux calculé par l'INSEE à un échelon local de référence (le département du Doubs).

²⁰ INSEE FLASH BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - No 61 - Paru le : 25/09/2018



Simulations démographiques population de BAUME LES DAMES à 2041
 par application d'un taux de croissance annuel moyen de la population, à partir de la population municipale de 2019 INSEE



- Recensement de la population municipale INSEE
- Scénario population basse (-0,2% / an)
- Scénario population favorable (+0,2% / an)
- ✕ Scénario population très défavorable (-1% / an)
- Scénario population central (+0,1 % / an)*

Projections démographiques Baume les dames horizon 2041														
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	2024	2029	2034	2039	2043	2041
Recensement de la population municipale INSEE	5006	5531	5303	5237	5384	5317	5291	4989						
Scénario population très défavorable (-1% / an)								4989	4744	4512	4291	4081	3881	3999
Scénario population basse (-0,2% / an)								4989	4939	4890	4841	4793	4745	4774
Scénario population central (+0,1 % / an)*								4989	5014	5039	5064	5090	5115	5100
Scénario population favorable (+0,2% / an)								4989	5039	5090	5141	5161	5213	5182

*Taux identique à la prévision INSEE à l'échelle du Département du Doubs d'ici 2050 -INSEE FLASH BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - No 61 - Paru le : 25/09/2018

V- L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

V-1 LA POPULATION ACTIVE

L'analyse de la population active est un indicateur permettant de mesurer l'attractivité économique du territoire.

POINT FOCUS – DÉFINITION

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité, mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

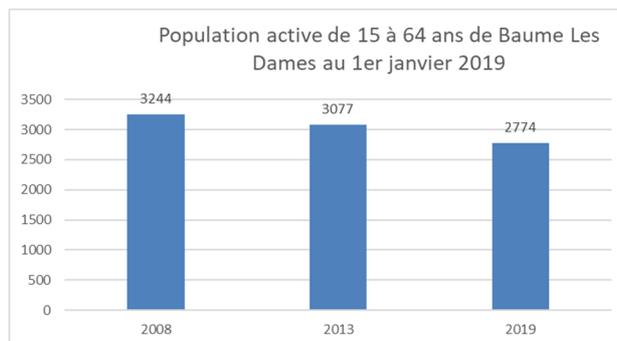
Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

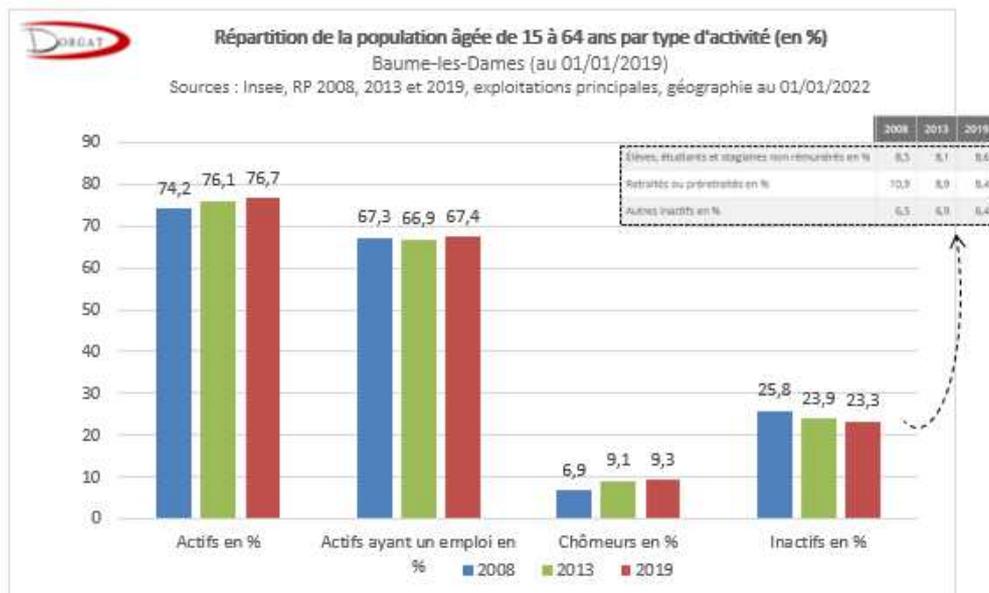
À l'inverse, la population inactive comprend les personnes qui ne sont ni en emploi (selon le bureau international du travail [BIT]), ni au chômage : étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler ...

La population active de Baume Les Dames a diminué entre 2008 et 2019 (population en âge ou en capacité de travailler) à hauteur de 470 personnes (surtout entre 2013 et 2019).

Cette diminution s'explique essentiellement par le vieillissement de la population et la décroissance démographique. En effet, comme il a été vu dans le chapitre « population » durant cette même période, les tranches d'âges les plus âgées de la population ont augmenté et les tranches d'âges jeunes ont baissé. La population globale de Baume Les Dames a perdu sur cette période 328 habitants.

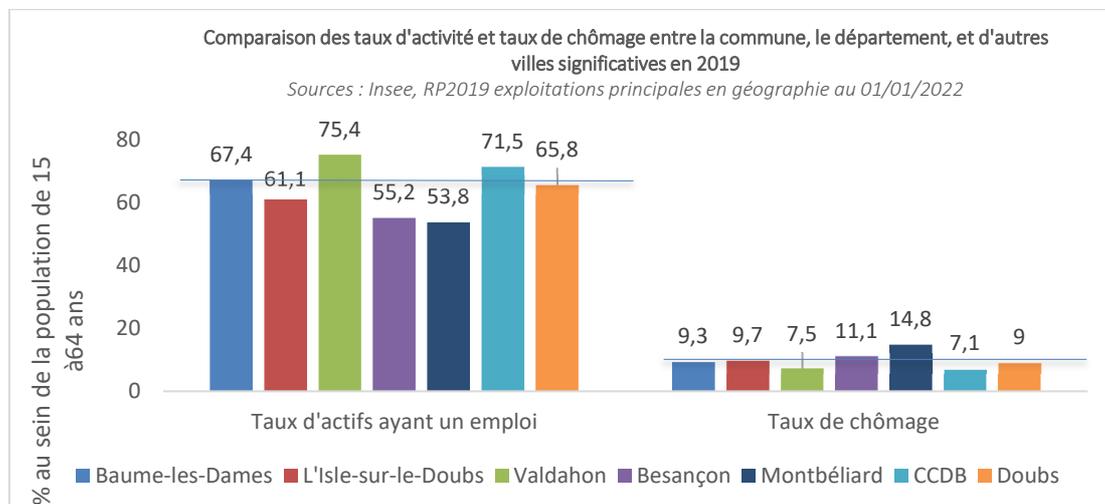
Toutefois la proportion d'actifs au sein de la population de 15 à 64 ans a légèrement augmenté.





Entre 2008 et 2013 la ville a vu son taux d'actifs ayant un emploi légèrement baisser et son taux de chômage augmenter ce qui ne sont pas de bons indicateurs économiques. **Toutefois, la situation s'est améliorée entre 2013 et 2019** avec une légère hausse du taux d'actifs en emploi et une hausse du taux de chômage très faible.

Le taux de chômage²¹ en 2019 est resté en dessous de la moyenne nationale (9,6 %) et en dessous des deux grandes villes du département (Besançon, Montbéliard) ainsi que de L'Isle-sur-le-Doubs (deuxième pôle du PETR). Par contre, il est légèrement supérieur à la moyenne de la CCDB et du département.



V-2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE - QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Pour comprendre le fonctionnement économique de la Commune de Baume Les Dames, il est nécessaire de présenter rapidement le contexte local dans lequel elle s'insère.

²¹ Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

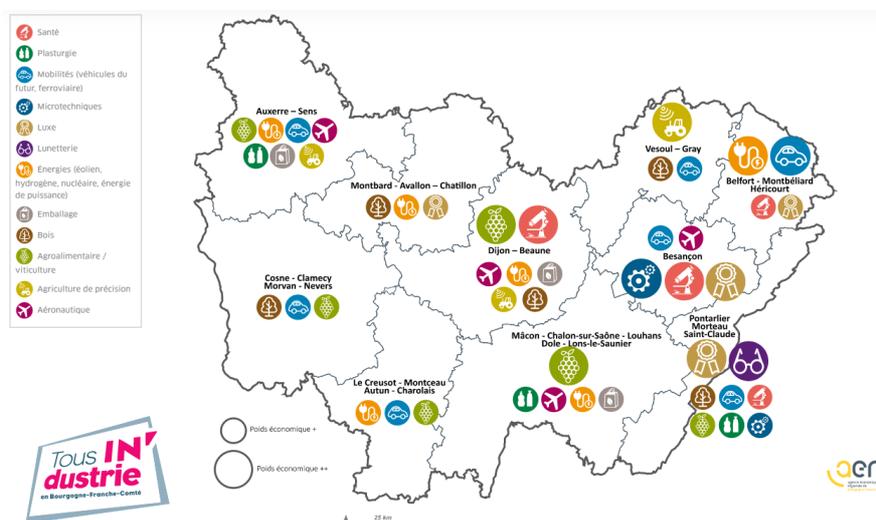
Baume Les Dames est une commune du Département du Doubs (25) lequel appartient à la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté issue de la fusion au 1er janvier 2016 entre la Bourgogne et la Franche-Comté, sachant que la Commune appartient à l'ex Franche-Comté. Baume Les Dames est située à équidistance des deux pôles urbains de taille moyenne principaux de l'ex région Franche-Comté : l'agglomération de Besançon et le pôle Montbéliard-Belfort.

V-2.1 Le fonctionnement économique régional

D'un point de vue économique, la Bourgogne Franche-Comté est une région traditionnellement **industrielle et agricole**, et tout particulièrement l'ex Franche-Comté.

La région Bourgogne Franche-Comté se classait en 2013 au premier rang des treize nouvelles régions selon le critère de la part des emplois industriels dans l'emploi total (17,3 %)²². Outre des fleurons de l'automobile et des transports, comme PSA et Alstom, elle disposait de spécialistes de l'industrie alimentaires, des produits métalliques et du travail du bois.

En 2021²³, la Bourgogne-Franche-Comté reste dans le palmarès des régions françaises destinataires des IDE (Investissements Directs Étrangers) en 2021 : avec 117 projets d'entreprises étrangères et une hausse de 29% par rapport à 2020, la Bourgogne-Franche-Comté conforte sa 6e place et confirme son attractivité pour l'accueil d'investissements étrangers. Elle se classe au 3e rang en termes de répartition régionale des projets dans la production. En 2021, le secteur automobile occupe une place centrale dans les investissements régionaux. L'automobile est le premier secteur d'accueil des emplois. La région Bourgogne-Franche-Comté accueille 14% du total des investissements étrangers du secteur Constructeurs automobiles et équipementiers. La région se classe 3ème en termes de répartition régionale des projets dans la production.



Cinq filières stratégiques structurent aujourd'hui l'économie de l'ex Franche-Comté :

- Les microtechniques ;
- L'automobile ;
- La plasturgie ;
- L'agroalimentaire ;
- La filière bois.

²² Source « L'emploi en Bourgogne Franche-Comté : La région la plus industrielle de France » INSEE FLASH BOURGOGNE No 22 Paru le : 13/04/2015

²³ Source : Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté – Source : BUSINESS FRANCE

Les 12 filières d'excellences mises en valeur par l'Agence Économique régionale de Bourgogne Franche-Comté en 2023 sont :

- La filière hydrogène (Label « Territoire Hydrogène » depuis 2016)
- Les industries de la santé
- Luxe et savoir-faire d'exception
- Alimentation
- Mobilité multimodale
- Filière Energie
- Filière ferroviaire
- Filière aéronautique
- Filière Bois
- Filière logistique
- Filière mécanique et métallurgie
- Filières numériques et Relation client

V-2.2 Le fonctionnement économique départemental

Le département du Doubs étant le plus important de l'ex région Franche-Comté en termes de volume de population et d'emplois, il présente des caractéristiques proches des tendances observées à l'échelle de la Franche-Comté.

À vocation agricole et industrielle, le Doubs est un département jeune dont la croissance démographique est soutenue, notamment par l'attractivité résidentielle de sa longue zone frontalière avec la Suisse. La population et les emplois se concentrent dans deux grands pôles économiques : le Grand Besançon Métropole à l'économie tertiaisée et le Pays de Montbéliard où l'ancrage industriel reste important malgré de fortes réductions d'emplois. Les conditions de vie plutôt favorables de la population à la frontière suisse, où le chômage et la pauvreté monétaire sont contenus, contrastent avec celles du nord-est du département.

Les secteurs d'activité les plus pourvoyeurs d'emploi salarié du Département sont, au second trimestre 2022 et dans l'ordre décroissant (NAF5) :

- le secteur des services 50 % du nombre de salariés (en hausse de 2% par rapport à 2021),
- le secteur de l'industrie (27%, en baisse de 1% depuis 2021)
- Le secteur du Commerce (16%, en hausse de 1% depuis 2021)
- Le secteur de la construction (7%, en hausse de 2% depuis 2021).

Les principaux employeurs du Doubs seraient en 2021 seraient²⁴ :

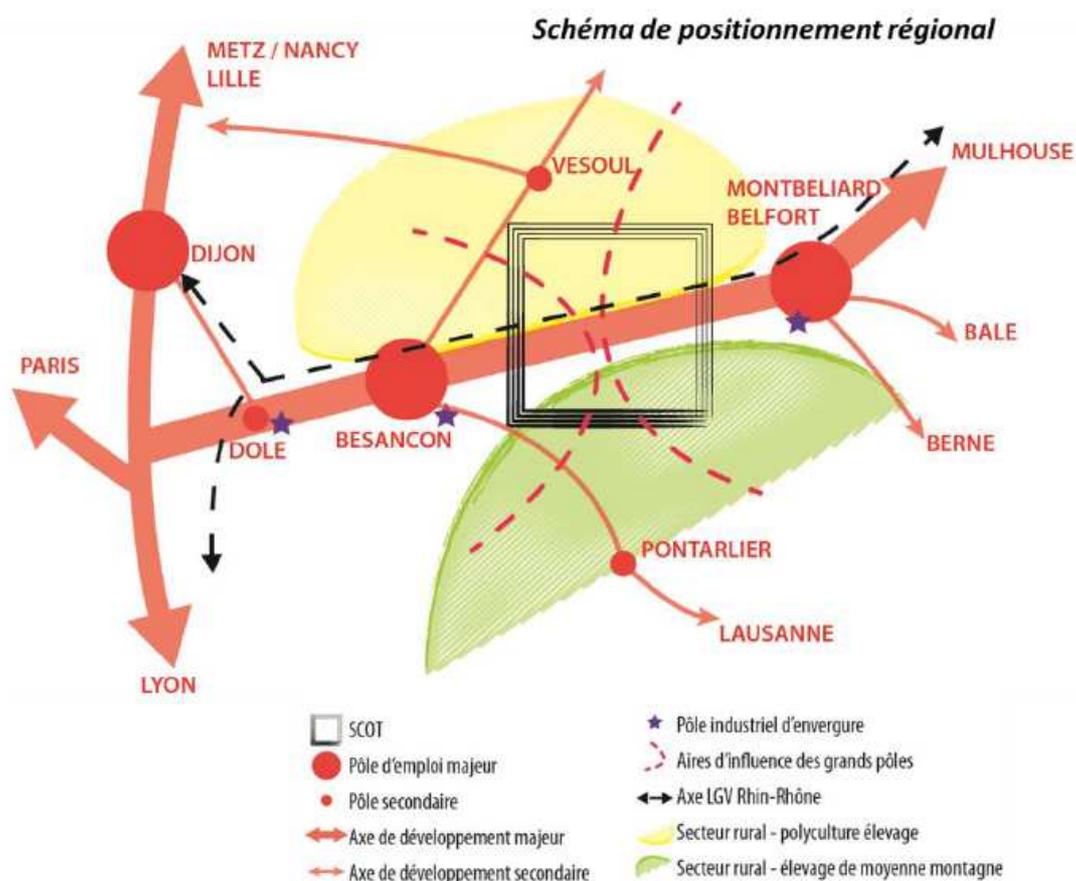
- Peugeot Citroën Automobile à Sochaux (aire urbaine de Montbéliard) : 7 396 personnes
- Médotels - Hébergement médicalisé pour personnes âgées (unité urbaine de Besançon canton de Baume Les Dames) : 2035 personnes
- Les Begonias - Hébergement médicalisé pour personnes âgées (unité urbaine de Besançon canton de Baume Les Dames) : 1902 personnes
- Flex-N-Gate France (unité urbaine de Montbéliard) : 1108 personnes
- SIS -Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie (canton de Valdahon) : 887 personnes
- Etc.

L'industrie est fortement représentée dans le Doubs et notamment l'industrie automobile dans le Nord du département. Cette spécialisation peut se révéler source de fragilités en cas de difficultés du secteur.

²⁴ Source : le Figaro emploi-2021

Le travail frontalier est également un trait marquant de la structure économique du département. Cette caractéristique est un atout (pour l'emploi et les entreprises locales, le développement des services, le pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers...), mais place également le département dans une situation de dépendance vis-à-vis des fluctuations de l'économie Suisse et les entreprises locales dans une position de concurrence qui entraîne des difficultés de recrutement de main-d'œuvre. Cette caractéristique transfrontalière touche le flanc Est du département mais pas véritablement le territoire de Baume Les Dames, qui se trouve au centre-nord de ce dernier.

V-2.3 Le positionnement de Baume Les Dames



Situation économique de Baume Les Dames par rapport aux pôles majeurs et secondaires. Source : Diagnostic du projet de SCOT en révision – version mars 2020.

Aujourd'hui, Baume Les Dames est une ville centrale dans le département, avec 4989 habitants²⁵, la première en population du PETR²⁶ du Doubs Central, tout comme de la Communauté de Communes du Doubs Baumois. Elle présente un important niveau de services et d'administrations publiques tels que collège, lycée, hôpital, cinéma, pôle socio-culturel, un hôtel des services, etc.

Baume Les Dame présente un positionnement régional privilégié au confluent du Doubs et du Cusancin, sur un axe Besançon — Montbéliard, pratiquement à équidistance de ces deux villes majeures du département par l'A 36 et le train, ce qui la soumet à l'aire d'influence de ces deux villes.

²⁵ INSEE 01/01/2019

²⁶ PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Mais Baume Les Dames est aussi située sur un autre axe historique, nord-sud, entre Vesoul au Nord et Pontarlier au Sud, par la RD 50 notamment.

La conjoncture économique générale du Doubs Central est présentée par le SCOT comme « un territoire rural aux économies diversifiées (industrie, agriculture, foresterie, tourisme, économie résidentielle...), entre les deux pôles d'emploi majeurs de Besançon et de Montbéliard-Belfort qui «rayonnent» sur le territoire »²⁷

Au sein de ce territoire du Doubs Central, **les trois pôles économiques principaux** sont : Baume Les Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Clerval et leurs proches périphéries.

Baume Les Dames polarise le dynamisme économique du Doubs Central, dont elle est le principal pourvoyeur d'emploi, avec 2 450 emplois en 2019 (selon l'INSEE) et ses 4 zones économiques sur place et une cinquième avec **Europolys** (sur le territoire communal d'Autechaux limitrophe à Baume Les Dames). Le SCOT identifie d'ailleurs Baume Les Dames comme la première polarité en termes de services et d'offre commerciale.

On assiste à un desserrement organisé de l'emploi de Baume-les-Dames vers Autechaux du fait du développement de la zone EUROPOLYS, desservie immédiatement par l'A36, sous la coordination du Syndicat mixte EUROPOLYS composé de deux Communautés de communes (CCDB et CC2VV), dont le Président est actuellement le Maire de Baume Les Dames. Ainsi, si la Commune de Baume Les Dames elle-même enregistre une perte de 143 emplois entre 2013 et 2019, la commune d'Autechaux dans le même temps enregistre la création de 148 emplois.

La desserte quasi immédiate par le réseau autoroutier (A36) reliant la Méditerranée à l'Europe du nord, est un élément déterminant dans cette position stratégique de la ville de Baume Les Dames.

L'économie de Baume Les Dames est diversifiée, même si les principaux postes pourvoyeurs d'emploi sont en premier lieu le secteur non marchand (administrations, santé, éducation, ...) puis les commerces et services.

La ville est soumise à la forte influence du bassin d'emplois de Besançon (zone d'emploi de 120 000 salariés environ).

Baume Les Dames bénéficie particulièrement de la proximité avec l'axe majeur autoroutier et ferré «Rhin Rhône», qui peut être un élément d'attractivité à la fois pour l'installation d'entreprises et pour l'installation de résidents qui travaillent dans les agglomérations proches. D'ailleurs l'analyse des migrations économiques de la population active de Baume Les Dames ci-après, révèle des échanges davantage tournés vers l'agglomération du Grand Besançon que du côté de Montbéliard / Belfort, du fait probablement de cette attirance pour la ville de Besançon et aussi pour l'axe « Rhin-Rhône ».

Enfin, la palette touristique de Baume Les Dames est très importante grâce aux possibilités de découverte du patrimoine culturel, randonnées pédestres, équestres, VTT et tourisme fluvial. La nature très propice à la pratique de la pêche et l'escalade. La ville était valorisée aujourd'hui par le label « Petites Cités Comtoises de Caractère » (même si en 2023 le label ne serait pas visé à nouveau), mais aussi pour le tourisme vert qui lui vaut le statut de « Station Verte ». Le tourisme est présenté dans un titre spécifique, après celui de l'activité économique.

²⁷ Extrait page 4 du projet de diagnostic économique de la révision du SCOT du Doubs central – version mars 2020.

V-2.4 Le passé industriel de Baume Les Dames

Le passé industriel de Baume Les Dames mérite que l'on y consacre un point particulier car il a fortement contribué à façonner la ville actuelle²⁸. Il laisse aussi derrière lui des friches industrielles à requalifier, ce constitue l'un des enjeux prioritaires de la Commune.

Depuis la première papeterie des Dames Chanoinesses, en passant par la papeterie industrielle de la Lavenne au temps de Napoléon premier, le passé pré-industriel et industriel de Baume Les Dames est très ancien, en raison notamment de la présence du Doubs qui a fourni l'énergie et l'eau nécessaires aux diverses activités. Les activités de tuilerie, de tannerie, le concassage du gypse, et bien sur les pipes ROPP peuvent également être citées.

Il reste aujourd'hui des édifices témoins du passé au bord de la rivière tels que l'ancienne usine de Cour. Ces ensembles ont développé leur propre moyen d'exploitation de la rivière pour fournir de l'énergie : la roue pour les moulins du XVIIIe siècle, la turbine pour les activités pré-industrielles et industrielles des siècles suivants. Quelques aménagements furent nécessaires sur la rivière : déversoir pour les moulins, canal de dérivation pour les activités plus récentes.

Le XIX^e siècle est un temps fort de l'industrialisation Baumoise avec notamment en 1892, l'installation d'un tissage à Cour. En 1895 s'installe une filature.

La politique d'industrialisation amène à Baume le projet de construction d'une ligne de chemin de fer en 1840. L'inauguration de la ligne Besançon-Belfort a lieu le 30 mai 1858.

L'usine de pipe Ropp vient s'installer en 1895 (cf. point focus ci-dessous). L'affaire prend une rapide extension et ses dirigeants édifient dès 1900 un nouveau bâtiment. Ropp construit à l'intention des ouvriers, une ferme qui fournit à bas prix lait, fruits et légumes. Il fait construire au lieu-dit Champart, des habitations à loyer modiques. Ainsi naît la cité Champart.

La filature voit cette même année 1895 l'installation d'une troisième usine près du pont de Baume. L'usine électrique construite par la ville à Lonot, apporte l'électricité aux habitants de Baume dès 1899, cinq ans avant Besançon.

Au début du XX^e siècle, les deux guerres mondiales firent beaucoup de dégâts sur le plan humain mais également du point de vue architectural, entraînant de nombreuses démolitions.

La deuxième moitié du XX^e siècle, après-guerre, se montrera à nouveau florissante avec l'implantation de nombreuses industries et le développement du tourisme compte tenu des attraits culturels et naturels Baumoises. Baume retrouvera son essor à la fin du XX^e siècle avec presque 6000 habitants.

La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle seront marquées par un nouveau déclin industriel général à l'échelle nationale et de la Franche-Comté. La Bourgogne Franche-Comté perdait 22 000 emplois industriels entre 2006 et 2015²⁹.

Localement à Baume Les Dames, et pour exemple en 1982, l'INSEE recensait 444 emplois dans la « fabrication » pour un total de 1912 emplois dans la commune, soit environ 23% des emplois présents sur place. Au dernier recensement INSEE de 2019, l'industrie (*assimilable à « fabrication » même si les rubriques ont changées, la comparaison est donc à prendre avec précaution*), ne représentait plus que 9.3% des emplois présents sur la Commune. Par contre, la proportion des emplois industriels au sein

²⁸ Confère pour plus de détails le diagnostic urbain de l'AVAP de Baume Les Dames en annexe du PLU

²⁹ Source : Insee, Recensements de la population 2006 (enquêtes 2004 à 2008) et 2015 (2013 à 2017) – emploi au lieu de travail. INSEE ANALYSES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ No 56 Paru le : 06/06/2019

de la population active de 15 ans ou plus résidant à Baume Les Dames se maintient entre 18,17% et 19,75 % entre 2006 et 2019, soutenue par l'essor de la zone industrielle Europolys aux portes de la Ville (commune d'Autechaux).

À l'échelle de la Communauté de Communes du Doubs Baumois, le nombre d'emplois industriels atteint malgré tout 21,8% des emplois de la zone, en lien notamment avec la zone industrielle d'Europolys en bordure de Baume Les Dames, qui s'en encore développée depuis 2019 avec l'accueil notamment de nouvelles entreprises industrielles telles que API RESTAURATION (cuisine centrale pour les entreprises et collectivités) et MBP INNOVATION (mécanique de précision), LP MENUISERIE (travaux de menuiserie bois et pvc), HD JET D'EAU (service de découpe par jet d'eau)...

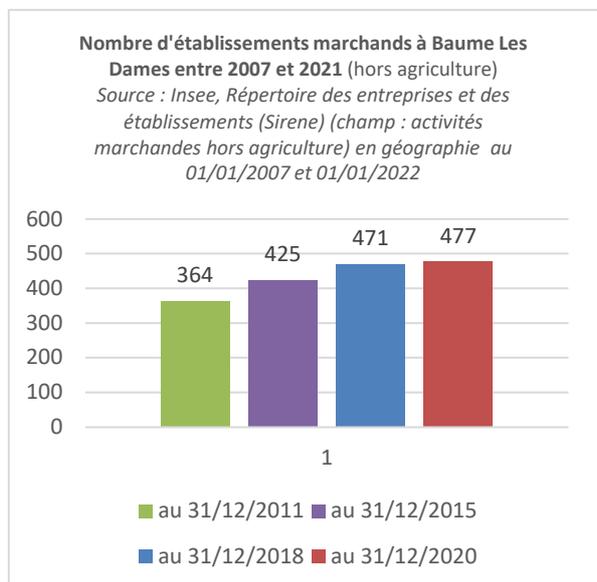
V-3 L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE BAUME-LES-DAMES À TRAVERS LA STATISTIQUE

V-3.1 Établissements actifs à Baume Les Dames

La notion d'établissement est privilégiée plutôt qu'à celle d'entreprise, permettant de prendre en compte les unités de production, qu'elles soient dépendantes ou non d'une maison mère. L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un hôtel d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. (Source : INSEE).

Le nombre d'établissements marchands sur la commune (hors agriculture)³⁰ a significativement augmenté entre 2011 et 2020 puisqu'il était de 364 au 31/12/2011, et atteint 471 au 31/12/2020 (+113 établissements). Cette hausse s'est effectuée surtout entre 2011 et 2015, puis a été plus modérée entre 2018 et 2020.

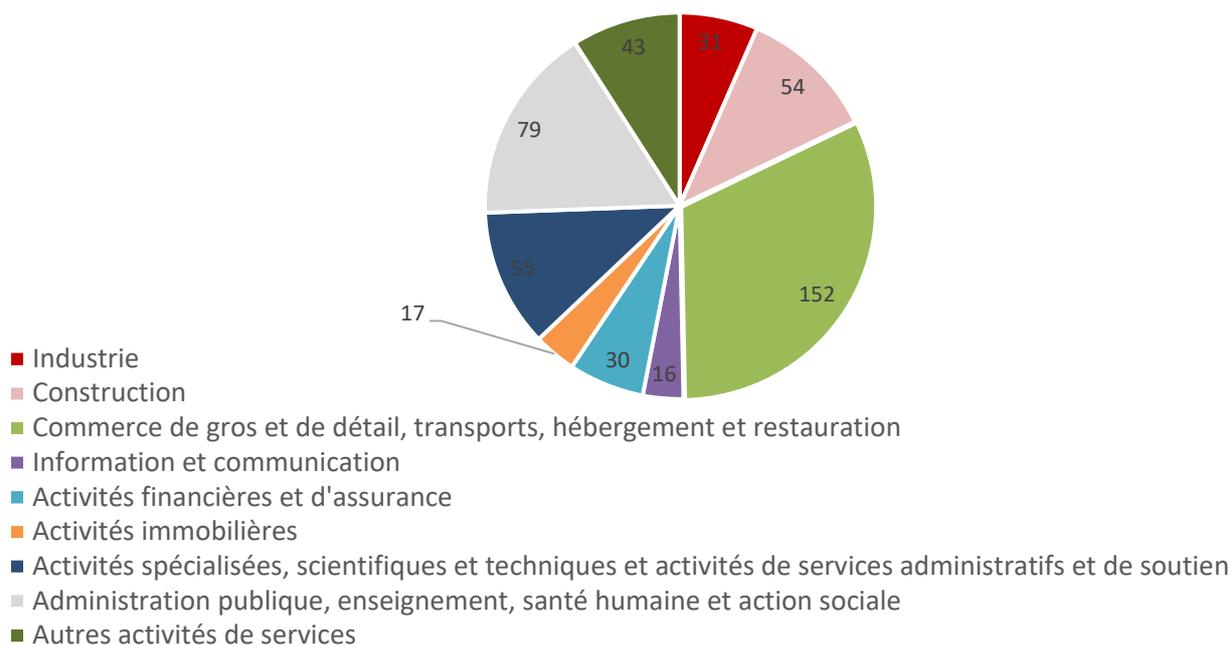
En nombre d'établissements basés à Baume Les Dames, c'est le secteur tertiaire qui domine. L'industrie ne représente que 6,5 % des établissements (31 établissements) début 2020.



³⁰ Établissements marchands hors agriculture, sylviculture et pêche afin de pouvoir comparer les données INSEE 2015 et 2018

Etablissements actifs par secteur d'activité hors agriculture

en nombre -Baume-les-Dames (au 31 décembre 2020) Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020.



L'industrie est donc devenue minoritaire à Baume Les Dames en nombre d'établissements, et s'y trouve d'ailleurs légèrement moins bien représentée sur la Commune que sur le Département (9.1%) ou la Communauté de Communes du Doubs Baumoï (11,4%) au 31/12/2020. Or, la commune était historiquement orientée vers l'industrie depuis la fin du XIXe siècle et courant du XXe.

Après avoir baissé entre 2011 et 2015, le nombre d'établissements industriels de Baume Les Dames a réaugmenté significativement entre 2015 et 2021, ce qui montre une **tendance de bonne résistance de l'activité industrielle sur la commune**, et ce y compris considérant que depuis les années 1990 la zone économique industrielle intercommunale et d'intérêt régional Europolys se développait aux portes de Baume Les Dames, captant une bonne partie des créations ou développements des établissements industriels. Nombre d'établissements industriels à Baume Les Dames :

- Au 31/12/2011 : 34
- Au 31/12/2015 : 25
- Au 31/12/2020 : 31

La Commune de Baume Les Dames reste dotée de plusieurs espaces industriels que sont la zone économique de Bois Carré, celle de la Prairie et a vu réaffectée ces dernières années une partie de la friche industrielle de NECCHIE (portage partagé entre la Commune, la Communauté de Communes et l'Établissement public Foncier Local).

Malgré tout, si l'on s'intéresse au poids réel de l'industrie à Baume Les Dames, il convient pour être exhaustif de relever deux autres éléments :

- **Le nombre d'emplois industriels offert à Baume Les Dames diminue** pour passer respectivement de 465 emplois en 2008, à 351 en 2013 et 230 en 2019 (soit une perte de 235 emplois en 11 ans). Cette perte semble liée d'une part à la période de déclin industriel généralisée de l'industrie du début des années 2000 mais également à la stratégie de délocalisation organisée des activités industrielles situées en ville vers un pôle plus moderne et en dehors des zones (contraintes) d'habitat, la zone Eupolys aux portes de la Ville (à Autechaux). On peut citer notamment la fermeture du site de Baume Les Dames de l'entreprise IME entre 2013 et 2019 dont la production a été relocalisée sur le site d'Europolys (auparavant 158 emplois industriels pour IME à Baume Les Dames). *Confère point sur Emplois par secteur d'activité en page 86.*

- **Mais la proportion de la population active de plus de 15 ans de Baume Les Dames travaillant dans l'industrie est assez importante et en petite hausse par rapport à 2006**, puisque atteint **19,75%** au 1^{er} janvier 2019, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 12,1 % à la même date. Confère point ci-après sur Emplois par secteur d'activité en page 86.

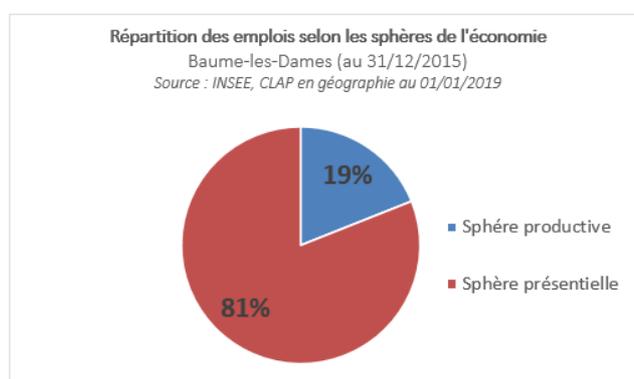
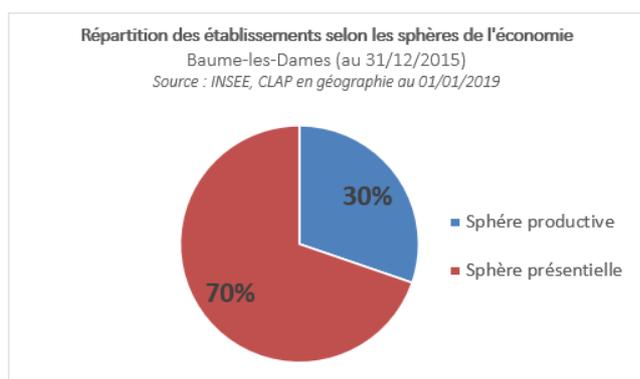
Parmi les industries présentes sur le territoire communal s'exercent la menuiserie, la fabrication de machines et outillage, fabrication de peintures, de revêtements de sols, le cartonnage, la pré-pressé, le traitement des métaux, l'extraction de pierre (carrière), l'exploitation forestière, la fabrication de béton, etc.

Le nombre d'établissement dans la construction, stable entre 2015 et 2018, **a cru entre 2018 et 2020** passant de 46 établissements fin 2015, à 47 fin 2018 et 54 fin 2020.³¹ Comme il sera vu ci-après, cette récente progression du nombre d'établissements dans le secteur de la construction, se retrouve aussi dans une légère progression de la proportion d'emplois dans la construction occupés par la population active résidant à Baume Les Dames.

Le nombre d'établissements dans les administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale a lui **nettement diminué**, passant de 93 au 31/12/2015, à 70 au 31/12/2018 avant de remonter à 79 au 31/12/2020.

Enfin, il est à relever que la commune confirme son caractère urbain en se distinguant par **une présence de l'agriculture très faible** et en dessous des moyennes départementales et régionales. Selon les données INSEE au 31/12/2015, 13 établissements actifs étaient comptabilisés dans « l'agriculture, sylviculture et pêche ». Le volet agricole du présent diagnostic identifie en 2023 seulement trois sièges d'exploitations sur la commune (et potentiellement deux micro-exploitations).

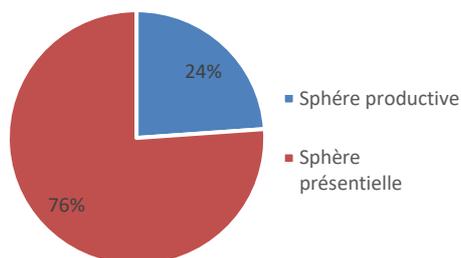
Malgré la part encore relativement importante de l'industrie dans l'emploi local, il n'en reste pas moins que globalement, **la structure de l'économie à l'échelle de la Commune en termes d'établissements, est particulièrement orientée vers le commerce, le transport et le service (TCS)**. La tendance est partagée au niveau de la Communauté de Communes, du département et de la région mais est encore plus marquée à Baume Les Dames (pour ce qui concerne le nombre d'établissements). En comparant les données de 2015 et 2020, la conclusion reste la même. Simplement, malgré la baisse du nombre d'établissements sphère productive, la part d'emploi salarié lié à cette sphère productive se maintient.



³¹ 2015 : Indicateur CEN T1 au 31/12/015 en 6 catégories puis indicateur INSEE DEN T5 au 31/12/2018 et 31/12/2020 en 9 catégories

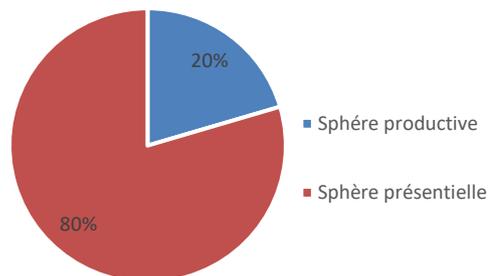
Répartition des établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie à Baume Les Dames fin 2020

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)



Répartition des postes salariés selon les sphères de l'économie à Baume-les-Dames fin 2020

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie

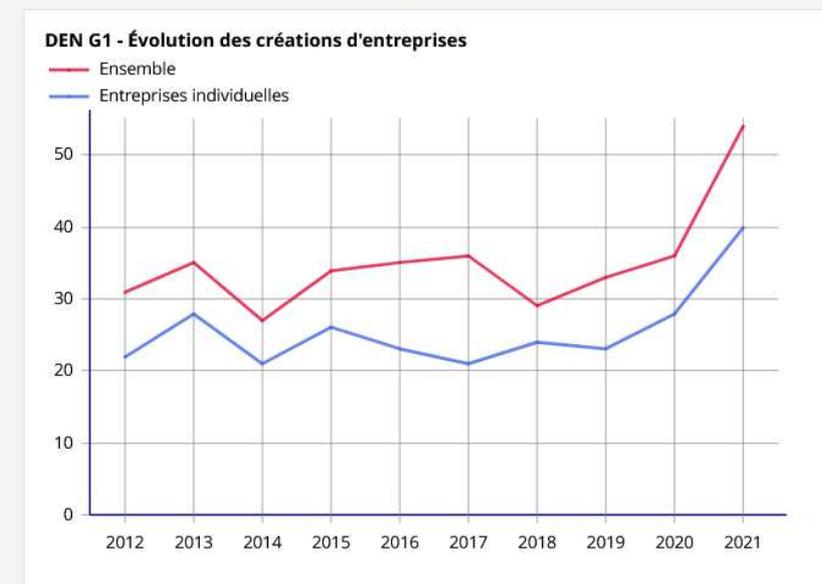


Établissements	Baume-les-Dames (25047)	7346 du Doubs Baumoï (242504447)	Doubs (25)
Nombre d'établissements actifs fin 2020	226	498	16 463
Part de l'agriculture, en %	1,3	12,0	5,1
Part de l'industrie, en %	8,4	9,0	9,3
Part de la construction, en %	8,4	11,6	9,5
Part du commerce, transports et services divers, en %	65,5	45,0	58,6
<i>dont commerce et réparation automobile, en %</i>	27,9	16,5	19,6
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	16,4	22,3	17,5
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	73,5	78,1	72,5
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	20,8	15,5	19,8
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs			
Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022			
Avertissement : Les données sur les zones de moins de 1000 salariés ne sont pas renseignées.			

V-3.2 Évolution des créations d'entreprises à Baume Les Dames

Il est observé un réel dynamisme du nombre de création d'entreprise depuis 2018, et un boom entre 2020 et 2021, lié principalement à la multiplication des entreprises individuelles.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

Ces créations d'entreprises ont eu lieu principalement dans le secteur du « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » en 2021.

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2021

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	54	100,0	40	74,1
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	4	7,4	4	100,0
Construction	6	11,1	6	100,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	16	29,6	7	43,8
Information et communication	4	7,4	4	100,0
Activités financières et d'assurance	1	1,9	0	0,0
Activités immobilières	1	1,9	1	100,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	6	11,1	3	50,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7	13,0	6	85,7
Autres activités de services	9	16,7	9	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

V-3.3 Emplois par secteur d'activité

Il s'agit d'analyser d'une part les emplois présents sur la Commune et d'autre part la représentativité de tel ou tel secteur d'activité dans la population active résidant à Baume Les Dames.

V-3.3.a Les emplois présents dans la commune, par secteur d'activité

La Commune de Baume Les Dames abritait sur son territoire **2 490 emplois** au 01/01/2019, chiffre en baisse par rapport à 2013 mais restant malgré tout légèrement supérieur au niveau de 2008.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

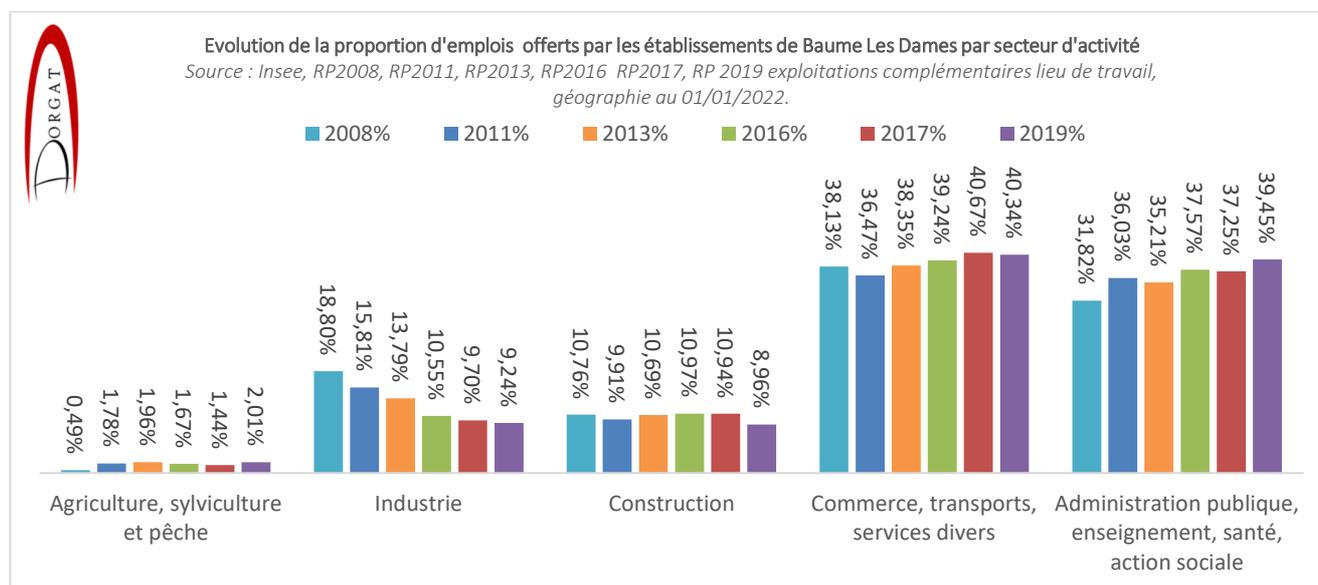
	2008		2013		2019		dont femmes en %	dont salariés en %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	2 473	100,0	2 545	100,0	2 490	100,0	58,1	90,2
Agriculture	12	0,5	50	2,0	50	2,0	10,2	80,2
Industrie	465	18,8	351	13,8	230	9,3	40,7	87,9
Construction	266	10,8	272	10,7	223	9,0	7,3	93,2
Commerce, transports, services divers	943	38,1	976	38,3	1 004	40,3	56,7	84,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	787	31,8	896	35,2	982	39,4	77,5	96,6

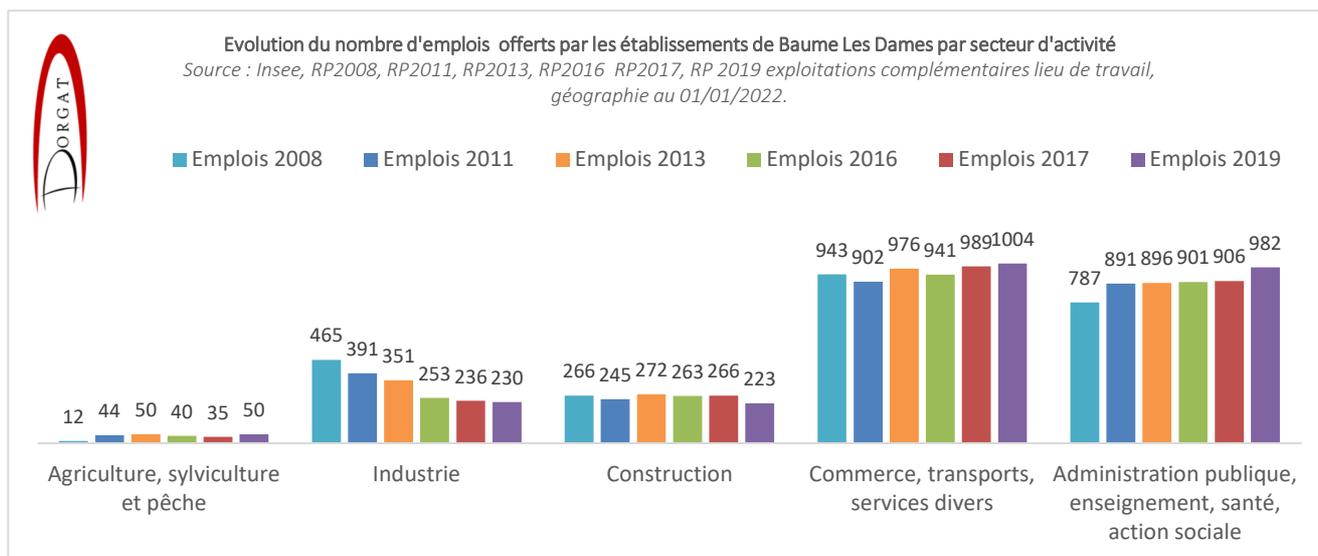
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Les deux premiers secteurs pourvoyeurs d'emplois sur la commune en 2019, et ce depuis 2008 déjà, sont tout d'abord **le secteur de commerces transports et services** puis le **secteur « Administration publiques, enseignement santé, action sociales »** (lequel fait partie des services non marchands). Ce constat se vérifie tant en valeur absolue qu'en pourcentage des emplois offerts.

Les données d'un précédent recensement INSEE au 31/12/2015 permettaient de constater que le sous-secteur « commerce et réparation automobile » se distinguait en étant **le premier pourvoyeur d'emplois** (374 emplois salariés) **après celui de l'administration publique** (705 emplois salariés). Toutefois les données postérieures de dossiers complets de l'INSEE ne font plus cette sous distinction.

Le secteur de l'industrie de Baume Les Dames était un pourvoyeur d'emploi plus important que la construction entre 2008 et 2016, puis la situation s'est inversée en 2016, avant que l'industrie ne repasse juste devant la construction en 2019.





S'agissant **des commerces, transport et services divers (CTSD)**, premier pourvoyeur d'emplois sur la Commune, Baume Les Dames est bien dotée pour ce secteur qui en 2019 comptait 1004 emplois. Ce chiffre est en légère hausse depuis 2008 et représente 40,3% des emplois présents sur la Commune en 2019. C'est une représentativité du secteur proche de celle de la moyenne nationale (47,1% en France métropolitaine), mais **bien supérieure à celle de la Communauté de Communes du Doubs Baumois** (35,3% pour la CCDB) et légèrement supérieure à celle du département du Doubs (38,9%)

Une étude spécifique de 2021 commanditée par la Ville dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » permet une analyse plus fine de cette vaste catégorie des CTSD, en s'intéressant tout particulièrement à celui **du commerce**³². Selon les données de l'URSAFF 2009-2020, la proportion des emplois salariés privés liés à l'activité des **commerces, hôtels et restaurants de la ville atteignait 29% des emplois salariés présents sur la ville**. Ces emplois gagnaient 42 unités de plus qu'en 2009, tout en sachant que la masse des emplois salariés privés totale sur la ville s'était réduite de 265 unités sur cette période 2009-2020. Le nombre d'emplois salariés privés des commerces, hôtels et restaurants de la ville augmente donc sa représentativité depuis 2009, au sein d'un volume d'emplois salariés privés qui se réduit. Le tissu commercial de la ville est présenté plus en détail dans cette étude annexée au présent diagnostic, dont une synthèse est dressée en page 98 du présent document, dans la partie consacrée aux zones économiques de la ville.

Le second pourvoyeur d'emplois de Baume Les Dames est un secteur d'activité non marchand (Administration publiques, enseignement santé, action sociales). Selon l'INSEE, il est considéré qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Il est bénéfique de retrouver les deux typologies d'emplois sur une commune (marchands et non marchands). En effet, bénéficier de grands secteurs d'activités marchandes pourvoyeuses d'emplois est très intéressant pour les habitants de la commune et cela permet également d'insuffler rapidement un élan économique par l'implantation de quelques entreprises. Toutefois, il existe un risque d'ultra

³² Étude Petites Villes de demain – MISSION SHOP'IN IMPACT CRISE- Baume Les Dames (25) de PIVADIS SINOPIA Cittànova, financée par Banque des Territoires. Rapport de diagnostic et préconisations 25/11/2021

dépendance de la structure économique globale d'une commune liée fortement à peu d'employeurs.

Au regard de ces considérations, le secteur non marchand apparaît particulièrement intéressant pour une collectivité territoriale, en ce que d'une part les logiques économiques et considérations commerciales sont différentes que pour une entreprise (par exemple : on ne délocalisera pas une administration pour trouver de la main-d'œuvre moins chère ailleurs).

En 2019, les établissements Baumoï du secteur non marchand « **Administration publique, enseignement, santé, action sociale** » **comptaient 982 employés, en constante progression par rapport à 2008**. Les grands pôles pourvoyeurs d'emplois sont :

- Le centre hospitalier de Baume Les Dames (hôpital Sainte Croix),
- L'EHPAD,
- Les établissements scolaires (Cf ; Chapitre sur les équipements)
- Les administrations publiques avec : La Mairie ; le PETR du Doubs central, le Conseil Général du Doubs, La Communauté de commune du Doubs Baumoï, le CCAS.

Il est relevé que l'hôpital de Baume Les Dames a été labellisé « Hôpital de proximité le 21/12/2021. Des réflexions sont en cours sur la restructuration de ses locaux qui sont ceux de l'ancien Tribunal dans le centre historique. Cette restructuration pourrait avoir un impact sur le foncier et le bâti qu'il conviendra de prendre en compte dans l'établissement de la planification urbaine du PLU révisé.

A noter également que les locaux administratifs de la Communauté de Communes du Doubs Baumoï, située esplanade du Breuil ont récemment déménagé pour s'installer dans le bâtiment de l'école des Terreaux dont le Rez-de-chaussée reste affecté au scolaire et les étages à la Communauté de communes (en face de l'Hôpital précité).

V-3.3.b Représentativité des secteurs d'activités chez les actifs baumoï

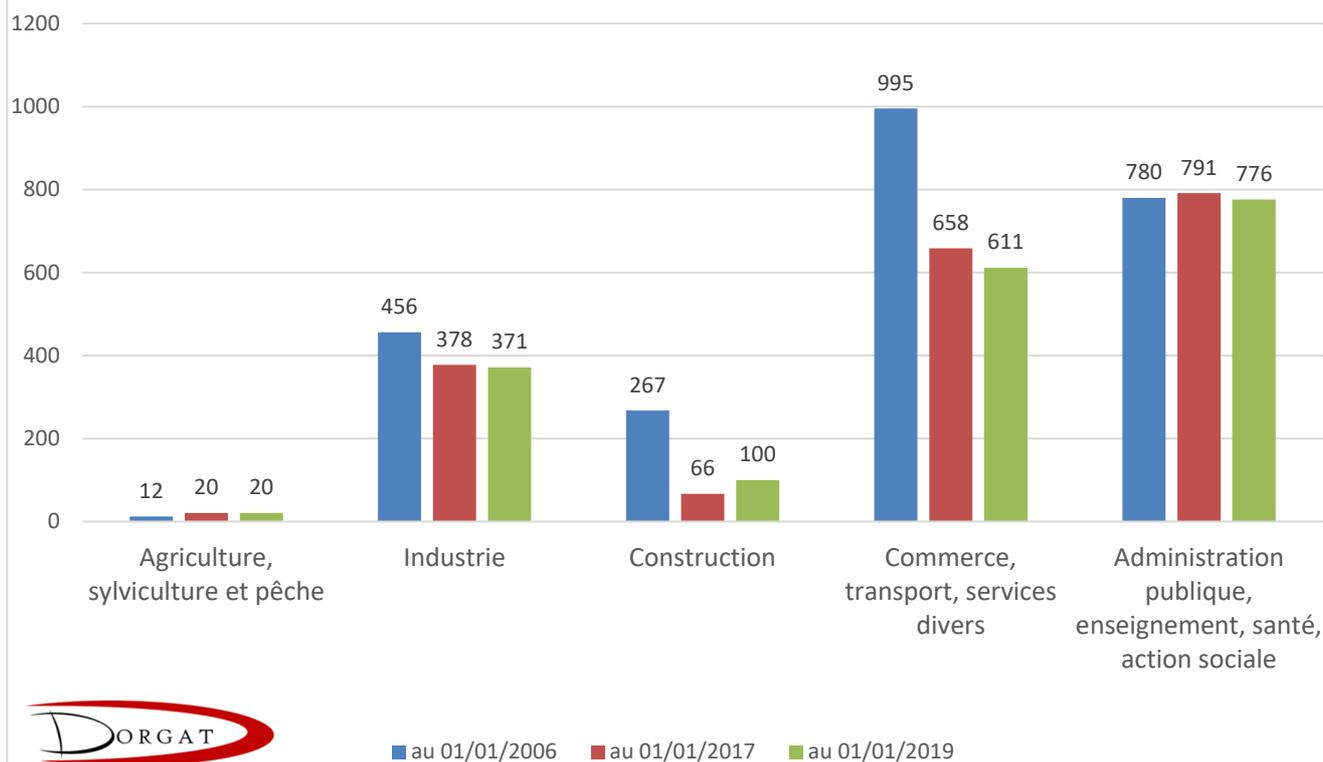
Si l'on s'intéresse cette fois à la représentativité des secteurs d'activités chez les actifs baumoï en 2019, il est constaté que :

- les deux secteurs principaux restent les mêmes mais la première place est intervertie : « **l'administration publique, enseignement santé, action sociales** », concerne 776 actifs baumoï (41,31% des actifs de 15 ans ou plus en emplois), tandis que le « **commerce, transport et services divers** » en concerne 611 (32,5%). Une nette baisse du nombre d'actifs dans le secteur du commerce est à relever depuis 2006, puisque 995 actifs résidants à Baume Les Dames travaillaient dans le commerce, transports et services en 2006 contre seulement 611 en 2019.
- Le nombre d'actifs baumoï travaillant dans l'industrie (371) dépasse largement celui de la construction (100) en 2019. Ce nombre d'actifs baumoï travaillant dans l'industrie a nettement diminué depuis 2006 (avant crise de 2008) mais semble s'être stabilisé sur 2017-2019. Cette stabilisation est probablement en lien avec le développement de la zone industrielle Europolys aux portes de la Ville (sise sur la commune d'Autechaux), qui s'est fortement développée depuis 2006 (Europolys III 2001-2010 et Europolys II 2011/2022) En effet, de nombreux actifs baumoï travaillent sur Europolys.
- Le nombre des actifs baumoï travaillant dans la construction lui aussi a subi une forte baisse depuis 2006 mais remonte depuis 2017. 100 actifs Baumoï travaillent dans la construction en 2019, ce qui représente à peine 3,33% des actifs baumoï occupés de plus de 15 ans. Le taux national de France métropolitaine du secteur de la construction est à 6,4% des emplois en 2019, chiffre en baisse par rapport à 2008 (6,9%) ou 2013 (6,8%).

- Les baumoïses n'occupent que marginalement les postes liés à l'agriculture, la sylviculture et la pêche puisque seulement 20 actifs Baumoïses sont concernés. Toutefois, c'est beaucoup plus qu'en 2006.

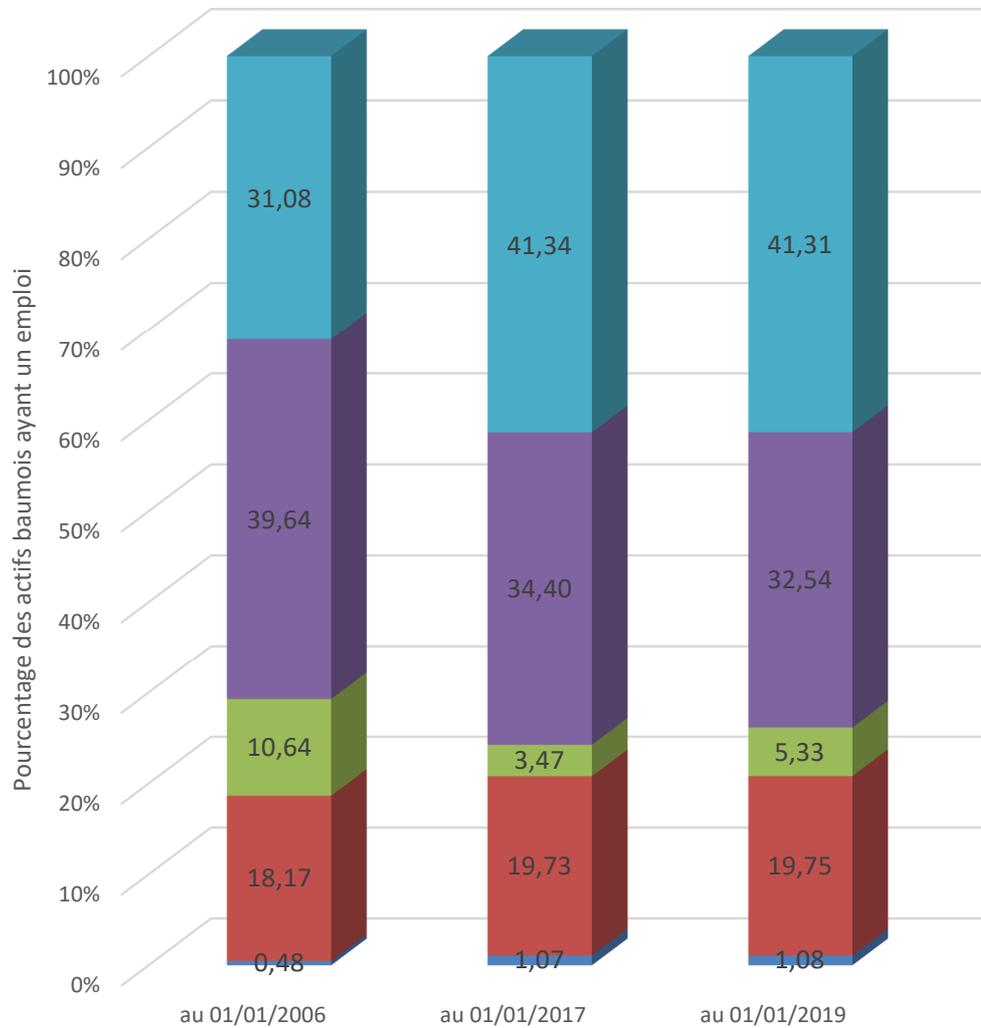
Emplois de la population active de 15 ans ou plus résidant à Baume Les Dames en 2006, 2017 et 2019, par secteur d'activité

Sources : INSEE données brutes "emploi population active en 2006", géographie au 01/01/2008
INSEE RP 2017 exploitation complémentaire



Représentativité des secteurs d'activité dans la population active de Baume Les Dames en 2006 et 2019

Sources : données brutes "emploi population active en 2006", géographie au 01/01/2008 et "Tableaux détaillés - Population active de 15 ans ou plus ayant un

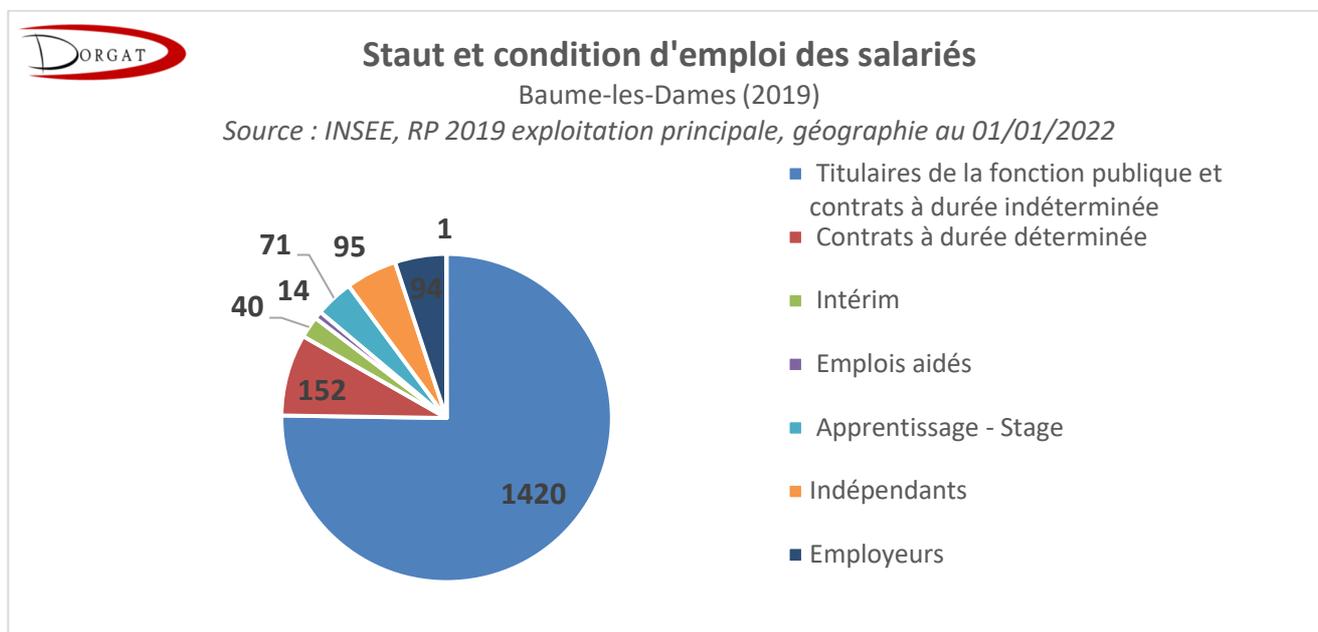


secteurs d'activités en % du total des emplois occupés par les actifs de plus de 15 ans

- Administration publique, enseignement, santé, action sociale
- Commerce, transport, services divers
- Construction
- Industrie
- Agriculture, sylviculture et pêche

V-3.4 Stabilité et précarité des emplois et de l'activité économique

La grande majorité des personnes ayant un travail sous statut d'employés, **ont un poste stable**. Cette stabilité permet d'envisager une accroche durable sur le territoire (accès à la propriété, perspective de développement familial, etc.)



V-4 ÉQUILIBRE EMPLOI - HABITAT ET MIGRATIONS ÉCONOMIQUES

V-4.1 Équilibre emploi – habitat

Le dynamisme économique de la commune est mis en évidence par un indicateur : l'indicateur de concertation d'emploi. L'indicateur de concertation d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Pour mémoire, la Commune de Baume Les Dames abrite sur son territoire **2 450 emplois** au 01/01/2019, chiffre en baisse depuis 2008.

Par contre, l'indicateur de concertation d'emploi de la Commune augmente depuis 2007 : bien que la Commune perde des habitants et voit donc sa population active diminuer, elle maintient un nombre d'emploi relativement élevé, et le ratio nombre d'emplois divisé par le nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur la Commune augmente.

EMP T5 - Emploi et activité

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	2 672	2 593	2 450
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 191	2 083	1 890
Indicateur de concertation d'emploi	121,9	124,5	129,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,7	53,8	50,5

L'indicateur de concertation d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Le tableau EMP T5 de l'INSEE signifie qu'en 2019, 126.4 emplois sont disponibles dans la commune pour 100 actifs ayant un emploi et qui résident à Baume-les-Dames.

Baume Les Dames accueille quotidiennement un grand nombre de travailleurs venant d'autres communes. Ce phénomène est typique des pôles de centralité : capitales, chef-lieu, etc.

A l'inverse, un peu plus de la moitié des actifs de plus de 15 ans résidant à Baume Les Dames partent travailler dans une autre commune. Si le nombre de ces actifs sortants de Baume Les Dames est en baisse depuis 2008, leur proportion croît depuis 2008 du fait de la baisse de la population active générale de référence.

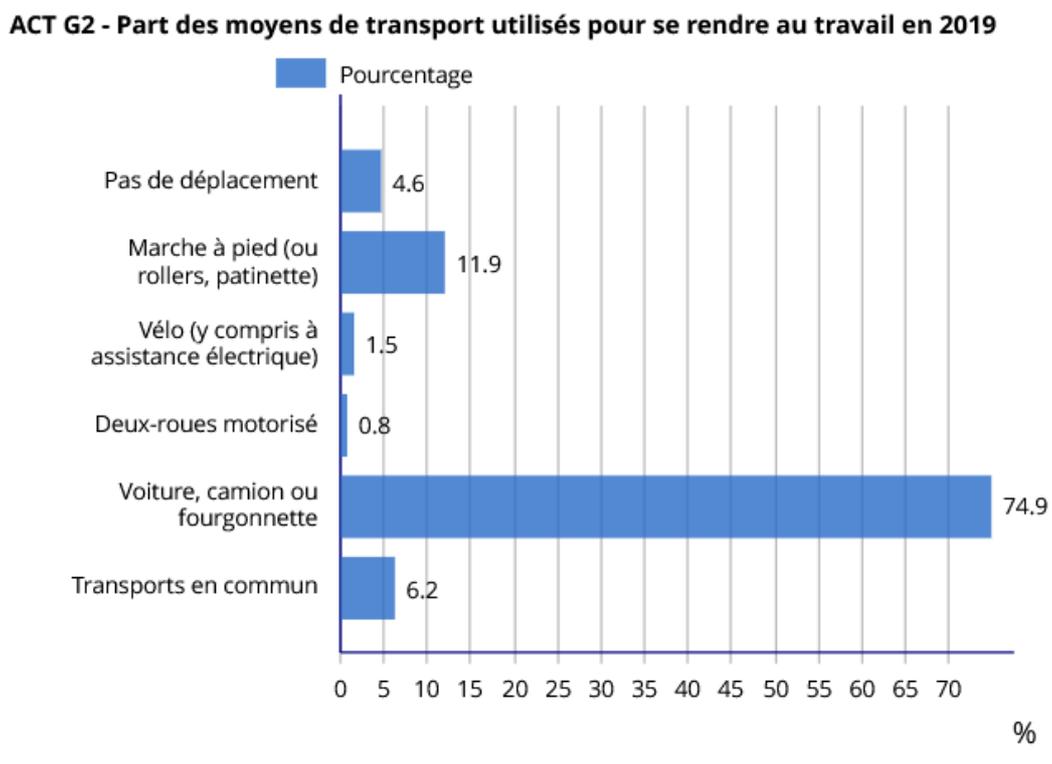
ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 189	100	2 083	100	1 888	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	1 155	52,8	1 021	49,0	885	46,9
dans une commune autre que la commune de résidence	1 034	47,2	1 062	51,0	1 003	53,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

La grande majorité des déplacements domicile travail se fait en voiture, camion ou fourgonnette.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

V-4.2 Les migrations économiques

En 2019, les actifs résidants à Baume Les Dames et allant travailler dans une autre commune sont donc légèrement plus nombreux (53,1%) que ceux restant travailler sur place.

Ce qui signifie que sur les 2450 emplois proposés à Baume Les Dames, seulement 885 sont occupés par des actifs Baumoïsi, tandis que **1565 emplois sont occupés par des actifs extérieurs**. Autrement dit : 63,8 % des emplois disponibles sur la commune sont occupés par des personnes ne résidant pas sur place.

Les raisons pouvant expliquer ce phénomène sont multiples.

Tout d'abord, c'est le « lot » normal des polarités, des villes, qui constituent des bassins d'emplois, au sein d'un tissu de communes environnantes plus résidentielles. Il s'agit des zones périurbaines autour des grandes agglomérations et du tissu rural environnant pour Baume Les Dames.

Il peut s'agir également d'une inadéquation entre la formation et les emplois proposés : différence des domaines de compétences des actifs avec ceux des entreprises locales, ou bien niveau de formation éventuellement (trop ou pas assez formés). Baume Les Dames est probablement confrontée à un problème lié à sa taille car elle est une « petite » ville et donc son vivier d'actif est limité, tandis qu'elle propose de nombreux emplois, dont certains dans des secteurs très spécialisés. **Aussi, pour une ville comme Baume Les Dames, l'enjeu de disposer d'un vivier de recrutement potentiel est primordial, notamment pour la fidélisation des employés des grandes entreprises, ce qui passe par un certain développement démographique et une offre de logements suffisante.**

Il peut s'agir aussi éventuellement d'une inadéquation entre les salaires et le coût foncier : se loger à Baume Les Dames serait-il trop coûteux par rapport aux salaires des emplois disponibles ? Il n'est pas impossible que ce phénomène influence légèrement la situation à Baume Les Dames du fait de l'existence d'une offre concurrente de logements pavillonnaires (en revente ou en neuf par terrains à bâtir) dans les villages alentours. Cette offre est un peu moins onéreuse que sur Baume Les Dames, et peut être avec une fiscalité ou certains tarifs (voir prix de l'eau et de l'assainissement notamment) moins élevés qu'en ville, car les villages ne proposent pas tous les services que la ville assume.

Toutefois, Baume Les Dames bénéficie aussi à l'inverse de l'implantation d'actifs issus de l'agglomération de Besançon car propose des prix de logements bien plus abordables. L'étude de programmation réalisée pour la ZAC de Champvans en décembre 2017 dressait ce constat :

Revente en logement collectif : prix médian de vente en 2017

- CA du Grand Besançon : 1 640 € /m²
- CC du Pays Baumoïsi : 1 030 € /m²
- CA du Pays de Montbéliard : 1 080 € /m²

Revente en logement individuel : prix médian de vente en 2017

- CA du Grand Besançon : 203 500 € /m²
- CC du Pays Baumoïsi : 126 700 € /m²
- CA du Pays de Montbéliard : 126 000 € /m²

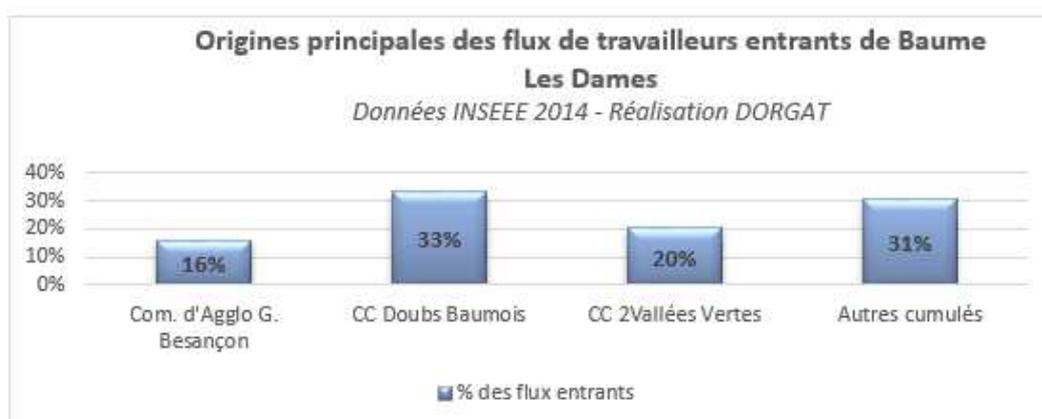
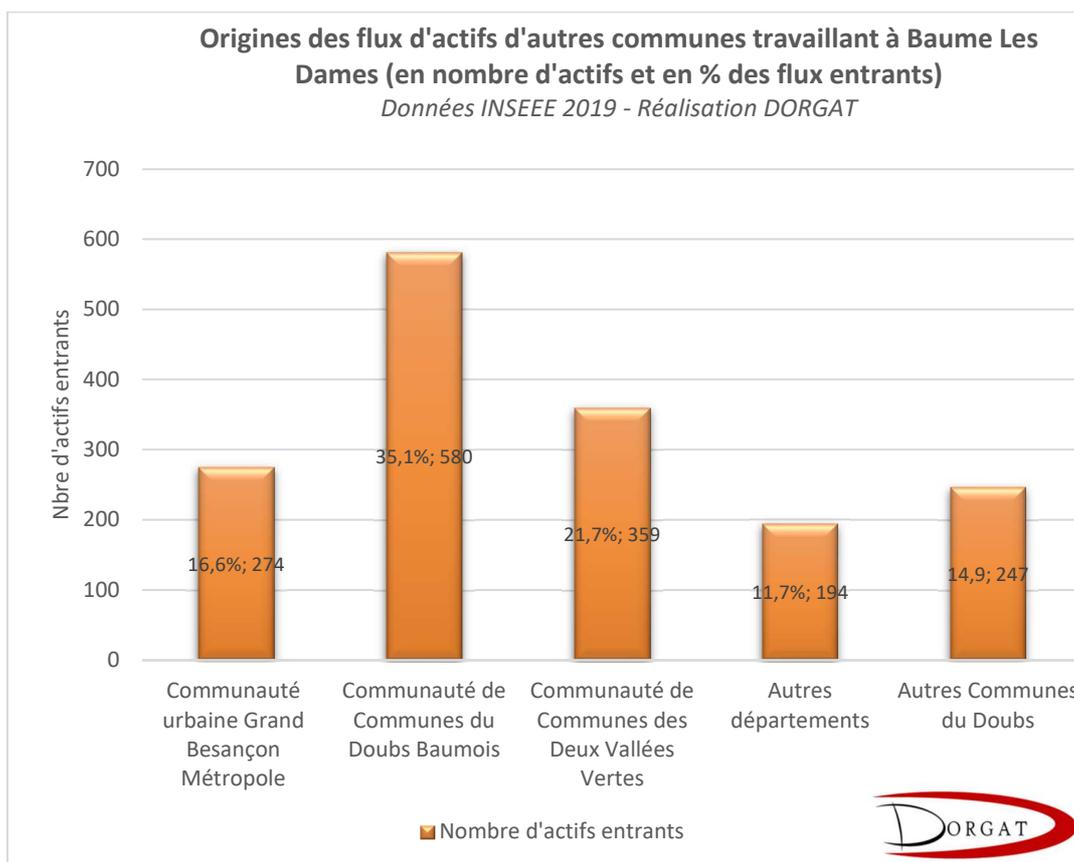
Et des données les plus récentes³³ confirment un prix d'achat du foncier de terrain à bâtir hors lotissement en hausse à Baume Les Dames mais restant moins élevé sur la Communauté de communes du Doubs Baumoïsi (en moyenne 40,3 K€) que sur les deux EPCI principaux riverains à savoir Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération sur la période 2018-2019 (confère analyse des types de logements en pages 49 et suivantes du présent document).

³³ Observations et statistiques – Étude sur le prix des terrains à bâtir de la DREAL Bourgogne Franche-Comté d'août 2022, n°169, sur la base des données de 2017 à 2019

Une analyse des « origines – destinations » entre domicile et travail contribue aussi à fournir certains éléments de réponse.

V-4.2.a Origine des travailleurs non Baumoïses se rendant à Baume Les Dames pour y travailler

Les actifs entrants à Baume Les Dames proviennent majoritairement de la **Communauté de Communes du Doubs Baumoïse**. Vient ensuite la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes et en troisième lieu la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.



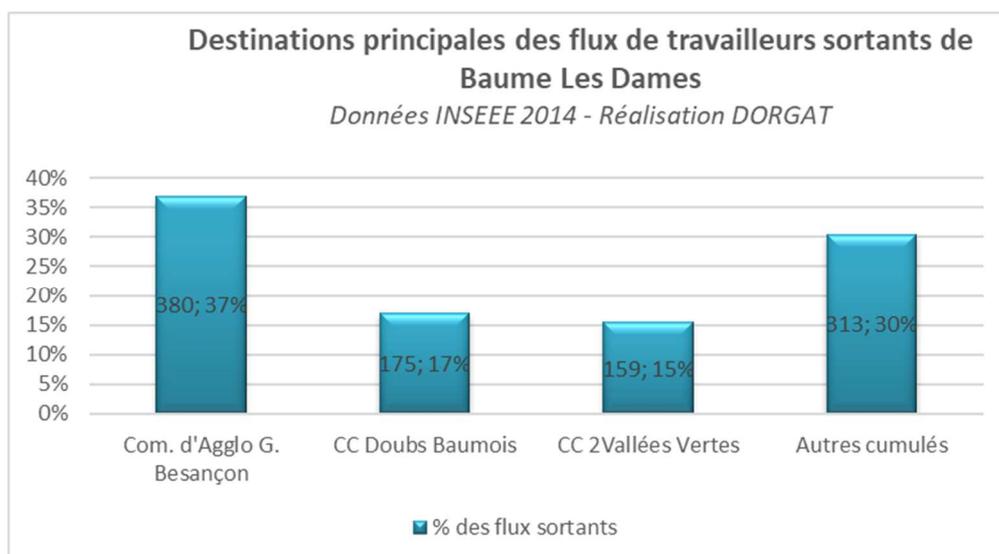
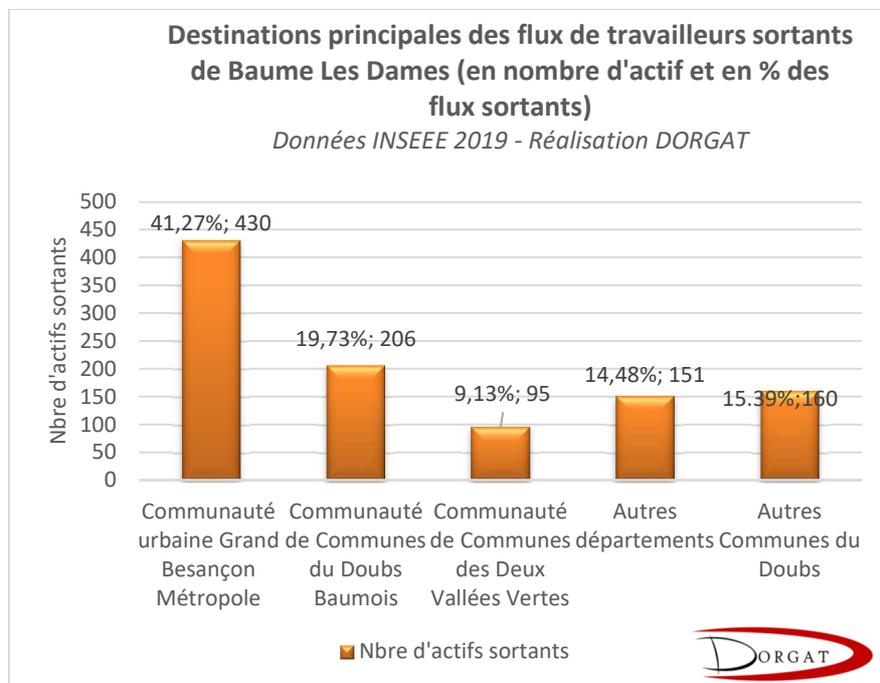
Il est intéressant de constater que la situation n'a que très peu évolué concernant la répartition des flux entrants depuis 2014. La proportion des actifs venants de la CCDB et de la CC2V se serait légèrement renforcée, mais eu égard au faible nombre des volumes étudiés, l'évolution n'est pas significative. Au niveau des communes d'origine, il peut être relevé 3 cas particuliers :

- **La Commune de Besançon**, à elle seule est à l'origine de 134 entrées d'actifs en 2019 (en baisse par rapport à 2014 où il s'agissait de 158 actifs). Toutefois, à l'échelle de la CU du Grand Besançon les proportions entrants à Baume Les Dames se maintiennent.
- **La Commune d'Autechaux**, qui est la commune de la CCDB qui présente le plus grand nombre d'actifs entrants à Baume Les Dames avec 46 entrants en 2019 (contre 45 en 2014).
- **La Commune de Montbéliard** est à l'origine de 55 entrées d'actifs sur Baume Les Dames en 2019.

V-4.2.b Destinations de travail au départ de Baume Les Dames

Les actifs résidant à Baume Les Dames partant travailler dans une autre commune ont pour principale destination **la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole**, en seconde position la Communauté de Communes du Doubs Baumoï et en troisième position de manière quasi ex éco :

- les destinations hors département du Doubs (principalement la Haute Saône dont Baume Les Dames est très proche géographiquement)
- les autres communes du Doubs.



La proportion de la CU Grand Besançon Métropole comme destination des flux sortants de Baume Les Dames s'est renforcée depuis 2014, passant de 37% à 41% des flux sortants en 2019. 430 Baumoïses partent travailler dans la CUGBM en 2019 contre 380 en 2014.

Dans une moindre mesure, la proportion de la CCDB dans les flux sortants des actifs Baumoïses s'est aussi renforcée entre 2014 et 2019. En revanche, la fuite d'actifs vers la CC2VV s'est significativement réduite depuis 2014 : 159 actifs baumoïses sortant en 2014 contre seulement 95 en 2019.

Concernant les communes de destination, deux cas particuliers méritent d'être évoqués :

- **La commune de Besançon** : est la destination de travail de 285 baumoïses en 2019, en forte baisse par rapport à 2014. Dans la mesure où il vient d'être constaté que la CU Grand Besançon Métropole a vu sa représentation accrue dans les flux sortants de Baume Les Dames, il peut en être déduit que les actifs Baumoïses partent travailler un peu plus dans les zones économiques périphériques de la ville même de Besançon.
- **La Commune d'Autechaux** : est la destination de travail de 166 baumoïses en 2019, en hausse par rapport à 2014 (103), probablement en lien avec le développement de la zone Europolys.

En synthèse, l'analyse de la balance des migrations professionnelles réalisée par le traitement des données détaillées du fichier des mobilités professionnelles, indique donc un flux entrant de 1654 entrants contre 1041 sortants.

Le solde des migrations professionnelles est donc positif pour Baume Les Dames, les entrants étant plus d'une fois et demi plus nombreux que les sortants.

La ville attire principalement des actifs venant des autres communes de la CC du Doubs Baumoïses et de la CC des Deux Vallées Vertes, tandis que les actifs qui quittent Baume Les Dames pour travailler se rendent en premier lieu dans la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole puis dans les autres communes de la CC du Doubs Baumoïses. La fuite d'actifs vers la CC2VV s'est significativement réduite entre 2014 et 2019.

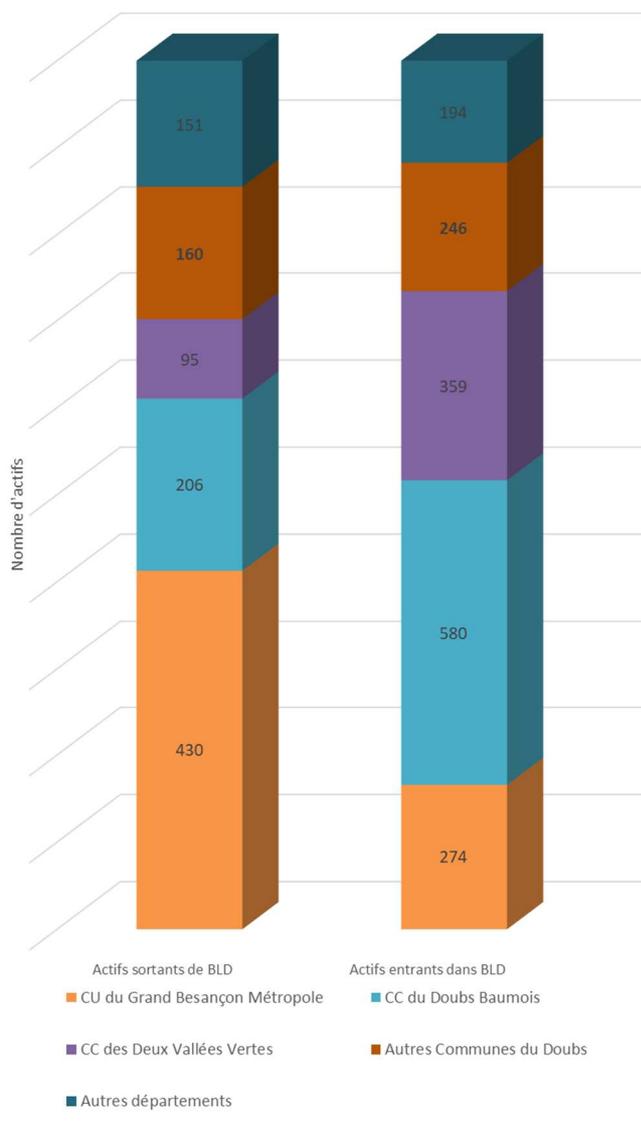
Ces trois destinations sont localisées dans des directions différentes de la commune ce qui contribue à une diffusion du trafic pendulaire. Néanmoins la route départementale 683 est la dorsale desservant chaque itinéraire et avant que les automobilistes ne se répartissent soit à l'Ouest, soit à l'Est soit au Nord, cet axe est chargé aux heures de pointe. L'étude de stationnement, circulation et signalétique pour la requalification du centre réalisée en 2017 identifie plusieurs difficultés routières.

En effet, le carrefour entre la RD683 et la RD50 est un axe accidentogène et devra faire l'objet de modifications compte tenu du trafic routier qui est de plus en plus soutenu. De plus, le trafic routier trop chargé de la rue Ebellen et la visibilité de la rue Bougeot depuis le Faubourg d'Anroz sont également



Origines et destinations des migrations professionnelles d'actifs vers Baume Les Dames ou sortant de Baume-Les-Dames en 2019

Sources : RP 2019 Fichier Mobilités professionnelles (domicile - lieu de travail), niveau géographique 01/01/2022



soulevés. Le sens unique Place de la Loi engendre également des disparités de circulation au sein du centre historique. (Cf. rapport concernant l'analyse urbaine).

Le développement de la zone industrielle d'Autechaux engendre des besoins en déplacements qui ont été identifiés par la Commune mais également la Communauté de Communes et le PETR du Doubs Central qui vient de se voir confier la compétence mobilité par ses communes membres. Baume Les Dames accueille un vivier de travailleurs de cette zone (166 personnes en 2019), mais pas seulement. D'autres travailleurs d'Europolys se rendent en train à Baume Les Dames pour ensuite rejoindre Autechaux en voiture. Une navette de transport collectif gratuite a donc été mise en place en 2022 entre la Gare de Baume Les Dames et la zone Europolys d'Autechaux. La zone industrielle est également dotée d'un parking de covoiturage.

À noter que Baume Les Dames n'est que faiblement concernée par le phénomène de travailleurs transfrontaliers qui vivent en France mais sont attirés par les salaires plus élevés de la Suisse.

V-5 LES ZONES D'ACTIVITÉS

Baume Les Dames présente la particularité d'accueillir plusieurs espaces économiques industriels et artisanaux au milieu du tissu bâti (sauf en ce qui concerne le noyau historique), pour la plupart anciens, tandis que la périphérie de la ville accueille les zones les plus récentes. Baume Les Dames dispose aussi de plusieurs noyaux commerciaux et de service, dont le principal est le centre historique. L'histoire du développement urbain de Baume Les Dames et la forte influence industrielle ont façonné cet état de fait.

Les zones artisanales et/ou industrielles plus anciennes, de par leur localisation et leur impact visuel dans la ville même posent aussi aujourd'hui un **fort enjeu de requalification et d'intégration urbaine et paysagère (ZI de Necchie et ZI de la Prairie)**.

La polarité commerciale du centre-ville (concentrée sur le noyau historique et les places publiques attenantes) est menacée par une trop confidentialité de ce dernier et ses difficultés de stationnement, un bâti vieillissant, une concurrence des zones extérieures et des achats en ligne.

Il existe 5 principales zones d'activités économiques dédiées sur la Commune de Baume Les Dames, à laquelle il convient d'ajouter celle d'Europolys qui, bien que se situant sur la Commune d'Autechaux, est totalement imbriquée à la ville centre de Baume Les Dames.

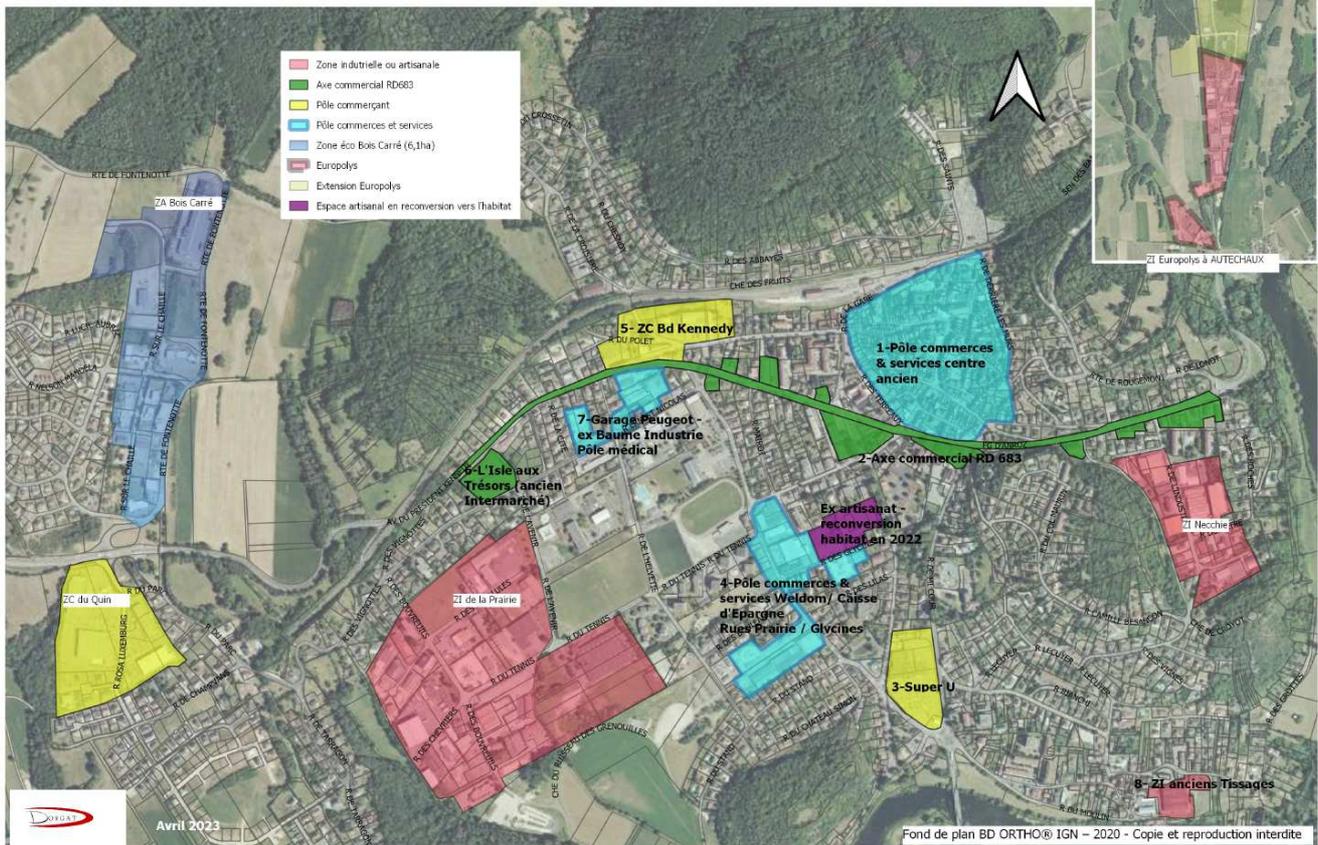
1. Zone industrielle / artisanale de la Prairie
2. Zone industrielle de Necchie
3. Zone artisanale de Bois Carré (zone d'intérêt communautaire)
4. Zone commerciale du Quin (ZAC Champvans)
5. Zone industrielle d'Europolys (zone d'intérêt communautaire et régional) sise sur la Commune d'Autechaux

Puis, il existe plusieurs **sites économiques d'importance** sur la Commune mais de manière disséminée, principalement commerciaux. Il s'agit de polarités économiques importantes au sein d'un tissu urbain mixte (confère page 102 ci-après).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence économique a été transférée à la Communauté de Communes du Doubs Baumoises. Certaines zones économiques sont donc transférées à la CCDB pour l'exercice de cette compétence. Il s'agit de la zone de Bois Carré à Baume Les Dames et d'Europolys à Autechaux (dont la gestion est déjà transférée au syndicat du même nom, composé de la CCDB et de la CC2VV).



Carte de localisation des principales zones économiques de Baume-Les-Dames



V-5.1 Les zones économiques dédiées

La zone industrielle de NECCHIE située à l'entrée Est de la ville est en pleine reconversion depuis le départ de l'importante société IME (réimplantée sur la zone Eurpolys à Autechaux en 2015). Il reste aujourd'hui des entreprises d'envergure locale telles que SBCI et FAIVRE qui ont déjà repris une partie des locaux abandonnés par IME. La qualité de l'espace public laisse à désirer (voie routière et dégradée).

Un projet de requalification de la zone a été étudié (confère Étude préalable d'aménagement durable ZAE Necchie à Baume-les-Dames engagée en 2016).

Le principe de la participation de l'Établissement Public Foncier Local au portage foncier de cette requalification a été validé par la Communauté de Communes du Doubs Baumoïse le 05/04/2017, tandis que la Commune a chargé l'EPFL de procéder à l'acquisition du foncier anciennement IME dans le cadre d'une vente aux enchères. L'acquisition des derniers locaux a été ainsi réalisée par l'EPFL courant mars 2023. Certains seront cédés aux entreprises riveraines déjà présentes sur la zone (SBCI, FAIVRE, DROZ...) tandis que le bâtiment tertiaire sera transféré à la commune.

Pour ce dernier bâtiment, aucun projet de reconversion n'est pour le moment arrêté mais plusieurs pistes sont à l'étude : création d'un tiers-lieu économique,



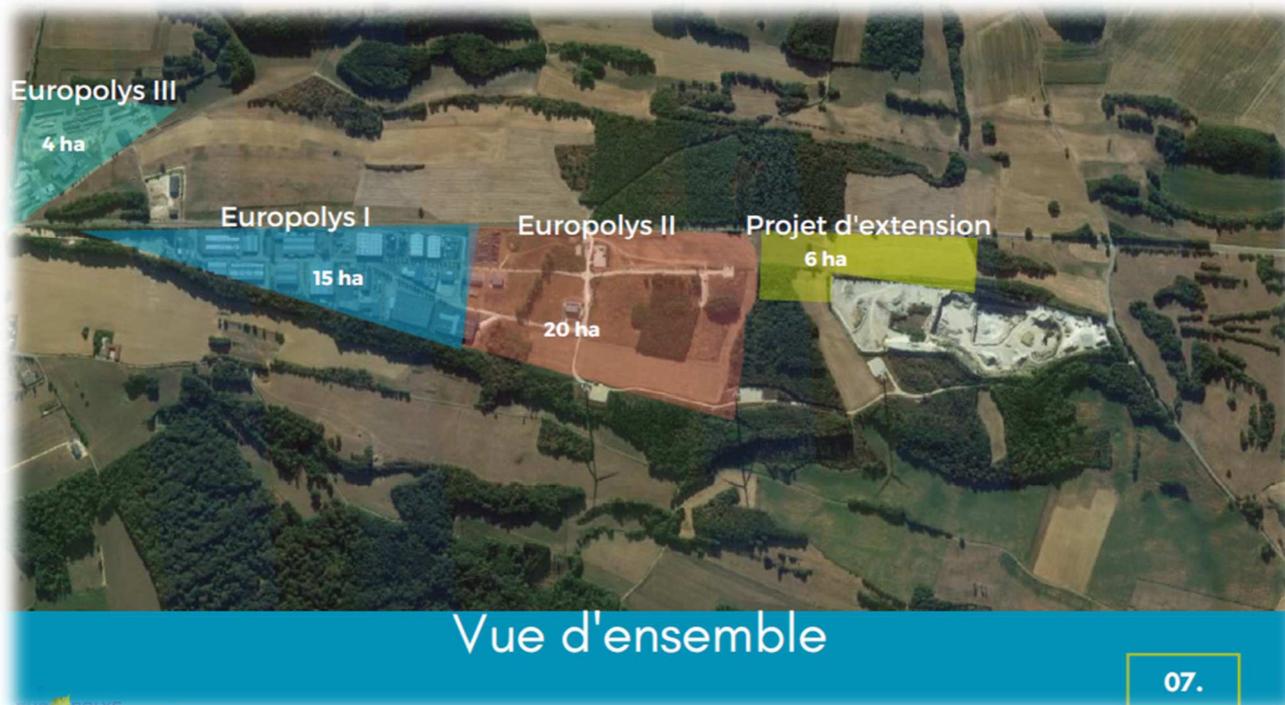
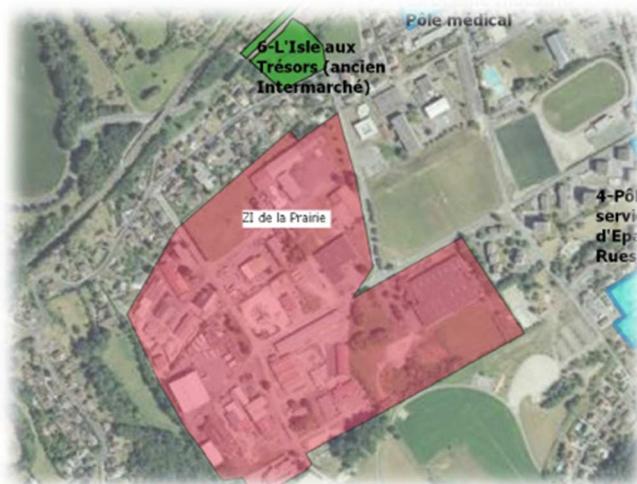
création de logements pour jeunes travailleurs ou création de bureaux, considérant que la commune de Baume Les Dames ne propose actuellement que peu d'immobilier tertiaire, mis à part le projet de reconversion du site de Baume Industrie (projet qui devrait pouvoir être présenté au Fond vert d'ici un an).

La zone économique de la Prairie est historiquement une zone industrielle mais au fil du temps est devenue une zone économique mixte, enserrée dans le tissu d'habitat de la Ville, qui s'est développée environ entre 1976 et 1996.

Assez hétéroclite du fait d'un mix entre activités industrielles, artisanales, du BTP, commerciales et des équipements collectifs (terrains de sport, déchetterie), elle est fortement contrainte par le risque d'inondation. Du fait des contraintes réglementaires induites par ce risque, établies dans le Plan de Prévention du Risque d'Inondation du Doubs central, approuvé par arrêté préfectoral du 28 mars 2008 et modifié le 16 février 2009, la zone de la Prairie est vieillissante et pose un enjeu important de requalification à court/moyen terme.

Mis à part le site des anciennes usines LEGRAND situé rue des Libellules constituant une ancienne friche en cours de requalification (actuellement propriété communale), la zone de la Prairie ne souffre pas d'une vacance trop importante.

Elle accueille notamment un l'industriel DS SMITH, EFI Plate, un GAM VERT, une centrale à Béton EQUIOM, un garage automobile SAUTERAY, des entreprises du bâtiment, matériaux BTP, location de matériel BTP, une tôlerie, EST EVENEMENT etc.



La zone artisanale de Bois Carré (zone d'intérêt communautaire) est une zone économique développée sur un coteau de Baume Les Dames depuis 2003, en réponse notamment à la contrainte d'inondabilité de la zone de la Prairie mais également pour l'accueil de nouvelles activités.

Bien distincte de la zone d'habitat riveraine, la zone économique de Bois Carré accueille des entreprises de secteurs variés (bâtiment ; travaux publics ; tertiaire). Elle présente une surface de l'ordre de 19,7 ha à fin 2023. Elle offre en mars 2023 encore environ 2,9 ha de foncier disponible pour de nouvelles activités ou des extensions d'activités en place (3 « lots » non bâtis – voir pastilles rouges ci-contre- dont un cédé à SYSCOBOIS pour une extension future). Le PLU en vigueur avant révision générale prévoit une extension possible de cette dernière par le nord-ouest et par l'Est.



La zone du Quin a été construite à partir de 2014, dans le cadre d'une opération de Zone d'Aménagement Concertée créée en 2007. Cette zone économique de 6,4 hectares environ située au sud de la RD 683 à une vocation commerciale. Elle accueille une locomotive alimentaire actuellement sous l'enseigne INTERMARCHÉ, ainsi que plusieurs autres enseignes nationales telles que BRICO MARCHÉ, LIDL, SPORT 2000, etc., une salle de sport. Elle ne dispose quasiment plus de foncier à bâtir à vocation économique en 2023 puisqu'il ne reste que deux lots non construits début 2023 (pastilles rouges ci-contre).



La zone industrielle Europolys est située aux portes de la ville mais sur le territoire de la commune d'Autechaux, au droit du diffuseur autoroutier n°5 de l'A36. D'une superficie de 39 hectares, elle n'offre plus de foncier économique en 2022 et une extension de 6 hectares a donc été programmée, qui se développera sur les communes de Verne et de Vergranne, proposant 15 parcelles supplémentaires. Cette extension est en attente de la modification des cartes communales de ces deux communes. Sa construction a démarré à partir des années 90, jusqu'à aujourd'hui. Elle a été déclarée d'intérêt communautaire et d'intérêt régional (ZAIR) et pourrait prochainement atteindre les 1000 emplois. Depuis 2021, nommée parmi 30 autres sites au niveau national « site vitrine industriel de demain en territoire rural » par la Banque des Territoires.

V-5.2 Les sites économiques d'importance au sein du tissu urbain

Il existe plusieurs **sites économiques d'importance** sur la Commune, qui ne sont pas considérés comme des zones économiques dédiées car ils prennent place au sein d'un tissu urbain présentant une mixité de destination (habitat, équipements public, etc.).

Il s'agit majoritairement de sites à vocation commerciale et de service mais pas uniquement, puisque l'on y recense aussi l'espace artisanal des anciens Tissage. A noter la reconversion en cours d'un site anciennement dédié à l'activité du BTP rue de la Prairie, en cours de reconversion vers le service et le tertiaire, s'intégrant ainsi dans la continuité du pôle de commerces et services de la rue de la Prairie (ex site Location service qui accueillera en 2023 un cabinet de comptabilité).

Les 8 sites économiques d'importance au sein du tissu urbain sont :

1. La zone commerçante du noyau historique
2. L'axe commercial de la RD 683 (Faubourg d'Anroz + avenue de Verdun),
3. Espace commercial du SUPER U (porte du quartier de Cour)
4. Le pôle de commerces et services Prairie/ Glycines (Ex Weldom, Caisse d'Épargne rue de la Prairie et rue des Glycines)
5. Espace commercial du Bd Kennedy (matériaux Point P, funérarium la Halle et Mangeons Frais.)
6. Espace commercial de l'ancien Intermarché (aujourd'hui L'Isle aux Trésors)
7. Le pôle commerces et services de la Rue Ernest Nicolas (Garage Peugeot, friche de Baume Industrie pôle médical et autres commerces)
8. Espace industriel des « anciens tissages » rue du Moulin

Il existait un petit site artisanal « Travaux Publics » rue de la Prairie mais sa reconversion, impulsée par la Ville, a été récemment mise en œuvre. A la place de LOCATION SERVICE va se construire un cabinet comptable, en lien avec le linéaire commercial et de services de la rue de la Prairie.

La situation du commerce à Baume Les Dames a fait récemment l'objet d'une étude spécifique³⁴ permettant de bien identifier le tissu commerçant de la ville, son potentiel, les difficultés qu'il rencontre et établir des propositions de mesures d'accompagnement pour soutenir et encourager en particulier le petit commerce du centre-ville.

Selon cette étude, la commune dispose d'une bonne diversité commerciale, dans la moyenne des Petites Villes de Demain, avec une offre légèrement limitée en cafés hôtels restaurants et légèrement surreprésentée en équipement de la personne. Cette étude identifie une répartition de l'offre commerciale en 8 sites ou séquences commerciales principales, ce qui selon elle a pour effet de disperser l'offre, avec une tendance ces dernières années de transfert d'offre hors du cœur de ville. **Si le présent diagnostic du PLU effectue une lecture un peu différente des polarités économiques d'importance, le constat d'une certaine dispersion de l'offre commerciale est partagé.**

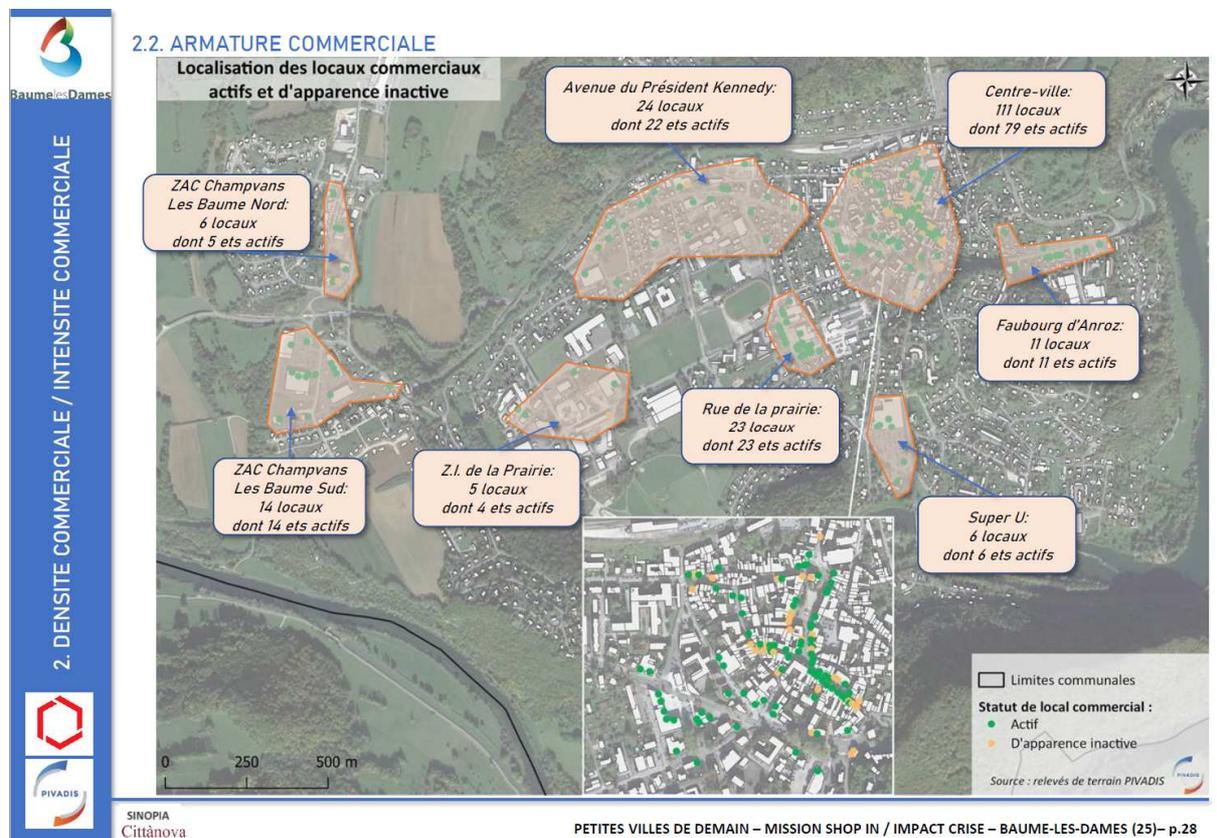
Le centre-ville accueille un grand nombre de commerces et services, essentiellement des enseignes indépendantes et quelques enseignes nationales. Il bénéficie d'une forte densité d'équipements structurants accessibles à pied à moins de 5 mn tels que la Mairie, l'Hôpital, la Gare, la poste, un groupe scolaire...

Le centre-ville rencontre toutefois un problème de locaux d'apparence inactifs (31 locaux sur 111 dénombrés soit 27%), avec pour un grand nombre un certain défaut d'entretien voire des besoins en travaux, et l'absence de commerces « moteurs » c'est-à-dire générant une forte attractivité.

Les chiffres d'affaires des commerces de Baume Les Dames dépend de plus en plus de l'attraction d'une clientèle extérieure à la commune.

³⁴ Étude Petites Villes de demain – MISSION SHOP'IN IMPACT CRISE- Baume Les Dames (25) de PIVADIS SINOPIA Cittànova, financée par Banque des Territoires. Rapport de diagnostic et préconisations 25/11/2021

L'étude précitée, qui s'est intéressée à l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID, identifie que très peu d'établissements actifs ont été fragilisés par la crise sanitaire, et encore avec une viabilité mise en cause. Toujours selon cette étude, la vision des commerçants de Baume-les-Dames est très positive quant à l'évolution de l'activité commerciale et de la ville, ce qui constitue un atout, tout comme la vitalité de l'association commerçante « Baume Bienvenue », qui regroupe plus d'une centaine d'adhérents. Enfin, il est relevé un bon niveau d'implication des commerçants baumoïsi sur le commerce numérique.



Concernant les enjeux locaux, l'étude conclut à 4 enjeux principaux qui sont partagés et confirmés dans le cadre du présent diagnostic. L'étude PIVADIS propose des axes de travaux correspondants, ainsi que des préconisations d'actions ciblées en particulier sur le cœur de ville dont certains inspireront les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU :

1. Améliorer la visibilité des usages du centre-ville.
 - ⇒ *Recommandation : revoir la signalétique d'accès au cœur de ville, pour les voitures et les piétons (avec marquage des cheminements)*
2. Renouer le linéaire commercial à des emplacements stratégiques
 - ⇒ *Intervenir sur les locaux commerciaux stratégiques pour moderniser et recommercialiser.*
 - ⇒ *Inciter au changement de destination en dehors du linéaire commercial prioritaire*
3. Contraindre le développement commercial hors cœur de ville
 - ⇒ *Utiliser le PLU pour mettre de fortes contraintes à l'implantation sur les flux : limitation en taille voire interdiction, obligation de prévoir les stationnements sur l'unité foncière du projet, y compris pour les livraisons.*
4. Renforcer la lisibilité de l'offre centre-ville.
 - ⇒ *Intégrer la notion de commerces et services dans la signalétique d'accès au centre-ville.*
 - ⇒ *Installer des tables d'orientation commerce et tourisme sur les places principales et stationnements.*
 - ⇒ *Travailler sur la visibilité numérique via la géolocalisation de google.*

V-6 L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

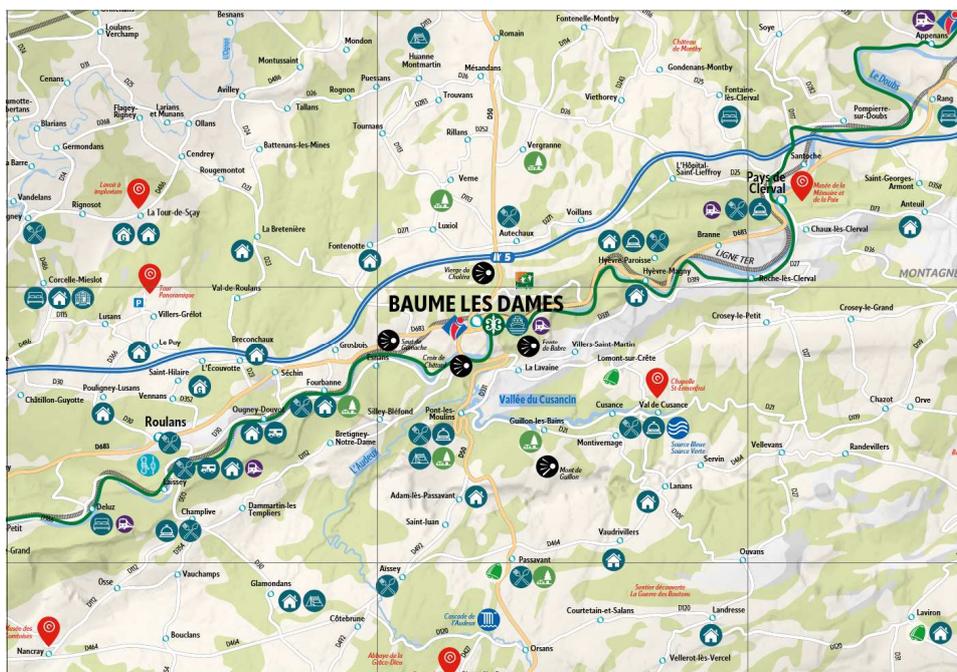
La prise en compte du tourisme dans un plan local d'Urbanisme intervient à plusieurs reprises en aménagement du territoire, que ce soit dans le zonage avec une zone éventuellement dédiée ou par des zones de développement. La prise en compte intervient également dans la protection du patrimoine ou dans le règlement. La considération du tourisme est également nécessaire de manière indirecte, dans la mobilité, la capacité des réseaux, etc... Malgré tout, le présent rapport de présentation ne vise pas l'exhaustivité³⁵. C'est pourquoi il s'attachera à décrire les principales activités touristiques à l'aune de l'aménagement du territoire et du Plan Local d'Urbanisme.

V-6.1 L'attrait du territoire

Grâce à sa localisation, son relief, son patrimoine historique, architectural et naturel exceptionnel, la Ville de Baume Les Dames **regorge de nombreux atouts susceptibles d'attirer les touristes**. En effet, Baume Les Dames s'inscrit dans un département à la nature préservée faite de rivières, lacs, forêts, vallées, grottes et gouffres, doublée d'un riche patrimoine culturel, événementiel et gastronomique.

Et dans ce contexte très favorable, la ville elle-même se distingue par son **cœur historique, ses musées et son complexe touristique et propose l'été en particulier, un panel varié d'activités et d'évènements** (Festival Pip' en Terre, marchés, expositions, animations touristiques en centre-ville, balades, forum des associations, spectacles...). La ville a également obtenu le label de « *Petites Cités Comtoises de Caractère* », dont la dénomination a évolué en Cités de Caractère désormais, ainsi que le label de « Station verte » (1^{er} label d'éco-tourisme de France). A noter toutefois que la Ville ne compte pas reconduire le label Cités de Caractère en 2023.

Enfin, la ville bénéficie d'un positionnement stratégique très favorable à la sortie de l'échangeur n°5 de l'A36, la plaçant sur le chemin des touristes principalement allemands et belges se rendant en Suisse, par la RD 50.



Schématisme de l'offre touristique sur le territoire du Doubs Baumois. Source Office du tourisme de Baume Les Dames 2022.

³⁵ Les documents édités par l'office du tourisme sont joints en annexe du rapport de présentation.

V-6.1.a Culture, histoire et architecture

Le cœur historique de Baume Les Dames est un atout touristique indéniable. Pour le préserver, une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine [AVAP] a été prescrite. Pour une ville comme Baume Les Dames, ce patrimoine historique et architectural permet de capter des touristes de passage ou de courte durée (cf. infra). Sont à découvrir notamment l'église Saint-Martin, son abbaye bénédictine fondée au VIII^e siècle, la chapelle du Saint-Sépulcre qui cache une remarquable mise au tombeau du Christ et une étonnante statue de sainte barbue, l'Hôtel Particulier des Sires de Neuchâtel érigé au XV^e siècle ou la Maison à Tourelle. Un parcours à travers le centre-ville est proposé par l'office du Tourisme pour découvrir le patrimoine.

La Ville accueille quelques musées ou ateliers artisanaux :

- Maison des Ateliers (bâtiment mis à la disposition par la Ville, abritant des artistes et des expositions)
- Atelier de typographie Affiche Moilkan
- Maison d'édition artisanale Æncrages & Co : organise, notamment avec la Ville, des expositions de peinture.
- Musée de l'Hôtel Particulier des Sires de Neufchâtel : Une maison Renaissance à l'allure élégante qui renferme une collection atypique retraçant les scènes paysannes et seigneuriales.
- L'ancien ensemble du site carrier (extraction et taille de pierres), témoignage de l'ancien savoir-faire artisanal de la ville.

Nota : Malgré leur intérêt et leur bon état de conservation, les anciennes usines des Pipes Ropp ne se visitent pas, le projet d'ouverture d'un musée n'ayant pour le moment pas abouti.

La ville propose des équipements culturels d'importance et en particulier la médiathèque et son cinéma de deux salles.

La saison culturelle est riche et variée. Les spectacles et manifestations se déroulent dans des salles communales, le gymnase, la médiathèque ou le Centre d'Affaires et de Rencontres ou à l'Abbaye, ect.

Enfin, la gastronomie est une autre des caractéristiques de la Bourgogne Franche-Comté. Elle est un atout indéniable de son attrait touristique. Baume Les Dames s'inscrit dans cette émulation des papilles et propose les produits locaux labélisés du département (les fromages Comté et Mont d'Or, les salaisons, le vin de Pontarlier, l'Absinthe, les gougères, les biscuits Billiotte...) mais aussi ses propres spécialités culinaires telles que les Choucots de noisette, le Craquelins, les Pates de Coins...



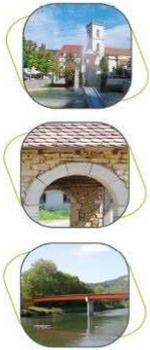
Atelier de typographie Affiche Moilkan- Source Office du tourisme



Porte d'entrée de l'Hôtel des Sires de Neufchâtel- Source Office du tourisme

Baume -les-Dames

Découverte du Cœur Historique



Office de Tourisme
du Pays Baumois
Place de la République
25110 Baume-les-Dames
Tél. 03 81 84 27 98
info@ot-paysbaumois.fr
www.ot-paysbaumois.fr



Tel. 04 42 97 30 30 - Fax 04 42 97 42 04 - contact@region-rhone-alpes.com - Reproduction interdite - Modèles déposés - Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2016



Carte touristique du centre historique de Baume Les Dames. Source: Office du tourisme de Baume Les Dames

Dans un rayon de 45 minutes en voiture autour de la Ville une dizaine de musées sont recensés (y compris celui de l'Hôtel des Sires de Neuchatel à Baume même).

La Ville a lancé en 2021 une réflexion et une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un projet de muséographie à Baume Les Dames. Il s'agit d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de création d'un centre d'interprétation Baumois, (dans un musée à créer) qui se prolongerait par des circuits touristiques hors des murs.

Les lieux pressentis en cas d'un tel projet seraient situés dans le centre-ville afin d'attirer les visiteurs dans la ville. Ont été évoqués le site de l'office notarial place du Général de Gaulle de ainsi que les annexes de l'Abbaye.

La réussite d'un tel projet qui nécessiterait un financement important de départ et de fonctionnement, ne peut s'envisager que dans le cadre de partenaires institutionnels co-financiers.

MUSÉES À PROXIMITÉ			
Equipement	Localisation	Distance de BLD	Fréquentation
Musée du costume et des traditions comtoises	Ornans	40 min	2000
Musée des Maisons comtoises	Nancray	25 min	42869
Musée de la Paysannerie et des Vieux Métiers	Valentigney	35 min	3 000
Musée du Temps	Besançon	40 min	38386
Musée de l'Artisanat	Brebotte	45 min	778
Musée de l'Aventure Peugeot	Sochaux	35 min	55 000
Musée d'Art et d'Histoire Beumier Rossel	Montbéliard	35 min	3097
Hôtel des Sires de Neuchatel	Baume-les-Dames	2 min	600
Musée de la Taillanderie	Nans-sous-Sainte-Anne	40 min	15000
Tour 46	Belfort	45 min	2561
		Moyenne	16329
		Médiane	3 049

V-6.1.b La nature

Baume Les Dames est située dans une région à haute valeur écologique et paysagère. Aussi, comme c'est le cas pour l'ensemble du territoire du Doubs Central, les activités de pleine nature et de découverte de la nature sont bien développées. Les principaux sites naturels « phares » sont la vallée du Cusancin, la Source Bleue, les roches de Nans, la grotte de la glacière.



La Vallée du
Cusancin



Source Bleue et
Source Verte



La Vallée du Doubs



Belvédère du Saut
de Gamache



Cirque de
Consolation

Principaux sites naturels de la région de Baume Les Dames. Source et crédit photo : Office du tourisme de Baume Les Dames et du pays Baumois.

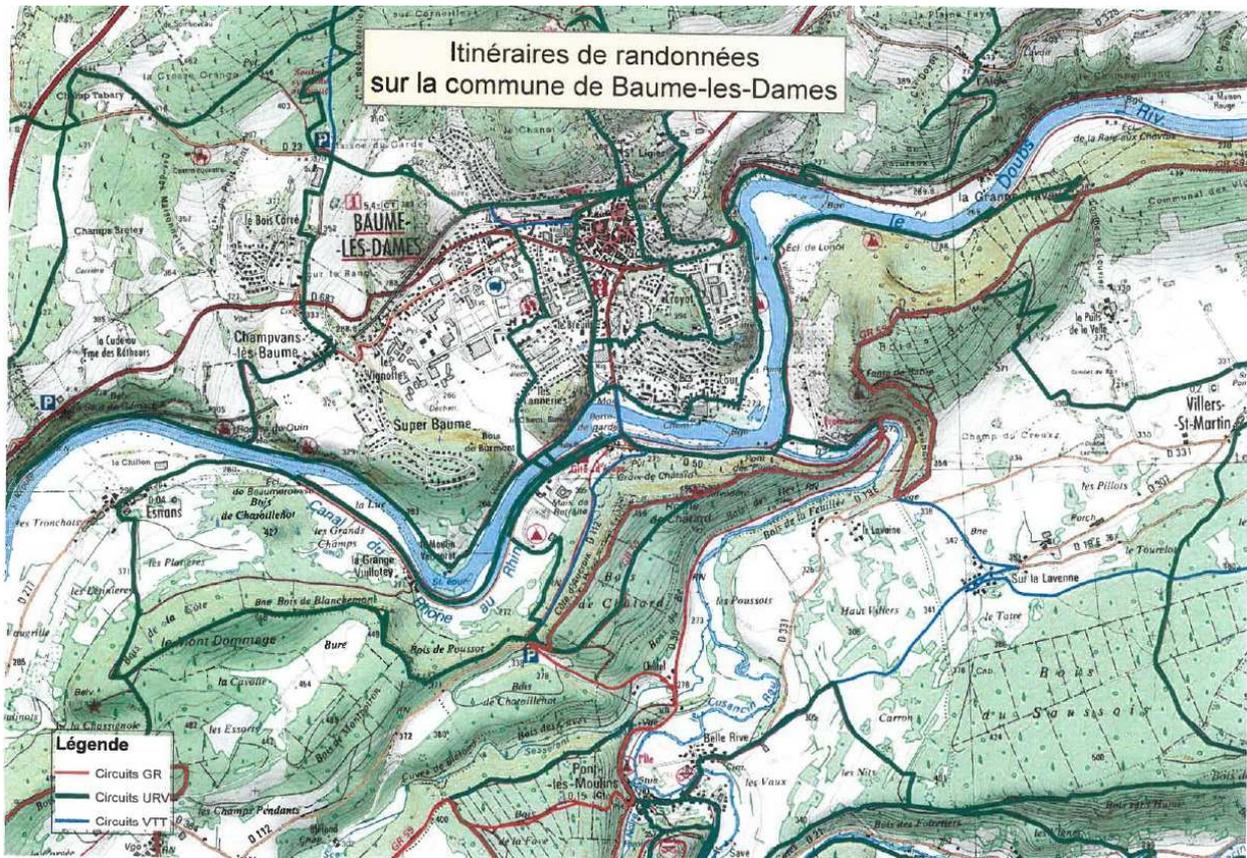
Une enquête clientèle organisée en 2013 par le Pays du Doubs Central avait permis de préciser le point de vue des visiteurs sur les « atouts » touristiques du territoire. L'analyse mettait en évidence l'importance du tourisme « nature » qui est l'atout principal du Pays selon les visiteurs. Les paysages ressortent comme une des qualités fondamentales du territoire.

Les activités de loisirs de pleine nature sont **très développées**. Sur la commune ou à proximité immédiate les possibilités de pratiquer des randonnées à pieds, vélo ou VTT sont très importantes. La commune de Baume Les Dames est également réputée pour ses spots d'escalade, et les possibilités de pratique de la pêche.

En effet, 7 principaux circuits de randonnée sont accessibles depuis Baume-les-Dames :

- Circuit n°2 Grosbois de 16 km 800
- Circuit n°3 Les Mondreveaux de 22 km
- Circuit n°4 Les Bois de Baume de 14 km 600
- Circuit n°5 Chemin de la République du Duobs de 10 km 800
- Circuit n°6 Mont Dommage de 10 km 800
- Circuit n°7 Falaises de Baume de 14 km 700
- Circuit n°8 Vallée du Doubs de 21 km 300

Le réseau d'itinéraires de promenade et de randonnées pédestres et VTT du Doubs Central est en partie inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).



Itinéraires de randonnées sur la Commune de Baume Les Dames – Source: Conseil Départemental du Doubs.

SCoT du Doubs central – Diagnostic

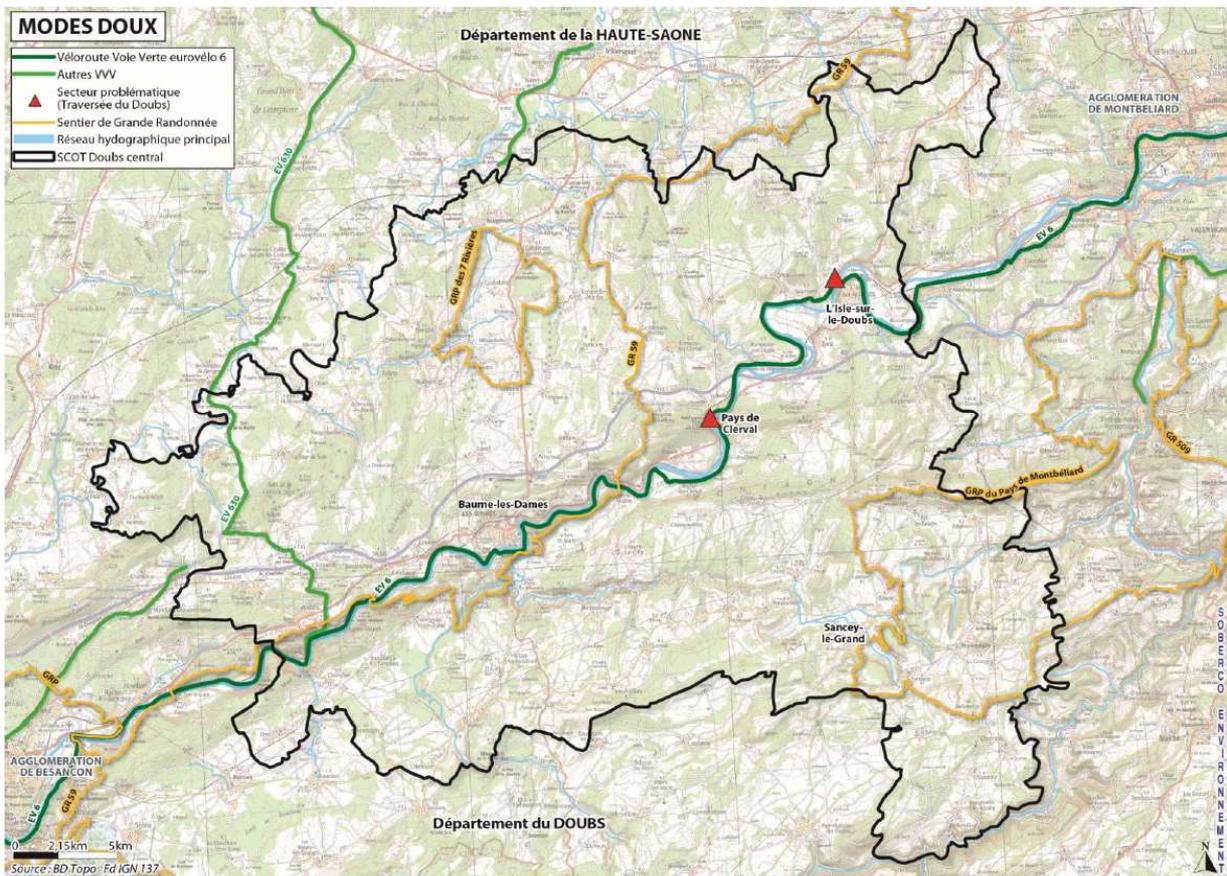


Illustration des 4 itinéraires piétons/cycles d'intérêt régional du territoire du PETR du Doubs Central. Source Diagnostic du projet de SCOT en révision

Un parc de loisirs est présent à Baume Les Dames : le complexe touristique le Domaine d'Aucroix. La commune est également dotée d'une piscine extérieure municipale.

Le tourisme fluvial est bien développé à Baume Les Dames (et d'une manière générale dans la vallée du Doubs), avec la présence d'une halte fluviale à Baume Les Dames. D'une capacité d'accueil de 15 emplacements, elle a été aménagée pour alimenter les plaisanciers en eau et en électricité. Se trouvent à proximité immédiate une aire de camping-car, une passerelle entre les deux rives et une capitainerie, ainsi que l'Eurovéloroute n°6. Toutefois, cette offre de tourisme fluvial tend à se réduire dans le Doubs Central avec l'arrêt de l'activité de bateau de promenade à Baume Les Dames et la fermeture d'une halte fluviale à Clairval. Enfin, provisoirement, le temps de certains travaux un tronçon alsacien du canal, ce dernier n'est plus accessible aux grandes péniches.

Le cyclotourisme est un atout important pour le Doubs Central, avec la présence de l'EuroVéloroute 6, itinéraire de découverte qui traverse le territoire le long du Doubs. Le Doubs central accueille également un réseau dense d'itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et VTT, en partie inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Baume Les Dames est traversé par l'EuroVéloroute n°6 et une partie de son réseau de petite randonnée est en cours d'inscription au PDIPR. Le Conseil Département du Doubs, en tant que personne publique associée à la révision du Plan Local d'Urbanisme, a porté à la connaissance de la Commune son souhait de voir maintenir les continuités des itinéraires et dans la mesure du possible, le caractère « naturel » des chemins.

V-6.2 L'offre touristique sur le territoire du SCOT

V-6.2.a Une fréquentation non négligeable avec une forte saisonnalité

Selon les études de diagnostic réalisées dans le cadre de la révision du SCOT du Doubs Central, la fréquentation touristique du territoire du PETR du Doubs Central est importante avec :

- Environ 370 700 excursions sur le territoire, avec en particulier des visiteurs en provenance du Rhône, du Haut-Rhin et de la Côte d'Or.
- Environ 557 650 nuitées sur l'année, avec en particulier des visiteurs en provenance du Rhône, du Bas-Rhin et des Bouches du Rhône.

Ces fréquentations présentent la particularité d'être concentrées sur la période estivale et sur la présaison (entre avril et juin). La saisonnalité des fréquentations peut s'expliquer par l'importance de l'offre « en extérieur », et la forte représentation des hébergements de plein air sur le territoire.

V-6.2.a Présentation des formes de tourisms

Le Tourisme « d'une journée »

Le tourisme d'un jour est une forme de tourisme n'engendrant pas de nuitée sur place. Dans le tourisme d'un jour se trouveront toutes les catégories de tourisms qui peuvent exister sur de plus longues périodes (Cf paragraphes suivants). Par contre les comportements et les besoins des touristes seront différents. Par exemple, pour du tourisme de passage sans nuitées les besoins en équipements publics

tels que : stationnement public, bancs publics, toilettes publiques, etc. seront plus grands que lorsqu'il y a un point d'ancrage tel qu'un hôtel disposant d'un parking privé.

Les destinations « d'une journée » peuvent être choisies expressément ou par opportunité.

La visite « d'opportunité » se retrouve lorsqu'un lieu touristique est situé dans une région touristique ou sur un axe de transport nécessitant une halte. La halte peut être volontaire ou forcée. Volontaire pour faire une pause lors d'un trajet en voiture trop long par exemple ou pour s'arrêter manger dans un restaurant réputé. Forcée, car il faut s'arrêter à une écluse, ou parce qu'il faut faire le plein, car il y a une correspondance de train avec un long temps d'attente, pour recharger une voiture électrique, etc.

Dans les deux cas, l'enjeu d'aménagement du territoire sera de mettre en place et cadrer les services permettant d'accueillir les touristes potentiels. Services de restaurations, bornes de rechargements, service de réparation de vélos, aire de camping-car avec services, toilettes publiques...

Les formes de tourisms les plus propices au tourisme d'un jour sont :

- Le tourisme culturel. Notamment les visites de musées, visites patrimoniales, visite de lieux historiques ... Comme il a été vu, **Baume Les Dames est plutôt bien pourvue sur ce segment.**
- Le tourisme de loisir. Par exemple les activités sportives, les parcs d'attractions, les centres aquatiques ... **Baume Les Dames est très bien placée sur ce segment touristique sur le volet sport pleine nature.**
- Le tourisme religieux. Ce ne semble pas être le cas à Baume Les Dames.
- Le tourisme professionnel ou amateur de découverte économique, industrielle, scientifique, ou artisanale. Par exemple visite d'anciennes friches industrielles ayant marqué une époque, visite de laboratoires réputés, visite d'usines en activité, etc. Baume Les Dames, en particulier avec les anciennes usines des Pipes ROPP, dispose d'un bon potentiel pour se placer sur ce segment, lequel est d'ailleurs une caractéristique de la Franche-Comté.
- Le tourisme gastronomique. Par exemple route des vins, visites de fruitières avec dégustations ... Baume Les Dames fait également partie d'un territoire réputé pour sa gastronomie.
- Le tourisme évènementiel. Par exemple les festivals (musique, BD, cinéma...), les foires, les spectacles, compétitions sportives, etc., Baume Les Dames propose de nombreuses animations, surtout à la belle saison, notamment sur la place de la République.

Comme il a été vu précédemment, Baume Les Dames regorge de centres d'intérêt permettant d'attirer des touristes d'un jour. Les équipements présents à Baume Les Dames pour accueillir entre autres les touristes d'un jour sont exposés en pages 112 et suivantes.

Tourisme de courte durée

Le tourisme de courte durée entrainera au minimum une nuitée, mais n'excédera pas 3 ou 4 nuits. Il s'agit du fameux weekend : Weekend à la mer, à la montagne, à la campagne... Il s'agit également du « city trip ». Il peut encore s'agir du déplacement professionnel avec nuitée.

Sous cette durée de tourisme se trouvera notamment le tourisme nature, le tourisme urbain. Il pourra également être trouvé le tourisme « médical » avec les cures thermales, la balnéothérapie mais ce ne sera en l'occurrence pas le cas à Baume Les Dames.

Les implications urbanistiques du tourisme de courte durée seront différentes du tourisme d'une journée. La différence majeure est évidemment la capacité d'hébergement sur la commune. Les implications relèveront également d'une recherche et une exigence de préservation du cadre vie élevée pour le tourisme de loisir ou d'un niveau de service et de facilités élevées pour du tourisme professionnel.

Les touristes « de loisir » se déplaçant pour un weekend seront à la recherche de « la belle carte postale de la France ». Les professionnels rechercheront le côté pratique.

Concernant le tourisme professionnel, et malgré le développement économique assez dynamique en particulier sur Europolys, les enseignes hôtelières nationales auront tendance à privilégier des villes de plus grande taille et en particulier Besançon ou Montbéliard qui ne sont qu'à 35 minutes en voiture.

Tourisme de longue durée

Le tourisme de longue durée correspond aux vacances d'une semaine et plus. Les formes de tourisme sont principalement tous les types de tourisme estival et hivernal.

Aux besoins d'équipements en hébergement déjà identifiés dans le tourisme de courte durée, viendront s'ajouter la recherche d'autres formes d'hébergements tels que les appartements de location de courte durée, maisons secondaires.

Dans cette catégorie de tourisme, le développement de l'hôtellerie de plein air de type camping, village vacances, sera plus marqué que pour le tourisme de courte durée. Et en l'occurrence Baume Les Dames dispose d'un complexe touristique. Par contre l'offre hôtelière a diminué suite à la fermeture de plusieurs hôtels : l'HÔTEL CENTRAL de la Grande Rue, l'Hôtel de la GARE de l'avenue Bernard et l'Hôtel du Parc rue du Stade.

V-6.2.b Typologie du tourisme à Baume Les Dames

Baume Les Dames ne manque pas d'attrait touristique. La commune a la particularité de pouvoir se positionner dans les trois catégories de tourisme (journée, courte durée et longue durée). En effet, si pratiquement toutes les activités touristiques de plus d'une journée peuvent s'effectuer sur une journée, l'inverse n'est pas forcément vrai. Par exemple, le tourisme d'évènement ne pourrait pas se prolonger en dehors de la durée de l'évènement. En effet, si la durée du séjour se prolongeait, ce serait parce que le lieu de l'évènement recèle d'autres attraits et le tourisme basculerait alors dans une autre catégorie (nature, montagne, urbain, ...)

Si Baume Les Dames peut se positionner dans les 3 catégories de tourisme, la durée la plus adaptée actuellement semble tout de même être le tourisme de courte durée (1 à 4 nuits). Une enquête clientèle réalisée en 2013 venait conforter cette impression à l'échelle du SCOT³⁶ : *Globalement, la durée des séjours est limitée (principalement des courts séjours), bien que l'on ne soit pas non plus confronté uniquement à un tourisme de « passage ». En termes d'hébergement, les chambres d'hôtes sont très recherchées.*

Les éléments suivants sont également relevés par le SCOT à l'échelle de son territoire :

La clientèle est majoritairement française (60% des visiteurs), en provenance de la Région Franche-Comté ou des Régions limitrophes. Les clientèles étrangères proviennent majoritairement de Suisse et d'Allemagne. On constate que le territoire présente une attractivité à la fois de proximité et internationale. La classe d'âge la plus représentée est la classe 40-65 ans, avec une représentation majoritaire des retraités, mais également des professions intellectuelles supérieures, venant en couple ou entre amis. Le tourisme « famille » est moins développé. La grande majorité vient en voiture sur le territoire. Toutefois, 30% des visiteurs se déplacent en vélo (sur l'Eurovéloroute en particulier).

³⁶ Source : Rapport de présentation du SCOT du Doubs Central, pages 78 et 79. Données Enquête clientèle du Pays du Doubs Central 2013

V-6.3 Services et équipements touristiques à Baume Les Dames

V-6.3.a L'Office du tourisme

Baume Les Dames et la Communauté de Communes du Doubs Baumois possèdent un office du tourisme membre du réseau national des Offices de Tourisme. L'office du tourisme est un équipement primordial dans la valorisation touristique du territoire. Il a, parmi ses missions, celle d'accueillir les visiteurs et gérer l'information touristique, coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du tourisme, etc. Les locaux de l'Office du Tourisme de Baume Les Dames se trouvent idéalement situés sur la place centrale, la Place de la République, adossés à l'hôtel de Ville.

V-6.3.b Le Comité des Fêtes

Le territoire a la chance de disposer d'un comité des fêtes. Cette association composée de bénévoles propose de nombreuses animations sociales, culturelles et sportives et de divertissements sur la Commune dont l'animation de la Fête de la musique, concerts, etc. Ces animations sont relayés notamment par un feuillet d'information municipal mensuel mis en place depuis 2016 « Baume en mouvement ».



V-6.3.c Les hébergements

L'offre d'hébergement touristique est relativement importante sur le territoire du Doubs central, mais peu constituée d'hôtels, puisque ces derniers ne représentent que 2,8% du nombre de lits touristiques du territoire du Doubs Central en 2019³⁷. L'offre de lits touristiques (toujours sur le Doubs central), est principalement constituée, par ordre décroissant :

- des résidences secondaires (lits non marchands),
- puis des hébergements de plein air,
- des meublés, gîtes et chambres d'hôtes,
- et enfin les hôtels.

A Baume Les Dames, le constat est légèrement différent car s'il existe encore 56 résidences secondaires en 2019 selon l'INSEE (chiffre en baisse régulière depuis 1990), la Commune est dotée de deux hôtels (seules 8 communes du Doubs Central disposent d'un ou plusieurs hôtels), mais également du camping et hôtellerie du domaine de l'Aucroix.

◆ Hôtels

Il existe 2 hôtels à Baume Les Dames, un hôtel de **standing 3 étoiles** proposant 7 chambres et un non classé proposant 9 chambres selon le guide touristique édité par l'office du tourisme en 2022. Ils sont situés à l'entrée Est de la Commune à proximité mais en dehors du noyau historique.

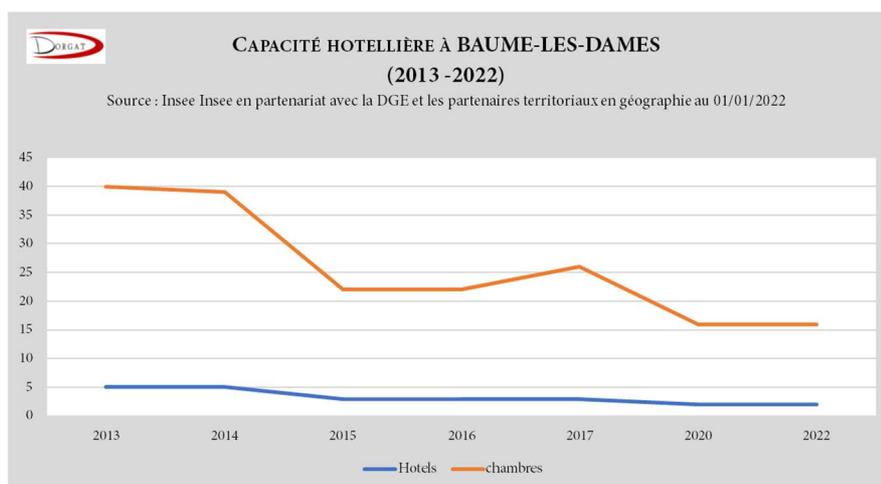
Cependant sur le graphique et le tableau ci-dessous, il peut être constaté que la capacité d'hébergement en chambre d'hôtel a diminué de 40 % suite à la disparition de trois des cinq hôtels de la ville depuis 2013 (l'Hôtel de la Gare -avenue Bernard, l'Hôtel du Centre-Grande Rue et Hôtel du Parc rue du Stade).

³⁷ Source diagnostic économique du projet de SCOT du Doubs Central révisé, version novembre 2019.

Il existe sur ce point une capacité d'amélioration de cette offre en particulier à Baume Les Dames et à l'Isle-Sur-Le-Doubs. Le diagnostic du projet de SCOT révisé identifie un enjeu de qualification de l'offre en hôtel (et en camping) sur la commune.



Hostellerie du Château d'As – Source : <http://www.chateau-das.com> et Hôtel Le Bambi (source Google Street view)



	2013	2014	2015	2016	2017	2020	2022
Hôtels	5	5	3	3	3	2	2
Chambres	40	39	22	22	26	16	16

◆ Chambre d'hôtes

Quatre hébergements de type chambre d'hôtes sont recensés par l'office du tourisme à Baume Les Dames en 2022, proposant un total de 13 chambres.

Le SCOT met en avant que le développement de l'offre d'hébergement en chambres d'hôtes constitue un enjeu fort du Doubs Central car l'offre est peu importante aujourd'hui, alors que les attentes des visiteurs sont élevées (résultat de l'enquête clientèle de 2013).

◆ Gîtes et meublés de tourisme

En ce qui concerne les hébergements de type gîte ou meublés de tourisme à Baume Les Dames l'office du tourisme en recense 12 en 2022, soit beaucoup plus qu'en 2020. Parmi ces 10 gîtes, 2 sont identifiés comme gîtes de groupe (Gîtes La Tourelle et la Capitainerie). Le Gîte de Saint Ligier qui est le seul gîte lié à une ferme en activité d'après les informations recueillies lors d'une réunion avec les acteurs du monde agricole en 2018.



Ferme Auberge de Saint-Ligier – Source DORGAT

◆ Camping et hôtellerie de plein air : le complexe touristique du Domaine d'Aucroix

Baume Les Dames dispose d'un complexe touristique dit du Domaine d'Aucroix composé d'un camping, d'une halte fluviale, d'une capitainerie, d'une aire de camping-car, d'un gîte de groupe, d'un restaurant et d'un centre d'Affaire et de Rencontres.

Le camping, géré par l'ULVF Vacances, **classé 3 étoiles**, présente une capacité de :

- 50 emplacements (caravanes, tentes, ou camping-cars) ;
- 30 chalets d'une capacité allant de 4 à 6 personnes
- 1 gîte de groupe avec 31 couchages, dont 5 chambres et 2 dortoirs ;
- 1 aire de camping-cars d'une capacité d'accueil de 50 emplacements toute l'année (*chiffre susceptible d'évoluer dans le cadre de la passation du prochain contrat de Délégation de Service Public*)
- 1 halte fluviale dotée de 15 anneaux permettant d'accueillir les plaisanciers toutes l'année

Une aire de camping-car d'une capacité de 30 places est située le long du Canal du Rhône au Rhin. L'accueil est commun au camping.



Vue aérienne de l'aire de camping-car et de la halte fluviale- Source Office du tourisme

La halte fluviale dispose de 15 places, d'une capitainerie et propose d'alimenter les plaisanciers en eau et électricité. De même, ils ont accès au bloc sanitaire de l'aire de camping-car.

Le site propose différentes activités nautiques et détente sportive : équitation, randonnées, vélo, VTT, piscine, canoë-kayak, escalade, roller... De plus, grâce à la véloroute Nantes-Budapest (EuroVéloroute n°6), qui passe au droit du site, le Domaine d'Aucroix est un point de départ privilégié pour le cyclotourisme vers la découverte de l'ensemble du territoire des rives du Doubs.

◆ Résidences secondaires

En 2019, le nombre de résidences secondaires recensé par l'INSEE était de 56 unités, chiffre en constante baisse depuis 1990.

V-6.3.d Restauration

Il existe plusieurs restaurants sur la Commune, que ce soit en restauration rapide ou en restauration traditionnelle.

Il existe notamment deux restaurants « gastronomiques » dont l'Hostellerie du Château d'As Rue du Château Gaillard, relevée par le Guide Michelin 2018, et Le Charleston dans le noyau historique, distingué par une toque chez Gault & Millau. Le restaurant/Gîte de la Capitainerie, de par sa situation en bordure du Doubs et du centre de loisirs, participe notablement à l'activité touristique de la Commune.

Malgré tout, à l'échelle de la ville, **il manque significativement d'offre de restauration** selon les professionnels du tourisme, ce qui avait été pointé également par une récente étude sur le commerce de 2021 (étude PIVADIS – Mission SHOP-IN).

V-6.3.e Autres équipements

◆ Stationnements

La zone de loisirs de la passerelle en bordure du Doubs dispose d'une aire de stationnement dédiée pour véhicules légers côté sud (coté Doubs) et d'un vaste parking paysager avec des aménagements semi perméables du côté nord-est (vers la rue de l'Helvétie).

Le centre d'affaire et de rencontres propose également un grand parking dédié, tout comme le restaurant gîte de la Capitainerie. Le parking de la Gare fait office de parking principal pour accueillir les visiteurs du centre bourg en ce qu'il est facilement accessible et gratuit.

Les autocars de tourisme ne bénéficient pas d'un parking dédié. Toutefois, malgré la vitalité touristique et les nombreuses animations estivales, il n'existe pas de grand événement sur la Commune susceptible de générer l'arrivée régulière ou massive (ponctuellement) de bus de tourisme.

◆ Toilettes publiques

Des toilettes publiques sont présents place de la République, à la halte fluviale et à la zone de loisirs de la passerelle (en bordure du Doubs).

◆ Zone de loisirs et aires de pique-niques

Un espace ludique de plein air est à la disposition des usagers sur les berges du Doubs au niveau de la passerelle, en bordure de l'Euro véloroute n°6. Elle propose un terrain multisport, une piste de BMX, un skate parc, un terrain de pétanque, une aire de pique et des jeux pour enfants.

Deux autres aires de jeux aménagées prennent place sur la promenade du Breuil et sur le square Chapuis.

◆ Wifi public

La Commune ne met pas à disposition de Wifi public dans les rues de la Ville.

◆ Bornes de chargements électriques (téléphone, GPS ...) ?

Le centre bourg est équipé de quatre bornes de rechargement de véhicules électriques, situées :

- Sur le parking de Lidl 1 rue Rosa Luxembourg
- Sur le parking du SUPER U (12 Rue de Mi-Cour)
- Au Garage Renaud (10 Avenue du Général Leclerc)
- Chez un particulier au 14 Rue Lucie Aubrac.

◆ Véhicule autopartage

La première voiture en auto partage du territoire du PETR du Doubs Central a été inaugurée en 2018. Elle bénéficiait d'une place de stationnement dédiée sur le parking de la Gare et la gestion du service de location était assurée par la société CITIZ. Toutefois, faute d'utilisateurs en nombre suffisant, l'expérimentation a été arrêtée en 2023.

◆ Point abris ou réparations vélos

Des équipements de loisirs ont été développés à proximité de l'Euro véloroute. Ainsi la zone de loisirs de la Prairie « descend » vers le sud jusqu'à atteindre l'Euro véloroute, avec une aire de jeux, un parking dédié et un cheminement piétonnier.

A l'occasion de la réalisation du Schéma des Mobilités Douces de Baume Les Dames de 2022, il a été dressé le constat d'un manque de stationnements vélo sur la commune : ont été recensés 9 espaces de stationnement soit 75 places en tout pour l'ensemble de la ville en 2022.

Le stationnement vélo étant un enjeu prioritaire pour la commune de Baume-les-Dames, la ville a d'ores et déjà organisé la création de 39 nouveaux arceaux installés en mai 2023 et programme la création de 39 arceaux supplémentaires d'ici fin 2023, portant la capacité de stationnements pour les cycles à hauteur d'environ 200 emplacements en tout.

V-6.4 Synthèse du tourisme

Le SCOT du Doubs Central de 2016, tout comme les études de diagnostic menées en 2019 pour sa révision, identifient des principaux enjeux liés à l'aménagement touristique sur le territoire auquel appartient Baume Les Dames. Le renforcement des activités touristiques est un enjeu important, qui concerne les espaces ruraux mais également les villes et bourgs sur le territoire (dont Baume Les Dames), qui jouent un rôle structurant en termes d'offre touristique.

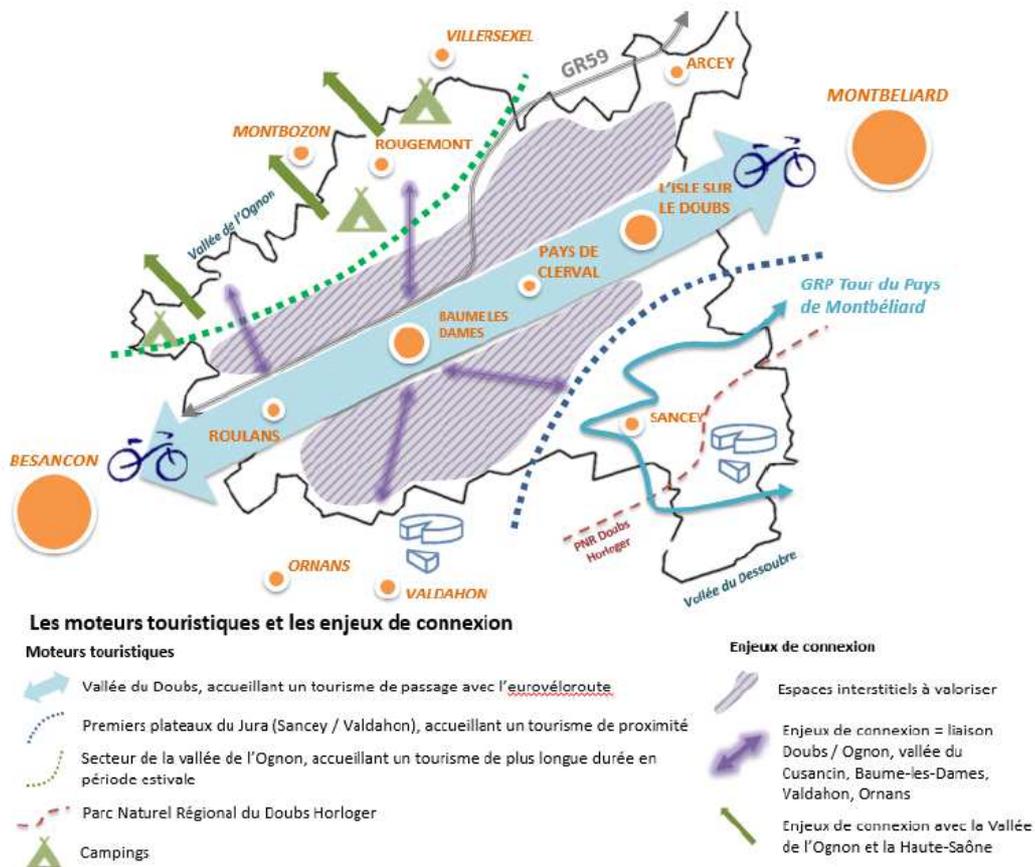


Schéma de synthèse des enjeux d'aménagement touristique résultant du diagnostic 2019 de la révision du SCOT du Doubs Central

Ces enjeux peuvent se décliner localement de la manière suivante à Baume Les Dames :

1. Renforcement de la captation des flux importants sur l'Euro véloroute (EV6),

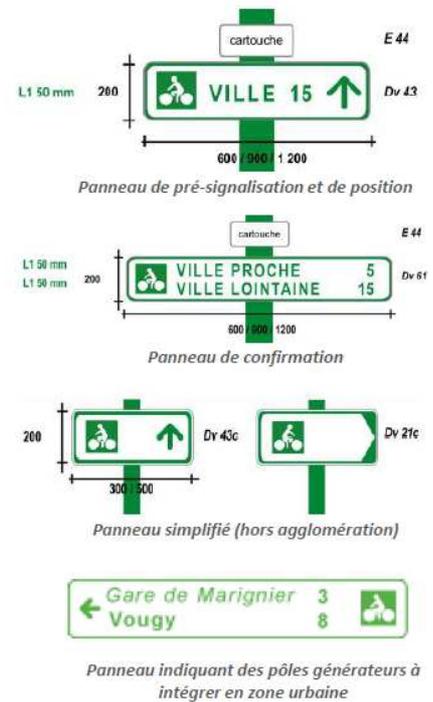
Baume Les Dames a déjà idéalement optimisé l'accessibilité de son complexe touristique avec cette voie cyclable puisque cette dernière est très vite accessible depuis le complexe touristique, et de manière sécurisée par les Quais du Canal et un pont sur ce dernier.

La ville dispose déjà de plusieurs aménagements cyclables mais pas un réel maillage à l'échelle de la Ville. **Il serait possible d'optimiser la captation des utilisateurs de l'EV6 en améliorant la signalétique vers ce point de passage** afin d'éviter que les cycles ne soient tentés d'emprunter le « Pont Bleu », qui fait enjamber le Doubs à la RD 50, lequel n'est pas adapté à la traversée sécurisée des cycles.

La mise en place un jalonnement adapté aux cycles pour favoriser la pratique fait partie de l'une des actions prévues par le schéma de mobilités douces.



Difficulté de circulation pour les piétons et cyclistes sur le « Pont Bleu » - Source DORGAT



2. Mise en réseau des sites et des acteurs.

Il s'agit notamment du rôle de l'office du tourisme de Baume Les Dames qui multiplie les publications et les initiatives.

- 3. Renforcement de la qualité de l'offre de restauration principalement** (et offre hôtelière si possible mais dans une moindre mesure). Le statut de polarité de Baume Les Dames fait qu'elle est particulièrement concernée par cet enjeu.

Après la fermeture des hôtels de la Gare avenue Bernard ainsi que Le Central rue Courvoisier en 2018, la question de la reconversion ou requalification de ces sites se pose aujourd'hui.

La pérennité de préservation et de développement de l'offre en restauration, tout comme la préservation des deux hôtels restants, sont des enjeux forts dans ce contexte, qui doit attirer l'attention de la Commune concernant les aménagements publics aux abords de ces derniers (aménagement qualitatif du Faubourg d'Anroz, signalétique...).



Ancien hôtel de la Gare- Source DORGAT

Le site des anciennes usines de Pipes ROPP bénéficie d'un environnement exceptionnel et de beaux bâtiments. Il serait propice à la réalisation d'un hébergement touristique doublé d'une visite de ce patrimoine industriel historique. Toutefois, d'importants investissements financiers seraient nécessaires ce qui constitue un frein majeur à une quelconque requalification du site.

La faiblesse de l'accès véhicules est aussi une contrainte à prendre en compte, même si elle n'est pas forcément rédhibitoire puisque des solutions techniques peuvent se trouver.



Site des Pipes ROPP – Source DORGAT

S'agissant du volet du tourisme vert dit à la ferme, il n'existe qu'un seul gîte qui peut s'apparenter à ce cas actuellement : le Gîte de Saint Ligier à l'entrée nord de la Ville le long de la RD 50, en lien avec l'élevage bovin du même nom. Il n'existe que deux autres exploitations agricoles ayant des installations sur le territoire de Baume Les Dames qui pourraient éventuellement développer ce type d'hébergement. Or l'une est un élevage de porc intensif qui ne se prête pas à l'agro-tourisme.

Les capacités d'hébergements liées à l'agro-tourisme ne peuvent donc se développer à Baume Les Dames potentiellement que par les biais suivants :

- Développement de l'activité existante à la ferme de Saint Ligier ;
- Création d'un hébergement à l'élevage porcin et caprin de la route de Fontenotte au lieu-dit Combe des Maisonnettes ;
- Nouvelle implantation d'un siège d'exploitation agricole sur la commune.

4. La mise en avant des sites « phares » (vallée du Cusancin, roches de Nans, Belvoir, monts du Lomont...)

Pour Baume Les Dames, les principaux sites à enjeux sont les rives du Doubs, et la Vallée du Cusancin, et les falaises (Rocher de Sous Buen, Fente de Barbre, Rocher du Quint, roche de Beaumerousse, Rocher de Lonot et Falaise de Joland).

5. **La protection, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti**, dans les centres anciens des villes mais aussi dans les villages, constitue en outre un enjeu important pour maintenir l'attractivité touristique du territoire, qui mérite d'être intégré dans les politiques urbaines des prochaines années. **Cet enjeu est primordial à Baume Les Dames.**

V-7 L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'activité agricole est une activité économique dont les implications sur le territoire sont nombreuses. L'agriculture sculpte et façonne le territoire depuis toujours. De manière équivalente, l'aménagement du territoire et ses orientations auront des implications directes sur l'agriculture. L'article L102-2-1 du code de l'urbanisme assigne également aux collectivités publique l'obligation, dans un principe d'équilibre, de préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières.

Pour comprendre l'activité agricole de la Commune de Baume Les Dames, il est important de connaître les grandes caractéristiques des territoires dans lesquels elle s'insère.

V-7.1 Contexte local dans lequel s'insère BAUME LES DAMES

V-7.1.a Contexte régional et de l'ex région Franche-Comté

Baume Les Dames s'inscrit dans les processus de production agricole de l'ex région Franche-Comté dont les principales caractéristiques générales étaient les suivantes :

- Une dominance des grandes et moyennes exploitations.
- Une spécialisation en production laitière
- Une progression des prairies permanentes.

Aujourd'hui les données les plus récentes concernant l'échelon régional portent sur la Bourgogne Franche-Comté (BFC) dont les principales caractéristiques sont³⁸ :

En 2020, en Bourgogne Franche-Comté, le secteur de l'agriculture est dominé par les grandes et moyennes exploitations. Il s'agit de celles dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros. Elles étaient 20420 sur les 26 404 exploitations totales de la région.

La superficie agricole utilisée [SAU] de Bourgogne Franche-Comté est évaluée 2,4 millions d'hectares soit 9 % de la SAU de France (statistique agricole annuelle 2020). Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent, passant en moyenne de 81 ha en 2010 à 103 ha en 2020.

A l'échelle régionale, les moyennes et grandes exploitations sont globalement orientées à part égale sur les Grandes Cultures, les bovins à lait et les bovins à viande, puis viennent la viticulture, la polyculture (et polyélevage). La spécialisation laitière de l'ancienne région Franche Comté ne se retrouve pas aussi forte à l'échelle de la nouvelle grande région, mais elle se retrouve bien dans la spécialisation du Doubs dont les chiffres sont évoqués plus loin.

En effet en 2013, plus de la moitié des moyennes et grandes exploitations franc-comtoises étaient des élevages spécialisés dans la production de lait de vache. Cette proportion était encore plus marquée et atteignait 80 % dans le département du Doubs. Ce département concentrait ainsi près de six élevages laitiers sur dix de la région. La Franche-Comté était la région laitière la plus spécialisée devant la Basse-Normandie.

Entre 2010 et 2020 en Bourgogne-Franche-Comté, comme en France, les exploitations spécialisées dans les grandes cultures (Orientation technicoéconomique – O T E X) prédominent au sein des

³⁸ Études Bourgogne Franche-Comté Décembre 2021 – « Recensement agricole 2020 ».

exploitations. De plus, leur effectif se maintient entre 2010 et 2020. Par contre, les exploitations de bovins viande ont fortement diminué avec une baisse de 1 500 exploitations, soit 24 % de leurs effectifs. Les exploitations spécialisées en horticulture et maraichage, ainsi que celles spécialisées en fruits et cultures permanentes résistent mieux sur cette même période.

Concernant l'occupation du territoire, en 2010, contrairement à la décennie précédente, les prairies permanentes (ou surfaces toujours en herbe STH) progressaient en Franche Comté au détriment des temporaires. Les élevages laitiers concentraient les deux tiers des surfaces en herbe³⁹.

Pour ce qui est de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, les surfaces de prairies toujours en herbe représentent 25% de la surface agricole utile.



Occupation du territoire : comparaison Bourgogne Franche-Comté et France en 2020 - Source : Agreste Mémento 2022 Bourgogne-Franche-Comté

V-7.1.b Une SAU totale du Doubs en diminution

Dans une récente publication de la statistique agricole AGRESTE⁴⁰ la description du Doubs en tant que département agricole est ainsi très bien résumée :

« L'encyclopédie du XIXe siècle décrit le paysage du Doubs de la sorte « au nord et à l'ouest du département se trouvent de belles forêts », « l'on y élève des chevaux ainsi que de belles vaches connues sous le nom de vaches comtoises. L'agriculture y est généralement négligée ».

Au fil du temps, la forêt s'est développée, l'élevage bovin laitier a progressé grâce à la renommée des fromages comtois sous signes de qualité. Le Doubs est le département de la région le plus spécialisé et un des départements français où la production agricole est la plus dépendante du lait de vache. Les bovins façonnent le paysage en entretenant les prairies. Le petit lait issu de la production fromagère est utilisé pour l'engraissement des porcs. Les grandes cultures restent cantonnées dans la zone basse et les vallées du Doubs et de l'Ognon. En 2016, l'agriculture représente 5 020 emplois soit 2,3 % des emplois du département, part faible en raison du poids de l'emploi industriel dans le département. La production laitière est attractive auprès des jeunes générations ce qui permet un taux de renouvellement élevé des agriculteurs ».

Si les chiffres méritent d'être mis à jour, notamment sur la part des emplois agricoles du Doubs qui est montée à 3,96 %⁴¹, le constat reste dressé ci-avant reste globalement le même.

Après avoir diminué entre 2000 et 2010, la surface agricole utilisée à légèrement augmenté dans le Doubs entre 2010 et 2020.

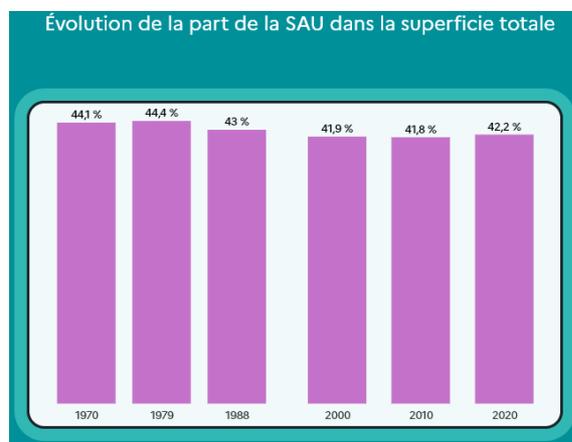
³⁹ AGRESTE Franche-Comté Numéro 173 – juillet 2012

⁴⁰ Étude Agreste avril 2020 n° 3 intitulée « L'agriculture du Doubs »

⁴¹ AGRESTE Mémento 22 Bourgogne Franche-Comté janvier 2023

Les données brutes sont difficilement comparables car le chiffre de SAU de 2010 n'est pas identique pour le Doubs selon les sources. Seules les tendances peuvent être affirmées. Le site vizagreste.agriculture.gouv.fr mis à disposition par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire propose les données clés suivantes sur le Doubs :

Dpt	année	SAU (ha)	part_sau en %	Nbre d'exploit	sau_m_ha
25	1970	231662	44.11	9361	24.75
25	1979	233037	44.37	8070	28.88
25	1988	225740	42.98	6952	32.47
25	2000	220117	41.91	4305	51.13
25	2010	219610	41.81	3344	65.67
25	2020	221832.66	42.23	2538	87.4



Données <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/#/indicateur/25/2020>

Même si la taille moyenne des exploitations du Doubs (87,4 ha en 2020) est historiquement un peu plus élevée que la moyenne nationale, elle reste plus petite que la moyenne régionale (103 ha en 2020) (en raison notamment du cahier des charges du Comté qui limite la taille des exploitations).

Enfin, selon une étude de l'Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne Franche comté publiée en 2022 sur les résultats de 2021, l'agriculture biologique se maintient dans le Doubs après plusieurs années de progression. La SAU Bio représente 7% de la SAU du Département en 2021 pour 271 fermes Bio (contre 5,4 % en 2018 et 4,0 % en 2014), ce qui place le Doubs au sixième rang des départements de la région (ex éco avec le territoire de Belfort).

V-7.1.c La Petite région agricole de Plaines et basses vallées Saône et Doubs

La carte des Petites Régions Agricoles rattache Baume Les Dames à la petite région agricole⁴² dite de **plaines et basses vallées Saône et Doubs**.

Il s'agit principalement de **cultures intensives (maïs, céréales...)** qui se localisent essentiellement en plaines et basses vallées (**basse vallée du Doubs**, de la Loue, de l'Ognon et de la Saône, Bresse comtoise, dépression périvosgienne et plateau de Haute-Saône, Sundgau) et d'autre part, aux rebords de la chaîne du Jura ainsi que sur les premiers plateaux, et dans les Vosges gréseuses.

Toutefois, le diagnostic communal réalisé à l'occasion de la révision du plan Local d'Urbanisme a mis en évidence que la plupart des exploitations agricoles intervenant sur Baume Les Dames sont spécialisées dans l'élevage bovin (en nombre d'exploitation) tandis que statistiquement, du fait du nombre de bêtes peut-être, c'est l'élevage porcin qui domine.

L'élevage porcin s'est historiquement développé près des fromageries afin de valoriser le petit lait, co-produit de la fabrication de fromages, dans l'alimentation des porcs à l'engraissement.

⁴² Les **régions agricoles** et **petites régions agricoles** ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. La Région Agricole [RA] couvre un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène. La **Petite Région Agricole [PRA]** est constituée par le croisement du département et de la RA.

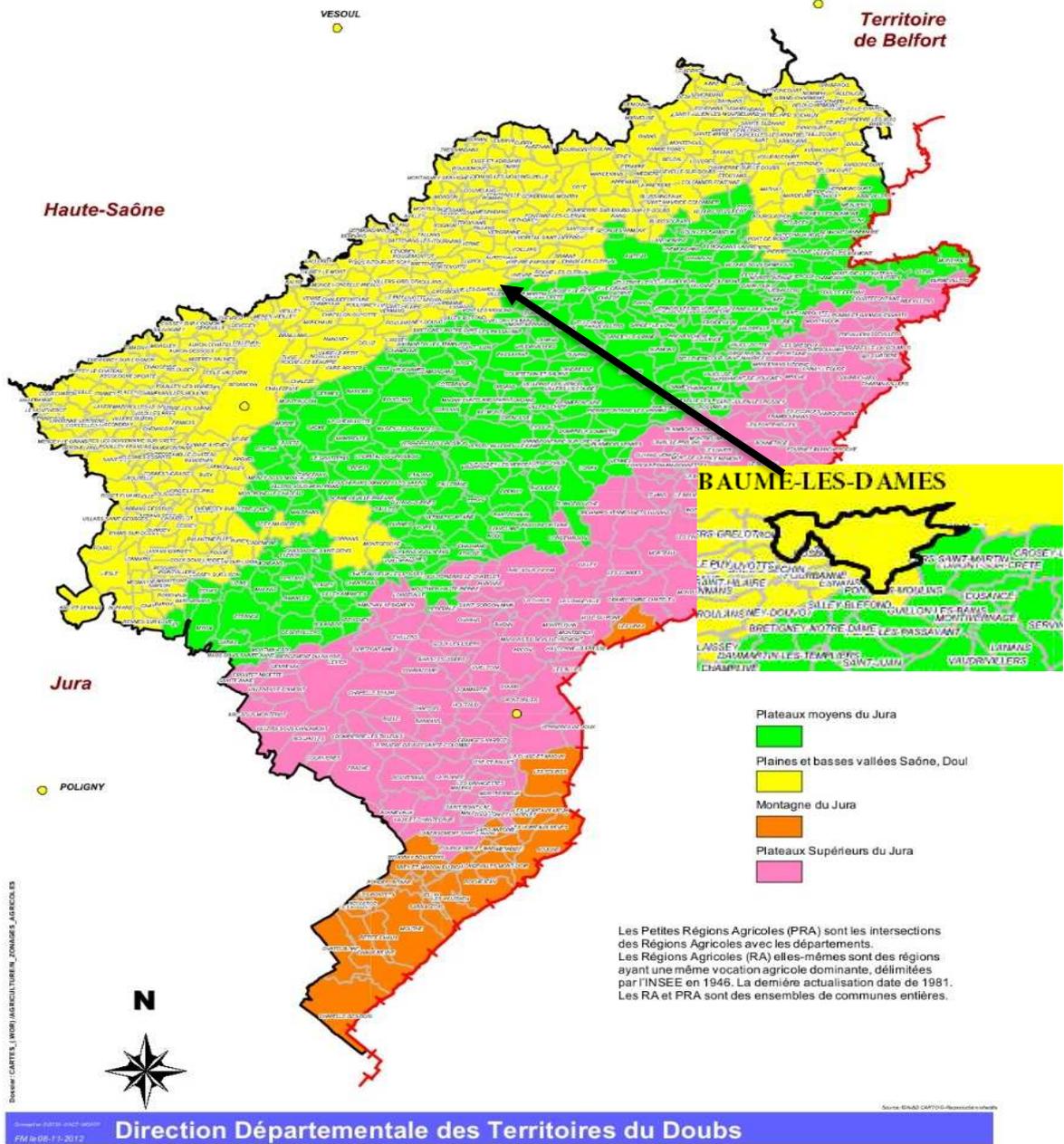
A Baume Les Dames, il existe certes des espaces de culture intensive telle que l'on peut trouver dans la petite région agricole des « Plaines et basses vallées Saône et Doubs » à laquelle la Commune appartient, mais de manière au moins équivalente, le territoire communal est couvert par des pâtures destinées à l'élevage bovin principalement, ce qui fait que **le territoire communal présente globalement pour moitié des caractéristiques de la Petite Région Agricole (PRA) de « plaines et basses vallées Saône et Doubs » et pour moitié celles de la PRA « Plateaux Moyens du Jura » (en vert sur la carte ci-après), dominée par des pâturages.**

L'élevage laitier constitue l'orientation technico-économique principale sur le territoire du PETR du Doubs Central, mais aussi sur Baume Les Dames si l'on considère le nombre d'exploitations orientées sur l'élevage bovin intervenant sur la commune, y compris celles ayant leur siège sur d'autres communes.

Toutefois, si l'on s'en tient à la définition officielle de l'orientation technico-économique, c'est l'élevage porcin qui domine du fait de la présence d'une importante porcherie en bordure de l'A36 accessible par la Route de Fontenotte et d'un élevage mixte porcins/caprins sur la route de Fontenotte.

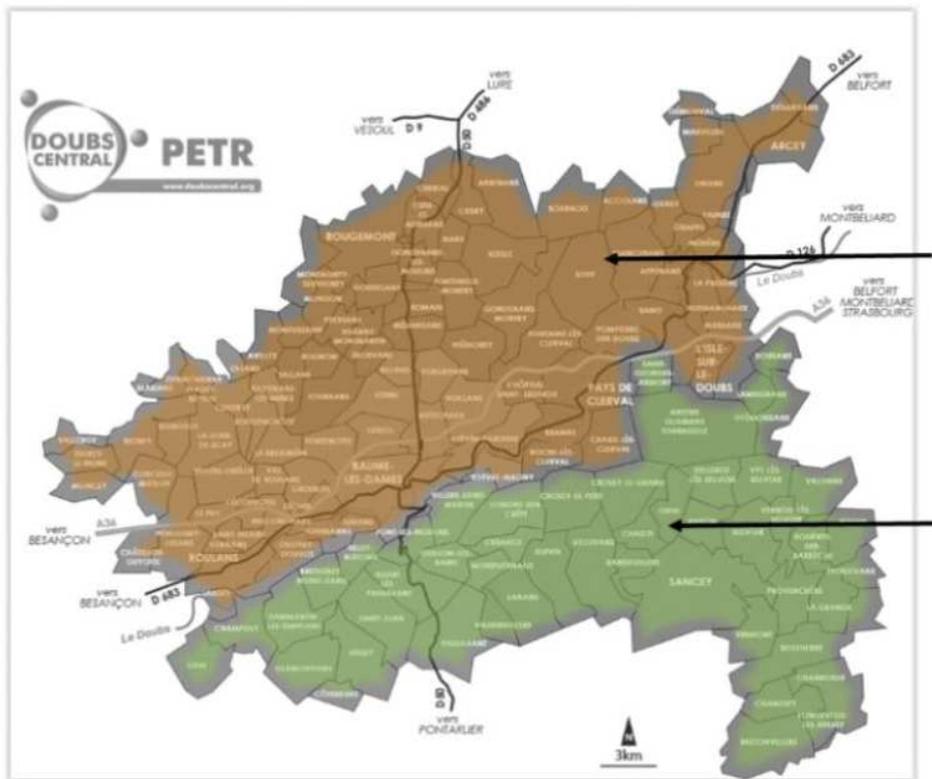


LES PETITES REGIONS AGRICOLES DANS LE DEPARTEMENT DU DOUBS



Petite région agricole. Source : DDT du Doubs

V-7.1.d L'activité agricole à l'échelle du SCOT du Doubs Central



« Plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon »

- Polyculture élevage
- SAU en baisse
- 67% de STH
- 22 500 UGB (en légère baisse)
- 80% de vaches laitières
- activités agricoles fragiles, développement des grandes cultures

« Plateaux Moyens du Jura »

- Elevage Zone Comté
- 75% de STH
- 24 000 UGB (en légère hausse)
- 85% de vaches laitières
- activités agricoles plutôt dynamiques, orientées vers l'élevage bovin au sein du périmètre de l'AOC Comté (évolution du modèle extensif prairial)

Territoire du SCOT division entre les deux petites régions agricoles. Source diagnostic économique du projet de révision du SCOT, version novembre 2019

Le territoire du SCOT présente une situation agricole intermédiaire entre deux régions agricoles : **les plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon**, au Nord, et les Plateaux Moyens du Jura, au Sud. Comme il l'a été vu dans le point précédent, **Baume Les Dames fait officiellement partie du secteur Nord** de la Petite Région Agricole des plaines et basses vallées du Doubs, bien qu'elle présente aussi pour moitié, et du fait de sa situation en charnière entre les deux, des caractéristiques de la Petite Région Agricoles des plateaux moyens du Jura.

Tout comme dans l'analyse générale pour la Franche-Comté, le SCOT constate une diminution du nombre d'exploitants sur le territoire, avec une restructuration des exploitations qui sont de plus en plus grandes, en particulier dans le secteur des vallées du Doubs et de l'Ognon qui intéresse Baume Les Dames.

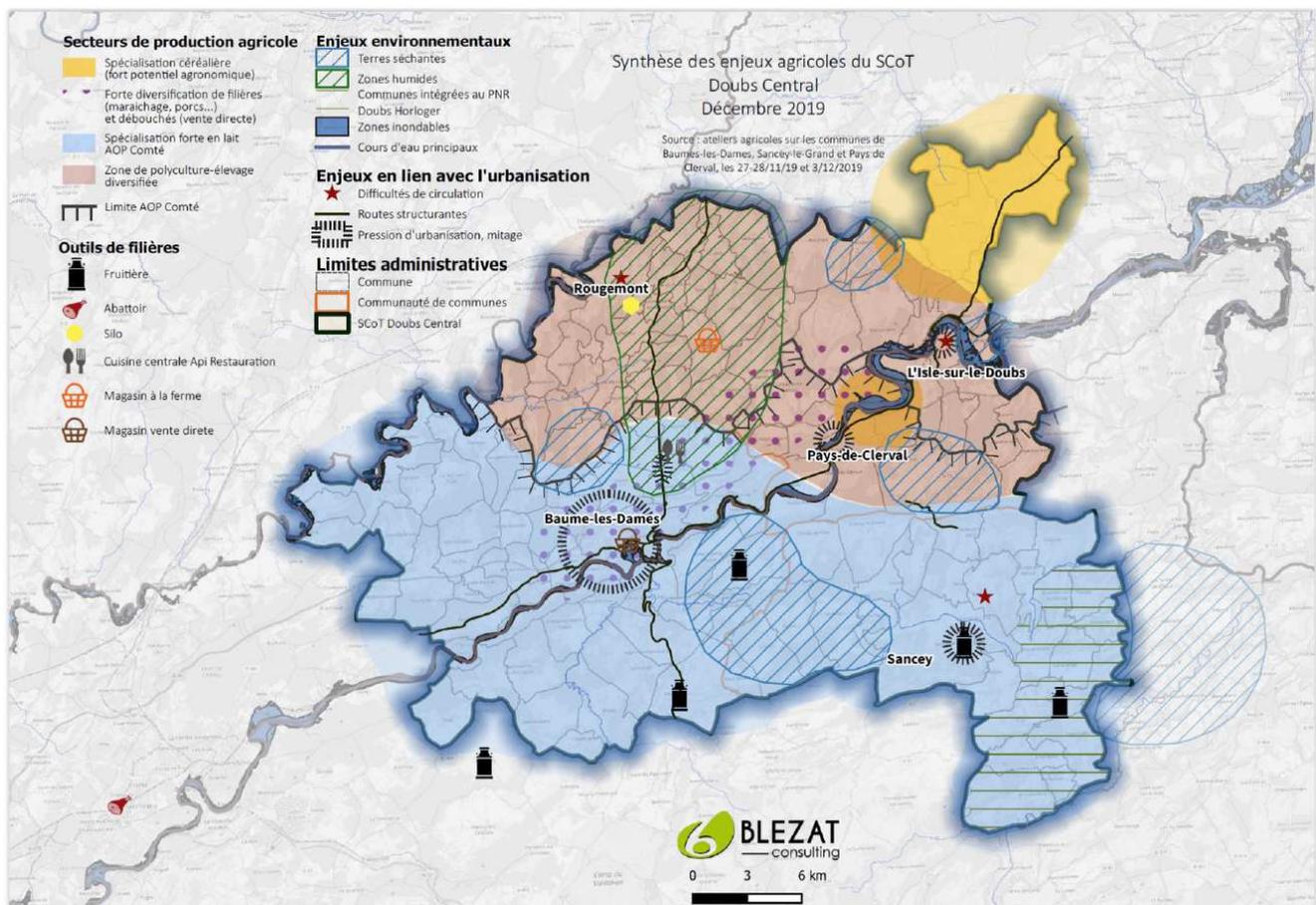
Le diagnostic du SCOT de 2016 relevait que **le dynamisme économique de l'agriculture locale posait question** : la Production Brute Standard [PBS] avait diminué de plus de 6% entre 2000 et 2010, ce qui représentait une diminution deux fois plus importante qu'à l'échelle régionale.

Le diagnostic agricole du projet de SCOT en cours de révision (version novembre 2019) établit un certain nombre d'enjeux à l'échelle du PETR et à l'échelle de secteurs (3 secteurs).

Sur le secteur des « Secteur spécialisé AOP Comté », les pressions urbaines (prélèvements fonciers) sont considérées comme « moyennes à fortes » (alors qu'elles sont considérées comme seulement moyenne dans un autre secteur du SCOT). Ces pressions sont concentrées en particulier dans le secteur de Baume-les-Dames / Roulans et le long des grands axes de communication (RD683, RD50, RD36) avec 178 ha consommés entre 2006 et 2017 (8,2 ha / 1000 hab.) soit 0,6% de la SAU.

Les principaux enjeux identifiés en synthèse sur ce secteur du SCOT sont :

- Préservation des espaces agricoles, en particulier les prairies valorisées par les exploitations en AOP Comté et les terres labourées à forte valeur agronomique dans la vallée du Doubs et sur les plateaux en rive droite.
- Facilitation des implantations en diversification et préservation des espaces favorables, en particulier en rive droite à proximité du pôle de Baume-les-Dames
- Maîtrise des pressions urbaines et du mitage autour des principaux pôles : Baume-les-Dames, Sancey et Roulans
- Facilitation des déplacements agricoles en particulier au niveau des grands axes de la vallée du Doubs (franchissements, insertion) et des communes dont la traversée peut être problématique (Belvoir).
- Réflexions pour faciliter / adapter l'exploitation en zones inondables (vallées du Doubs et de l'Ognon) et au niveau des terres séchantes (plateaux du Jura notamment).
- Prise en compte des dispositions de la charte du PNR du Doubs horloger.



Synthèse des enjeux agricoles du SCOT Doubs Central Décembre 2019. Source diagnostic du projet de révision du SCOT version nov. 2019

Un certain nombre de constats du diagnostic du SCOT du Doubs Central de 2016 restent tout à fait d'actualité concernant Baume Les Dames. La Commune, de par sa géographie naturelle présente deux visages agricoles :

- a) Le nord de la commune est en partie couvert par les « plateaux et vallées à dominante fourragère »

b) Et le sud est en partie couvert par le secteur à enjeux « vallée majeure du Doubs et de l'Ognon ».

Pour les plateaux et vallées à dominantes fourragères du nord de la Commune, le SCOT de 2016 identifiait une topographie et une pédologie globalement peu favorables pour la mécanisation (possibilités ponctuelles). Il s'agit d'espaces majoritairement adaptés pour une valorisation en prairies permanentes. Il n'existe que peu de solutions de valorisation alternatives.

Pour la Vallée majeure du Doubs, le SCOT de 2016 identifiait une topographie et une pédologie favorables pour le développement des surfaces labourées (SCOP et prairies temporaires), avec des rendements de qualité. Cette situation est également favorable pour d'éventuelles cultures spécialisées. La présence de zones humides à valeur environnementale est décelée, lesquelles sont alors valorisables en prairies permanentes.

	Potentiel agricole	Enjeux et perspectives de valorisation	Besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agricole
Vallées majeures du Doubs et de l'Ognon	<p>Topographie et pédologie favorables pour le développement des surfaces labourées (SCOP et prairies temporaires), avec des rendements de qualité</p> <p>Topographie et pédologie favorables pour d'éventuelles cultures spécialisées</p> <p>Présence de zones humides à valeur environnementale, valorisable en prairies permanentes</p>	<p>Bonnes perspectives de valorisation pour la polyculture élevage (filières en place)</p> <p>Valorisation possible pour des cultures spécialisées (maraîchage / horticulture)</p> <p>Enjeu de facilitation des déplacements agricoles dans un contexte contraint (traversée des infrastructures et accès aux espaces)</p> <p>Pressions liées au développement des 3 polarités de la vallée</p>	<p>Facilitation des déplacements dans la vallée du Doubs (traversées des infrastructures et maintien de l'accessibilité des parcelles en particulier)</p> <p>Préservation des parcelles à fort potentiel agricole : espaces à pédologie favorable pour les grandes cultures et les cultures maraîchères (profondeur et texture), accès à l'eau et hydromorphie</p> <p>Maîtrise de l'impact du développement urbain des trois polarités de la vallée, en veillant à préserver les meilleures parcelles</p>
Plateaux et vallées à dominante fourragère	<p>Topographie et pédologie globalement peu favorables pour la mécanisation (possibilités ponctuelles)</p> <p>Espaces majoritairement adaptés pour une valorisation en prairies permanentes – peu de solutions de valorisation alternatives</p>	<p>Perspectives correctes de valorisation pour la polyculture élevage (besoin de surfaces fourragères), dans la limite du maintien des tissus d'exploitation (fragilité plus importante que sur les plateaux du Jura, avec des enjeux forts de transmission)</p> <p>Risques localisés de déprise dans les secteurs les moins mécanisables / les plus éloignés des sièges d'exploitation</p>	<p>Préservation des bonnes conditions de déplacements (traversées et contournements de villages)</p> <p>Maîtrise de l'impact du développement urbain sur les espaces cultivés</p> <p>Reconquête des espaces délaissés par l'agriculture (coteaux, abords de villages)</p> <p>Maintien des bonnes conditions de fonctionnement des exploitations d'élevage : préservation des prairies attenantes aux bâtiments agricoles, respect des périmètres d'éloignement</p>

Identification du potentiel des perspectives et des besoins en fonction des deux secteurs à enjeux les plus proches de Baume Les Dames. Source : SCOT 2016

V-7.2 Les données communales

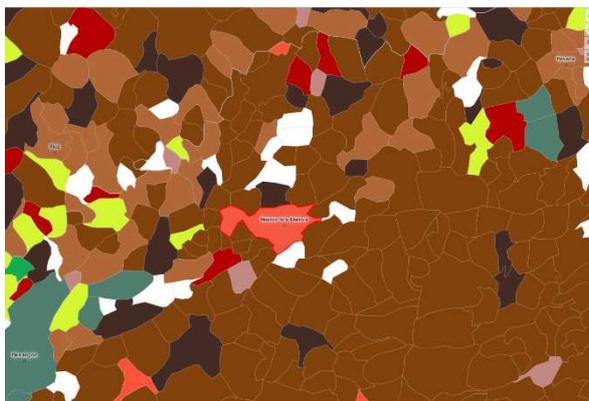
L'analyse communale est basée sur les données du dernier recensement Agreste de 2020. L'analyse est ensuite complétée par des informations collectées dans le cadre de la révision du PLU, directement auprès des exploitants agricoles de la commune.

V-7.2.a L'orientation technico économique de Baume Les Dames et la SAU

Comme observé sur la figure ci-dessus extraite du SCOT, Baume Les Dames se distingue du reste du territoire par son orientation technico économique **spécialisée dans l'élevage porcin en 2020** (idem AGRESTE 2010), dans un environnement où les communes riveraines sont pour la plupart orientées sur l'OTEX Bovins Lait voire Bovins Mixte.

L'orientation technico-économique de la commune est toutefois à nuancer puisque en termes de nombre de bêtes, l'élevage porcin domine **mais en termes de nombre d'exploitations il s'agit de l'élevage bovin**, d'après le témoignage des acteurs agricoles du territoire conviés à une réunion agricole.

1] Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 12 postes)



OTEX du territoire de Baume Les Dames. AGRESTE 2020. Obtenu à partir du site internet Agreste – Recensements agricoles

En 2020, la base de données « AGRESTE - DRAAF Bourgogne-Franche-Comté - Recensement Agricole 2020 » indique 291 UGB (unités de gros bétail) herbivores dans la catégorie « Bovins, ovins, caprins, équins » et 429 UGB classés « porcs, volailles ».

Le recensement agricole de 2010 permettait d'identifier que **la SAU des exploitations agricoles de Baume Les Dames était faible sur la commune, à hauteur de 153 ha**, mais en hausse par rapport à 2000.

Et elle a significativement augmenté en 2020, puisqu'elle atteint 326 ha en 2020, soit **+ 113% en 10 ans**. Pour comparaison la SAU à l'échelle de la Communauté de Communes du Doubs Central a quant à elle légèrement progressé entre 2010 et 2020 de + 2%.

La hausse d'une SAU peut s'expliquer par deux phénomènes potentiels : l'installation de nouvelles exploitations sur le territoire ou l'accroissement de la taille des exploitations déjà présentes, y compris sur des terres situées sur une autre commune (la SAU étant affectée à la commune du siège des exploitations), ou par une tendance à la remise en exploitation de prairies dans la zone AOC Comté. Des parcelles identifiées préalablement en prés-bois (mais déjà exploitées) peuvent également avoir été déclarées récemment en surfaces enherbées, d'où la hausse de SAU.

RA 2020-2010 Nombre d'exploitations, SAU, ETP, et PBS, par taille économique et par orientation

Filtres : Info: 10:49 / 10 x 8 / 3.57s

Classe de taille économique 2	25047 - Baume-les-Dames							
	Nombre d'exploitations		Superficie agricole utilisée (SAU)(hectare)		ETP (Équivalent Temps Plein)		Production brute standard (PBS) (millier d'euros)	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	7	5	153	326	11	10	1 626	2 485
1. Micro exploitations: PBS inférieure à 25 000 euros	4	S	S	S	2	S	S	S
2. Petites exploitations: PBS comprise entre 25 000 et inférieure 100 000 euros	S	S	S	S	S	S	S	S
3. Moyennes exploitations: PBS comprise entre 100 000 et inférieure à 250 000 euros	S	S	S	S	S	S	S	S
4. Grandes exploitations: PBS supérieure ou égale à 250 000 euros	S	S	S	S	S	S	S	S

AGRESTE 2020. Obtenu à partir du site internet Agreste – Recensements agricoles

V-7.2.b Les exploitations agricoles ayant leur siège à Baume Les Dames

En 2020, il restait selon la statistique AGRESTE, 5 exploitations agricoles sur la Commune (dont 2 micro-exploitations) **chiffre en constante baisse depuis 1990** (elles étaient 7 en 2010).

Parmi les 7 exploitations recensées en 2010, 4 avaient un statut d'exploitations individuelles et 3 en GAEC. Le recensement plus récent de 2020 indique que sur les 5 exploitations de Baume Les Dames, 2

sont des micro exploitations (dont la Production Brute Standard est inférieure à 25 000 €/par an), 2 sont des moyennes exploitations (PBS comprise entre 100 000 et 250 000€/ par an), et une grande exploitation (dont la PBS est supérieure à 250 000€/an)

Le nombre des exploitations indiquées par la statistiques AGRESTE est à nuancer puisqu'il comptabilise les doubles actifs et les unités de production qui ne sont pas toujours inscrites à la MSA, faisant ainsi croître le nombre d'exploitations. Selon un recensement communal effectué en 2018, seulement 3 exploitations agricoles auraient leur siège sur la commune de Baume Les Dames :

1. Une EARL ayant pour activité l'élevage d'animaux (porcs et ovins), classée ICPE⁴³
2. Un GAEC dont l'activité est l'élevage de bovins à lait et de volailles, soumise à déclaration au titre des ICPE
3. Une SCEA ayant pour activité l'élevage de porcs, classée ICPE.

D'après la statistique AGRESTE, entre 1988 et 2010, 4 exploitations agricoles ont disparu, dont 3 moyennes ou grandes exploitations. Puis entre 2010 et 2020, 2 exploitations ont disparues au total (moins 2 micro, moins une petite et + 1 moyenne).

	Nombre en 2010	Nombre en 2020
Micro exploitations	4	2
Petites exploitations	1	0
Moyennes exploitations	1	2
Grandes exploitations	1	1

Source : Données AGRESTE FDS_RA2020_001 et FDS_RA2020_001

Définitions :

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées :

- « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an,
- « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros,
- « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros
- « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Exploitations			
	1988	2000	2010
Ensemble des exploitations agricoles	11	9	7
dont moyennes et grandes exploitations	6	3	3

Nombre d'exploitations agricoles et part des moyennes et grandes exploitations. Évolution entre 1988 et 2010. Source : Ministère de l'Agriculture, Agreste, recensements agricoles

Statut de l'exploitation	Exploitations			
	1988	2000	2010	2020
Tous statuts	11	9	7	5
dont exploitations individuelles	9	6	4	s
dont groupements agricoles d'exploit en commun (Gaec)	s ⁴⁴	s	s	s

Répartition des exploitations individuelles et des groupements dans la part totale. Source : Ministère de l'Agriculture, Agreste, recensements agricoles dont mise à jour 2020 obtenue à partir du site internet Agreste – Recensements agricoles

Entre 1988 et 2010, les exploitations individuelles ont baissé. Ce sont donc des moyennes ou grandes exploitations tenues individuellement qui ont disparues. Et sur la dernière décennie (2010-2020), ce sont les micros et petites exploitations qui ont diminué à Baume Les Dames.

⁴³ Installation classée pour la protection de l'environnement

⁴⁴ S = secret statistique. Cela s'applique lorsque le nombre de « cas » est trop faible pour être dilué et que l'anonymat d'un recensement n'est plus garanti.

Pour expliquer cette diminution, il y a bien sûr la possibilité d'arrêt pure et simple de l'exploitation. La diminution d'exploitations agricoles n'est pas un phénomène propre à Baume Les Dames. En effet, en France le nombre d'exploitations agricoles a baissé de plus de la moitié en 20 ans (source, INSEE).

Toutefois, cela peut aussi parfois s'expliquer par la délocalisation dans une autre commune ou une fusion de deux exploitations, ce qui semble être les causes les plus probables de cette réduction sur la commune d'après le témoignage des exploitants agricoles interrogés lors de la réalisation du diagnostic de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

En effet, une possibilité d'explication réside dans le fait qu'en cas de fusion de structures établies sur deux communes voisines, pour en créer une plus grande, le comptage statistique s'opère dans la commune où se trouve le siège social.

Les données AGRESTE 2020 relatives à **l'âge du chef d'exploitation** ne sont pas encore publiées en accès libre. Il peut être relevé malgré tout qu'à l'échelle de la Région, la population agricole est vieillissante entre 2010 et 2020. Les exploitants de 55 ans ou plus, qui sont déjà ou pourront être concernés par l'ouverture des droits à la retraite dans la décennie à venir, représentent désormais 38,2 % des effectifs, soit 5,6 points de plus qu'en 2010. Si l'évolution démographique des exploitants de la région suit la même trajectoire qu'au niveau national, la Bourgogne-Franche-Comté demeure la région ayant la population d'exploitants la plus jeune de France. Et le département du Doubs est le département ayant les exploitants les plus jeunes de France avec un âge moyen de 46,8 ans⁴⁵. Une fiche relative aux résultats du recensement AGRESTE 2020 à l'échelle de la Communauté de Communes du Doubs Baumoïse révèle que l'âge moyen des chefs d'exploitations est passé sur l'EPCI de 47 ans en 2020 à 48 ans en 2020⁴⁶.

Âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant	Exploitations		
	1988	2000	2010
Ensemble	11	9	7
dont moins de 40 ans	4	4	s

Tableau 2 : Age du chef d'exploitation. Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

V-7.2.c Les exploitants ayant leur siège sur une commune extérieure

Selon un recensement communal effectué en 2018, quatorze exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur une commune voisine exploitent des parcelles agricoles sur la commune de Baume-les-Dames. Leur activité concerne principalement la culture de céréales, d'oléagineux et l'élevage de bovins à viande et à lait.

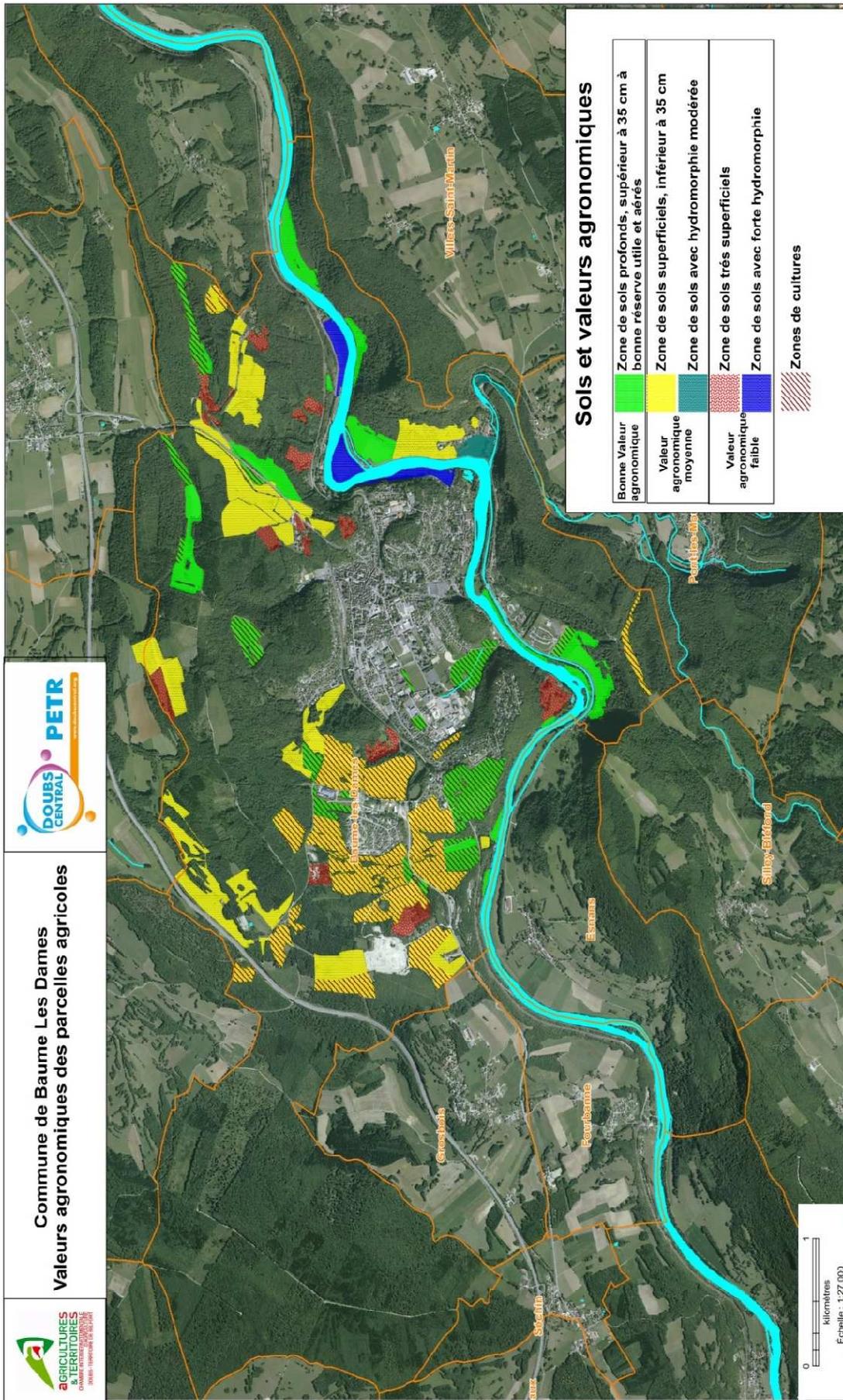
V-7.2.d Le potentiel agronomique

Une étude de valeurs agronomiques des parcelles agricoles a été commandée par le PETR du Doubs Central auprès de la Chambre d'Agriculture du Doubs en 2017 et mise à la disposition de la Commune dans le cadre de la révision du PLU.

Les parcelles agricoles de Baume Les Dames ont en majorité une valeur agronomique « **moyenne** » et « **bonne** ». Seules quelques parcelles sont qualifiées de qualité « faible ».

⁴⁵ Études Bourgogne Franche-Comté juillet 2022 n°54 AGRESTE

⁴⁶ DRAAF Bourgogne-Franche-Comté- Fiche territoriale synthétique RA 2020 « CC du Doubs Baumoïse »



Carte des valeurs agronomiques des parcelles agricoles de Baume Les Dames -Source PETR Doubs Central et Chambre d'Agriculture

Il existe également un **Atlas départemental des valeurs agricoles**.

Il s'agit d'un atlas produit par l'université de Franche-Comté pour la DDT du Doubs, à l'échelle des parcelles agricoles. Sur la base d'une analyse multicritères, l'atlas transcrit une valeur, faible à forte (sur une échelle de 0 à 10), aux « parcelles » agricoles et contribue à **évaluer l'intérêt de la préservation des espaces agricoles dans les documents de planification**.

Cet atlas classe donc les parcelles agricoles selon l'intérêt de préservation qu'elles constituent pour l'agriculture et le monde agricole dans son ensemble. **Il ne s'agit pas d'une expertise foncière ou agricole en fonction des valeurs de rendements ou du patrimoine**.

L'évaluation est établie en fonction de différents points de vue : économique, environnemental, technique, etc.

La valeur finale de chaque « parcelle » agricole est égale à la valeur maximale obtenue pour quatre indices thématiques différents :

- Un indice de valeur des droits et aides à la production,
- Un indice de valeur pour la structure spatiale des exploitations,
- Un indice de valeur environnementale,
- Un indice de labellisation.

Sur la carte de synthèse ci-dessus, il peut être constaté que les parcelles agricoles les mieux notées (en rouge) sont en fait situées le long du Doubs c'est-à-dire en zone inondable, car la préservation de l'activité agricole en zone inondable revêt un caractère d'intérêt général pour la lutte contre le risque d'inondation et la préservation des zones humides, (souvent liées).

Globalement c'est l'indice valeur environnementale qui prédomine : les parcelles en rouge sur la carte de l'intérêt environnemental ressortent également en rouge sur la carte de Synthèse.

Comme expliqué ci-dessus la synthèse des 4 indices est faite en sélectionnant à chaque fois l'indice à la valeur la plus élevée. En observant de manière individuelle, il apparaît que l'indice qui fait monter la valeur « dans le rouge » est principalement l'indice environnemental. Ce qui est logique eu égard au fort intérêt écologique des parcelles comme il est présenté dans la partie du diagnostic consacrée à l'état initial de l'environnement.

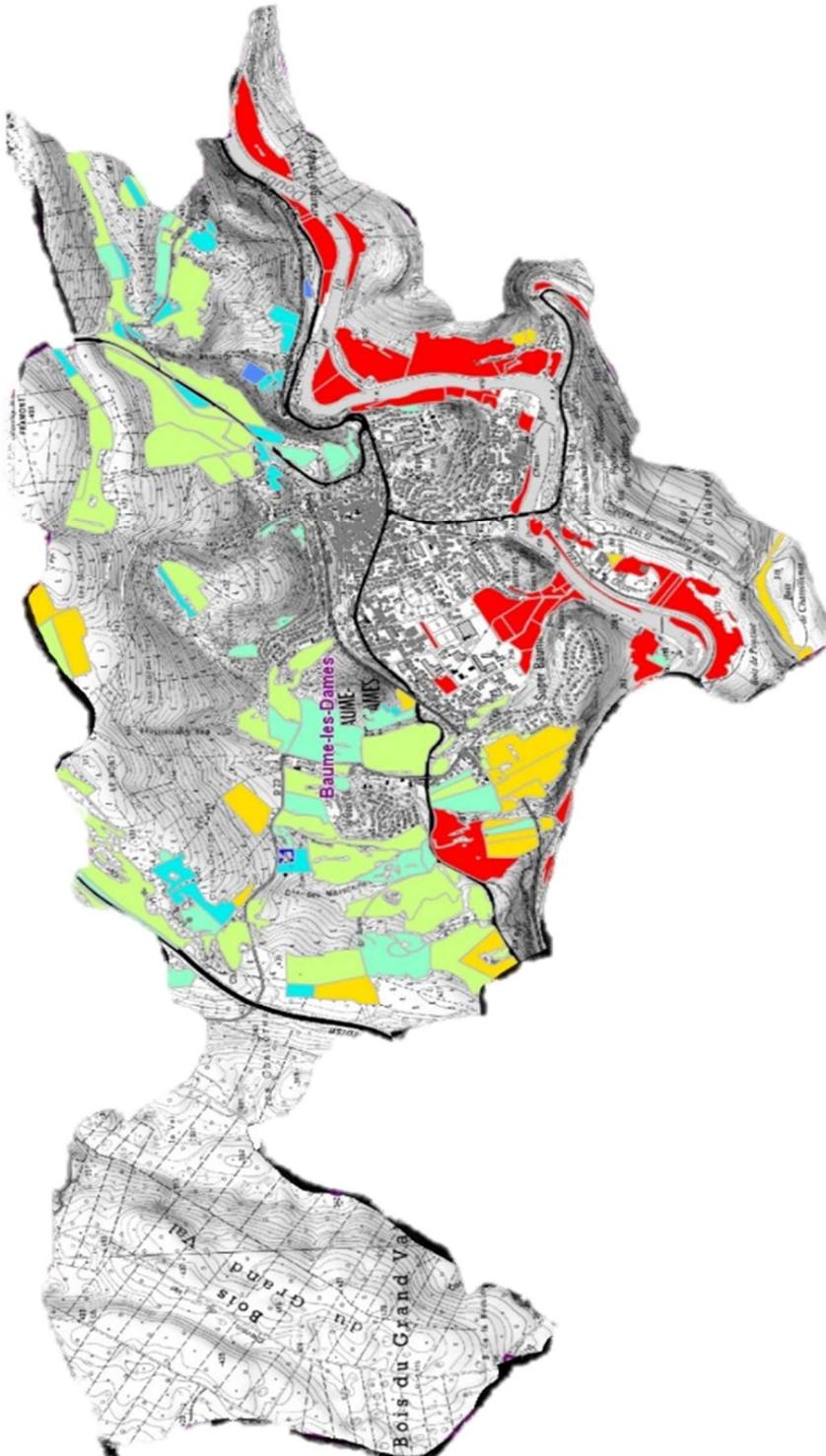
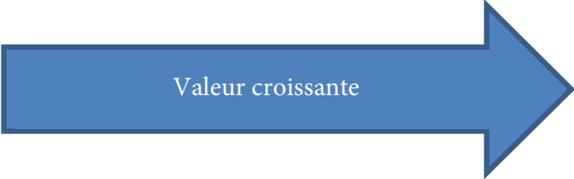
La valeur de ces parcelles réside donc essentiellement dans leur richesse environnementale.

A défaut c'est celui des « droits et aides » qui a tendance à faire monter la notation dans le rouge, comme c'est le cas par exemple aux sud de la RD 683 avant la ZAC Champvans à l'Ouest de la Commune (au niveau de la Vierge).

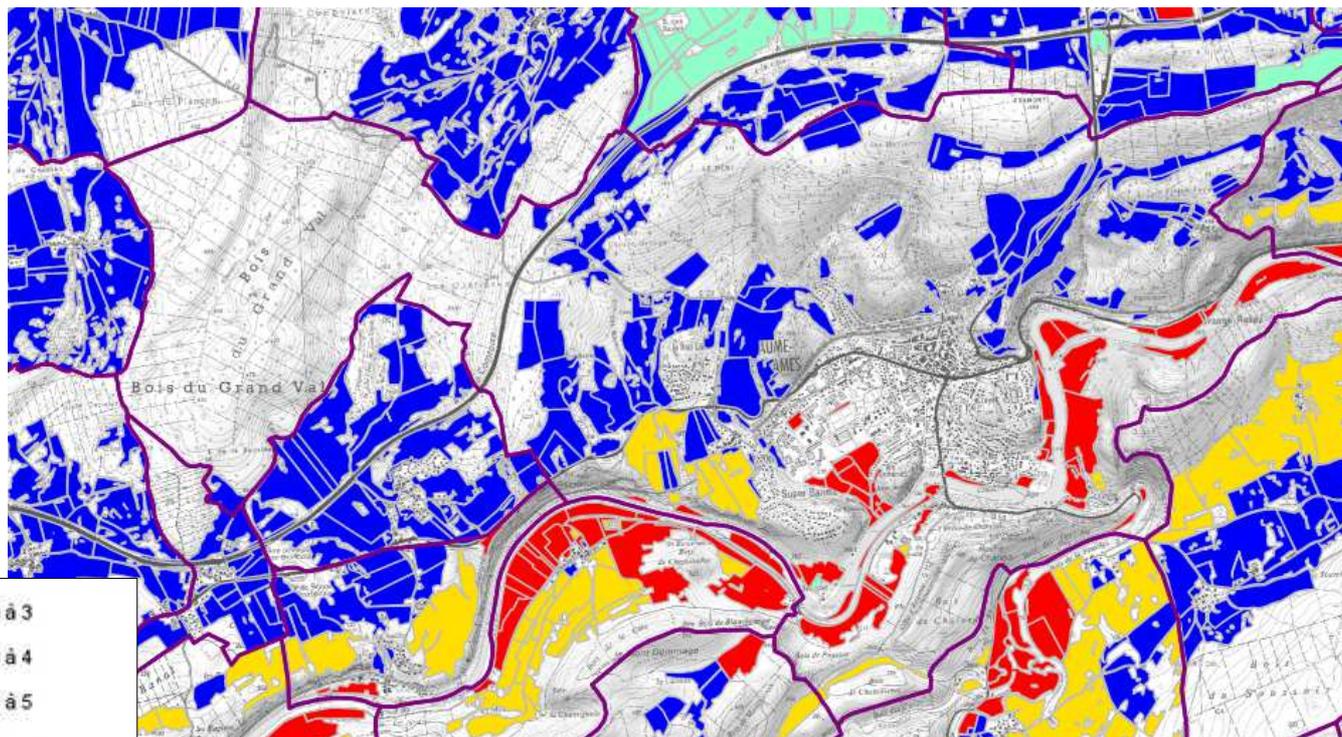
Le territoire communal présente peu de terres à forts indice sur le flanc nord de la partie, bâtie alors que c'est le contraire sur le flanc Sud, Sud-ouest.

Carte des valeurs agricoles. Source Registre Parcellaire Graphique et données Porté à connaissance du Service Économie Agricole et Rura © IGN BdTopo - ©IGN BdOrtho - ©IGN Scan25 - Réalisation : Laboratoire Thema (CNRS et Universités de Franche-Comté et de Bourgogne).

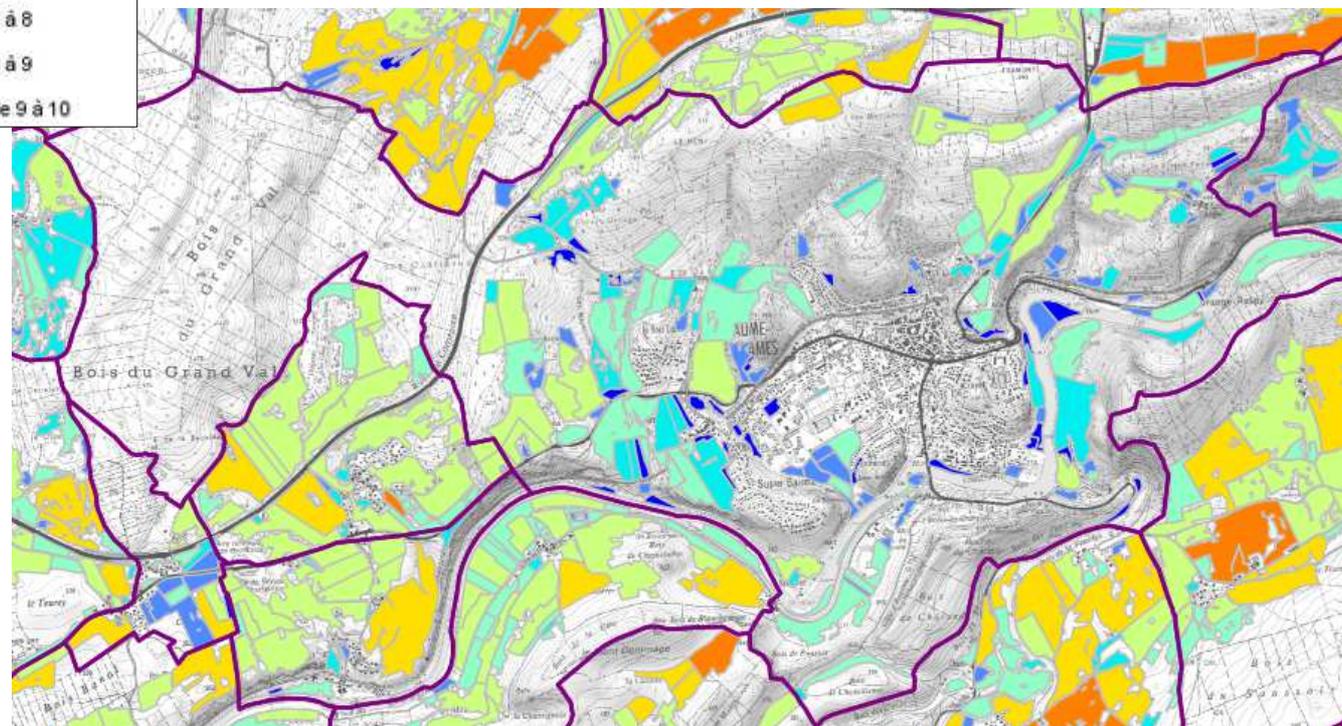
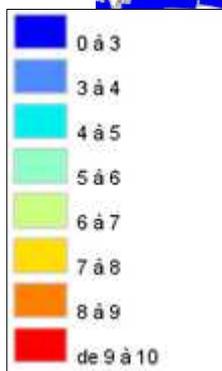
Synthèse des 4 indices



DÉTAIL DE L'ATLAS DEPARTEMENTAL DES VALEURS AGRICOLES PAR INDICES

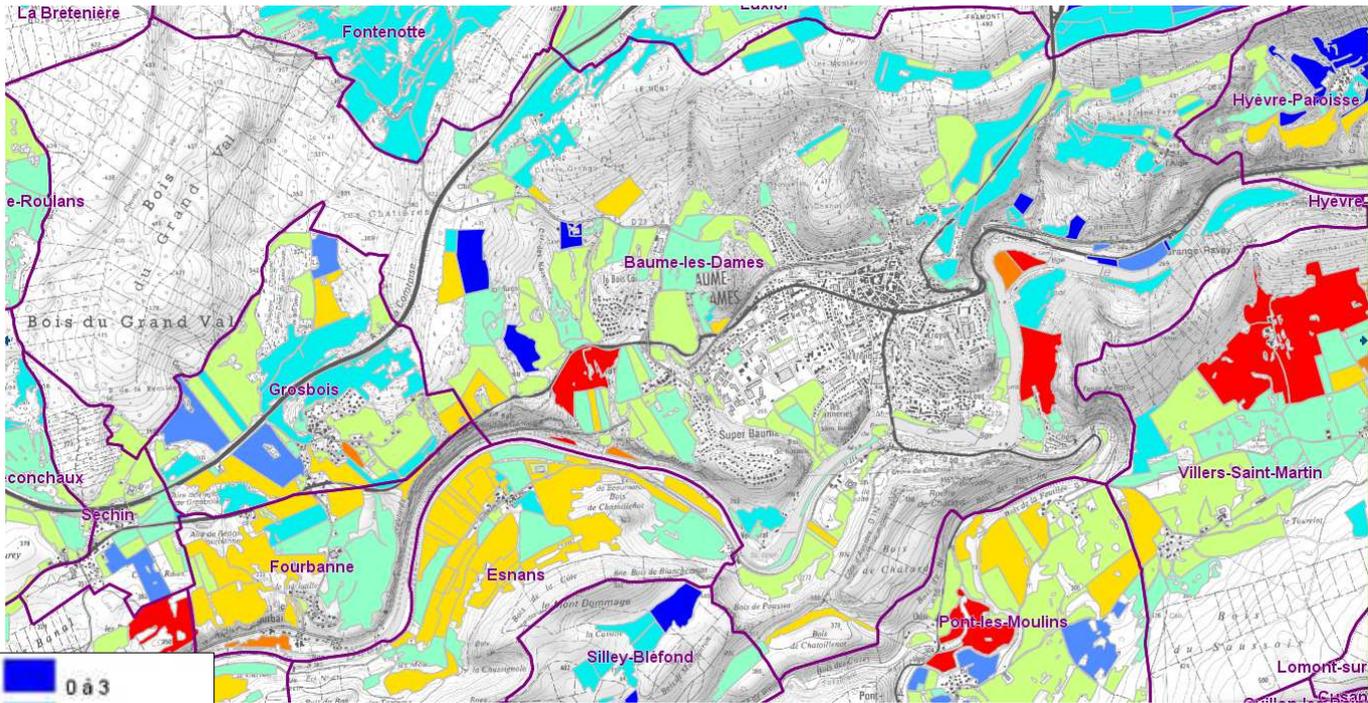


∅ Indice de Valeur Environnementale

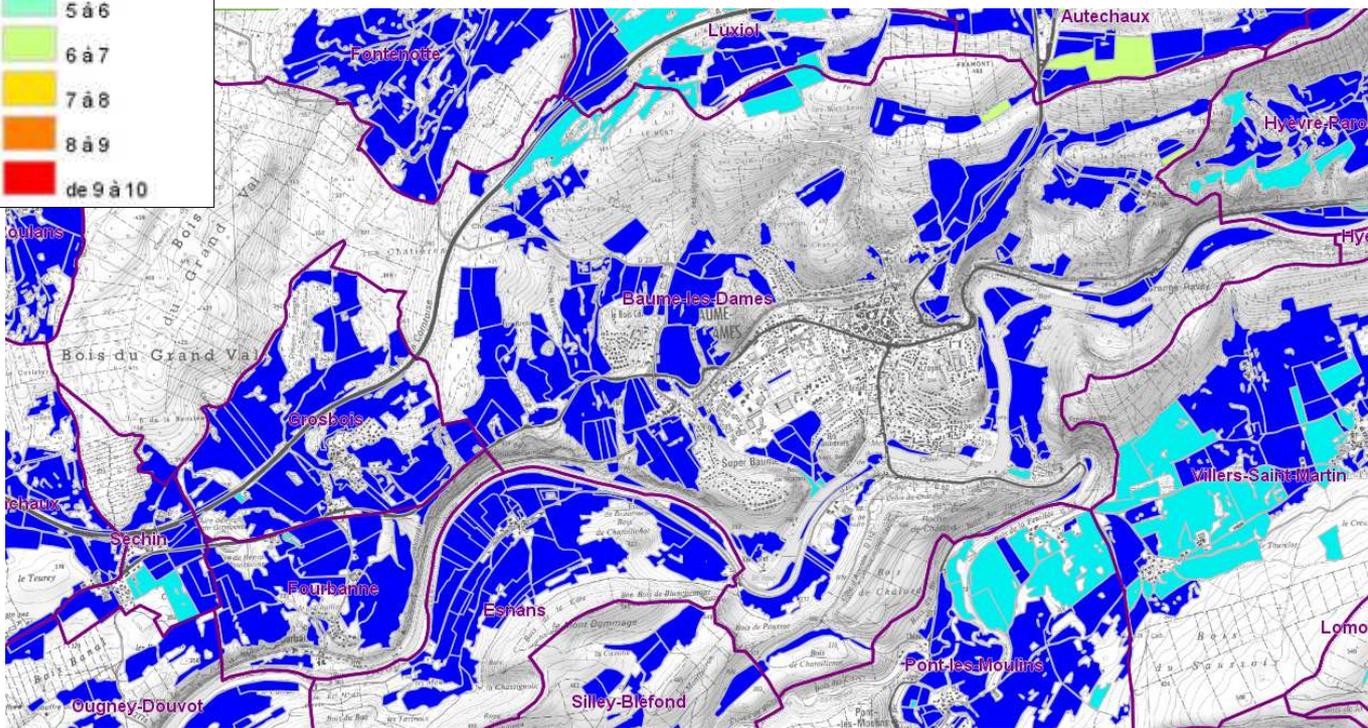


∅ Indice de structure spatiale des exploitations

Source: Registre Parcellaire Graphique et données Porté à connaissance du Service Économie Agricole et Rura © IGN BdTopo - ©IGN BdOrtho - ©IGN Scan25 - Réalisation : Laboratoire Thema (CNRS et Universités de Franche-Comté et de Bourgogne).



Indices des droits et aides



Index de labellisation

Source: Registre Parcellaire Graphique et données Porté à connaissance du Service Économie Agricole et Rura © IGN BdTopo - ©IGN BdOrtho - ©IGN Scan25 - Réalisation : Laboratoire Thema (CNRS et Universités de Franche-Comté et de Bourgogne).

V-7.2.e Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître les produits qui bénéficient d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine [SIQO].

A Baume Les Dames comme dans le reste du territoire du PETR du Doubs Central, la filière élevage s'appuie fortement sur les signes de qualité. Baume Les Dames est concernée par 5 zones IGP et 2 AOC/AOP.

Indication Géographique Protégée (IGP) de :

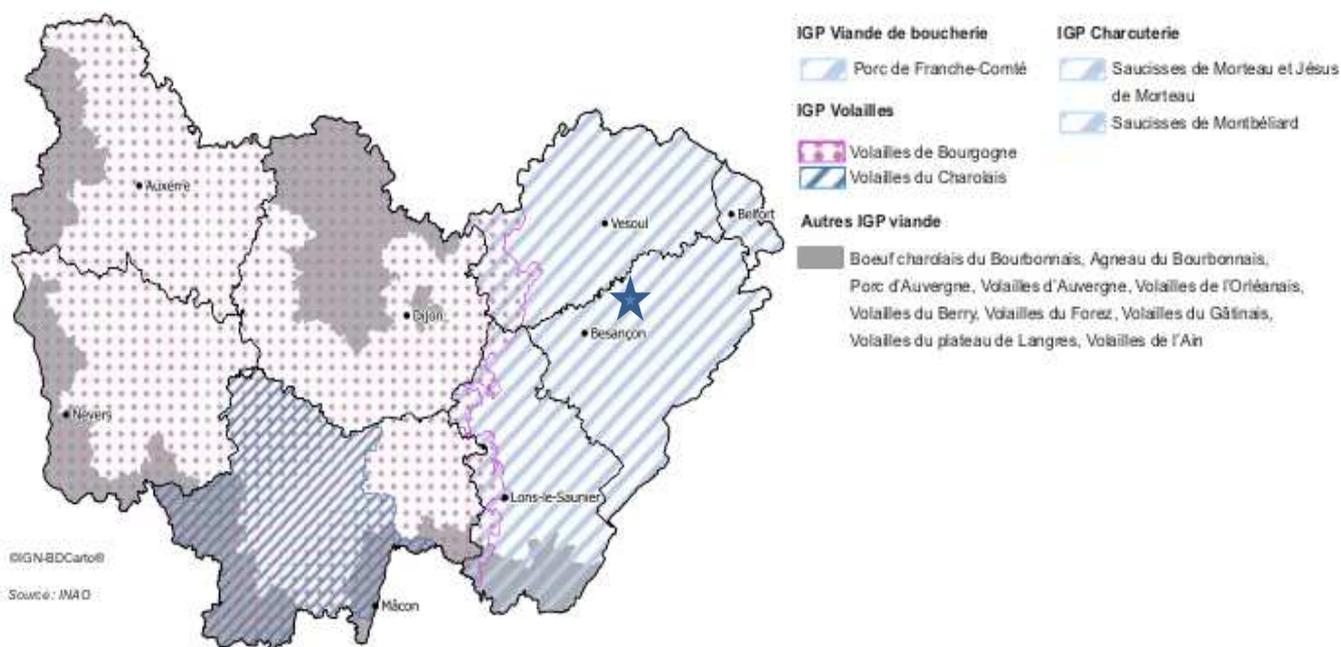
- Porc de Franche-Comté ;
- Saucisses ou Jésus de Morteau ;
- Saucisse de Montbéliard;
- Emmental français Est-central;
- Gruyère
- Franche-Comté Blanc, rosé, rouge et mousseux et primeur ou nouveau

Appellation d'Origine Contrôlée et Appellation d'Origine Protégée (AOC / AOP)

- Comté
- Morbier



Source : diagnostic agricole du projet de révision du SCOT du Doubs Central, version nov.2019



Carte des IGP en Bourgogne Franche-Comté. SOURCE : AGRESTE.

L'Indication géographique protégée identifie un produit agricole dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles. Pour prétendre à l'obtention de ce signe officiel lié à l'origine et à la qualité, une étape au moins parmi la production, la transformation ou l'élaboration de ce produit doit avoir lieu dans cette aire géographique délimitée. (Source INAO).

L'appellation d'origine protégée désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Les règles d'élaboration d'une AOP sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle, mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'INAO. (Source INAO)

Pour rappel la commune est désignée par l'Orientation Technico Économique d'élevage porcin mais accueille plusieurs éleveurs laitiers qui ont leur siège sur la commune ou non. Ces deux orientations technico-économiques justifient donc la présence d'AOP (morbier et comté) et d'IGP (viande de boucherie et charcuterie).

Autres produits locaux

Pâtes de coing : les pâtes de coing en forme de lunettes sont une spécialité de Baume Les Dames. Il reste quelques rares vergers dont des arbres à coing sur la commune, localisés sur la carte d'occupation du sol du diagnostic de l'état initial de l'environnement.

V-7.2.f Les produits locaux

Une étude relative à l'offre et de la demande en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique a été réalisée à l'échelle du PETR du Doubs Central en février 2018.

Deux exploitations agricoles implantées à Baume-les-Dames proposent des produits locaux, la transformation des matières premières s'effectue à la ferme. Une exploitation commercialise uniquement en circuits de proximité (viandes) tandis que les circuits de commercialisation de la seconde exploitation sont multiples (circuit long et circuit de proximité pour la vente de fromages de chèvres).

Une productrice de fromages de chèvres identifie ses différents points de vente : à la ferme, partenariat avec des fruitières, au magasin de produits locaux de Baume-les-Dames, les marchés locaux, « Locavores » à Besançon (communauté permettant de consommer des produits locaux). Cette fromagerie propose une variété de produits laitiers aux habitants de la commune mais également aux touristes de passage (notamment grâce à l'Eurovéloroute).

La tendance nationale à la consommation de produits locaux est présente sur le territoire communal puisque deux restaurateurs implantés sur la commune déclarent s'approvisionner auprès de producteurs locaux (fruité, légumes, produits laitiers...).

Cet intérêt pour les produits locaux se manifeste également dans la restauration collective, à noter que cette dernière est contrainte de proposer des produits bio ou locaux (le gouvernement a fixé un objectif de 50% de produits bio ou locaux d'ici 2020). Une structure de restauration collective située sur la commune s'approvisionne auprès de producteurs locaux, il s'agit du lycée de Baume-les-Dames.

Concernant les points de vente de produits locaux disponibles sur la commune, trois établissements sont recensés : épicerie, commerce de boisson, super marché. Ces derniers font part de leurs difficultés à capter une clientèle en raison de la situation géographique de la commune (proximité des agglomérations de Besançon et Montbéliard).

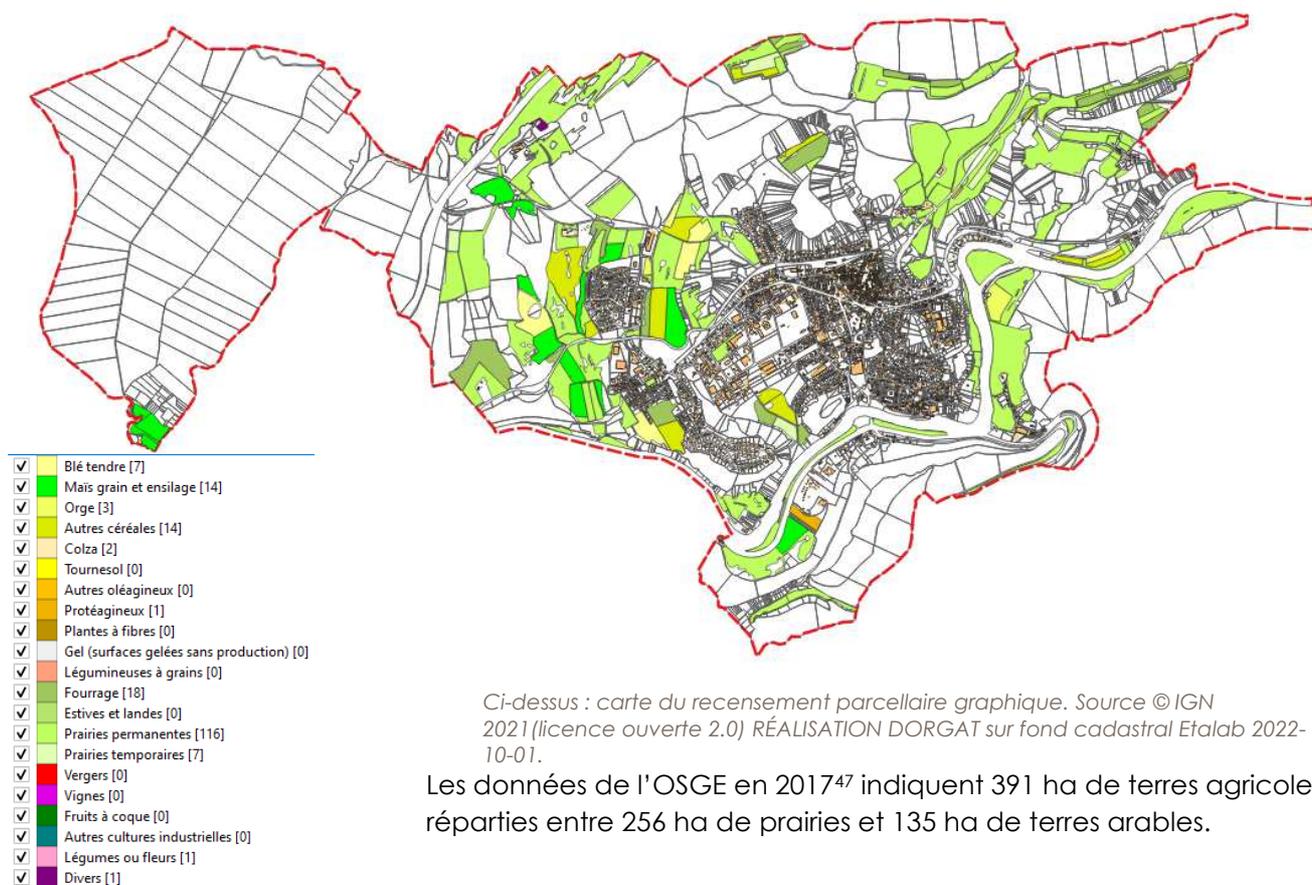
V-7.2.g L'utilisation du sol agricole à Baume Les Dames en 2021

Selon la base de données « AGRESTE - DRAAF Bourgogne-Franche-Comté - Recensement Agricole 2020 », sur les 326 ha de superficies agricoles rattachées aux 5 exploitations ayant leur siège à Baume Les Dames, la quasi exclusivité est affectée à de la prairie (314 ha) tandis que seulement 5, 5 ha sont en céréales et oléo-protéagineux. Cette base de données n'enregistre aucune surface affectée à des cultures permanentes.

Le Registre parcellaire graphique [RGP] permet de connaître la localisation et certaines caractéristiques des parcelles et îlots des exploitants agricoles ayant déposé une déclaration en vue d'une aide de la PAC (Politique Agricole Commune). Il faut donc garder à l'esprit que des surfaces agricoles, peuvent être manquantes.

Malgré certains aspects lacunaires, le RGP permet tout de même de mettre en évidence que **la culture dominante est la prairie permanente** (116 îlots sur la carte ci-après totalisant 68% de la surfaces déclarée au RPG), tandis que viennent ensuite des îlots de culture de « Maïs grain et ensilage » (14 entités), à un nombre équivalent avec « Autres céréales ».

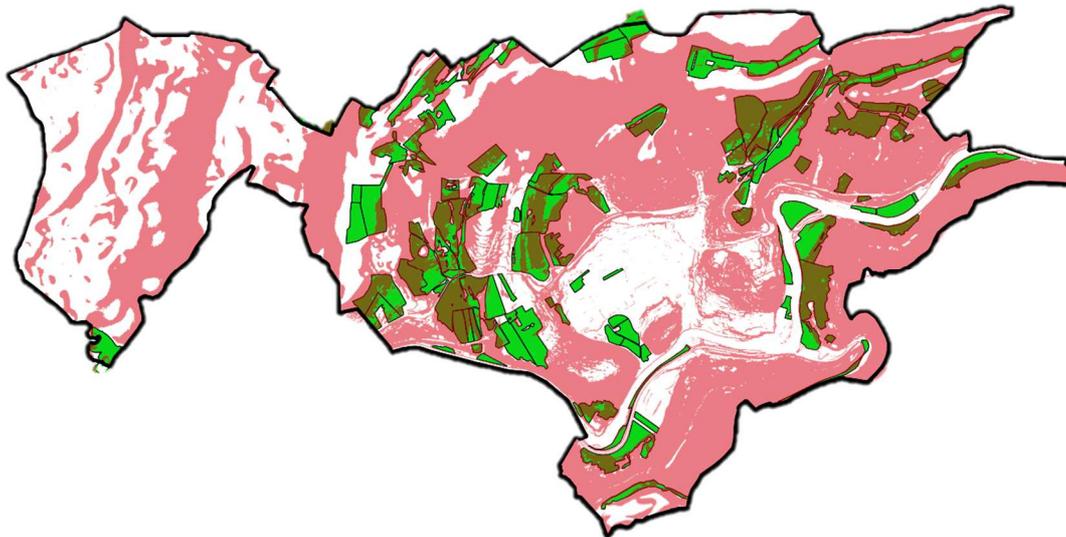
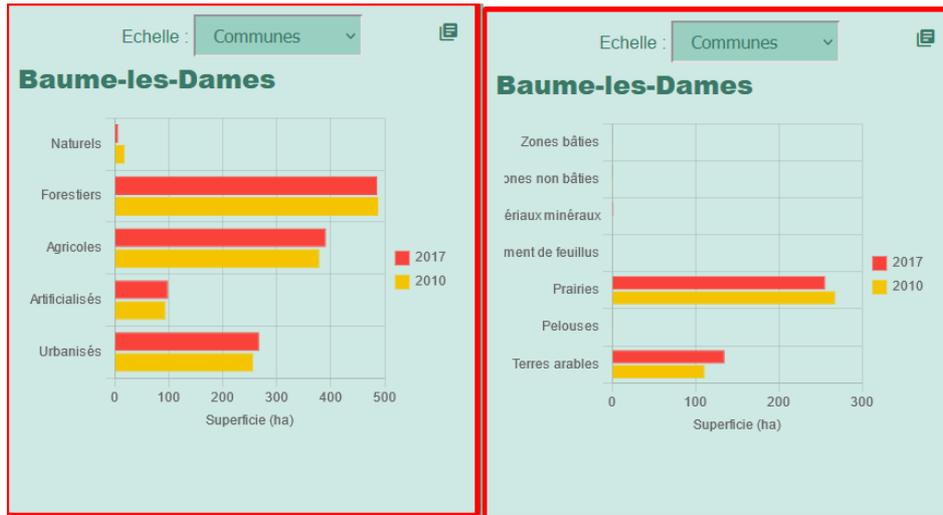
L'étendue relativement limitée de la superficie agricole est également à lire en considérant la topographie du milieu, le couvert forestier (cf. activité forestière), et l'urbanisation. En effet, le caractère urbain de Baume Les Dames a déjà pu être perçu dans les chapitres précédents.



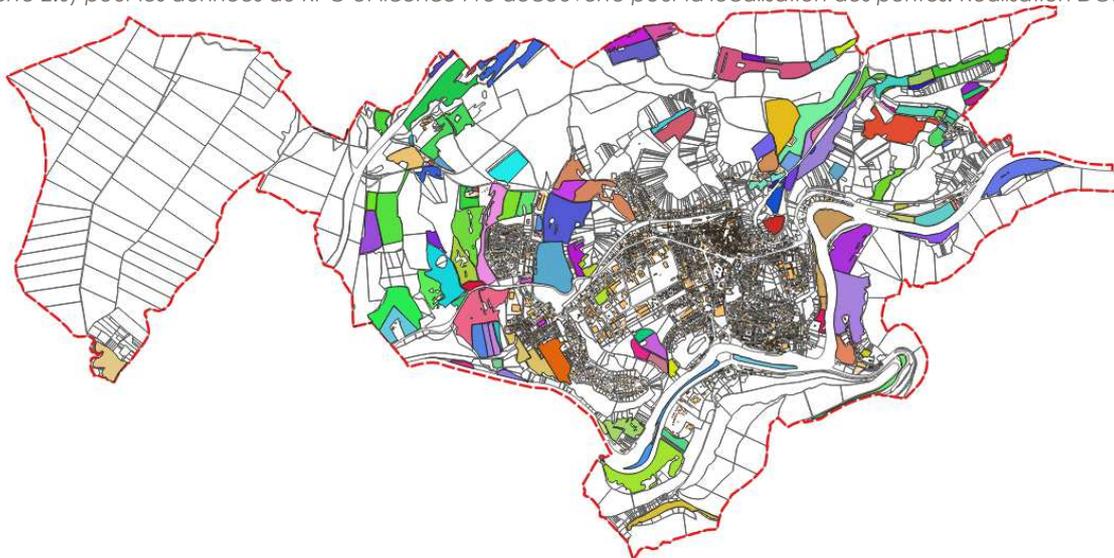
Ci-dessus : carte du recensement parcellaire graphique. Source © IGN 2021 (licence ouverte 2.0) RÉALISATION DORGAT sur fond cadastral Etalab 2022-10-01.

Les données de l'OSGE en 2017⁴⁷ indiquent 391 ha de terres agricoles, réparties entre 256 ha de prairies et 135 ha de terres arables.

⁴⁷ OSGE GE - Démonstrateur d'indicateurs expérimentaux pour la Région Bourgogne Franche Comté, projet cofinancé par le fond européen de développement régional et la Région de Bourgogne Franche-Comté



SURFACE de la commune avec une pente supérieure à 10 % en rouge. Parcelles agricoles en vert. Source © IGN 2017 (licence ouverte 2.0) pour les données du RPG et licence Pro découverte pour la localisation des pentes. Réalisation DORGAT



Différents îlots d'exploitations selon le RPG 2021 – Source Géo services ING, Fond de plan cadastral ETALAB 2022-10-01

V-7.3 L'évolution de l'utilisation du sol agricole à Baume Les Dames

De 1988 à 2000, la SAU **a été réduite de plus de la moitié**, ce qui est considérable.

Néanmoins, entre 2010 et 2020 **elle a connu une très forte expansion avec une croissance de 113 %** !

Superficie agricole utilisée (ha) par année				
	1988	2000	2010	2020
Total	316 ha	131 ha	153 ha	326

Superficie agricole utilisée. Evolution de 1988 à 2010. Source Agreste et mise à jour 2020 selon données obtenues à partir du site internet Agreste – Recensements agricoles

Pour rappel la SAU est la superficie utilisée. Une diminution de SAU traduit donc une baisse de l'utilisation. Pour expliquer **le phénomène de baisse constaté entre 1988 et 2000** il existe plusieurs possibilités :

1. La première peut résider dans la fin d'une exploitation sans repreneur (départ à la retraite ou pour cause de faillite), donc sans que les terres soient reprises. Dans ce cas, les terres peuvent être laissées en friches, ce qui veut donc dire qu'elles ne sont plus utilisées, mais toujours utilisables pour l'agriculture. C'est une situation assez rare car généralement, en fin d'exploitation, les terres sont le plus souvent reprises par les autres agriculteurs locaux.
2. La seconde est la disparition pure et simple par changement d'affectation, comme c'est le cas lors de l'ouverture à l'urbanisation principalement mais aussi du fait de la croissance des espaces boisés => **La baisse de SAU constatée entre 1988 et 2000 à Baume Les Dames est en partie due à cette consommation foncière mais aussi à l'accroissement du couvert forestier, certaines pâtures semi ouvertes s'étant fermées au bénéfice des bois** (Source : réunion agricole et diagnostic de l'état initial de l'environnement du PLU).
3. La troisième possibilité est le phénomène déjà évoqué au paragraphe précédent de fusion d'exploitations deux communes voisines, avec la domiciliation du siège du groupement sur une autre commune. **Au moins un cas de fusion entraînant une délocalisation de l'exploitation en dehors de Baume Les Dames à cette période a été confirmé par le témoignage des exploitants présents à la réunion agricole menée en 2018 dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.**
4. Enfin, il peut également tout simplement y avoir une baisse réelle de la surface utilisée pour des raisons propres à l'exploitation : construction d'un hangar, plantation de haie, création d'une marre, etc. => Ce cas est possible à Baume Les Dames mais dans des proportions mesurées.

Donc en conclusion, trois éléments sont à l'origine de la forte diminution de la SAU constatée entre 1988 et 2000 : l'artificialisation des sols au profit de l'urbanisation, l'augmentation des surfaces boisées et la délocalisation de sièges d'exploitations dans d'autres communes. Il convient de préciser qu'en cas de délocalisation, la SAU comptabilisée initialement à Baume-les-Dames devient artificiellement comptabilisée sur la commune sur laquelle est implanté le siège de l'exploitation.

La hausse de SAU connue entre 2000 et 2020 pourrait provenir :

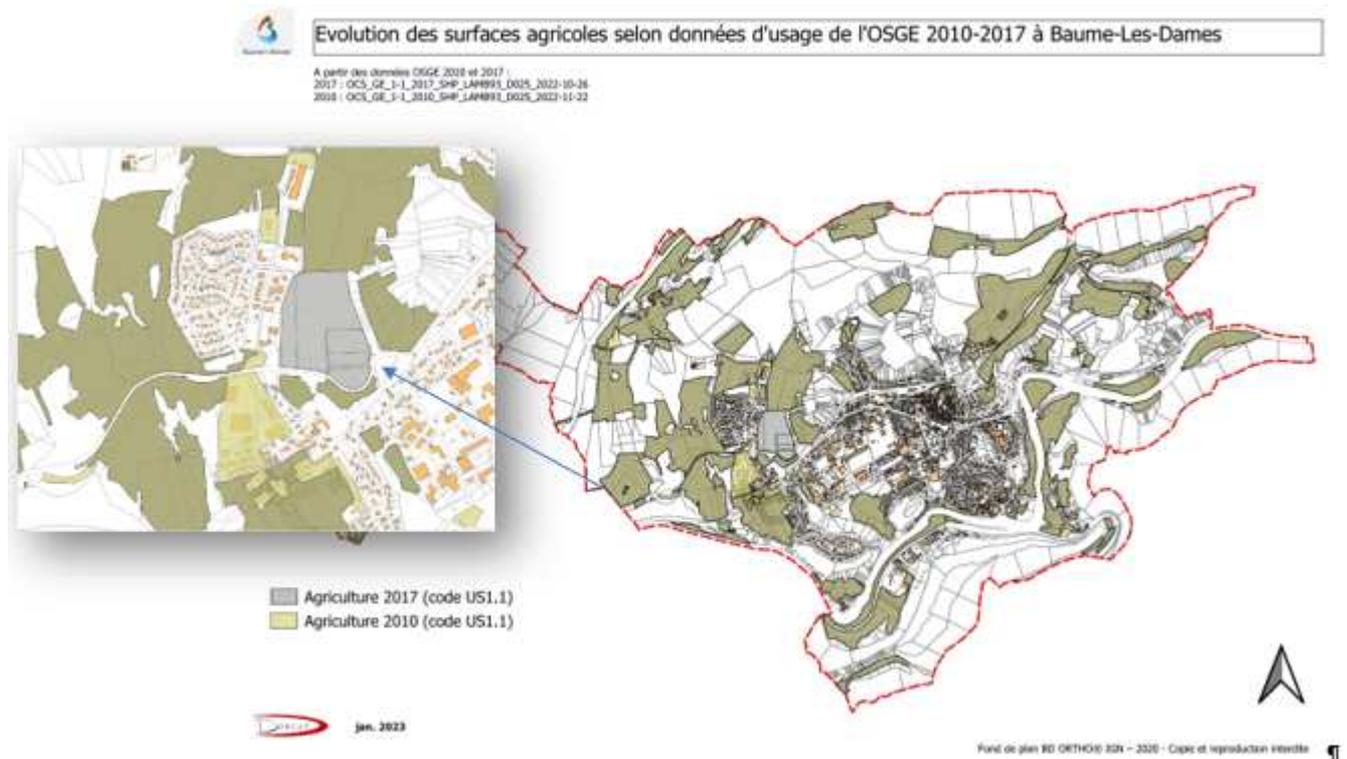
- De transferts de sièges sociaux d'une commune à une autre ou de fusions d'exploitations agricoles
- Et/ou de la réaffectation d'anciennes parcelles agricoles délaissées et réutilisées.

- un effet indirect de la PAC⁴⁸, plus précisément car les déclarations des exploitations sont de plus en plus précises (les petites parcelles sont désormais comptabilisées).

Attention, ces chiffres traitent de la SAU déclarée à Baume Les Dames et non de l'évolution quantitative des sols agricoles situés sur le territoire de Baume Les Dames, laquelle est abordée dans une partie du diagnostic du PLU dédiée, intitulée « **Étude de consommation foncière passée** ». En effet, aux environs de la décennie 2010-2020 durant laquelle la SAU déclarée sur Baume Les Dames a fortement augmenté, l'Observatoire de l'Artificialisation des Sols décomptait 21 hectares de terres agricoles naturelles ou forestières consommées (entre 2011 et 2021).

Une comparaison de la « zone construire » au sens de l'OSGE⁴⁹ entre 2010 et 2017 illustre les secteurs d'étalement urbain situés principalement sur les coteaux ouest de la Commune (*développements de la zone économique de Bois Carré et de la ZAC Champvans, partie zone économique et partie habitat*). Ces développements de l'urbanisation d'une surface d'un peu moins de 13 ha selon les données OSGE, se sont réalisées quasi exclusivement sur des terres agricoles.

Un montage des données de l'OSGE sur les terres identifiées en usage agricole entre 2010 et 2017 illustre bien la réduction des terres agricoles sur les deux zones de développement précitées de la ZA de Bois Carré et de la ZAC de Champvans. D'autres données en revanche peuvent surprendre, comme le fait que le versant Est du Coteau de Bois Carré (à l'Est de la rue de Fontenotte) n'était pas identifié à usage agricole en 2010 alors qu'il l'était.



⁴⁸ Politique Agricole Commune

⁴⁹ L'OCS GE est une base de données de référence pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle est produite à partir des prises de vues aériennes, des données existantes extraites des bases de l'IGN, et de toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux.

V-7.4 Les périmètres sanitaires d'exploitation

Les trois exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune sont concernées par un périmètre sanitaire de 100m puisqu'elles sont classées ICPE.

La réglementation des ICPE mais aussi le Règlement Départemental Sanitaire (RSD), imposent aux constructions agricoles des distances d'éloignement vis-à-vis des tiers, des cours d'eaux etc. Les distances d'éloignement varient selon que l'élevage relève du RSD ou du régime des I.C.P.E (élevage soumis à déclaration ou à autorisation).

Le code rural impose le respect de ces distances de manière réciproque, c'est-à-dire qu'elles imposent un recul des nouvelles habitations par rapport aux bâtiments d'élevage existants mais également aux nouveaux bâtiments d'élevage par rapport aux habitations existantes, comme le prévoit l'article L111-3 du code rural.

Article L111-3 du code rural tel qu'en vigueur depuis le 25 août 2021 :

Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes.

Dans les parties actuellement urbanisées des communes, des règles d'éloignement différentes de celles qui résultent du premier alinéa peuvent être fixées pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieurement implantées. Ces règles sont fixées par le plan local d'urbanisme ou, dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme, par délibération du conseil municipal, prise après avis de la chambre d'agriculture et enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement.

Dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées en application de l'alinéa précédent, l'extension limitée et les travaux rendus nécessaires par des mises aux normes des exploitations agricoles existantes sont autorisés, nonobstant la proximité de bâtiments d'habitations.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales. Une telle dérogation n'est pas possible dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées en application du deuxième alinéa.

Il peut être dérogé aux règles du premier alinéa, sous réserve de l'accord des parties concernées, par la création d'une servitude grevant les immeubles concernés par la dérogation, dès lors qu'ils font l'objet d'un changement de destination ou de l'extension d'un bâtiment agricole existant dans les cas prévus par l'alinéa précédent.

La localisation des 3 sites d'exploitations agricoles, tous ICPE, et la matérialisation indicative des périmètres sanitaires, figure sur la carte ci-après.

- L'exploitation n°1 est une ICPE d'élevage porcin et caprin. Une bonne partie de la ferme est située à moins de 100 mètres de l'aire d'accueil des gens du voyage. Cette exploitation se

développe récemment sur un second site au bord de l'A36 au lieudit de la ferme de Sombeveau, avec en 2023 la construction d'une habitation qui sera doublée, selon le permis de construire, d'un bâtiment agricole.

- L'exploitation n°2 est une ICPE de bovins laitiers. Il est relevé la présence de tiers non exploitants dans le périmètre du fait de l'activité hôtelière du gîte de Saint Ligier, à proximité immédiate de la ferme à laquelle il est lié.
- L'exploitation n°3 est une ICPE d'élevage porcin. Aucun bâtiment de tiers n'est recensé à ce jour dans le périmètre sanitaire de cette exploitation.

D'après l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013⁵⁰, les élevages bovins sont soumis à la réglementation relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à partir d'un effectif de 50 animaux (bovins à l'engraissement et veaux de boucherie), 50 vaches laitières ou 100 vaches allaitantes, afin de prévenir les risques environnementaux et les nuisances potentielles.

Cette réglementation ne s'applique qu'aux « nouveaux » bâtiments d'élevage par rapport aux habitations occupées par des tiers, c'est-à-dire « pour lesquels le dossier de déclaration a été déposé après le 1er janvier 2014 ou pour lesquels le changement notable a été porté à la connaissance du préfet après le 1er janvier 2014, sauf si ces bâtiments ou annexes remplacent un bâtiment existant avec une emprise au sol ne dépassant pas celle de l'existant augmentée de 10 % ».

Cette distance d'éloignement est fixée à 100 mètres dans le cas général ; La distance de 100 mètres est réduite à 50 mètres pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée soumis à déclaration.

Concernant les élevages porcins, l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n°s 2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des ICPE, dans sa version consolidée au 22 août 2018, fixe les règles applicables à son article 5 II. Ce dernier précise que les bâtiments d'élevage et leurs annexes doivent respecter une distance minimale de 100 mètres par rapport aux habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers. Cette distance est réduite à 50 mètres en ce qui concerne les élevages de porcs en plein air.

Les règles de recul s'appliquent comme pour les bovins, avec une précision pour le site n°1 qui concerne de l'élevage porcin en plein air. Dans ce cas, le périmètre s'applique à partir de l'enclos.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, les auteurs n'ont pas toujours une connaissance certaine du périmètre applicable qui nécessite une analyse fine et individuelle pour chaque exploitation. Aussi, le présent diagnostic agricole est réalisé principalement sur les déclarations des exploitants dans le cadre d'un questionnaire et de leur association à une réunion agricole.

Les périmètres sanitaires matérialisés autour des sites d'exploitation d'élevage figurent donc les périmètres potentiels de 100 mètres afin d'attirer l'attention des auteurs du PLU dans leurs choix d'urbanisme, sur la présence d'un périmètre.

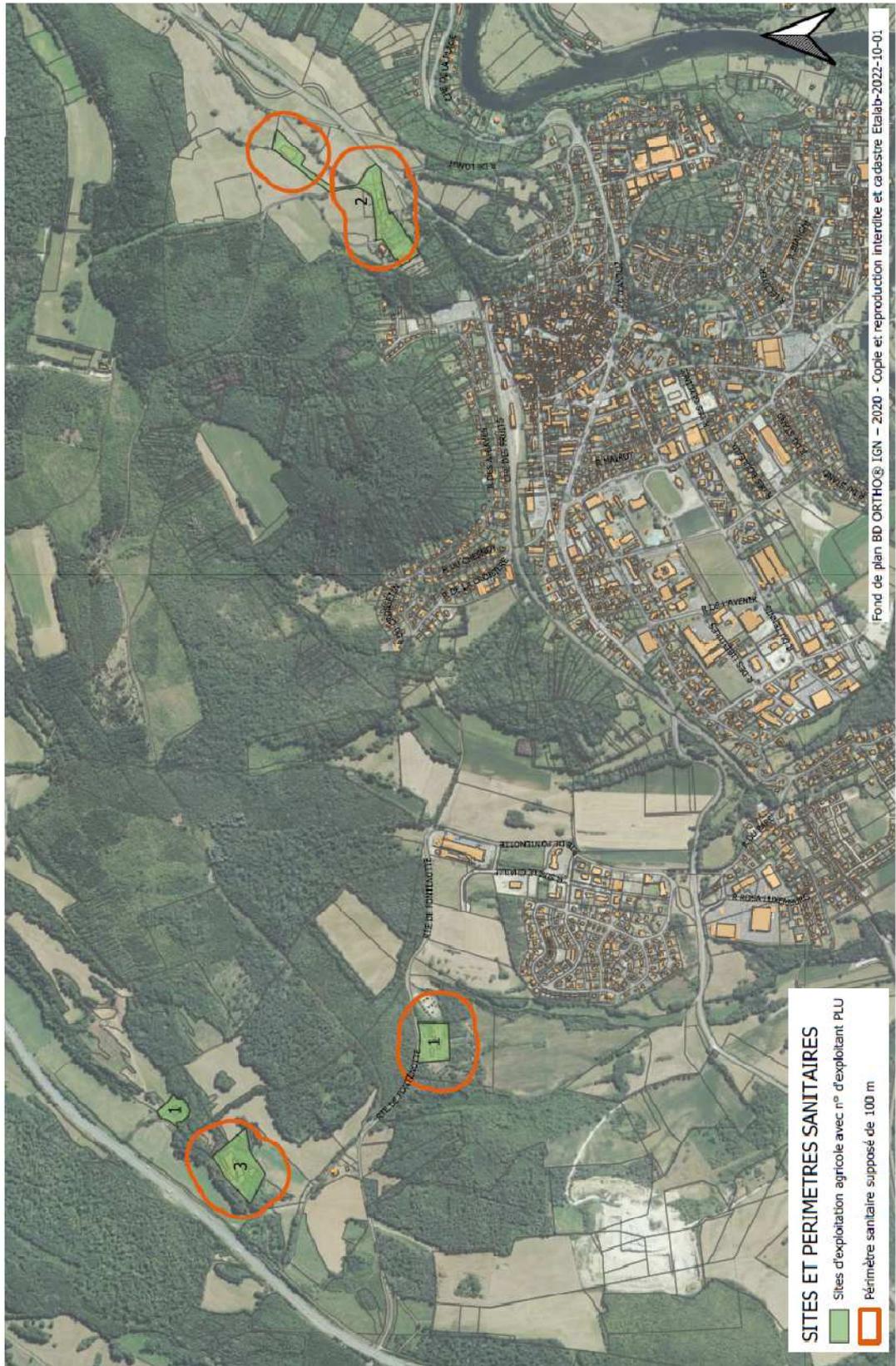
D'une manière générale, la Chambre d'Agriculture du Doubs préconise de respecter un recul maximal systématique entre la nouvelle urbanisation et les sites d'élevage afin d'éviter les problèmes de cohabitation habitat/ agriculture. La Chambre d'Agriculture préconise également la limitation des possibilités de changements de destination des bâtiments existants (agricoles ou de logements des exploitants), afin d'éviter que les règles de recul ne s'appliquent ensuite à l'exploitation agricole vis-à-

⁵⁰ Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques nos 2101-1, 2101-2, 2101-3, 2102 et 2111

vis du bâtiment nouvellement occupés par des tiers, ce qui limiterait fortement les possibilités évolution de l'activité agricole (obligation de solliciter alors une dérogation exceptionnelle à la règle de recul).

avril 2023

Carte de localisation des sites d'exploitation agricole



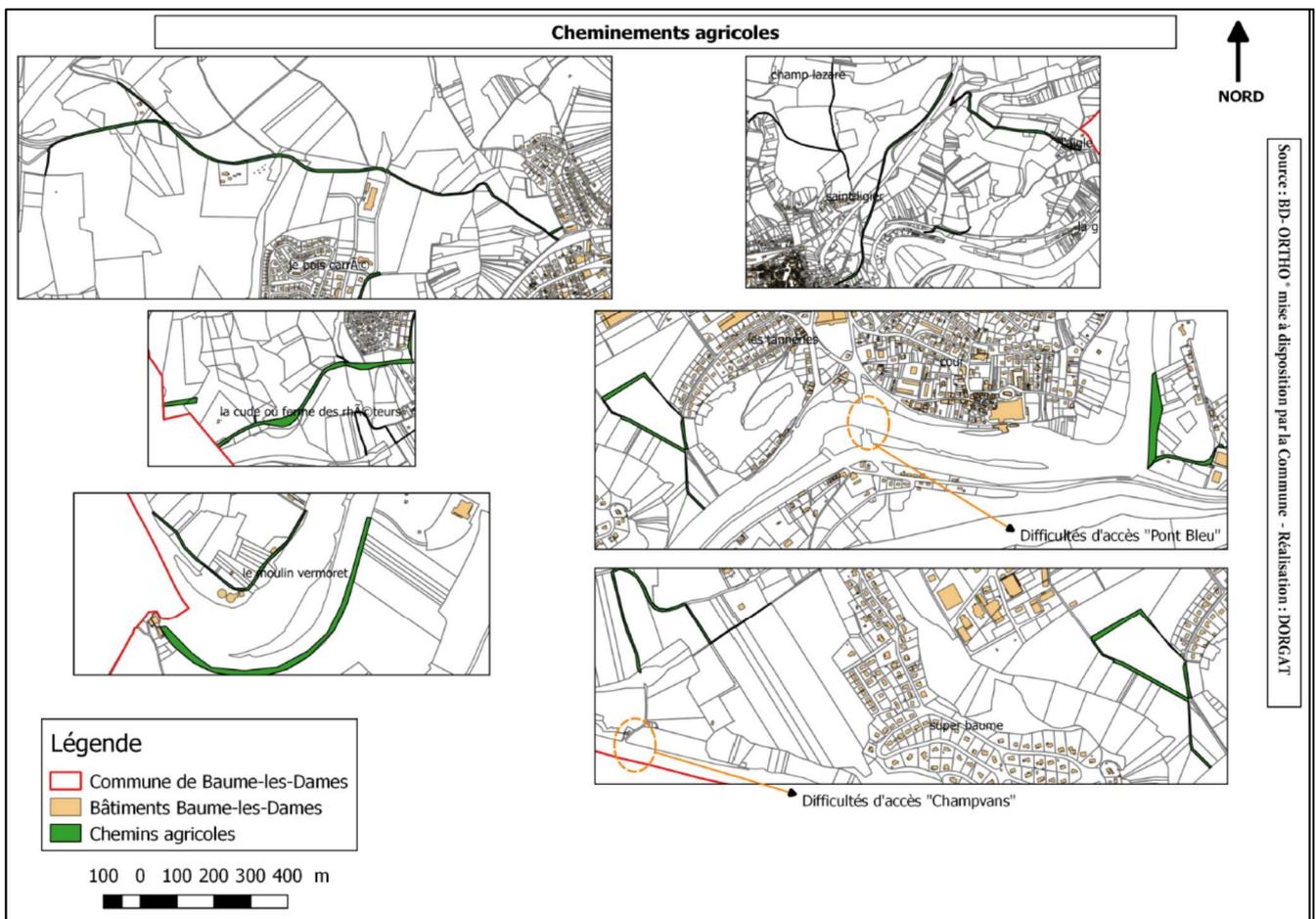
Localisation des 4 sites d'exploitations agricoles de Baume Les Dames – Réalisation DORGAT

V-7.5 Les cheminements agricoles

L'accessibilité des chemins agricoles est un enjeu pour Baume-les-Dames puisque plusieurs accès empruntés par les exploitants sont étroits et détériorés (secteur de la ZAC Champvans, le « Pont Bleu » de la RD 50 sur le Doubs, le pont du canal, la rue de Mi-Cour, et la rue du Docteur Butterlin).

Le ravinement des eaux de deux zones d'activités (Bois Carré et Intermarché) dans les champs a également été signalé lors de la réunion agricole. Le stationnement de véhicules près du site « Sous Buen » (falaise d'escalade) pose également problème puisqu'un exploitant fait part de ses difficultés pour accéder à ses parcelles agricoles lorsque des particuliers promeneurs ou grimpeurs stationnent en bout de rue sur son passage agricole.

Concernant l'accessibilité du Pont Bleu, il a été suggéré la création d'une passerelle doublant le pont afin de faciliter la circulation des piétons puisque la largeur du trottoir est insuffisante lorsqu'un engin agricole emprunte ce pont.



V-7.6 Synthèse des enjeux agricoles

Eu égard à la superficie limitée des espaces agricoles sur la Commune de Baume Les Dames, eu égard à son caractère urbain (capitale du Doubs Central), de sa topographie contrainte et de l'importance du couvert forestier, les parcelles agricoles encore utilisées **présentent un enjeu majeur**. Eu égard à leur situation de proximité immédiate avec une ville centrale, qui en tant que polarité, présente des besoins de développement légitimes, elles sont aussi soumises à de fortes tensions.

Les enjeux principaux, déjà identifiés par le SCOT et qui sont confirmés dans le cadre du PLU, sont donc tout d'abord la préservation des parcelles à fort potentiel agronomique, c'est-à-dire les espaces à pédologie favorable pour les grandes cultures et les cultures maraîchères (profondeur et texture), accès à l'eau et hydromorphie.

Pour Baume Les Dames qui constitue une ville centre, cet enjeu signifie aussi celui de la maîtrise de l'impact du développement urbain puisqu'il est acquis qu'il y aura nécessairement un certain développement pour affirmer l'armature territoriale du SCOT.

La facilitation des déplacements agricoles dans la vallée du Doubs est aussi un enjeu pour les exploitants, et bien sûr il conviendra de veiller au maintien des accès aux parcelles en cas d'urbanisation ou remembrement.

Il convient également de veiller au maintien des bonnes conditions de fonctionnement des exploitations d'élevage : préservation des prairies attenantes aux bâtiments agricoles, respect des périmètres d'éloignement. À ce titre, les trois exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune sont concernées par un périmètre sanitaire de 100m puisqu'elles sont classées ICPE.

Lors de la réunion agricole des exploitants ont fait part de leur manque de pâtures attenantes aux stabulations (notamment pour les élevages de brebis).

La question des éventuelles transmissions d'exploitations devra être posée dans le cadre de l'établissement du PLU, car cela a toujours un impact sur l'évolution de l'agriculture locale. Certains agriculteurs menaient en 2018 des réflexions sur un éventuel changement de statut de leur exploitation agricole (passer du statut individuel à collectif type GAEC). La transmission des exploitations agricoles aux enfants est également évoquée par plusieurs exploitants dans le cadre de départs à la retraite.

V-8 L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE

V-8.1 Description du territoire forestier de la commune



Surfaces de végétations ligneuses (CS2.1) de Baume Les Dames selon données OSGE 2017 – fond de carte BD ORTHO IGN 2020

Une grande partie du territoire de Baume Les Dames est couverte par de la forêt, environ 1400 hectares⁵¹, ce qui fait d'elle la deuxième du Doubs derrière celle de Besançon. Sa composition se partage entre 73% de feuillus de type hêtre ou chêne et 27 % de résineux comme le mélèze, le pin noir, le sapin ou le cèdre.

La superficie de forêts communales est très importante : environ 1200 ha de forêts communales sur le territoire auxquelles viennent s'ajouter environ 59 ha de forêt appartenant à d'autres communes ou à l'hôpital de Baume Les Dames. C'est donc un peu plus de la moitié du territoire communal qui pour rappel compte au total 2479 ha, qui est couvert par des forêts publiques.

Par ailleurs, la commune possède également environ 200 ha de forêts sur le territoire d'autres communes.

À noter que dans le département du Doubs, la surface totale de forêts est de 117 078 ha pour 586 forêts communales. La moyenne communale est de 200 ha par forêt soit 6 fois moins qu'à Baume Les Dames. (Source : ONF)

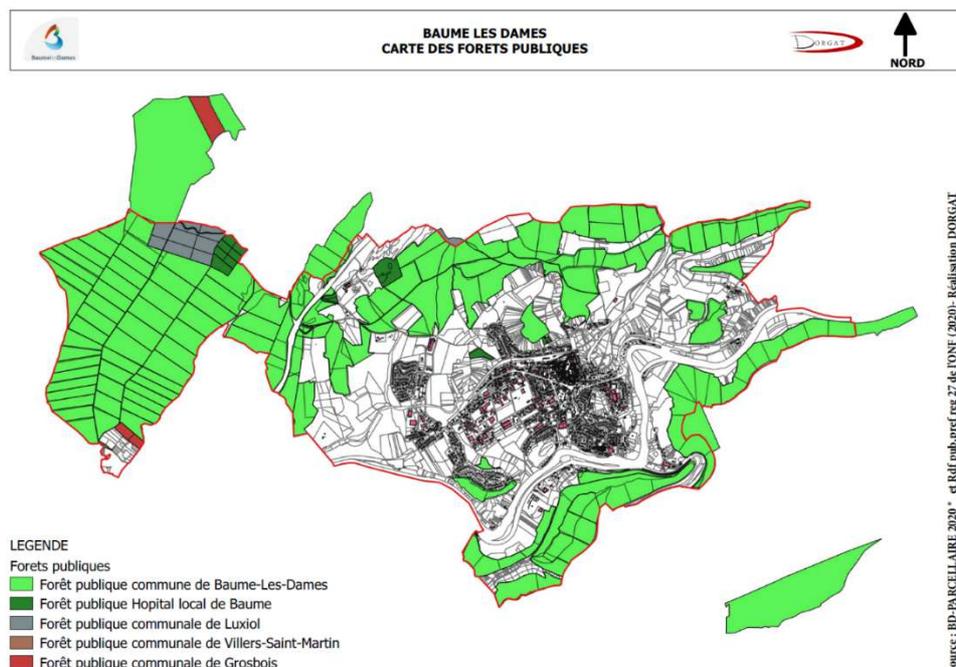
Sur la figure ci-après établie à partir des données de l'ONF, il peut être constaté la grande importance de la commune dans la superficie totale de forêts publiques du Doubs.

Pour rappel il existe 3 types de propriétaires forestiers :

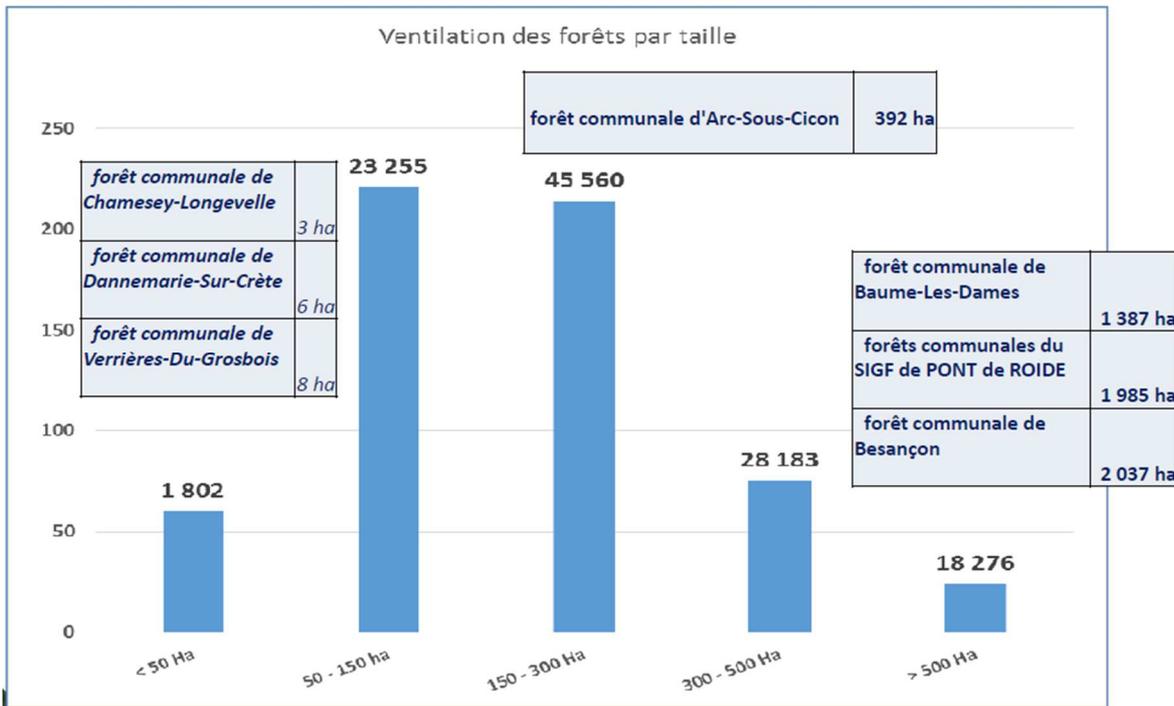
- Les particuliers,
- Les collectivités territoriales,
- Et l'État.

La carte ci-dessous recense les forêts publiques. Il n'y a pas de forêt du domaine de l'État à Baume Les Dames.

Territoire forestier communal. Sources : données ONF (2020), fond de plan cadastral BD Parcellaire 2020 fourni par la commune, réalisation DORGAT.



⁵¹ Dossier spécial « La Forêt Baumoise face au réchauffement climatique »- Publication Baume par Cœur n°13 d'août 2019



Dimensions des forêts dans le département du Doubs. Source ONF 2016

Les bois communaux sont, comme ceux de l'État, soumis au régime forestier. La forêt communale est un élément du patrimoine privé de la commune, mais aussi une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général.

Pour la commune, le Régime forestier se traduit par :

- Des responsabilités : préserver le patrimoine forestier, appliquer l'aménagement forestier, vendre les bois conformément aux récoltes programmées, réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement...
- Des obligations : approuver un plan de gestion "l'aménagement forestier", donner une importance particulière à l'accueil du public, prendre les décisions nécessaires pour assurer un équilibre entre la faune et la flore.
- Un partenariat avec l'ONF, gestionnaire unique, qui assure la mise en œuvre du Régime forestier aux côtés de la Municipalité. L'ONF peut aussi, au-delà du Régime forestier, proposer ses services pour tous travaux et prestations en faveur de la forêt communale.
- Une aide financière de l'État : le financement du Régime forestier est assuré à 85% par le "versement compensateur" de l'État, versé à l'ONF en complément des "frais de garderie" (15% environ) payés par les communes (sur la base des recettes tirées de leur forêt). (SOURCE ONF)

Point focus : Qui fait quoi pour les forêts communales (source ONF)

Le champ régalien du "Régime forestier"

La commune

**Est propriétaire de la forêt (patrimoine privé).
Dispose de pouvoirs judiciaires.**

L'ONF

Assure la surveillance foncière et la surveillance générale (police forestière, chasse, nature).

Décide des orientations stratégiques pour sa forêt.	Élabore et propose l'aménagement. Veille à son application et encadre la gestion courante.
Approuve l'aménagement forestier.	
Décide du programme des coupes de bois. Décide de la destination et du mode de vente des bois.	Met en vente les bois, prépare les ventes (identifie les parcelles, martèle...). Contrôle les exploitations.
Décide le programme des travaux à réaliser et en est le maître d'ouvrage.	Propose le programme annuel des travaux et veille à leur cohérence avec l'aménagement.
Accorde les concessions. En fixe librement les clauses générales, notamment financières.	Fixe les conditions techniques d'occupation et d'exploitation du domaine forestier.
Encaisse les produits de sa forêt.	Emet les factures des ventes de bois.
Champ contractuel des prestations de l'ONF	
La commune	L'ONF
Est maître d'ouvrage et choisit ses prestataires.	Réalise des prestations diverses (travaux, expertise, maîtrise d'oeuvre).
Choisit le mode de gestion de la chasse.	Organise les consultations et la location de la chasse.
Choisit le prestataire en exploitation du bois.	Peut réaliser le cubage/classement/lotissement des bois vendus, abattus et façonnés.

V-8.2 Les fonctions forestières

Quatre fonctions principales peuvent être attribuées à la forêt :

- Fonction environnementale : protection de la biodiversité ;
- Fonction de protection contre les risques naturels : chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, érosion... ;
- Fonction sociale : paysage, accueil du public, protection de la ressource en eau ;
- Fonction économique : production de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie).

Les trois premières fonctions seront traitées dans l'évaluation environnementale et dans le chapitre sur les activités touristiques. Il peut malgré tout être rappelé ici pour mémoire que deux ilots de sénescence forestiers ont été créés par la Commune de Baume Les Dames : l'un en 2006 de 18 ha sur les berges du Doubs et un autre de 72 ha en 2019 dans la même zone à la fente de Barbre. Il s'agit de laisser évoluer des espaces de plantation forestière naturellement, sans intervention sylvicole, dans le cadre d'une démarche de Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs ».

La fonction économique de la forêt est développée ci-après.

V-8.3 Fonction économique de la forêt à Baume Les Dames

La commune de Baume Les Dames est une commune forestière. Elle est membre de l'Association départementale des Communes forestières du Doubs.

L'analyse de la fonction forestière s'apprécie certes au niveau local mais pas à une échelle communale. Cela ne serait pas pertinent à l'échelle de la ressource et de la filière bois.

C'est pourquoi, après avoir rappelé que la filière bois était l'une des filières stratégiques de l'économie Franc-comtoise, c'est l'échelle du SCOT qui est retenue pour présenter la synthèse de la fonction économique de la forêt qui va intéresser le PLU de Baume Les Dames.

La ressource forestière, abondante sur le territoire du Doubs central, est un atout économique et écologique indéniable qui participe à son attractivité.

La filière bois du Doubs central est relativement bien développée, dans un contexte régional porteur. En effet, la Franche-Comté a développé des politiques de soutien au développement de la filière, et elle constitue aujourd'hui la troisième Région de France en termes de volumes commercialisés et de scieries dénombrées.

La structuration progressive de la filière bois dans la Région a permis une diversification des débouchés en termes de valorisation de la ressource, avec la croissance de la construction bois, du bois-énergie, des biocarburants... La filière bois constitue la 5e filière industrielle à l'échelle régionale.

La fonction économique de la filière bois est répartie selon trois usages principaux :

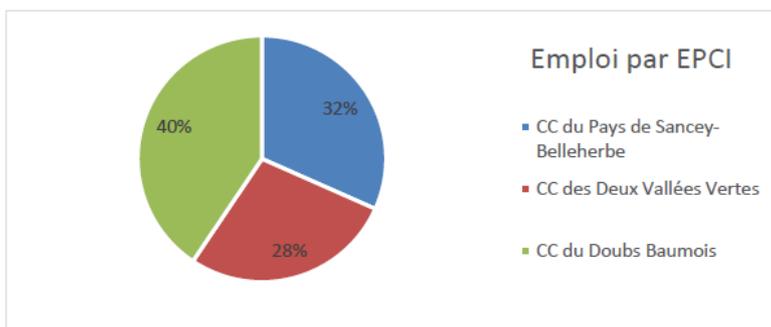
- Le bois d'œuvre (filiale bois-construction ; charpente menuiserie, parquets, casiers, palettes...)
- Le bois d'industrie et de trituration (destiné à être broyé et transformé pour une utilisation sous forme de panneaux de fibres, panneaux de particules, papier et cartons).
- Et le bois énergie (destiné à être brûlé, sous forme de bois bûche, plaquettes, granulés en général pour la production de chaleur ou d'électricité).

On dénombre, à l'échelle du SCOT, environ 135 entreprises employeuses dans une filière bois (données SIREN 2019), pour un emploi total estimé à environ 280 emplois. Ce secteur d'activité n'est donc pas négligeable, avec près de 3% des emplois totaux sur le territoire du PETR du Doubs Central. Les principaux secteurs employeurs sont la menuiserie, l'exploitation primaire et la transformation primaire et secondaire de la ressource. Ces entreprises représentent environ 15% du « tissu économique local ». Elles sont particulièrement représentées dans la Communautés de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe.

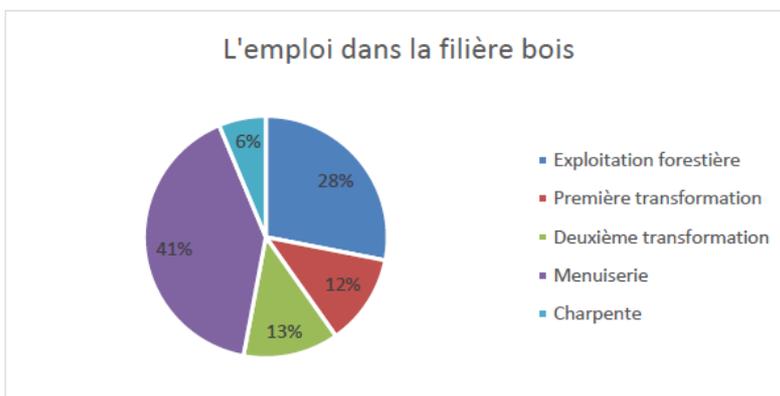
Parmi les 6 entreprises de plus de 10 salariés recensées sur le PETR du Doubs Central en 2019, Baume Les Dames accueille l'entreprise SYSCOBOIS. Baume Les Dames accueille également une petite entreprise de travaux forestiers (MAGNIN EMMANUEL).

Plusieurs entreprises travaillant dans la filière bois peuvent être recensées à Baume Les Dames. Il s'agit notamment d'une entreprise de travaux forestiers, d'entreprise de construction de maison à ossature bois, de production de charpentes en lamellé-collé et charpente traditionnelle, de bois massif reconstitué, bois massif abouté, de menuiseries bois, etc. ;

Il peut être cité l'exemple de la société SYSCOBOIS qui emploie une vingtaine de salariés et qui est basée sur la ZA du Bois Carré. Cette dernière a des projets de développement et vient de se porter acquéreur de deux terrains encore libres attendant au site actuel.

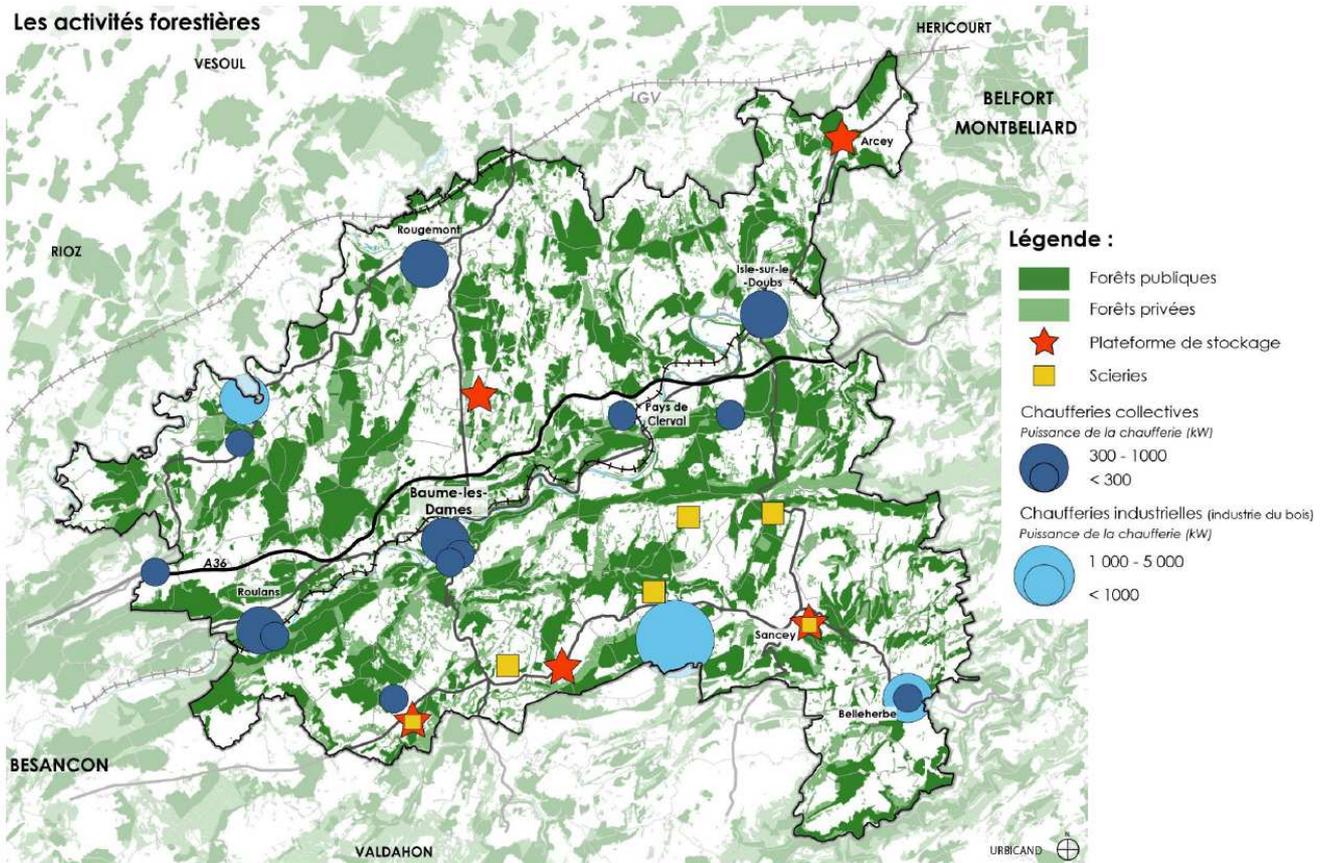


Importance de la filière bois dans les emplois par communautés de communes du Doubs Central.
Source diagnostic du projet de révision du SCOT du Doubs Central, version nov. 2019.



Répartition des emplois de la filière bois par secteurs d'activités dans le territoire du Doubs Central
Source diagnostic du projet de révision du SCOT du Doubs Central, version nov. 2019.

Le diagnostic du projet de révision du SCOT du Doubs Central identifie **un premier enjeu principal de structuration de la filière bois**. Suite aux conclusions des études sur la filière forestière menées à l'occasion normalement de la révision du SCOT, le PETR du Doubs central porte plusieurs actions à destination des élus, de la filière et du grand public : Foncier forestier, accompagnement de la gestion forestière communale, sensibilisation des publics sont actuellement les grandes orientations. Des actions sont engagées telles que des procédures d'acquisition de « biens sans maître », un programme d'accompagnement des communes à la gestion forestière, une plaquette à l'attention des élus, et l'organisation du « Printemps du Bois » 2019 avec une nouvelle édition prévue en 2023. L'établissement d'une Charte Forestière et d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) à l'échelle du Doubs Central sont à l'étude. La carte ci-dessous issue du SCOT localise les équipements structurants de la filière bois.



Équipements structurants de la filière bois sur le territoire du SCOT. Source diagnostic du projet de révision du SCOT du Doubs Central, version nov. 2019.

Le second enjeu identifié à l'échelle du PTER est celui de **la gestion et de la valorisation de la ressource** : la mobilisation de la ressource est relativement faible malgré la présence très importante de la ressource sur le territoire, notamment du fait des forêts privées très morcelées, et de la présence de biens sans maîtres.

Un troisième enjeu est celui de **l'adaptation du changement climatique et de lutte contre les maladies**. Il est important de souligner que les forêts de Franche-Comté souffrent de la sécheresse depuis 2018 qui favorise les épidémies et les attaques de ravageurs tels que l'épidémie de Scolyte (un insecte ravageur favorisé par les hausses de températures), tandis que les frênes sont depuis dix ans victimes d'une maladie « la Chalarose ». L'année 2020 ayant été particulièrement sèche, l'inquiétude est grande au sein de la filière forestière. Après l'été 2020, la filière locale est confrontée à une dégradation des rendements et de la qualité des bois, ce qui concerne également Baume Les Dames.

L'ONF met en place des expérimentations, testant des essences plus méridionales, anticipant que le hêtre et l'épicéa vont voir leur aire de répartition se réduire sous l'effet du réchauffement climatique.

Le quatrième enjeu est celui de la **valorisation économique de la ressource**, principalement par la recherche de davantage de valorisation et transformation locale, créatrice de valeur ajoutée, dans un contexte où la valorisation actuelle est très ciblée sur l'export de bois brut. La filière bois construction représente une filière à potentiel dans un contexte où les constructions bois se développent de plus en plus. L'objectif serait de structurer les activités d'exploitation et celles de première transformation de sorte à proposer à la filière construction des matériaux adaptés issus de la ressource locale.

La seconde filière cible pour cet enjeu est celle du bois-énergie, intéressante notamment considérant la tendance constante au développement des énergies renouvelables, accentuée par la crise énergétique en cours suite à la crise Russo-Ukrainienne depuis 2021. Ce point est d'autant plus important au regard des difficultés liées à la Chalarose, les bois touchés pouvant être plus facilement valorisés dans le cadre de la production d'énergie. Le développement des chaufferies collectives fait partie des actions nécessaires pour valoriser la filière bois-énergie.

À Baume Les Dames 3 chaufferies collectives sont recensées par le SCOT dont une chaufferie à maîtrise d'ouvrage publique. La puissance de cette dernière s'élève à 300 kv et est utilisée pour 1/3 de sa puissance, soit 100 kv. Elle permet de chauffer l'ADAPEI à hauteur de 95% et la salle de réunion de la mairie (5%). La reconversion du site de Baume industrie ne devrait pas impacter son fonctionnement.

V-8.4 Les cheminements forestiers

Les bois sont parcourus de chemins forestiers. La réunion agricole menée à l'occasion de la révision du PLU a été l'occasion de constater que certains chemins s'embroussaillent et ne sont plus praticables. La révision du plan d'Aménagement Forestier de la Forêt communale de Baume Les Dames 2004-2023 décrit de la manière suivante l'état de desserte du domaine forestier communal (extrait ci-après):

Etat du réseau routier (qualité et quantité) :

La forêt est dans l'ensemble bien desservie par des routes nationales, départementales et autres voies de communication. Le morcellement du massif facilite aussi la desserte
Cependant les parcelles 69, 70, 134, 138 n'ont pas d'accès direct au réseau public et cela pose problème lors des exploitations.

L'entretien de ce réseau routier forestier est en grande partie pris en charge directement par la commune étant donné qu'il s'agit de chemins ruraux.

L'état général de ces routes est convenable pour le rôle qu'il doit assurer.

Routes forestières plus particulièrement détériorées :

- la route forestière allant au château d'eau parcelle 94. L'entretien est à la charge du Syndicat Mixte de l'Echangeur.
- l'entrée de la route forestière de la Croix Jeanmeure est dégradée sur une longueur de 300 m

Nombre de places de dépôt : une vingtaine réparties sur l'ensemble de la forêt. Les plus importantes sont indiquées sur la carte en annexe 19.

Ce même plan prévoit des actions de création et de reprofilage de pistes forestières (extrait ci-après):

5.5. - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

Création de pistes : Coût estimatif : 500 euros/an

- parcelles 69 et 70 : 1500 m. La création rapide de ces pistes faciliterait grandement l'exploitation de ces deux parcelles martelées en décembre 2003. De plus, la commune vient d'acquérir des terrains pour permettre le dépôt des bois le long de la route allant de Baume-les-Dames à Esnans.
- parcelles 86 à 89 : 1050 ml

Reprofilage de pistes : Coût estimatif : 90 euros/an

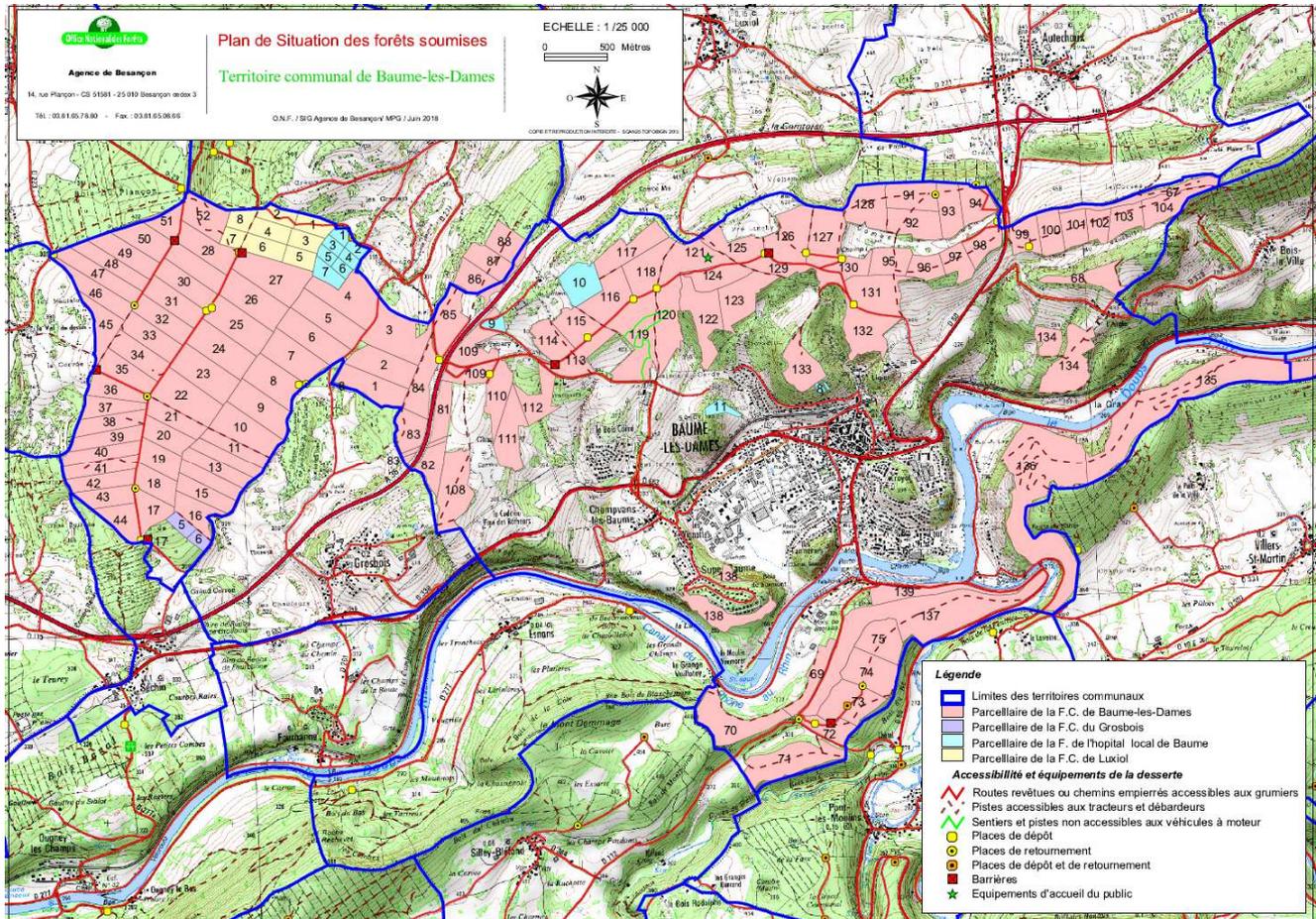
parcelles 127 et 128 : 600 ml

En cas d'opportunité de récupération de matériaux suite à l'élargissement de routes par exemples, l'empierrement sera réalisé sur :

- la piste traversant les parcelles 99 à 104 : longueur 1800 ml
- la ligne entre les parcelles 21 et 22 : longueur 550 ml
- la route forestière de la Croix de Jeanmeure (parcelles 50 et 51) : longueur 400 m.

Les autres routes forestières sont des chemins ruraux : la commune prendra directement à sa charge les éventuelles réfections.

La carte des chemins forestiers et des places de dépôts de bois figure ci-après.



V-8.5 Les prescriptions du SCOT de 2016 relatives aux espaces et activités forestiers

Les prescriptions du SCOT approuvé le 12/12/2016 relatives aux espaces et activités forestiers sont les suivantes (extraits page 12 du Document d'Orientation et d'objectif).

« La protection et la valorisation des espaces forestiers représentent des enjeux forts dans le Doubs central, où les massifs forestiers sont très importants. L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol a mis en évidence une diminution des espaces forestiers, au profit notamment des activités agricoles. Le SCOT contribue à la protection des espaces forestiers, via la limitation de la consommation foncière. Il définit des prescriptions permettant de mieux anticiper, dans les documents d'urbanisme, les besoins liés à l'exploitation forestière (bâtiments, déplacements, desserte) ».

Prescription 20 : Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux intègrent une analyse des besoins en équipements collectifs pour l'exploitation forestière, en particulier les plateformes de stockage et les équipements de transformation.

Sur la base de besoins justifiés dans les diagnostics, les documents d'urbanisme peuvent définir des espaces dédiés pour la filière bois, y compris dans les villages (cf. axe 2, partie 2).

Les documents d'urbanisme peuvent identifier des équipements liés à la filière bois qui génèrent des nuisances au cœur des villages (scieries en premier lieu). Ils peuvent prévoir des espaces pour transférer ces équipements en périphérie des parties urbanisées des communes, dans la limite d'une réutilisation des espaces d'activité ainsi libérés.

- ⇒ En l'occurrence le présent diagnostic de PLU a identifié un besoin de foncier disponible pour l'extension de l'entreprise SYSCOBOIS, entreprise de fabrication de charpente et structure bois traditionnelle et en lamellé collé sur mesure, présente dans la zone artisanale du Bois Carré. Ce besoin a été en partie satisfait par la cession de lots attenants à l'entreprise par la Communauté de Communes. Un lot a déjà été bâti en 2022-début 2023 et il reste une zone d'extension future pour cette entreprise de l'ordre de 1,6 ha.

Prescription 21 : Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux intègrent un diagnostic de mobilité des engins forestiers, en prenant en compte les activités d'exploitation et de transformation présentes sur la ou les communes concernées. Les diagnostics de mobilités concernent en particulier l'accès aux massifs, et l'accès aux équipements de stockage et de transformation.

Les projets de développement des documents d'urbanisme ne doivent pas condamner ou complexifier de manière notable des accès aux massifs forestiers exploités. Ils ne doivent pas condamner ou complexifier les possibilités d'accès aux équipements de stockage et de transformation.

Prescription 22 : Les documents d'urbanisme identifient les priorités en termes d'aménagement des dessertes forestières, en prenant en compte, quand ils existent, les plans d'aménagement et de gestion des massifs, ainsi que les schémas de desserte.

- ⇒ En l'occurrence le présent diagnostic localise les cheminements forestiers, les points de dépôts de bois et la présence de chemins qui sont devenus impraticables suite à embroussaillage. Il se réfère au Plan d'Aménagement Forestier de la Forêt communale de Baume Les Dames 2004-2023.

Prescription 23 : Les documents d'urbanisme ne peuvent pas intégrer de règlementations particulières qui viendraient limiter les possibilités d'installation des panneaux solaires en toiture des bâtiments d'exploitation et de transformation forestières.

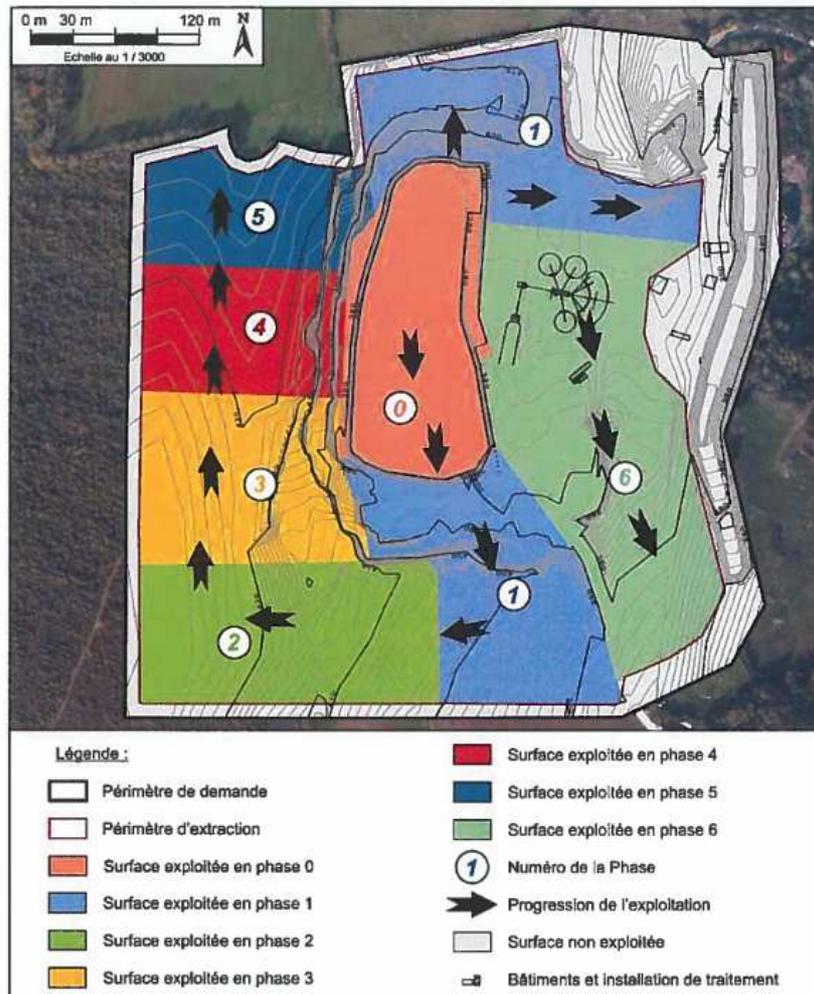
- ⇒ A intégrer dans les futurs choix du PLU

V-9 L'ACTIVITÉ D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX

Une carrière d'extraction de roches massives calcaires est présente à Baume Les Dames. Son autorisation d'exploitation initiale a été renouvelée en 2018 pour 30 ans, par l'arrêté préfectoral du Préfet du Doubs, du 13/12/2018, n°25-2018-12-13-011.

N° Etabl.	Etablissement	Lieu-dit	Dates arrêtés	Echéance	Substance	Produit	Géologie	Classe de production
E0059.0148 6	Les carrières comtoises (L2C) ex climent	La Cude	20/07/1987	20/07/2012	Calcaire	Granulats (Cf. point focus ci-dessous)	Bajocien	P3
			13/08/2012	13/08/2017				
			18/08/2017	Déc. 2048				

La moyenne annuelle de quantité de matériaux extraits commercialisables est fixée par l'autorisation d'exploiter à un plafond de 240 000 t par an.



Plan joint à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 13/12/2018

La carrière de Baume-les-Dames est implantée sur deux lieux dits : « La Cude » et « Champs Bretey », l'activité consiste à extraire des roches calcaires massives sur une superficie de 22,53 hectares.

La carrière de Baume Les Dames produit des granulats.

Les granulats sont des petits morceaux de roches dont la taille varie de 0 à 125 millimètres. Ils sont utilisés pour la construction de bâtiments et la réalisation d'ouvrages de travaux publics et de génie civil. Employés bruts pour la construction, les routes et le balast de chemin de fer par exemple, les granulats sont aussi transformés ou associés à d'autres matériaux pour fabriquer d'autres produits de construction, tels que le béton, les enrobés routiers ou les mortiers. Le secteur de la construction et des travaux publics français nécessite la production amont d'environ 400 millions de tonnes de granulats par an dont 270 millions de tonnes issus de carrière. Deux grandes catégories de granulats :

- les «roulés» issus des roches meubles alluvionnaires qui ont formé des sables ou des graviers arrondis par usure de l'eau ou au contact des glaciers ;

- les « concassés », graviers aux parois anguleuses provenant des roches massives d'origines diverses (éruptives, sédimentaires, recyclées). (Source : union nationale des industries de carrières et matériaux de construction)

Le schéma Départemental des carrières du Doubs a été approuvé par arrêté préfectoral du n°32-14 du 16 juin 1998 et mis à jour par arrêté préfectoral n° 2005-1105 02252 du 11 mai 2005.

Aujourd'hui, un schéma Régional des carrières est en cours d'élaboration afin de réunir et réviser les schémas départementaux de carrières. Des ateliers de concertation ont été menés en 2022 après une phase de diagnostic en 2020.

V-10 SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX ÉCONOMIE

SYNTHÈSE AFOM ÉCONOMIE

ATOUS

- Un taux de chômage quasi stabilisé sur le dernier recensement 2013 -2019 alors qu'il avait fortement augmenté entre 2008 et 2013. Il reste en dessous des deux grandes villes du département Besançon et Montbéliard et de l'Isle-sur-le-Doubs, et quasi identique à la moyenne de la CCDB.
- Un bon indicateur de concertation d'emploi, (surtout sachant qu'il n'inclut pourtant pas les emplois proposés dans la zone Euopolys d'Autechaux) et en constante hausse depuis 2008, ce qui signifie que Baume Les Dames accueille quotidiennement un grand nombre de travailleurs venant d'autres communes, en particulier de la CC du Doubs Baumoï, puis de la CC des Deux Vallées Vertes et de la CU Grand Besançon Métropole. Par ce phénomène, la ville s'inscrit bien dans la caractéristique d'un pôle local, la capitale du Doubs Central.
- Le nombre d'établissements marchands sur la Commune est en constante hausse de 2011 à 2020.
- La grande majorité des personnes ayant un travail sous statut d'employés, ont un poste stable (75,25%)
- Une forte représentativité du secteur non marchand dans la population active de Baume Les Dames : administration, action sociale, enseignement = 41,3% des emplois des actifs occupés résidants à Baume Les Dames au 01/01/2019. Il s'agit d'un secteur pourvoyeur d'emplois difficilement délocalisables.
- Presque 20 % des actifs baumoï travaillent dans l'industrie au 01/01/2019 (19,75%), proportion qui se maintient et même en légère hausse depuis 2006, malgré le déclin industriel national et régional de la fin des années 2000. L'industrie (qu'il s'agisse de celle présente à Baume Les Dames ou dans une autre commune), est désormais très nettement mieux représentée dans la population active Baumoïse que le secteur de la Construction qui lui n'occupe que 5,33% de la population active Baumoïse.
- Une dépendance au secteur industriel automobile du pays de Montbéliard moins importante que pour l'Est du Doubs Central, du fait de la plus grande proximité géographique avec le bassin d'emploi de Besançon. La réduction de l'activité automobile Peugeot du site de Sochaux est moins impactante pour la ville de Baume Les Dames.
- Un secteur de « commerce, transports et services divers » qui reste le second créateur d'emplois à Baume Les Dames en 2019 (après les administrations publiques, enseignement santé action sociale), et qui tend à se renforcer depuis 2008.
- Baume Les Dames est bien pourvue en commerces et services : elle est la principale polarité de services et équipements du PTER du Doubs Central.
- Un nombre important de commerces et services actifs en centre-ville de Baume Les Dames (72)
- Une bonne diversité commerciale hors besoins courants ainsi qu'un plancher commercial élevé : plus de 18 000 m² de Grandes et Moyennes surfaces spécialisées

SYNTHESE AFOM ECONOMIE

ATOOUTS (SUITE)

- Chiffre d'affaires en nette progression depuis 2019 pour la quasi-totalité des commerces ayant répondu à l'enquête de l'étude « MISSION SHOP IN / IMPACT CRISE ».
- Une association des commerçants active.
- Présence d'un observatoire de la vacance commerciale mis en œuvre en 2015 en interne au sein des services communaux.
- Un bon niveau d'implication des commerçants baumoïsiens sur le commerce numérique.
- Un centre-ville bénéficiant d'une forte densité d'équipements structurants accessibles à pied à moins de 5 mn tels que la Mairie, l'Hôpital, la Gare, la poste, un groupe scolaire...
- La filière Bois bien développée dans le Doubs Central et représentée à Baume Les Dames (entreprises de travaux forestiers, de construction de maison à ossature bois, de production de charpentes ex SYSCOBOIS).
- Certains espaces d'activités bien desservis par la route : la zone d'Europols est au droit de l'échangeur de l'A36 tandis que les zones d'activités de Bois Carré et de Champvans sont au droit de la RD 683, l'axe routier principal du Doubs Central.
- La ville est bien desservie par le train (TER + accès rapide à la LGV Rhin Rhône)
- La ville est bien pourvue en moyens de communication numérique.
-
- Un potentiel de développement pour le tourisme professionnel : en lien avec le dynamisme économique de la Ville et de la zone Europols.
- Un potentiel de développement pour le tourisme vert ou patrimonial et culturel, du fait de l'environnement naturel exceptionnel et du patrimoine de la vieille-ville principalement, avec deux aspects particuliers que sont le passage du Canal Rhin Rhône et l'EuroVéloroute n°6 et la présence du site des anciennes usines de pipes Ropp.
- Une offre d'hébergement touristique de standing avec un hôtel classé 3 étoiles et le camping du domaine de l'Aucroix classé 3 étoiles également.
- Les parcelles agricoles de Baume Les Dames ont en majorité une valeur agronomique « moyenne » et « bonne » et la filière agricole locale s'inscrit dans les signes d'identification et de qualité (AOC/AOP Comté et Morbier, et plusieurs IGP en lien avec l'activité d'élevage porcin et bovin présent sur la commune telles que Porc de Franche-Comté, saucisse de Montbéliard...).
- La Surface Agricole Utilisée des exploitations agricoles ayant leur siège à Baume Les Dames a fortement cru entre 2010 et 2020, dans un contexte général à l'échelle du Doubs lui aussi en hausse mais de manière bien moindre que la hausse spectaculaire de la SAU des exploitants baumoïsiens.

SYNTHESE AFOM ECONOMIQUE

FAIBLESSES

- La population active de Baume Les Dames a diminué entre 2008 et 2019 (décroissance démographique et vieillissement de la population). 2 774 actifs au 01/01/2019 soit 470 de moins qu'en 2008.
- Des ménages Baumoïses aux revenus un peu inférieurs que la moyenne de la Communauté de Communes du Doubs Baumoïse et nettement inférieurs à la moyenne départementale.
- L'offre commerciale repose de plus en plus sur des moyennes et grandes surfaces. Des petites cellules commerciales du centre ferment en centre-ville ou se délocalisent vers les faubourgs ou le long de la RD 683. En 2019, 27 % des locaux du centre-ville étaient d'apparence inactifs lors du recensement de l'étude MISSION SHOP IN / IMPACT CRISE (31 locaux), dont certains à des endroits stratégiques, amenant à une image négative. Une quinzaine de locaux commerciaux nécessitaient une rénovation lourde. Un certain nombre des locaux commerciaux du centre sont d'apparence peu engageante. Le centre-ville apparaît « caché » et il existe de fortes discontinuités entre les polarités commerçantes du cœur de ville, impliquant une forte dispersion de l'offre commerciale.
- La taille et la proximité de Baume Les Dames avec Besançon ne permet pas d'envisager de concurrencer directement les grandes zones commerciales d'approvisionnement de l'agglomération Bisontine.
- Un territoire urbain contraint pour de nombreux espaces économiques « intra-muros », plusieurs friches économiques et des zones économiques parfois anciennes à requalifier.
- Une baisse de l'offre d'hébergement hôtelier (suite à la fermeture de deux des quatre hôtels de la ville ces 10 dernières années)
- Une consommation de terres agricoles pour l'urbanisation conséquente ces deux dernières décennies (consommation foncière de 21 hectares selon l'OAS entre 2011 et 2021 inclus, principalement de terres agricoles)
- Autre point de vigilance : De fortes migrations économiques générant des mouvements pendulaires très importants : au 01/01/2019, 1003 actifs quittent Baume Les Dames pour aller travailler tandis que 1565 autres y entrent.

SYNTHESE AFOM ECONOMIQUE

OPPORTUNITÉS

- Le SCOT définit des zones d'Activité [ZA] stratégiques dont font partie les zones de Bois Carré et Champvans à Baume Les Dames, ainsi que la zone Europolys à Autechaux, laquelle contribue au dynamisme économique de la ville. Le SCOT de 2016 permet une certaine croissance de ces zones avec un plafond de consommation foncière de l'ordre de 40 ha au total même 'il doit être anticipé une réduction de ces surfaces suite à la Loi Climat de 2021.
- Les friches économiques à requalifier peuvent être mises à profit pour créer des espaces de mise en réseau des entreprises (NECCHIE, LA PRAIRIE), comme cela a déjà été bien amorcé et /ou être restaurées dans le cadre d'un tourisme économique par exemple (anciennes usines pipes ROPP).
- Le linéaire urbain de la RD 683 (Faubourg d'Anroz, Av. Du Général Leclerc, Av. du Président Kennedy) qui présente un très bon potentiel commercial.
- Le développement de la filière bois, d'autant qu'elle s'est nettement structurée ces dernières années sur la région et déjà bien implantée à Baume Les Dames (exemple Syscobois pour la fabrication de menuiseries bois, une chaufferie collective bois pour l'ADAPEI et la salle de réunion, deux autres chaufferies collectives etc.). Bénéficier de l'impulsion donnée par le PETR dans son programme d'actions depuis 2018.
- Les aides FISAC pour la redynamisation du centre ancien qui peuvent contribuer à l'amélioration du cadre de vie.
- La convention ORT signée en 2018 entre la Ville et plusieurs autres partenaires institutionnel dont l'État, permettant de disposer de moyens d'ingénierie et financiers pour la lutte contre la vacance de logements et des locaux commerciaux notamment.
- Prendre en compte le développement de la carrière d'extraction de granulats, dans l'optique de pérenniser une activité existante.
- Accompagner la mutation du secteur de la construction dans l'économie locale, en travaillant sur la réaffectation des sites artisanaux libérés dans la ville : reconversion de sites abandonnés en ville et proposition de nouveaux terrains dans les zones économiques dédiées de la Ville des Plateaux (Bois carré en particulier).
- Une économie présentielle qui peut être développée davantage et notamment liée à la hausse des séniors, qui génère des emplois de services et d'aide à la personne et de soutien aux petits commerces de proximité.
- S'appuyer sur la filière bois locale bien présente et globalement bien structuré, ainsi que sur la filière agricole, pour favoriser la transition énergétique à travers les filières locales (énergies renouvelables).
- Une bonne accessibilité numérique qui pourrait être mise en valeur par une meilleure communication.

MENACES

- Les délocalisations d'entreprises et commerces du centre-ville du fait des contraintes d'accessibilité, d'environnement résidentiel et du PPRI. Cela peut se transformer en opportunité de renouvellement urbain et de réduction de l'exposition aux risques naturels, si possibilité de les relocaliser dans les zones économiques de la ville voire d'Autechaux (zone Europolys).
- L'étalement urbain est une menace sur la pérennité et le développement des activités agricoles. Il convient de bien circonscrire les zones de développement avec une consommation d'espace réduite non seulement dans le respect des plafonds du SCOT mais également eu égard à la trajectoire de Zéro Artificialisation nette imposée par la Loi climat et Résilience de 2021. Prendre en compte les éventuels impacts sur des sites d'exploitations présents à proximité.
- Le développement humain, et notamment les développements liés à l'activité économique, peuvent avoir des effets négatifs sur les paysages, alors que le cadre de vie, la qualité paysagère et environnementale du Doubs Central et de Baume Les Dames, « Station Verte » et cité comtoises de caractère, sont les atouts principaux du territoire.

MENACES (SUITE)

- Le SCOT du Doubs Central identifie sur les villes pôles dont Baume Les Dames, un risque d'impact négatif des projets de développement commerciaux sur les commerces existants. Cette menace, bien identifiée par la Ville dans le cadre de différentes études, a abouti à la programmation d'actions de mise en valeur des espaces publics du centre-ville, d'accessibilité et d'amélioration du stationnement de ce dernier. Certaines de ces actions sont actuellement en début d'études opérationnelles de travaux.
- L'activité agricole à Baume Les Dames se maintient en termes de nombre d'exploitations et ces dernières tendent à disposer de plus de SAU (SAU moyenne des exploitations en hausse). Toutefois, le tissu agricole global à l'échelle du territoire du Doubs Central est relativement fragile eu égard à de profondes mutations des structures d'exploitation (notamment suite à la suppression des quotas laitiers en 2015), un enjeu de transmission de ces dernières aux nouvelles générations, aux pressions foncières (en particulier à Baume Les Dames) et aux difficultés de valorisation de la production pour la filière d'élevage de vaches laitières en mode de production dit standard (en dehors de la filière comté).
- La filière Bois est fragilisée depuis 2018 par la sécheresse et l'épidémie de Scolyte qui frappe les forêts et atteint les rendements comme la qualité des boisements.

ENJEUX ECONOMIE

Une position de pôle économique majeur à l'échelle du SCOT à conforter

Poursuivre les mutations physiques de la ville pour valoriser son centre ancien et continuer à offrir de nouvelles perspectives de développement économique sur des zones dédiées.

- Le maintien du dynamisme du pôle d'emploi de Baume Les Dames est un enjeu majeur pour la Commune et pour l'ensemble du territoire du Doubs central, sans oublier que la qualité de son environnement et de ses paysages constitue son principal atout touristique.
- Soutenir la présence des activités industrielles, via un aménagement économique répondant aux attentes des entreprises (en s'appuyant sur les ZAE de Baume Les Dames et sur la ZAE d'Europolys), et selon les opportunités, en prenant en compte la filière bois importante dans le Doubs Central et présente aussi à Baume Les Dames => **maintien des activités en place, anticiper et accompagner les mutations et pouvoir accueillir de nouvelles activités.**
- Soutenir la fonction de pôle de services et de pôle commercial de la ville de Baume Les Dames, cette vocation représentant une grande part des emplois sur place.
- Anticiper les éventuelles délocalisations d'entreprises et commerces du centre-ville, ou du fait des contraintes du PPRI et poursuivre la politique communale pour accompagner la reconversion des friches industrielle, déjà bien engagée. Pour cela il est nécessaire de disposer d'un foncier et d'un immobilier économique afin de permettre les mutations des entreprises parfois contraintes par leur situation en partie résidentielle, en zone inondables, en bordure du Doubs, etc.

ENJEUX ECONOMIE (SUITE)

- Finaliser le volet économique de la ZAC Champvans (Dames du Quin), avec des perspectives de développement pour cette dernière. Potentialités foncières plutôt artisanales et industrielles sur le nord Bois Carré et profiter de la synergie commerciale du côté de Champvans, et notamment de la vitrine commerciale aux abords du giratoire.
- Pérenniser et permettre le développement de la filière bois sur ses 3 usages (Bois d'œuvre, bois industrie et Bois Energie), notamment en proposant du foncier économique et en développant les chaufferies collectives.
- Pérenniser et permettre le développement de la filière agricole, notamment en préservant les terres agricoles mais également en permettant les nouvelles installations et dans une certaine mesure la diversification, et en soutenant les initiatives de circuits-courts.
- Maîtriser les équilibres commerciaux à l'échelle du territoire, afin de limiter l'effet négatif sur des commerces existants : poursuivre concrètement les projets engagés de requalification des principaux espaces publics du centre historique tels que ceux de réaménagement de la Place de la République, la Place de l'Abbaye, Place Saint Martin, Place de Gaulle... pour un centre historique accessible, partagé, vivant, commerçant, patrimonial, et en conséquence attractif tant au quotidien que pour le tourisme.
- Poursuivre la réalisation d'aménagements et de logements ayant pour objectif de favoriser l'accueil des séniors / personnes âgées et PMR (comme dans l'ex centre Barbier ou par le biais d'habitat collectif avec ascenseur plébiscité par les séniors).
- Proposer des solutions de petits logements ou en résidence/foyer pour les jeunes actifs (nécessité de loger les actifs dans le cadre du développement d'Eurololys).
- Développer la filière tourisme, principalement au niveau de la restauration mais aussi permettre le développement de l'accueil hôtelier ou des capacités de nuités en général, en priorité au niveau d'emplacements stratégiques du cœur historique ou du domaine d'Aucroix et pourquoi pas aussi sur le site de l'ancienne usine Ropp, en lien avec le développement des voies cyclables sur la commune suite à la révision récente de son Schéma de mobilités douces en 2022 (potentiel de développement de la captation du tourisme cyclable, vert et fluvial).

VI- LES ÉQUIPEMENTS

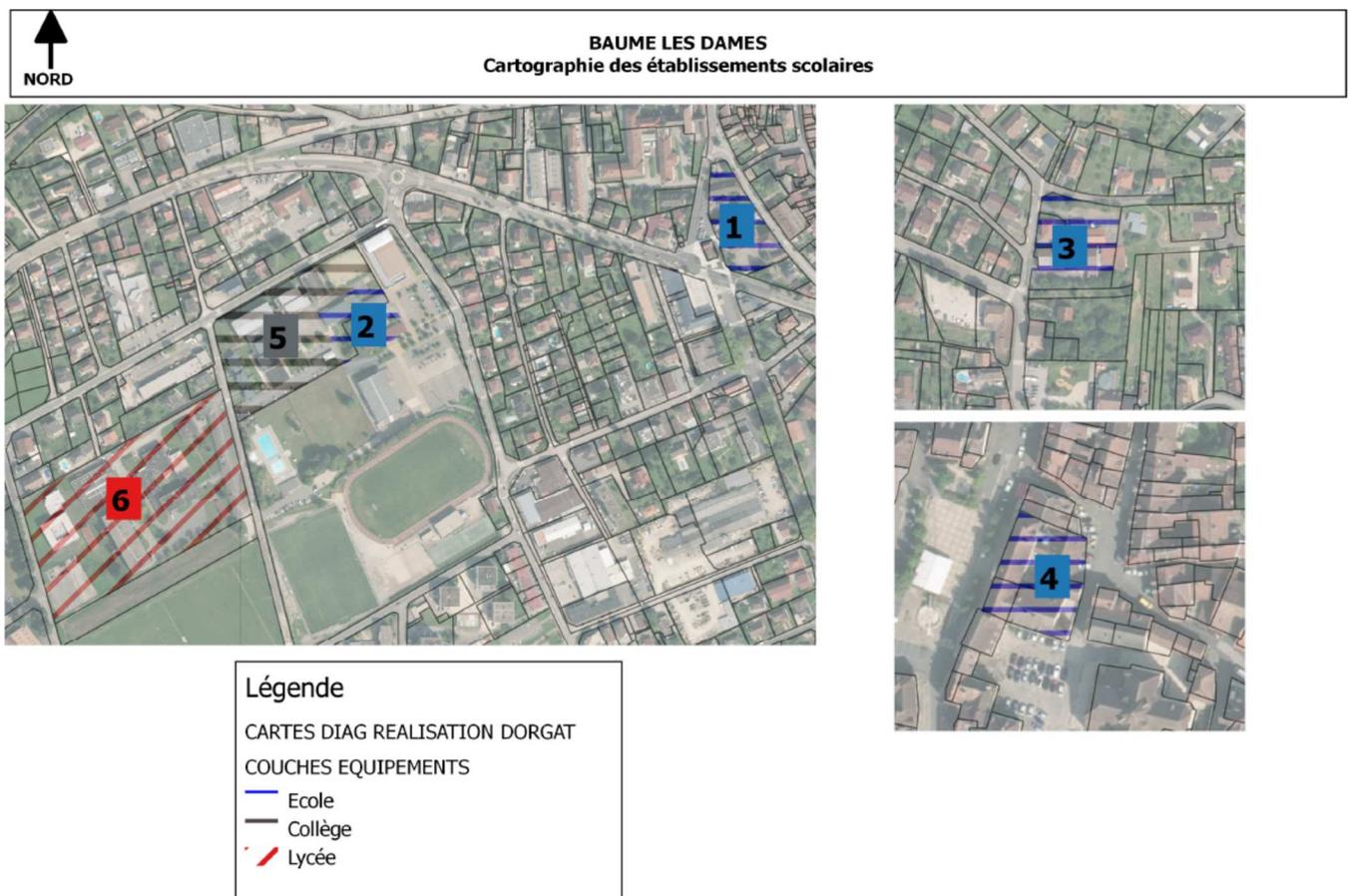
VI-1 LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

VI-1.1 Les équipements

Plusieurs établissements scolaires sont actuellement présents sur le territoire communal regroupés par sites :

1. Le site Terreaux composé de deux écoles : une école maternelle dite « du Centre » et une école élémentaire des Terreaux
2. Le site de l'école maternelle de la Prairie
3. Le site de Cour composé d'une école primaire
4. Le site de l'école élémentaire du Breuil
5. Le collège René Cassin
6. Le Lycée Professionnel Jouffroy d'Abbans

La commune ne disposant pas de lycée général et d'Université, les jeunes rejoignent à 65% Besançon.



Source : BD ORTHO © mise à disposition par la Commune - Réalisation : DORGAT

Localisation des équipements scolaires en 2018 – Source DORGAT

Dans l'attente de l'ouverture du futur groupe scolaire de Mi-Cour, prévue pour le rentrée 2023, la restauration scolaire est provisoirement installée au Centre d'Affaire et de Rencontres route d'Esnans à Baume les Dames ; les enfants y sont acheminés par bus.

La compétence scolaire et la compétence petite enfance, enfance et jeunesse appartiennent à la Communauté de Communes du Doubs Baumoïse.

Suite au besoin urgent de création d'un site de restauration et de périscolaire en remplacement du site de Barbier, à la baisse des effectifs dans divers établissements et au souhait de l'académie de réaliser des regroupements pédagogiques de taille suffisante, **un projet de groupe scolaire a débuté sur le site de Mi-Cour (début des travaux en 2021 et ouverture programmée pour la rentrée 2023-2024)**. Il regroupera toutes les écoles maternelles actuelles de Baume Les Dames ainsi que l'école primaire de Cour, l'école élémentaire de Pont-Les-Moulins, l'école élémentaire de Guillon-Les-Bains et l'école maternelle de Villers-Saint-Martin. Il accueillera également les services de périscolaire et de restauration scolaire.

Le site des Terreaux a été restructuré : comme vu précédemment les maternelles seront désormais accueillies au nouveau pôle scolaire de Mi-Cour, et les élémentaires des Terreaux sont accueillis uniquement sur le rez-de-chaussée du bâtiment depuis 1 an. Le 1er étage (aile sud) accueille le service périscolaire (dans l'attente de la construction du groupe scolaire de Mi-Cour) : ces locaux d'activités sont mutualisés avec l'école élémentaire. Les autres locaux du 1er étage sont dédiés à la Communauté de communes (grande salle de réunion occupant l'aile nord, salle d'honneur en partie centrale). Le 2ème étage est affecté aux locaux administratifs de la Communauté de communes.

La grande salle de réunion du 1er étage peut accueillir les assemblées communautaires composées de plus de 80 élus, ce qui nécessitera de dégager des espaces de stationnement suffisants.

Suite à l'ouverture du nouveau pôle scolaire de Mi-Cour le bâtiment préfabriqué aujourd'hui utilisé par l'école maternelle du Centre sera restitué à la Ville qui pourra éventuellement le réaffecter à l'accueil d'associations sur le lieu de son choix.

De même, le site actuel de Cour sera totalement fermé et les bâtiments seront restitués à la ville.

D'importants travaux de rénovation extérieure et intérieure (dont thermique) de l'école du Breuil ont été réalisés (réception en 2018). Il s'agit d'un bâtiment de caractère des années 1960.

La maternelle de la Prairie sera fermée puisque les enfants de maternelle seront tous regroupés dans le pôle scolaire de Mi-Cour. Le bâtiment préfabriqué qui les accueillait sera restitué à la Ville.



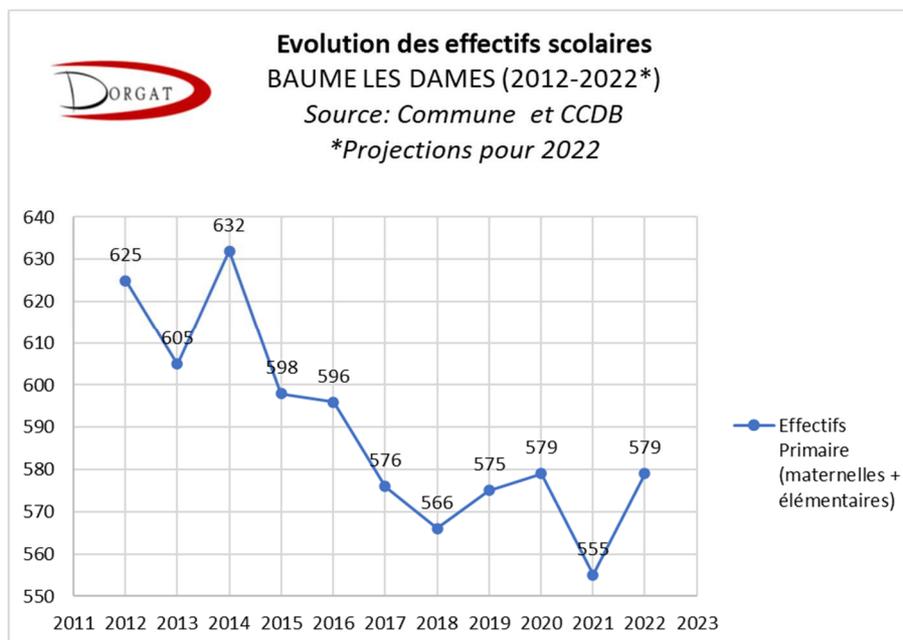
Source : Baume par cœur n°12 printemps 2019

Lors des réflexions sur cette réorganisation de la carte scolaire qui s'annonce pour les rentrées prochaines, s'est posée la question de l'intérêt de créer un établissement sur le quartier de Champvans (avec notamment le nouveau quartier La Dame du Quin), qui aurait pu aussi accueillir les enfants du quartier de Bois Carré.

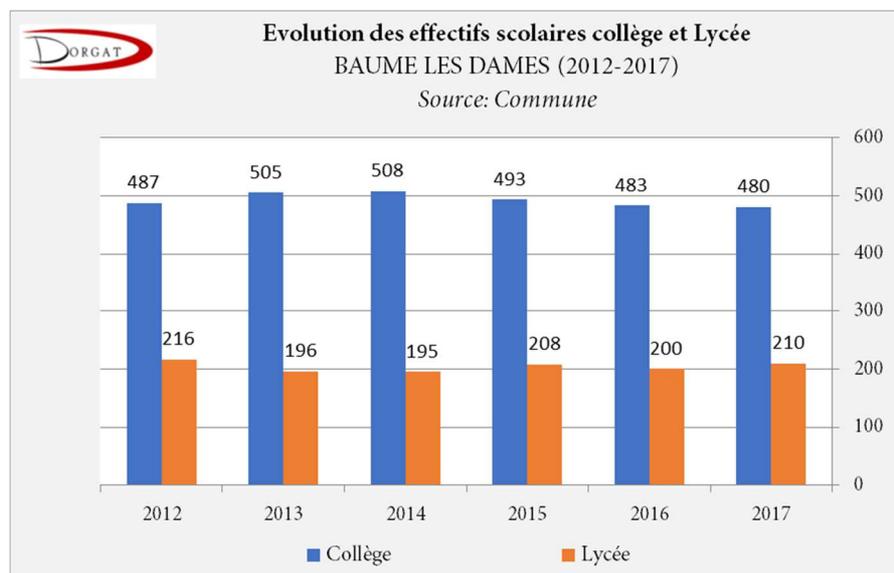
Toutefois, dans le contexte de décroissance démographique et de baisse des effectifs scolaires, la priorité a été donnée à la création de pôles de taille suffisante pour être maintenus malgré les

fluctuations d'effectifs, et ce en intégrant les enfants de communes riveraines, afin de permettre de compenser les baisses d'effectifs.

VI-1.2 Les effectifs scolaires



Évolution globale des effectifs de primaire – Source : Commune de Baume Les Dames - Réalisation : DORGAT



Évolution globale des effectifs de collège et Lycée – Source : Commune - Réalisation : DORGAT

Globalement, sur 5 ans, les effectifs scolaires se maintiennent. Toutefois la Commune voit son nombre de classe en premier cycle diminuer avec la fermeture effective d'une classe au sein de l'école de la Cour, imposant ainsi plusieurs niveaux (2) par classes. Idem aux Terreaux composée désormais de 5 classes + 1 classe ULIS.

Comme vu précédemment, les établissements de Baume Les Dames accueillent des élèves de communes riveraines et ce phénomène va s'accroître dans les années à venir avec l'accueil d'enfants de la Vallée du Cusancin.

Les projections statistiques effectuées par la Communauté de Communes du Doubs Baumoises indiquent une légère hausse des effectifs pour 2022 à environ 579 élèves (ou 525 hors regroupement mi-Cour).

Les effectifs du Lycée quant à eux se maintiennent globalement entre 2008 et 2017. L'estimation d'effectifs pour la rentrée 2023/2024 au collège indique un prévisionnel de 475 élèves. (En attente prévisionnel Lycée 2023/2024).

A noter également que la Municipalité de Baume Les Dames ainsi que le PETR du Doubs Central portent le projet de créer la première filière générale de Lycée sur Baume Les Dames. En effet, l'absence de filière d'enseignement général sur le PETR handicape lourdement le territoire et les familles, obligeant les Lycéens à quitter le territoire (vers Besançon et Montbéliard) pour suivre une scolarité en filière générale. Le projet est en cours d'études actuellement avec la Région Bourgogne Franche-Comté qui détient la compétence « Lycée ». La piste privilégiée avec la Région est celle de l'adjonction de cette nouvelle filière à l'actuel Lycée Professionnel Jouffroy D'Abbans situé sur la Commune.

Lycée professionnel Jouffroy d'Abbans – Baume-Les-Dames
Effectifs selon le mode d'hébergement (source : Rectorat)

	R 2008	R 2009	R 2010	R 2011	R 2012	R 2013	R 2014	R 2015	R 2016	R 2017
Externes	52	54	54	82	33	44	50	32	25	25
Demi-pensionnaires	125	106	100	82	102	77	72	94	97	96
Internes	58	58	81	71	81	75	83	82	80	89
Total	235	218	235	235	216	196	205	208	202	210

Tableau 3 : Évolution des effectifs scolaires – Source : Commune de Baume Les Dames

La structure pédagogique du LP Jouffroy d'Abbans – Baume-les-Dames
 (source : Rectorat)

Diplômes	R 2008	R 2009	R 2010	R 2011	R 2012	R 2013	R 2014	R 2015	R 2016	R 2017	dt 1ère année
3ème prépa pro	28	24	23	20	21	14	21	22	17	16	16
Accompagnement parcours formation (MGI)	-	-	-	-	-	-	4	2	2	0	0
Total premier cycle	28	24	23	20	21	14	25	24	19	16	16
<i>BEP Maintenance des équipements industriels (MEI)</i>	26	7	F	F	F	F	F	F	F	F	F
<i>BEP Métiers de l'électrotechnique</i>	34	13	F	F	F	F	F	F	F	F	F
<i>BEP Métiers du secrétariat</i>	26	8	F	F	F	F	F	F	F	F	F
<i>BEP Bioservices (dominante ATA)</i>	29	7	F	F	F	F	F	F	F	F	F
<i>MC Technicien ascensoriste : service et modernisation</i>	9	6	4	3	F	F	F	F	F	F	F
<i>BEP Métiers de la comptabilité</i>	17	13	F	F	F	F	F	F	F	F	F
CAP Assistant technique en milieu familial et collectif	-	14	27	19	24	24	24	21	19	19	11
Total niveau V professionnel	141	68	31	22	24	24	24	21	19	19	11
<i>Bac pro Maintenance des équipements industriels</i>	24	11	F	F	F	F	F	F	F	F	F
<i>Bac pro Pilotage des syst. de production automatisés</i>	5	2	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Bac pro 3 ans Maintenance des équipements industriels	-	38	62	69	64	59	57	63	61	62	24
Bac pro 3 ans Electrotechnique énergies équipements communicants	-	16	32	42	40	35	30	38	30	15	F
Bac pro 3 ans Métiers de l'électricité et environnements connectés	-	-	-	-	-	-	-	-	14	30	15
<i>FCIL Technicien de maintenance en parc éolien</i>	-	0	1	F	F	F	F	F	F	F	F
FCIL Technicien de la paie	-	-	8	6	13	17	15	7	0		
<i>Bac pro Secrétariat</i>	12	5	F	F	F	F	F	F	F	F	F
<i>Bac pro 3 ans Secrétariat</i>	-	7	34	35	21	6	F	F	F	F	F
<i>Bac pro Comptabilité</i>	25	12	F	F	F	F	F	F	F	F	F
<i>Bac pro 3 ans Comptabilité</i>	-	35	44	41	15	9	F	F	F	F	F
Bac pro 3 ans Gestion administration	-	-	-	-	18	32	54	55	59	57	15
Bac pro 3 ans accompagnement soins et services à la personne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Total niveau IV professionnel	66	126	181	193	171	158	156	163	164	175	65
Total général	235	218	235	235	216	196	205	208	202	210	92

Nombre Répartition des classes au sein du lycée professionnel – Source : Commune de Baume Les Dames

VI-1.3 Les mobilités et le transport scolaire

La Région Bourgogne Franche-Comté est compétente pour assurer le transport scolaire. Depuis septembre 2019, le principe de la gratuité pour tous les élèves a été étendue à toute la Bourgogne Franche Comté (hors transport dérogatoire). Le transport s'effectue principalement en bus et plus marginalement en train.

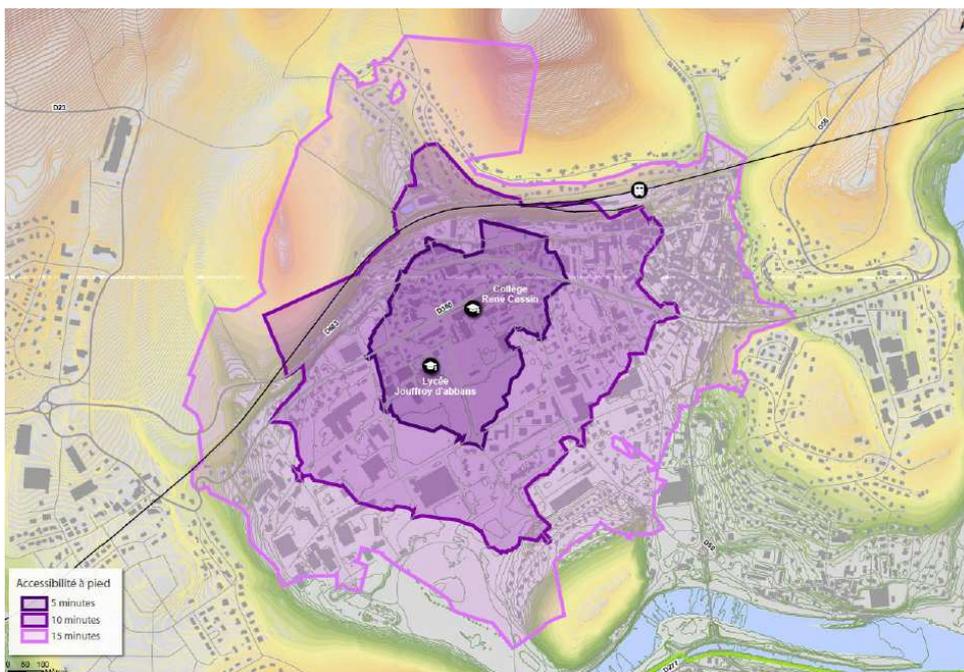
Des lignes scolaires permettent aux élèves scolarisés sur la Ville de se rendre aux différents établissements.

Le Schéma des Mobilités douces révisé par la Ville en 2022 aborde la question des mobilités scolaires : il est estimé qu'environ 523 élèves non résidants à Baume Les Dames viennent y étudier, maternelle, primaire et collège compris, soit 46% des effectifs disponibles sur la Ville⁵². 607 jeunes étudient et habitent Baume les Dames. Il est estimé par cette étude que la marche constitue un potentiel de mode de déplacement pouvant atteindre 40% d'entre eux et 20% pour le vélo. L'objectif à atteindre serait que 30% des jeunes au plus soient emmenés par les parents et 10% par les transports scolaires.

219 scolaires habitant la commune travaillent ou étudient à Besançon (90,7%), Montbéliard (5,6%) ou Belfort (3,8%).

⁵² Source : Schéma des Mobilités Douces de Baume Les Dames– rapport final 2022. Date et source des données de base non communiquées

La localisation du collège et du Lycée professionnel sur la Commune permet à 50% de la population de se situer à 15 minutes ou moins (5% sont à 5 minutes ou moins et 20% à 10 minutes ou moins). La prise en compte de la marche comme mode de rabattement au sein de ce rayon de 15 min est essentielle. Et 99% des habitants de la commune se situent à 10 min ou moins en vélo. Ainsi, la mise en place d'un maillage cyclable à l'échelle de la Ville est essentielle pour offrir une solution de déplacement souple aux collégiens et lycéens.



Isochrone de l'accessibilité à pieds du collège et du Lycée de Baume Les Dames. Source, schéma des Mobilités Douces – Rapport final 2022

Le futur groupe scolaire de Mi-Cour va impacter les rabattements à pied des élèves, rendant moins favorable l'utilisation de la marche. Toutefois, 60 % de la population restera à moins de 15 min à pied du futur établissement. Des réflexions sont en cours sur la réorganisation des bus scolaires et sur la sécurisation des nouveaux flux piétons, cyclables et bus aux abords du futur groupe. Un appel d'offre de travaux a été engagé début 2023. Une réunion publique a été tenue le 11 janvier 2023.

VI-2 LES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

La Commune de Baume Les Dames offre un large panel d'équipements culturels, de loisirs, sportifs... qui participent au cadre de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.

Baume-les-Dames est une commune particulièrement sportive, puisque plus de 1000 licences y ont été délivrées en 2016 (source Ministère des Sports).

La Commune accueille un parc d'équipements sportifs relativement important : 33 équipements sportifs selon le recensement des équipements sportifs du Ministère des sports en 2019.

Le parc est relativement riche, diversifié et moderne. En dépit de cette bonne dotation, les équipements sont soumis à une forte pression des usagers qui ne se limitent pas aux habitants de la commune, mais proviennent de tout le territoire de la CCDB, générant des charges de centralité pour la commune de Baume-les-Dames⁵³.

⁵³ Source : l'étude d'optimisation des espaces et équipements sportifs communaux – source Commune de Baume Les Dames – Réalisation MOUVENS et NOGA – dec 2020

En outre, la Commune se singularise aussi par ses équipements de sports de nature, et notamment par ses sites naturels d'escalade et ses boucles de randonnée.

Liste des principaux sites et équipements sportifs publics :

- Le gymnase Bernard Laroche (dit de la Prairie), avec une structure artificielle d'escalade et une salle de danse.
- Le gymnase et le stade Place de l'Europe, le complexe sportif le plus important de la commune (4 terrains de sport, 2 courts de tennis, 1 anneau d'athlétisme, 1 piste de saut en longueur).
- Le stade Gaston Raguin et l'ensemble de ses équipements.
- Salle ESPASS Forme, rue du Tennis (Dojo-salle de sports de combat).
- Deux salles de danse yoga, loisirs santé, rue des Chevriers ;
- Une salle de danse Grenier des Arts.
- Des équipements sportifs de la zone de loisirs :
 - o Un terrain multisport équipé de deux buts d'handball et de panneaux de basket
 - o Une piste de BMX accueillant des compétitions régionales
 - o Un skate Park
- Un boulodrome Place Jean Ferrat, accueillant des terrains de pétanque extérieur ainsi que des terrains de Boules Lyonnaises ;
- Une piscine intercommunale (un grand bassin de compétition ; un bassin familial et une patageoire) ;
- Un site d'escalade sur les falaises Baumoises ;
- La base nautique de Lonot ;
- Une salle de Tennis de Table, rue de l'Industrie.

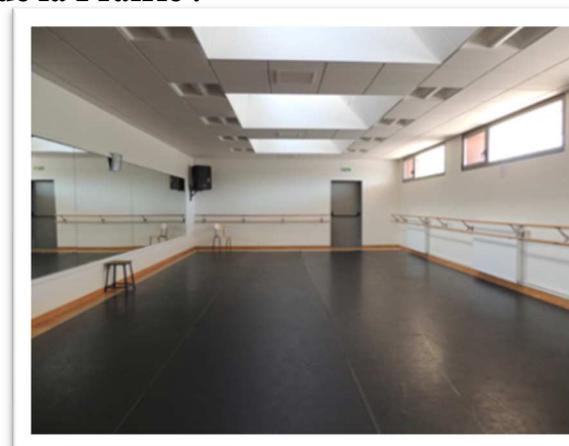
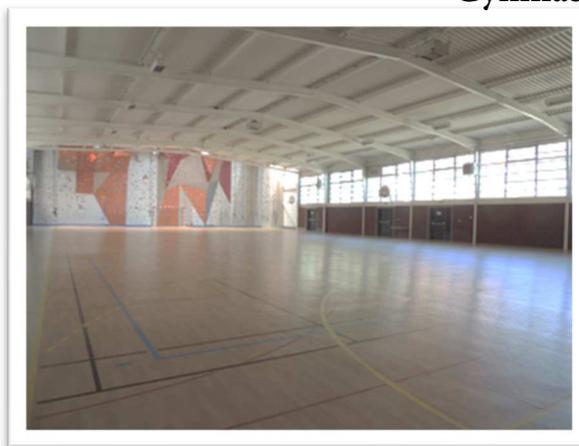


Zone de loisirs





Gymnase de la Prairie :



Complexe sportif Place de l'Europe :



Entre 2019 et 2020, **les salles et terrains sportifs ont suivi de profondes transformations avec déplacements et déménagements.**

Des solutions provisoires ont été trouvées pour reloger les structures déplacées mais, ces dernières ne correspondent pas totalement aux attentes de la commune, de l'association et de leurs licenciés. De nouvelles pistes de réflexions doivent émerger et des échanges avoir lieu entre les différents acteurs afin de répondre aux spécificités de chacun : nouvelles occupations de bâtiments, créations de nouveaux locaux, quelle est la meilleure réponse à apporter ?

Afin d'explorer ses possibilités, Baume Les Dames a procédé à une « ÉTUDE D'OPTIMISATION DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX », laquelle a rendu ses conclusions en décembre 2020. Une synthèse de la première phase de cette étude est reprise ci-après «*Les 20 principaux enseignements du diagnostic*». La seconde phase relative à l'étude des potentialités a identifié notamment les enjeux majeurs suivants⁵⁴ :

- **« Trouver des solutions pérennes pour les activités de la forme, les sports de combat et le tennis de table ;**

Les équipements sportifs constituent des facteurs clés de développement de la pratique sportive sur le territoire. Or depuis 6 ans maintenant les sports de combat et le tennis de table sont accueillis dans des équipements précaires. De la même façon les pratiques de type yoga, bien être, danse, sont éclatées entre plusieurs équipements. La salle polyvalente de la rue Chevrier est finalement la plus utilisée en raison de sa superficie alors qu'elle n'a ni vocation ni annexes sportives.

Des solutions pérennes doivent être trouvées sans quoi ces pratiques sportives pourraient à terme être remises en cause sur le territoire. Différents axes doivent donc être appréhendés :

**Optimiser l'occupation des équipements existants et requalifier si nécessaire les infrastructures (écoles maternelles, salle de danse Laroche)*

**Envisager l'extension d'équipement ou la destruction/création d'équipements*

**Renforcer les coopérations avec l'éducation nationale pour une utilisation pérennisée des équipements implantés dans les établissements scolaires, au besoin en réalisant des aménagements*

[...]

- **Améliorer le confort de pratique des équipements couverts comme des équipements extérieurs ; [...]**
- **Accompagner les évolutions démographiques et d'usages par des équipements sportifs adaptés ;**

L'évolution de pratiques marquée par le développement des activités de loisir, de forme et de bien-être combinée au vieillissement de la population doit se traduire par une réflexion de la commune de Baume les Dames sur sa politique sportive. Aujourd'hui, les clubs proposant de la compétition (handball, badminton et escalade en particulier) bénéficient d'équipements qualitatifs et d'un accès prioritaire à ces équipements.

La commune peut s'emparer de cette étude et des opportunités liées aux bâtiments scolaires pour initier un projet sportif municipal construit autour d'une ville active et sportive, sous toutes ses formes et à tous les âges de la vie.

L'existence de lieu de pratique sportive outdoor et de l'Eurovélo peut d'ailleurs être pleinement mobilisée dans cette réflexion. Plusieurs axes sont alors à envisager :

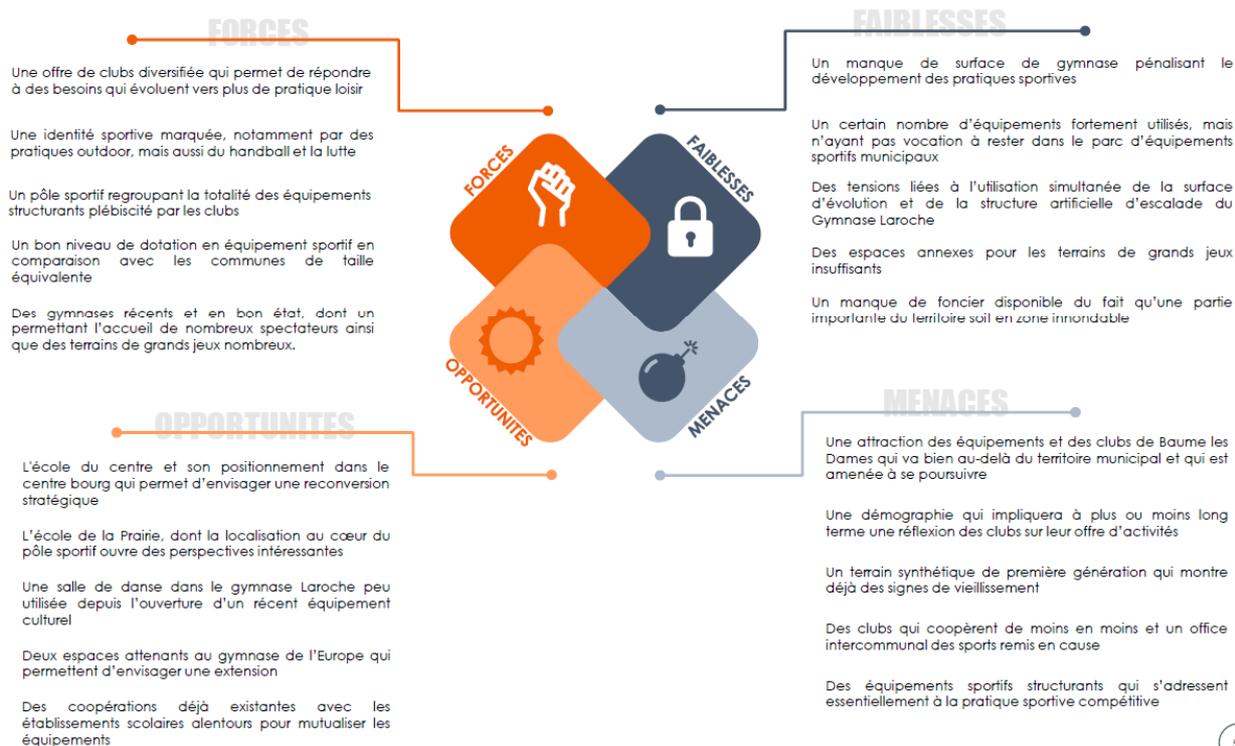
**Clarifier le projet sportif municipal, notamment au regard des pratiques loisirs (priorités d'accès aux équipements, attribution des espaces de stockage,...)*

**Envisager des reconversions de bâtiments pour accueillir les activités de la forme et du bien-être, et le cas échéant créer les annexes (sanitaires adultes) et aménagements (accessibilité PMR) nécessaires.*

**Prendre en compte les enjeux de mobilité active dans l'accès aux équipements pour faire face aux difficultés d'accessibilité et de stationnement sur les différents sites d'activités et ainsi se positionner comme une véritable «ville sportive».*

- **Des réflexions stratégiques autour des équipements scolaires qui vont prochainement se libérer dans le cadre de la création de la nouvelle Cité Scolaire de Mi-cour : école maternelle de la Pairie et École maternelle du Centre.**

⁵⁴ Extraits étude d'optimisation des espaces et équipements sportifs communaux – source Commune de Baume Les Dames – Réalisation MOUVENS et NOGA–dec 2020



50

Synthèse extraite de l'étude d'optimisation des espaces et équipements sportifs communaux – source Commune de Baume Les Dames – Réalisation MOUVENS et NOGA–dec 2020

VI-3 LES AUTRES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Il existe une forte concentration des équipements publics dans le centre ancien, tandis que le maillage des équipements scolaires est plus éclaté, tendant toutefois à se regrouper à court terme sur la rue de Mi-Cour au centre de la Commune (futur pôle scolaire dont la mise en service est prévue en 2023).

Les services publics principaux avec :

- L'Hôtel de Ville pour les services municipaux (Place de la République)
- Une antenne du Conseil Départemental du Doubs
- Le siège de la Communauté de Communes du Doubs Baumois (Promenade du Breuil), lequel devrait être transféré dans les prochaines années dans les étages de l'actuelle école primaire des Terreaux.
- Le siège du PETR du Doubs Central (rue Barbier)
- Un Office du Tourisme (place de la République)
- Une maison de service au public
- L'Hôtel des services.
- Une déchetterie, gérée par la Communauté de Communes du Doubs Baumois et pour laquelle il existe un projet d'extension.

Les équipements culturels

- Un cinéma offrant deux salles suite à de récents travaux
- La médiathèque (la bibliothèque municipale d'Autechaux a été intégrée au réseau de la médiathèque de Baume les dames)

Les équipements de la petite enfance (autres que les écoles)

- La halte-garderie La Ribambelle (Rue de l'Eglise)
- La récente micro-crèche privée située à Champvans.
- Une école Montessori est actuellement à l'étude, à Champvans également, à proximité de la micro-crèche.

Les équipements de loisirs

- Le complexe touristique du Domaine d'Aucroix
- Un arboretum réalisé en 1992
- 2 aires de jeux pour enfants (en plus de ceux de la zone de loisirs)

Les équipements de santé :

- L'hôpital local Avenue Kennedy qui a été labelisé « Hôpital de proximité le 21/12/2021. Il ne dispose pas de service d'urgences. Les urgences les plus proches sont celles de Besançon ou de Montbéliard.
- Le centre médico-social – PMI
- Une antenne de la CARSAT santé (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) anciennement CRAM, uniquement sur RDV.
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- La CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- La résidence Colisée dédiée à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

S'agissant de l'action sociale :

- Le Centre Communal d'Action Sociale
- Une permanence du CIDFF (centre national d'Information sur les droits de la femme et des Familles)
- Un conciliateur (lieu Mairie)
- Un Accueil et Solidarité Femmes (Centre Barbier)
- Une permanence en Mairie de la FNATH (association des accidentés de la vie)
- CLIC - Réseau Santé Doubs Central (pour les séniors)
- ADMR (Association du Service à Domicile en Milieu Rural)
- Un service de transport à la demande TADOU

S'agissant de la sécurité et des secours :

- Centre de secours du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). ZA Bois Carré
- Gendarmerie, promenade du Breuil.

Un mot sur les principales mutations récentes :

- Réaffectation de l'ancienne caserne de pompier

L'ancienne caserne des pompiers sur le site de l'actuelle esplanade du Breuil, a fait l'objet d'un projet de reconversion en cellules commerciales sur un bâtiment en rez-de-chaussée. La nouvelle esplanade du Breuil accueille aussi les locaux de la Communauté de Communes du Doubs Baumoïse. La nouvelle caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est située dans la zone artisanale de Bois Carré, rue sur le Chaillé.



Actuelle Esplanade du Breuil

- Grenier des Arts, pôle socio-culturel

En lieu et place d'un îlot bâti partiellement vétuste en plein centre bourg (îlot Saint Vincent), à proximité immédiate de l'Église Saint Martin (classée Monument Historique), la Municipalité a initié la création d'un pôle socioculturel intergénérationnel.

Ouvert en 2018, ce nouveau lieu bâti sur 2 niveaux et développant 800 m², intègre de nombreuses activités associatives et l'École de musique. Il est le symbole de la vitalité associative Baumoïse. Il est un lieu d'échanges et d'évènements.



- Centre Barbier

Le centre BARBIER qui accueillait jusqu'à présent des services administratifs et sociaux a été transformé en une résidence intergénérationnelle (Résidence Noëlle Gleize) de 13 logements, en majorité dédiés aux seniors (avec le bailleurs social Habitat 25).

Les services qu'il accueillait ont été transférés, pour le principal, dans l'Hôtel des Services.



À gauche l'ancien centre administratif Barbier. À droite, la nouvelle résidence Noëlle Gleize inaugurée en 2022.– Source DORGAT

- Hôtel des Services

Suite à la vente du centre Barbier, l'Hôtel des services est apparu comme une solution pérenne pour l'accueil des entités présentes jusqu'alors sur les deux bâtiments. Dès février 2018, les travaux ont démarré. Le bâtiment a été réhabilité et restructuré pour un meilleur confort de tous ses occupants : Réseau santé Doubs Central, Doubs Central, CAF, CPAM, Mission locale, salle de réunions, etc.

- Le projet de restructuration de l'Hôpital Ste Croix de Baume Les Dames

L'actuel hôpital prend place dans les locaux historiques de l'ancien Tribunal de Baume Les Dames. Il est accolé à une résidence pour personnes âgées de type EPADH, spécialisée dans l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

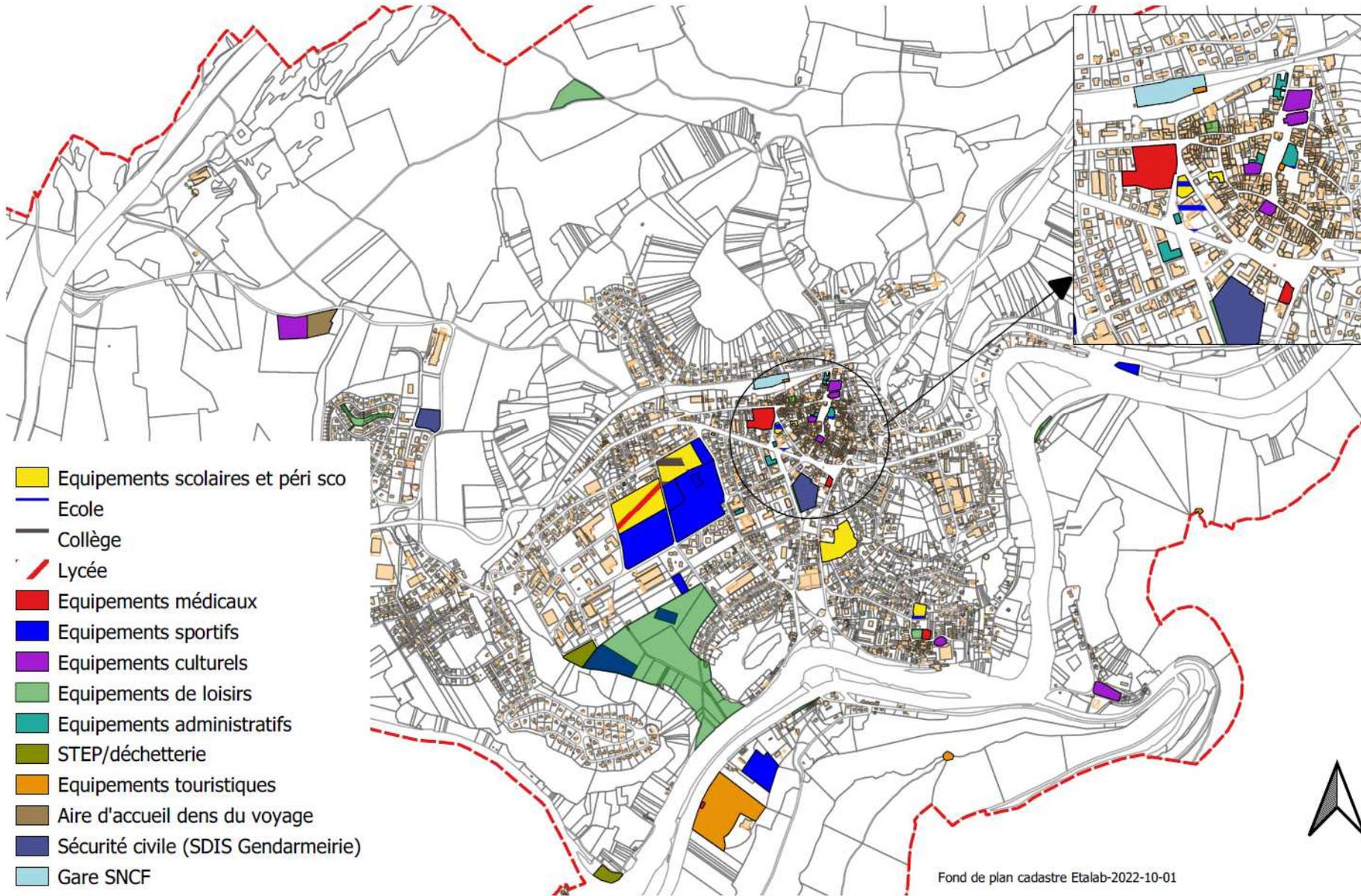
L'inadaptation de ces locaux en partie historiques, aux normes d'un centre médical ont suscité des réflexions sur la restructuration des locaux voire un déménagement dans des locaux neufs, au sein même de Baume Les Dames. A priori la piste la plus probable serait celle d'une restructuration sur site.

L'Agence Régionale de la Santé, la Direction de l'Hôpital et la Ville travaillent sur ce projet.



Hôpital local Sainte-Croix – Source: DORGAT

Carte de localisation des principaux équipements publics



VI-4 LES RÉSEAUX

VI-4.1 Le réseau d'adduction d'eau potable

VI-4.1.a La ressource

L'approvisionnement en eau sur la Commune dépend d'une délégation de service publique conclue, sur le principe du contrat d'affermage, entre la Ville et VEOLIA en novembre 2012 pour une durée de 12 ans.

La nappe alluviale et l'aquifère karstique constituent une ressource importante pour l'alimentation en eau potable des communes du secteur de Baume Les Dames. Deux captages sont présents sur le territoire en rive droite du Doubs au lieu-dit « Rue des Grottes ». Ils permettent une alimentation en eau potable via le prélèvement dans les eaux souterraines.

La Commune est alimentée en eau potable via ces deux forages (Puits Aval et Puits Amont), prévus pour délivrer un débit maximum de 300 m³/heure et de 2750m³/jour. Il n'y a pas de problèmes de surexploitations. L'alimentation de Champvans pourrait s'effectuer par le nouveau puits de Fourbanne situé au lieu-dit "Près sous Ménelot". Le débit de prélèvement de ce dernier étant fixé à 2400 m³/jour et 90 000 m³/an.

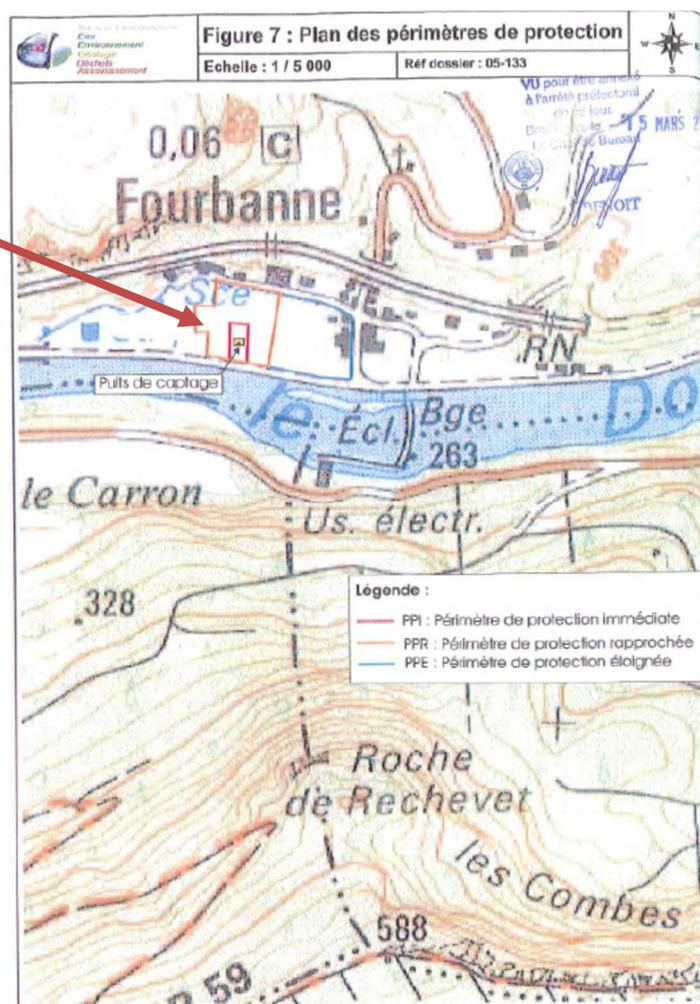
En ce qui concerne les périmètres de protection des captages, trois types de protection sont identifiées :

Puits de captage Aval 1 et Amont 2:

Type de protection	Parcelles concernées
Immédiate	N°100-101-102 section AM « Buen » N°103-104-486-488 section AM « rue des Grottes »
Rapprochée A	N°105-109 section AM « rue des Grottes » N°106 et 107 section AM « Buen » N°68 section AL « Sous Buen »
Rapprochée B	N°86 section AM « 29 rue des Grottes » N°91 section AM « 31 rue des Grottes » N°92 section AM « 33 rue des Grottes » N°93 et 94 section AM « 35 rue des Grottes » N°97-98-99 section AM « Buen » N°200-216-224-268 section AM « 37 rue des grottes » N°269-270-271-487-189 section AM "Rue des grottes"

Puits de captage de Fourbanne:

Type de protection	Parcelles concernées
Immédiate	N°26-195-196-224-226-228 section AB « Près sous Ménelot » N°222 section AB « Près de la Roye »
Rapprochée A	N°23-30 à 34- 225-227-229 « Près sous Ménelot » N°28 et 223 « Près de la Roye »



Plan des périmètres de protection du puits de captage de Fourbanne – Source: PAC Etat

Les eaux sont traitées à l'usine de Sous-Buen (pompage de 4 080 m³/j) via une désinfection au chlore gazeux. La desserte est quant à elle effectuée gravitairement par trois réservoirs :

- Croyot (348.28 m) d'une capacité de 750 m³ dessert Cour et les quartiers Est de Baume Les Dames
- Derrière Les Murs (310 m) d'une capacité de 600 m³ qui alimente la vieille ville jusqu'à la zone d'activités de la Prairie
- Chesnoy (340 m) d'une capacité de 500 m³ qui alimente la zone d'activités de la Prairie

En plus, de ces dispositifs, une liaison existe avec le réseau de la SAUR et le réservoir de Grosbois de 500 m³ afin d'alimenter les quartiers Ouest.

Deux écarts sont alimentés par une station de suppression à Saint Ligier (deux pompes de 3 et 4 m³/h).

A noter également que la ville achète parfois de l'eau à Fourbanne, au syndicat de Saint-Hilaire, mais cela reste très marginal. La ville revend parfois de l'eau pour desservir la commune de Luxiol (161 habitants).

Il peut donc être dressé le constat d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Ville, lié au fait que la nappe alluviale du Doubs et l'aquifère karstique constituent une ressource importante

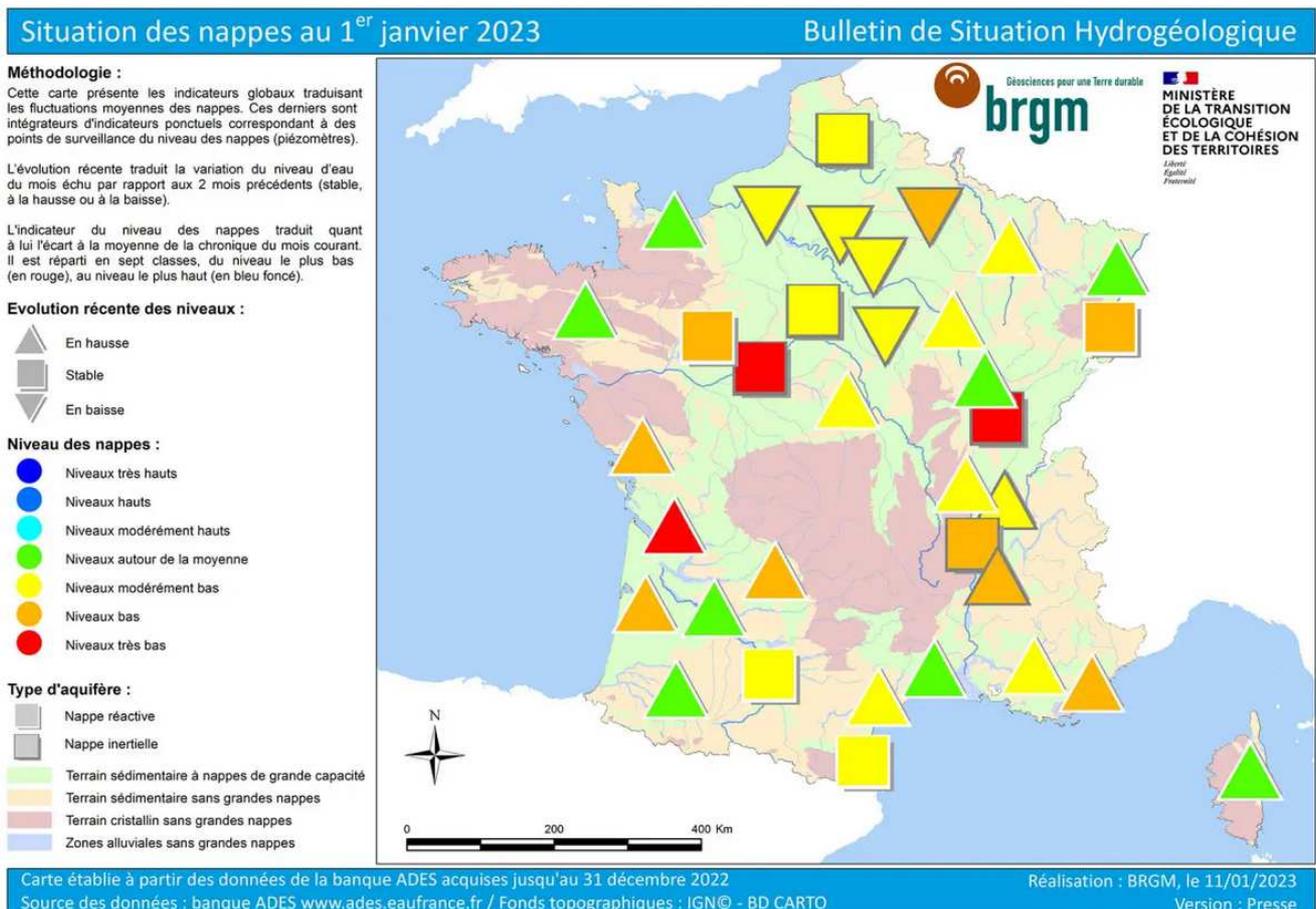
d'eau mais aussi qu'il existe plusieurs points de captage ainsi que certaines interconnexions locales entre réseaux.

Malgré ce constat positif, la Bourgogne Franche-Comté fait face depuis plusieurs années à une succession de phénomènes de sécheresse impactant le niveau des nappes phréatiques.

En effet, il ne peut être oublié la tendance globale de réchauffement climatique de la dernière décennie, ayant entraîné en Bourgogne Franche-Comté une succession d'années de sécheresse (surtout depuis 2016), sécheresse dont souffre les forêts franc-comtoises mais aussi les nappes souterraines.

Au jour de l'établissement du présent rapport, après un été 2022 particulièrement chaud et sec, qui a eu des conséquences dévastatrices en Bourgogne-Franche-Comté comme partout en France, les données relatives aux niveaux des nappes phréatiques, publiées le 13 janvier 2023 par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)⁵⁵, sont : "les niveaux restent préoccupants sur une grande partie du territoire, avec plus des trois-quarts des indicateurs affichant des niveaux modérément bas à très bas". À l'échelle de l'hexagone, ce sont pas moins de trois quarts des nappes qui se trouvent même sous les normales de saison.

À l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, les nappes dites "inertielles", c'est-à-dire les plus profondes atteignent des niveaux "très bas", selon le BRGM. "La situation se dégradant progressivement depuis le printemps et la recharge 2022-2023 peine à débuter", précise également l'organisme dans son rapport.



⁵⁵ Bulletin de situation hydrogéologique au 1er janvier 2023 du BRGM

VI-4.1.b La qualité du réseau

En 2021, l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement dresse un état des lieux du réseau d'alimentation en eau potable de Baume Les Dames⁵⁶ :

- 5138 habitants sont desservis (en 2016 : 5 448 habitants puis en baisse depuis), représentant 2 614 abonnés.
- La qualité de l'eau est jugée conforme aux mesures microbiologiques et physico-chimiques
- La longueur du réseau est de 81 km
- Le rendement sur le réseau est de 73,7% (ou 73,6% selon SISPEA⁵⁷, contre 78.3% en 2015 et 80,9% en 2018)
- L'indicateur de renouvellement du réseau d'eau potable « P107.2 » en 2021 est de 0,4%, en nette amélioration par rapport à 2018 où il était de 0,28 %⁵⁸.
- L'indicateur P106.3 relatif aux pertes moyennes en réseau en 2021 est de 4,8 m³/km/j, en légère hausse par rapport à 2018.

La Commune n'enregistre pas de problèmes d'alimentation en eau potable tant quantitatifs que qualitatifs.

Aucun problème de conformité à la suite aux différentes analyses d'eau n'a été détecté.

Seule une alerte goût dans l'eau a été relevée lors de l'été 2019. L'Agence Régionale de la Santé a fait des analyses pour tenter de trouver l'origine du goût. La forte sécheresse et le niveau bas des nappes est peut-être en cause. Ce problème n'a depuis plus été signalé.

VI-4.2 Le réseau d'assainissement

VI-4.2.a L'état du réseau d'eaux usées

La compétence assainissement regroupant la gestion des eaux usées et des eaux pluviales a été transférée par la Commune à la Communauté de Communes du Doubs Baumoises depuis le 1^{er} janvier 2023, suite à l'impulsion de la Loi NOTRe de 2015.

La commune de Baume-les-Dames dispose d'un réseau mixte, avec une structure unitaire dans la partie bourg et une partie en réseaux séparatif pour l'ensemble des extérieurs. Le système d'assainissement récupère également une partie des effluents de la commune d'Autechaux situé à environ 3 kilomètres au Nord de l'agglomération.

Suite aux conclusions du diagnostic et des études de réseaux d'assainissement réalisées par la Commune courant 2014, un plan de modernisation a été mis en œuvre afin de réduire les rejets pollués vers le milieu naturel et réduire également les arrivées d'eaux claires parasites dans les réseaux.

⁵⁶ Données du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la Commune et le rapport annuel du délégataire

⁵⁷ SISPEA : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

⁵⁸ <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/113210> - Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

Cette politique, engagée sur les hauteurs de la ville a été étendue à la zone Sud du périmètre communal (secteurs Bouvreuils / Vignottes / rue du Tennis / Rainettes). C'est ainsi que courant 2015, un collecteur séparatif des eaux usées a été réalisé Rue des Bouvreuils et Rue du Tennis, de même qu'un ensemble d'ouvrages de captage des eaux et une conduite de refoulement sur le secteur rainette.

En 2020, suite au schéma directeur d'assainissement, une nouvelle étude a été menée afin de définir **un programme de modernisation pluriannuel pour réduire les dysfonctionnements observés** et surcoûts d'exploitation qui en découlent et limiter les rejets de polluants pour respecter la réglementation en vigueur. Ce programme de modernisation comprend des modifications de réseaux et ouvrages hydrauliques, la mise en séparatif de certains secteurs, la suppression de points de déversement, la création d'un bassin de stockage restitution sur le secteur Jouffroy d'Abbans ou encore la création d'un poste de refoulement (PR) sur le secteur Cour.

Les principaux travaux prévus dans le cadre du projet sont les suivants :

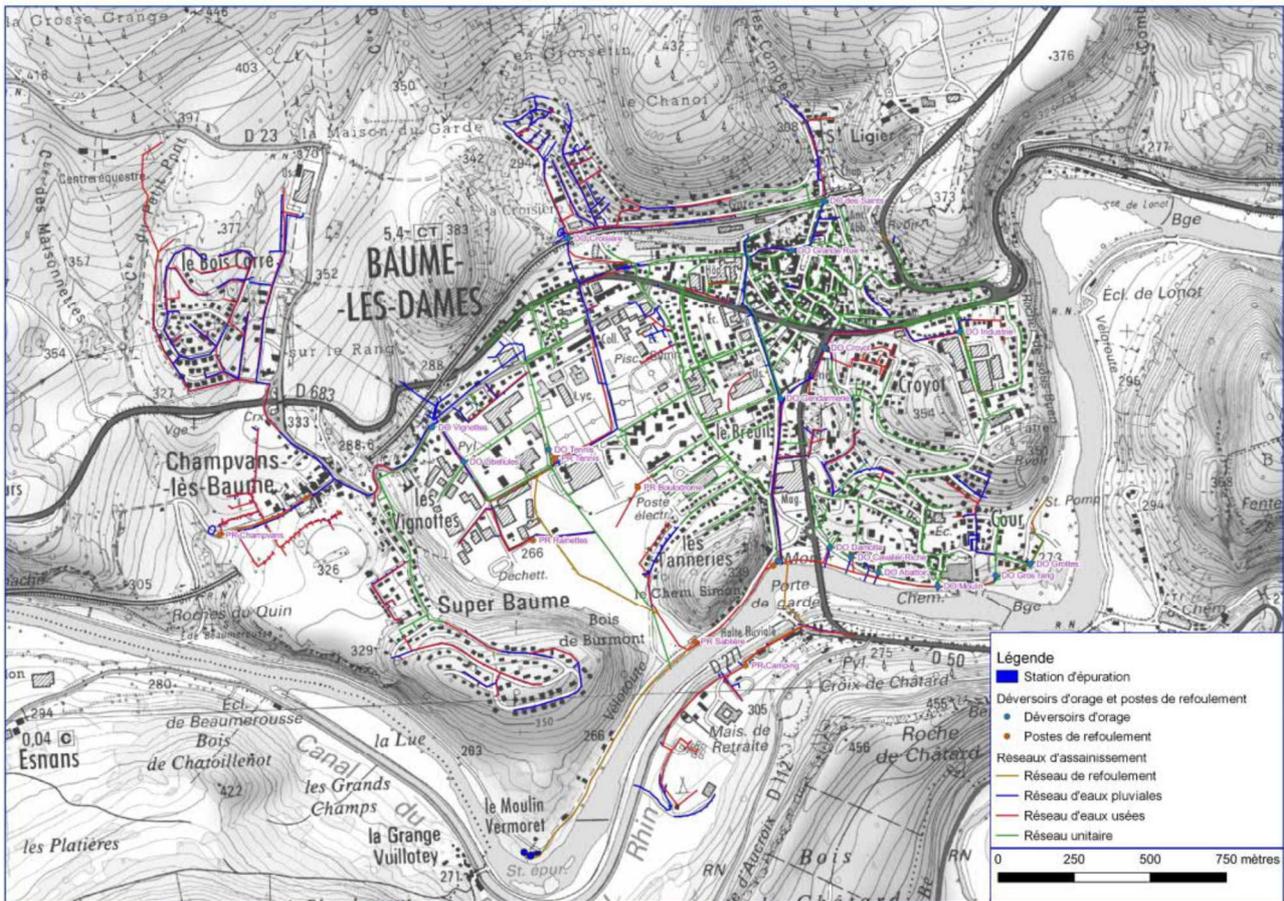
- Création d'un bassin de stockage restitution sur le secteur Jouffroy d'Abbans pour récupérer le premier flux de pollution des bassins versants drainés par le PR Jouffroy d'Abbans notamment par temps de pluie. Les études opérationnelles de la création de ce dernier ont été réalisées. Le bassin devrait être opérationnel en 2024.
- Délocalisation du PR Jouffroy d'Abbans sur le site d'implantation du bassin de stockage restitution pour refouler les eaux usées acheminées sur le bassin d'orage et le vider notamment par temps de pluie, avec conduite de refoulement vers le réseau d'assainissement collectif,
- Suppression du DO Gendarmerie pour empêcher les déversements d'eaux usées vers le Doubs par temps de pluie et reprise du réseau de collecte en aval du DO avec augmentation de section pour envoyer les eaux usées des bassins versants drainés par le DO Gendarmerie sur le bassin d'orage,
- Création d'un PR avec réseau de refoulement sur le secteur Cour pour envoyer les eaux usées de la partie basse du secteur Cour sur le bassin de stockage restitution,
- Modification du réseau de collecte sur la rue du Moulin pour acheminer les effluents de la partie basse du secteur Cour sur le PR Cour et suppression de quatre DO sur le secteur Cour pour éviter des déversements d'eaux usées vers le Doubs,
- Création d'un réseau de collecte sur l'avenue des Docteurs Butterlin pour collecter les eaux usées de la partie haute du secteur Cour et les acheminer directement sur le bassin de stockage restitution,
- Adaptation du Collecteur unitaire promenade du Breuil : T180 pour l'alimentation et trop-plein du BSR,
- Dévoiement du T150 pluvial promenade du Breuil et interception des réseaux d'assainissement vers le BSR,
- Prolongation du réseau de refoulement du PR Camping avant déconstruction du PR Jouffroy d'Abbans,
- Installation d'électrovannes sur des ouvrages du secteur Cour pour empêcher les intrusions du Doubs dans le réseau de collecte.

Le bassin d'orage et le PR Cour seront installés dans la zone inondable du Doubs.

Les DO et trop-pleins de PR situés sur des réseaux de collecte des eaux usées recevant des charges polluantes comprises entre 120 et 600 kg/j de DBO5 feront l'objet d'une surveillance permettant de suivre les temps de déversement et d'estimer les volumes rejetés.

Le projet contribuera à l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux du Doubs.

Les plans de réseaux constituent une annexe du PLU. Une réduction du plan de réseau figure ci-dessous pour information.



VI-4.2.b La station d'épuration

Les eaux usées de Baume Les Dames sont acheminées vers la station d'épuration mise en service le 31/12/2001. D'une capacité de 8000 équivalents habitants, avec un débit de référence de 4600 m³/j, elle traite les eaux usées des Communes de Baume Les Dames et d'Autechaux.

La technologie de traitement mise en place est une boue activée à aération prolongée.

La gestion des eaux usées était jusqu'alors assurée par la Commune en régie directe.

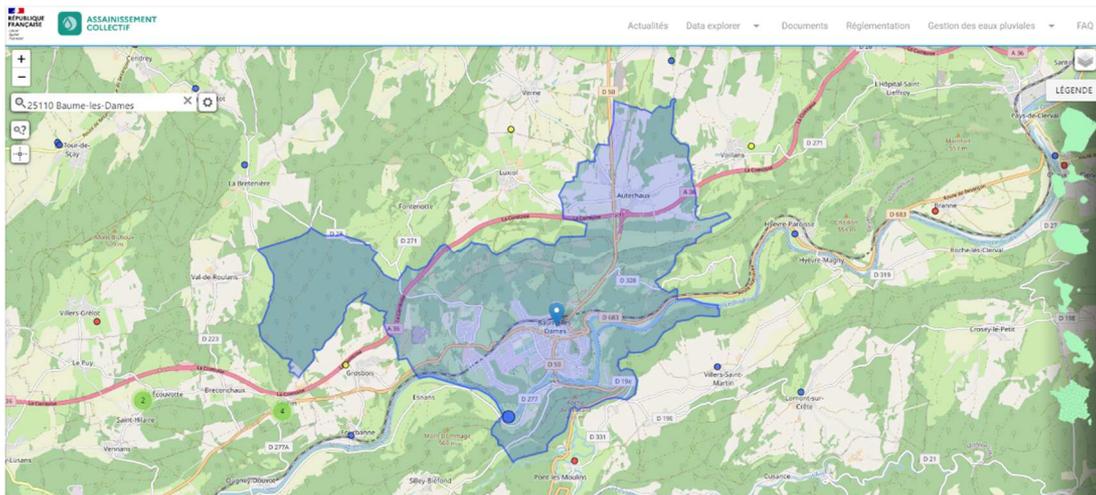
A compter du 01 janvier 2023, cette gestion est assurée par la Communauté de communes du Doubs baumois à la suite du transfert de la compétence Assainissement. Selon le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif, en 2021, les rejets sont totalement conformes aux prescriptions, que ce soit en concentration ou en pourcentage d'abattement ou en qualité d'effluent rejeté.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 102 habitants sur le territoire de la commune soit un taux de desserte de 96% d'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Une réflexion sur la modernisation est souhaitable au vu de l'année de mise en service de l'installation.



Localisation de la STEP de Baume les Dames – Portail d'information sur l'assainissement collectif – Ministère de la Transition écologique



Zone globale de collecte de la STEU – Source : Portail d'information sur l'assainissement collectif – Ministère de la Transition écologique

En 2021, la charge maximale de la station en entrée était de 3373 EH (contre 5600 en 2020) avec un débit moyen entrant de 1756 m3/j (contre 1570 m3/j en 2020).

A noter également que la zone d'activités économiques Europolys I, II et III, située à Autechaux, est également reliée à la STEP et compte, en 2022, 26 entreprises sur place ainsi que 968 emplois. En 2023, il devrait y avoir 30 entreprises pour 1 000 emplois à Europolys.

Les industries et artisans présents sur le territoire des communes raccordées ne déversent pas d'effluents non-domestiques dans le réseau de collecte. Certaines entreprises possèdent une unité spécifique de traitement des eaux de process. Le déversement des eaux traitées se fait dans le réseau d'eaux pluviales de la collectivité.

Les boues produites sont toutes destinées à l'épandage, les rejets sont quant à eux effectués dans le milieu récepteur du Doubs. En 2022, la station a été équipée d'un nouveau système de presse à boue.

Données Clés 2021

Station de BAUME LES DAMES

Charge maximale en entrée :

3 373 EH

Capacité nominale : 8 000 EH

Débit arrivant à la station

Valeur moyenne : 1 756 m3/j

Percentile95 : 3 488 m3/j

Débit de référence retenu :

3 488 m3/j

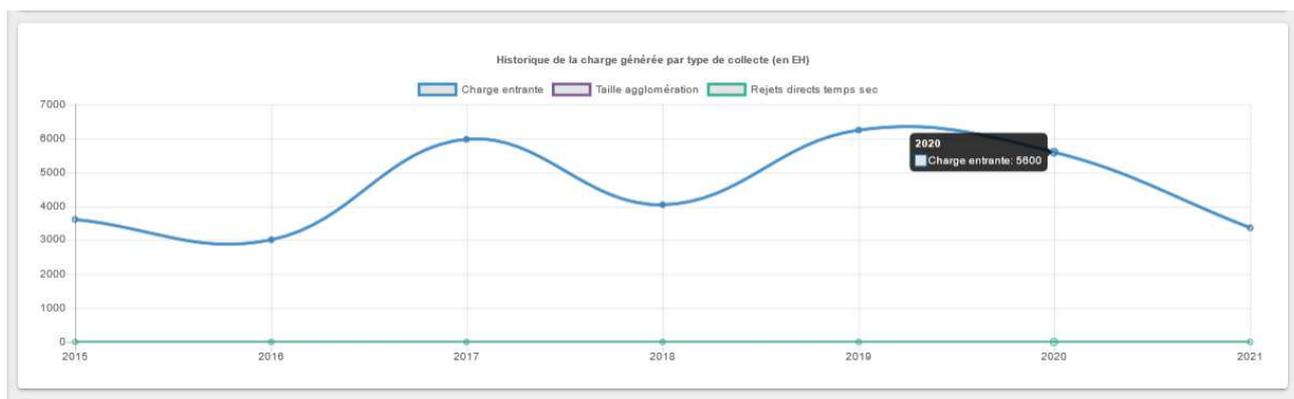
Production de boues : 93 TMS/an

Résultats des conformités

Conformité équipement : oui

Conformité performance : oui

Conformité relative au rejet approprié au milieu récepteur (agglomération de moins de 2 000 EH) : sans objet



Historique de la charge générée par type de collecte de la Station d'épuration de Baume Les Dames– Source : Portail d'information sur l'assainissement collectif – Ministère de la Transition écologique

VI-4.2.c Le zonage d'assainissement

Le 17 septembre 2003, la Commune a adopté son zonage d'assainissement qui classe en assainissement collectif l'ensemble du secteur aggloméré de la Commune. Plusieurs zones ont été identifiées en secteurs non collectifs :

- Les Granges Vuillotey
- Le secteur de Lonot
- La Grange Ravey (Assainissement autonome regroupé)
- Le hameau de l'Aigle
- Le moulin Vermoret à son extrémité
- Le secteur de Baumerousse.

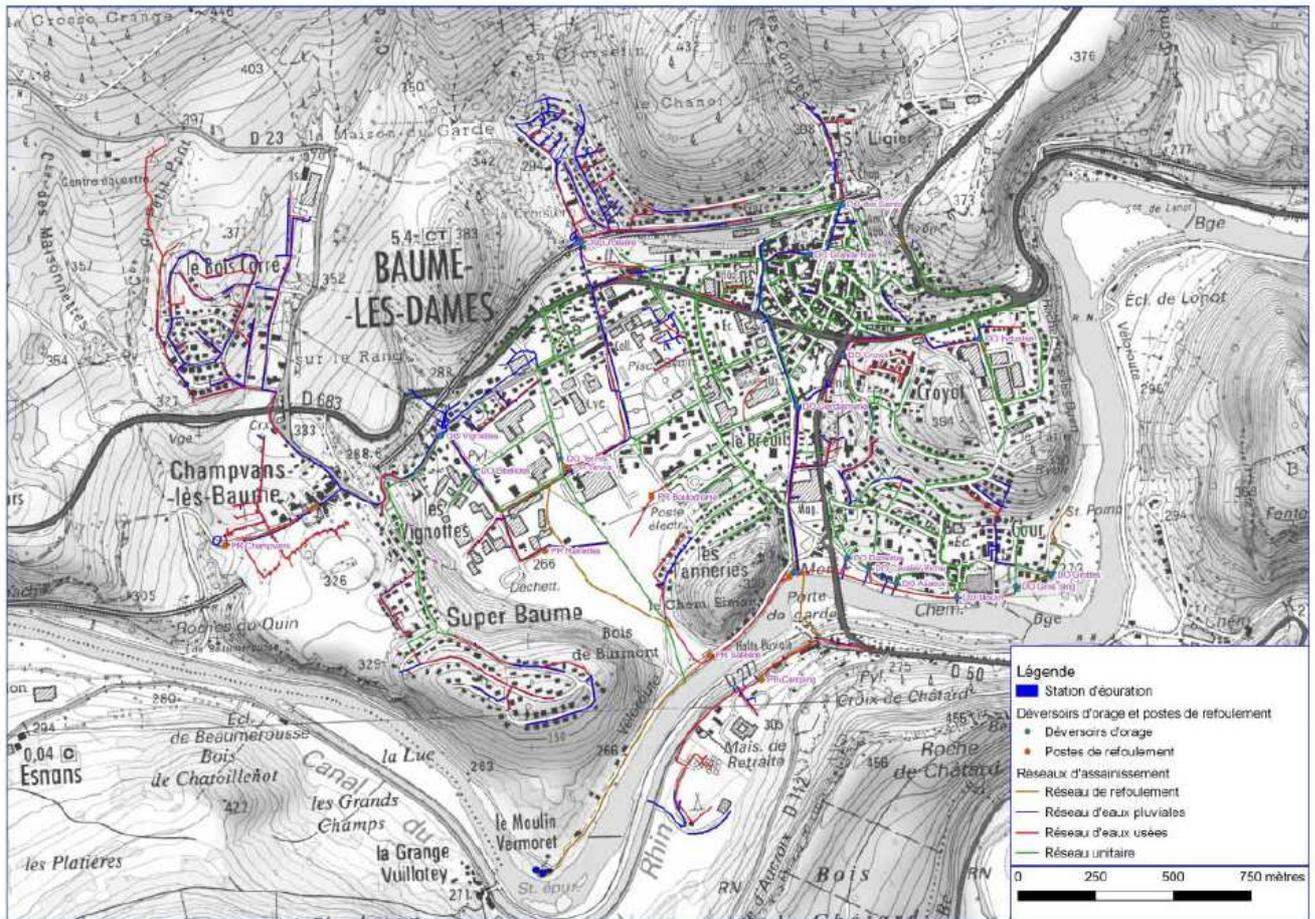
VI-4.2.d La gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales se fait à la parcelle, les eaux de voiries sont rejetées dans le réseau unitaire ou pluvial après traitement primaire.

Plusieurs bassins sont présents sur le système d'assainissement de la commune afin de gérer au mieux les eaux pluviales : l'un à Champvans, l'autre au lieu-dit La Croisière.

16 déversoirs d'orage sont présents sur le réseau d'assainissement à Baume Les Dames.

Les études menées dans le cadre du Schéma directeur de l'assainissement collectif et diagnostic des réseaux en 2020 ont identifié les problématiques principales du réseau d'eaux pluviales de la Commune, en lien avec le réseau d'eaux usées. Il en découle une série de proposition de travaux d'amélioration cités ci-avant au paragraphe relatif au réseau d'eaux usées, dont certains ont déjà commencés à être mis en œuvre comme la création d'un bassin d'orage place Jouffroy d'Abbas.



Réduction du plan schématique du réseau d'assainissement sur la Commune : Source Rapport de diagnostic du Schéma Directeur de l'Assainissement collectif et diagnostic des réseaux de Baume Les Dames du 02/03/2020

Nota : Un plan du réseau en grand format figure dans les annexes sanitaires du PLU conformément au code de l'Urbanisme.

VI-4.3 Les transports collectifs

Il n'existe pas de réseau de transport urbain à Baume Les Dames. D'une manière générale le territoire du Doubs central ne dispose pas de ligne régulière de bus (hormis le transport scolaire).

Toutefois, il existe un service de transport à la demande TADOU. Ce service né en 2005 est mis à disposition de tous les habitants du territoire et dessert l'ensemble des communes ainsi que des arrêts de bus du Réseau GINKO (Réseau de bus de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon).



Les réservations sont gérées avec un logiciel d'optimisation du déplacement pour réduire le nombre de kilomètres parcourus et favoriser les regroupements de voyageurs dans un même véhicule. De plus, des tarifications préférentielles sont réalisées pour encourager le regroupement volontaire des usagers. Notons également la mise en place d'un forfait flexibilité permettant à n'importe quel usager de se greffer à une course existante avec un tarif très attractif.

La région propose des lignes de bus MOBIGO mais sur les 8 lignes desservant le département, aucune ne dessert Baume Les Dames.

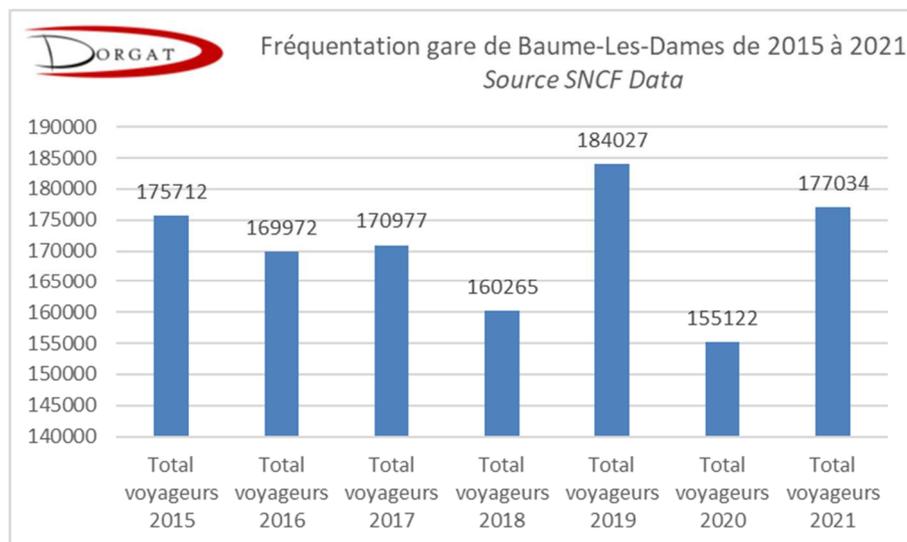
Pour les transports scolaires, confère page 167.

Concernant le transport ferré, la Commune est dotée d'une gare, sur la ligne de chemin de fer Besançon — Belfort (ligne 85200). Elle permet de raccorder Baume Les Dames à la **LGV Rhin Rhône** indirectement (ligne de chemin de fer à Grande vitesse Besançon – Montbéliard/Belfort). En effet la ville de Baume Les Dames est située sur l'axe de la LGV Rhin Rhône mais n'est pas desservie directement par ce dernier. Il faut tout d'abord rejoindre par TER les gares TGV de Besançon et Montbéliard/Belfort. 40 trains passent en semaine à la gare ce qui permet une bonne desserte des principales agglomérations du département et peut ainsi être utilisés par les actifs et scolaires pour aller à Besançon et Montbéliard notamment :

- Plusieurs TER par jour, avec une fréquence de l'ordre d'une heure et demie ou deux heures environ, rejoignent Besançon ou Belfort.
- 4 trains directs par jour permettent également de rejoindre Lyon-Perrache en un peu plus de 3 heures au départ de Baume Les Dames. La ville de Lons-Le-Saunier est accessible en 1h30 via un TER toutes les deux heures.

La gare ne dispose pas de guichet mais d'un distributeur de billets régionaux automatique.

En 2021, la gare a accueilli 177 034 voyageurs⁵⁹. Cette fréquentation est très irrégulière depuis 2018 avec de fortes variations d'une année sur l'autre. Les travaux sur les lignes ces dernières années, les retards et le manque de wagons semblent contribuer à cette irrégularité. Malgré tout, les années 2019 et 2021 enregistrent une fréquentation supérieure à la moyenne des années 2015 à 2017.



Fréquentation de la Gare de Baume les Dames de 2015 à 2021 (voyageurs). Source SNCF Data. Réalisation DORGAT

L'analyse fonctionnelle de la Gare est traitée dans la partie « Diagnostic urbain » (accessibilité piétons- véhicules, stationnements, coupures...)

VI-4.4 Les autres réseaux

VI-4.4.a L'Aménagement numérique

D'après les informations mises à disposition sur le site internet du Syndicat **Doubs Thd, Baume-les Dames est couverte par l'internet Très Haut Débit depuis 2016.**

⁵⁹ Source SNCF Open data

Le Plan France Très Haut Débit, relayé à l'échelon départemental au sein des différents SDTAN (schémas directeurs territoriaux d'aménagement du numérique), prévoit une couverture très haut débit quasiment totale dans chaque département d'ici 2025 à 2030.

Le département du Doubs a élaboré un Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) en février 2012, lequel fixe les orientations d'action publique en la matière. L'objectif est de permettre l'accès au Très Haut Débit sur l'intégralité de son territoire d'ici 2023. Ce schéma est en révision actuellement.

Le programme d'aménagement numérique retenu prévoit en particulier l'intégration d'un réflexe numérique dans la politique d'aménagement, les travaux, afin de préparer au mieux l'arrivée de la fibre jusqu'aux foyers et l'intégration de l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme des collectivités. Le Département a porté à la connaissance de la Commune son souhait de voir intégrer dans le futur règlement du PLU la desserte par les réseaux de communication électroniques.

Pour porter les objectifs de ce SDDAN, le Conseil général du Doubs d'alors et les communautés de communes se sont réunis en un « **Syndicat mixte Doubs très haut débit** » le 3 avril 2013. Ce dernier a mis en place une Délégation de Service Public (DSP). La société Doubs la fibre, filiale du Groupe Altitude Infrastructure, est la société dédiée au projet, chargée de l'exploitation et de la commercialisation du réseau. **Il s'agit d'un réseau 100% fibre optique.**

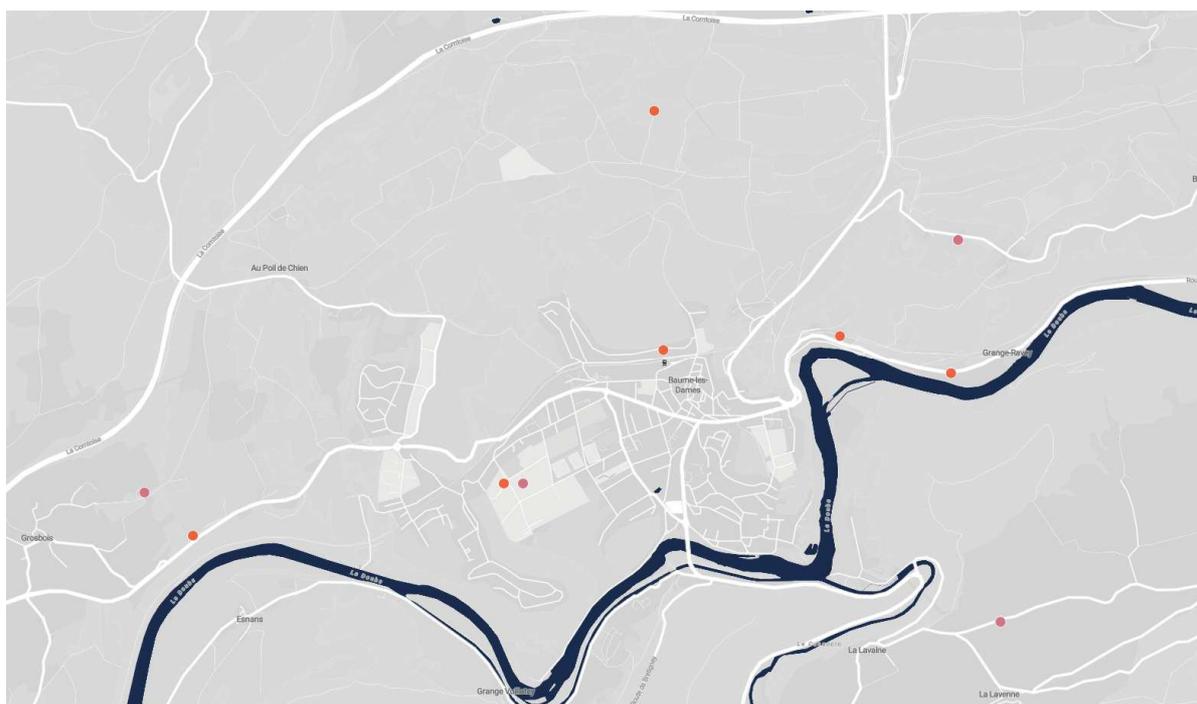
Le niveau de desserte à Baume Les Dames est très bon. Toute la ville est desservie par la fibre optique même s'il peut se présenter quelques difficultés ponctuelles de raccordement. Les usagers ne sont par ailleurs pas toujours bien informés de la liste des opérateurs qui proposent les branchements en fibre optique. Il convient alors de contacter le syndicat Doubs Thd précité, basé à Besançon.

VI-4.4.b Téléphonie mobile

La gestion du réseau de téléphonie-Internet fait partie des compétences de la Communauté de Communes du Doubs Baumoises. D'après le site internet www.cartoradio.fr, la Commune dispose d'un faisceau hertzien principalement géré par Orange et proposant un réseau desservant le bourg. Les extérieurs disposent d'un réseau de téléphonie moins performant.

7 ouvrages de téléphonie sont localisés sur la Commune.

Free Mobile projette en 2022 l'installation d'une station relais sur le pylône situé : Lieu-dit : CORVÉE SUR LA FONTAINE 25110 BAUME LES DAMES et émettant dans les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture en internet haut et très haut débit de la commune en 3G/4G/5G.



Localisation des antennes mobiles source : ariase.com. Carte éditée par Bemove sur la base des données 2G/3G/4G de l'ANFR du 21/12/2022 et des données 5G de l'ARCEP du 30/09/2022. (© OpenStreetMap Contributors - Jawg)

VI-4.4.c Réseau d'électricité

Le réseau de transport et de distribution :

Les réseaux d'électricité et de gaz sont gérés par ERDF – GRDF. La commune de Baume Les Dames est rattachée aujourd'hui au Syndicat intercommunal d'électricité de Labergement Sainte-Marie.

Deux lignes électriques traversent le territoire communal:

- Baume-les-Dames Palente, 63 kV
- Baume-les-Dames Douvot, 63 kV



Tracé de la Ligne HTB sur Baume Les Dames – Source: PAC Etat

L'énergie hydraulique :

L'énergie hydraulique a été utilisée par le passé à Cour pour les usines de tissage, filature et fabrication de pipes. Il existe encore aujourd'hui une microcentrale utilisée sur la Commune, au bord du Doubs rue du Moulin, à l'arrière de la grande cheminée de la bâtisse.

L'énergie éolienne

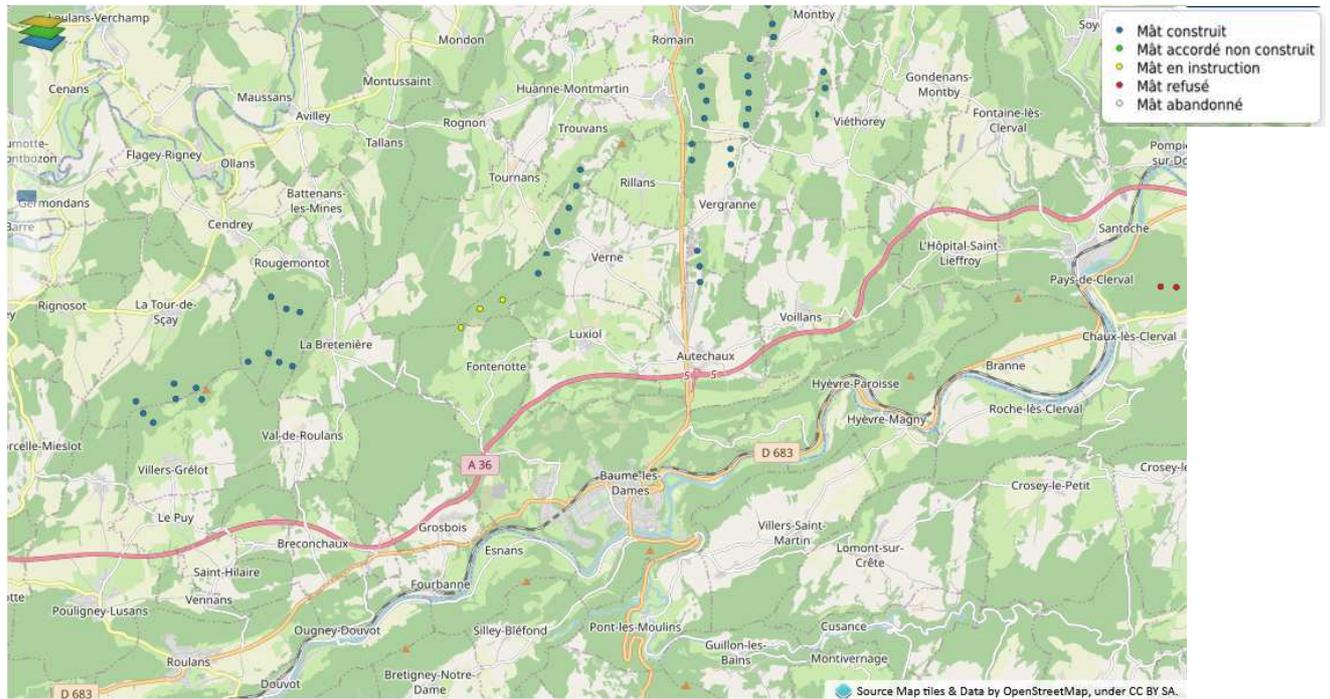
Baume Les Dames est couverte par le Schéma Régional Éolien (SRE)⁶⁰ de Franche Comté a été approuvé le 8 octobre 2012. Indirectement, par le biais du SCOT qui le prend en compte, le PLU prendra en compte ce schéma qui identifie **plusieurs communes favorables à l'éolien, dont Baume Les Dames, mais avec des secteurs d'exclusion**. Ces dernières sont relatives à la présence d'arrêtés de protection du biotope présents à Baume Les Dames et au site classé de la Vallée du Cusansin. Il n'existe pas de mats sur Baume Les Dames mais plusieurs parcs éoliens à proximité :

- Le Parc de Rougement-Baume 1 et 2 de 29 éoliennes dont les plus proches se trouvent au nord de la Commune riveraine AUTECHAUX.
- Le Parc éolien de Vaite et Bussières, de 14 éoliennes sur les communes riveraines de LA BRETENIERE et VAL DE ROUHANS
- Le parc éolien de la Cote d'Armont, de 7 éoliennes vers CLERVAL.
- Le parc éolien des Monts du Lomont de 11 éoliennes à GROSEY LE GRAND et RAHON

⁶⁰ Le Schéma Régional Éolien (SRE) est un volet annexé au SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie), qui a pour objectif de définir des zones favorables au développement de l'éolien, c'est-à-dire qui concilient les objectifs énergétiques avec les enjeux environnementaux. Il identifie « les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Il établit la liste des communes dans lesquelles sont situées ces zones. Les territoires de ces communes constituent les délimitations territoriales du schéma régional éolien au sens de l'article L. 314-9 du code de l'énergie. » (Article R222-2 du Code de l'environnement).

- Le parc éolien du Lomont 1 et 2, de 10 éoliennes vers VALONNE

A ce jour aucun projet éolien n'est connu sur Baume Les Dames, sachant que la Commune fait partie, au sens Schéma Régional Éolien arrêté le 8 octobre 2012, des communes favorables comportant des secteurs d'exclusion.



Localisation des mâts éoliens existants ou en instruction au 04/01/2023 – Source IDEOBFC

L'énergie solaire :

Il n'existe pas de parc photovoltaïque au sol sur le territoire communal.

Le registre national des installations de production d'électricité et de stockage mis à jour au 18 octobre 2022 recense sur la commune :

- Une installation de puissance maximale installée de 90 KW
- 39 installations de puissance maximale de moins de 36 KW

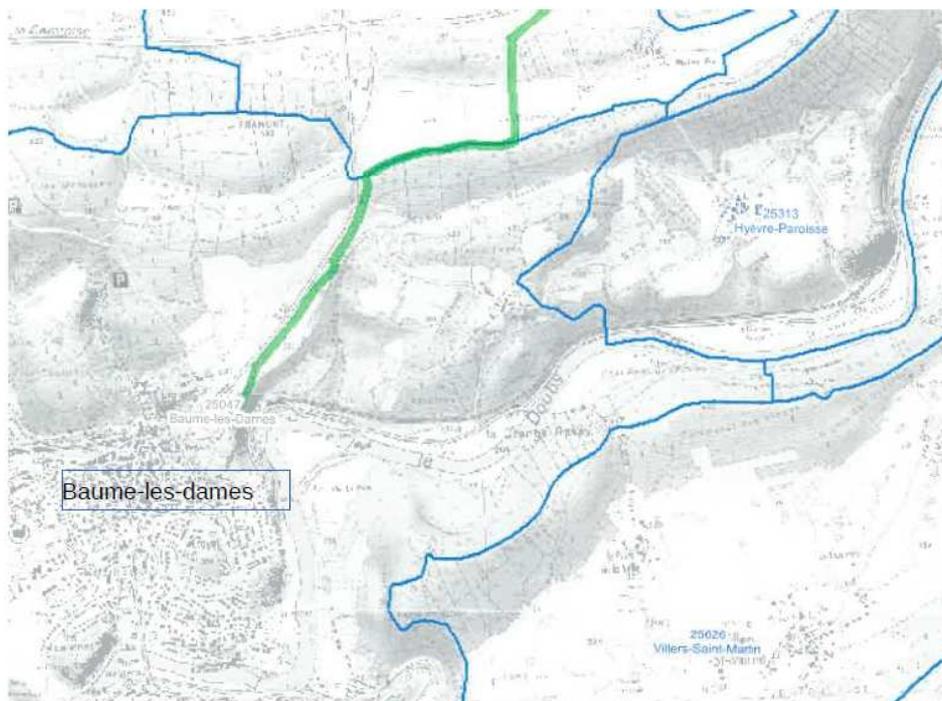
Le développement des installations individuelles de type panneaux solaires ou photovoltaïque est limité dans le centre ancien en secteur protégé par les périmètres des abords des Monuments Historiques. Ces périmètres sont en cour de modification dans le cadre de la création d'un Site Patrimonial Remarquable sous la forme d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Dans le périmètre de la future AVAP, les capteurs solaires ont vocation à être interdits ou limités aux seuls cas de non visibilité depuis un espace public ou depuis une vue remarquable, en fonction du type d'immeuble concerné (Immeubles remarquables / immeubles de qualité / bâti d'accompagnement), et en fonction des zones de l'AVAP (certaines zones plus strictes que d'autres).

VI-4.4.d Le gaz de ville

La Commune est desservie en gaz de ville grâce à la canalisation "DN 100-1996 Villers-la-Ville-Baume-les-Dames" exploitée par la société GRT gaz.

Tracé de la canalisation



Tracé de la canalisation de gaz – Source: PAC Etat

VI-4.4.e Les autres réseaux de chaleur

Il existe une chaufferie bois à maîtrise d'ouvrage publique à Baume Les Dames, qui dessert la structure ADAPEI (95%) et la salle de réunion de la mairie (5%). Le diagnostic du projet de révision du SCOT du Doubs Central identifie également deux chaufferies collectives privées sur la Commune. **Il n'existe pas de réseaux de chaleur sur la Commune.**

A savoir que la région Bourgogne-Franche-Comté mène une action de soutien financier à des projets de création de Chaufferie bois avec réseaux de chaleur au titre de l'objectif 2.2 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant à promouvoir les énergies renouvelables. Les projets attendus et donc subventionnables sont des chaufferies bois produisant jusqu'à 20 000 MWh par an d'énergie brute en sortie de chaudière, avec réseaux de chaleur (investissement sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté). Un réseau seul ou une extension de réseau seule ne sont pas éligibles au présent appel à projets. Les remplacements de chaudières ne sont pas éligibles.

Ce type de projet constitue une des opportunités de développer la filière Bois Energie sur le Doubs Baumois, enjeu identifié pour la filière locale.

VI-4.4.f Déchets

La collecte des déchets est gérée par le Syndicat Mixte à vocation Unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation, des ordures ménagères (SYTEVOM), dont la Communauté de Communes qui détient la compétence, est adhérente. L'enlèvement des ordures ménagères et des déchets recyclables dans un bas de tri dédié est réalisé en porte à porte sur la commune comme sur le reste du territoire du Syndicat.

La Commune accueille la déchetterie intercommunale sise Rue des Bouvreuils (ZI La Prairie) dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du 01/11 au 28/02
- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h du 01/03 au 31/10



Vue aérienne de la déchetterie : Source BD-ORTHO ® / BD-PARCELLAIRE ® mises à la disposition par la Commune

La Commune dispose également de PAV (Point d'Apport Volontaire) répartis sur l'ensemble de la zone bâtie.

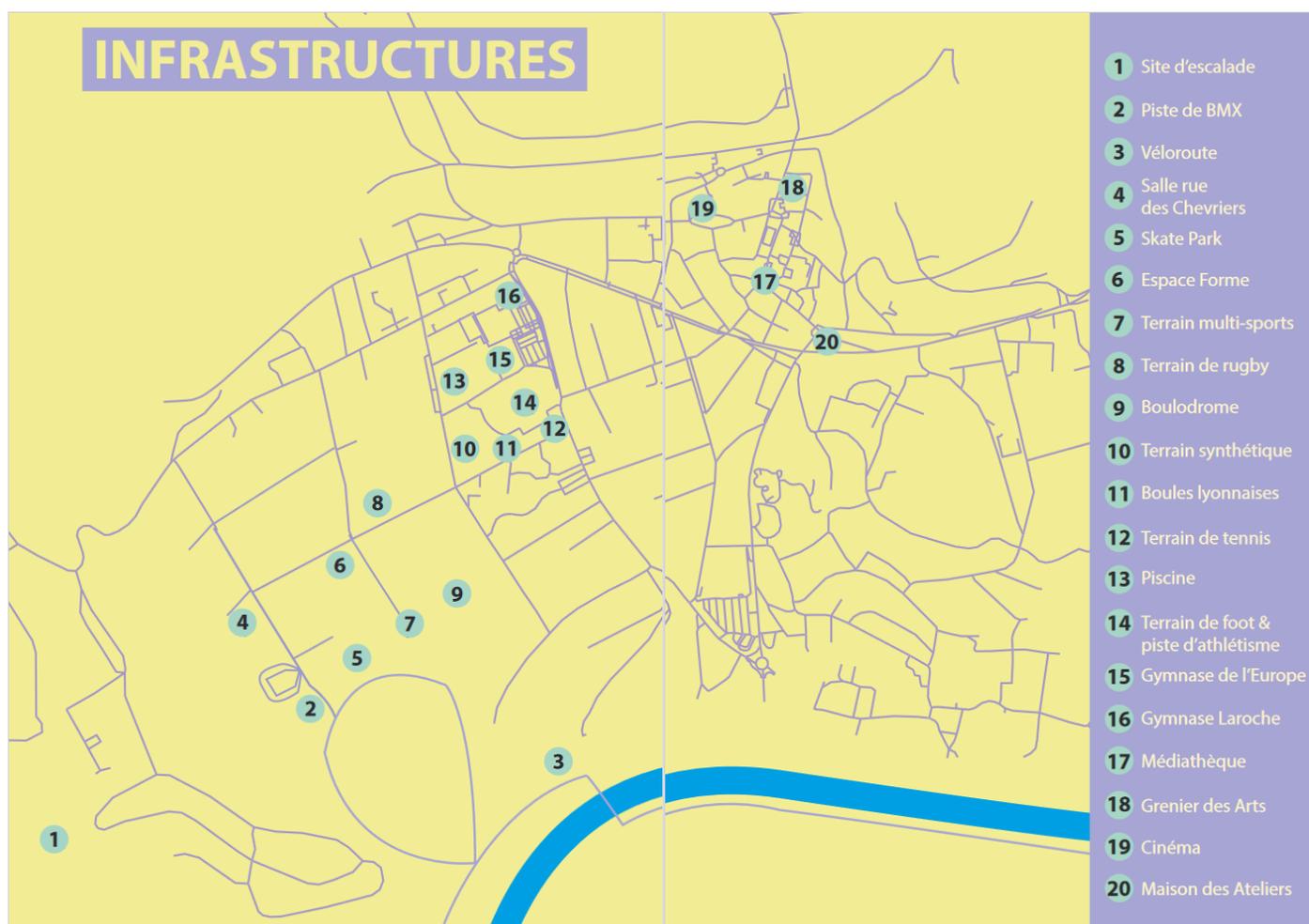
Les données BASIAS mettent également en lumière l'existence d'anciennes décharges communales, probablement fermées, dont les fiches établies par le Conseil Départemental seront jointes en annexes du présent rapport de présentation. Mais aucune installation de stockage de déchets inertes n'est recensée sur le territoire communal actuellement.

Un projet d'extension de la déchetterie est à l'étude, il consisterait à créer une zone dédiée au compost.

VI-5 LA VIE ASSOCIATIVE ⁶¹

Le tissu associatif sur le territoire communal est très étoffé avec plus d'une centaine d'associations recensées sur la Commune. Un guide des associations 2022-2023 est disponible sur le site internet de la Mairie, permettant de dresser la liste des associations sportives, culturelles ou diverses.

⁶¹ Source : Commune



A l'issue d'un audit commandité par la Ville en 2021 sur l'optimisation des espaces et équipements sportifs communaux⁶², il a été dressé le constat que la **Commune dispose en particulier d'un grand nombre d'associations sportives** :

- 25 clubs sportifs sont implantés sur la commune en 2020 (hors associations scolaires)
- 1057 habitants disposent d'une licence fédérale en 2016 (en club)
- 2033 personnes pratiquent dans les clubs de Baume Les Dames en 2020

3 enjeux ont été mis en évidence sur la Commune :

- Trouver des solutions pérennes pour les activités de la forme, les sports de combat et le tennis de table (lesquels sont des marqueurs sportifs principaux de la commune) ;
- Améliorer le confort de pratique des équipements couverts comme des équipements extérieurs ;
- Accompagner les évolutions démographiques et d'usages par des équipements sportifs adaptés (prendre en compte le vieillissement de la population) ;

Parmi les pistes de réflexion explorées, est envisagée :

- La réaffectation du site de l'école maternelle de la Prairie (à proximité de l'actuel gymnase de l'Europe), une fois le déménagement de cette dernière sera opéré vers le nouveau complexe scolaire de Mi-Cour (prévu a priori pour la rentrée 2023).

⁶² Étude d'optimisation des espaces et équipements sportifs communaux de Baume Les Dames – MOUVENS Études & Conseil et NOGA Management de projets Durables – 27 mai 2021

- La réaffectation de l'école maternelle du centre (bâtiment au nord de celui de l'école des Terreaux rue de Provence/rue des Terreaux), en vue de la création d'une « Maison sport-santé », une fois le déménagement de l'école opéré vers le nouveau complexe scolaire de Mi-Cour (prévu a priori pour la rentrée 2023).
- Un programme de travaux sur les équipements existants, soit pour des améliorations sur site, soit pour des déplacements / relocalisations de certaines pratiques au sein des divers équipements existants.

VI-6 SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX ÉQUIPEMENTS

BILAN ET ENJEUX ÉQUIPEMENTS

- Un très bon niveau d'équipements sur la Commune et de récents investissements :
 - Un tout nouvel équipement socio culturel et intergénérationnel
 - Un récent renforcement du cinéma
 - Un hôtel des Services rénové pour l'accueil de plusieurs services publics
- Présence d'un lycée professionnel avec projet d'accueillir une filière d'enseignement général qui sera un très fort atout pour la population et l'attractivité de Baume Les Dames.
- Des besoins en restructuration des équipements et sites sportifs publics, notamment ceux qui disposent encore de foncier disponible sur la zone de la Prairie, mais aussi les deux écoles maternelles de la Prairie et du Centre qui seront libérées par la création de la nouvelle « Cité scolaire » sur Mi-Cour.
- Une piscine intercommunale qui est un atout à valoriser mais il n'en reste pas moins qu'elle est extérieure et qu'il manque sur la CCDB un lieu de piscine couverte.
- Le PPRI potentiellement impactant pour le développement de certains équipements publics (extension de la déchetterie, salles et complexes sportifs présents...).
- Pas de nouveau grand projet d'équipement collectif majeur pour la ZAC Champvans.
- Une vie associative, notamment sportive très riche, boostée par la fréquentation des habitants du reste de la CCDB.
- Une gare SNCF plutôt bien desservie mais avec une fréquentation très irrégulière d'une année sur l'autre, a priori en fonction de l'efficacité et de la régularité du service public. Elle est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes et vélos des quartiers situés au nord de la voie ferrée (en raison de la passerelle en escalier et de l'absence de passage piétonnier sécurisé sous la voie au niveau de la rue des Abbayes).
- Confère la partie « Diagnostic urbain » pour le point sur les équipements de stationnement.
- Avancer le projet de restructuration de l'hôpital de Baume Les Dames en vue de son amélioration, qui sera un atout important pour la population, et notamment pour les seniors plus nombreux que la moyenne sur la Commune (a priori sur site actuel).

BILAN ET ENJEUX EQUIPEMENTS (SUITE)

Au niveau des réseaux publics

- Un réseau d'alimentation en eau potable sécurisé car interconnecté et alimenté par une nappe alluviale et l'aquifère karstique qui constituent une ressource importante. Vigilance malgré tout quant à la qualité suite épisode de 2019 de « goût terreux et odeur ». Tendence générale de sécheresse qui se fait sentir sur la Bourgogne Franche-Comté comme au niveau national, rendant la ressource en eau de plus en plus précieuse et qui pourrait impacter à terme la qualité des puits n°1 et 2 en bord du Doubs.
- Réseau d'assainissement majoritairement de type séparatif mais pas exclusivement, ayant connu des épisodes de pollutions chroniques. Suite aux études du Schéma d'Assainissement finalisées en 2020, les solutions techniques sont connues et le programme de travaux de modernisation a déjà commencé à être mis en œuvre (création d'un bassin d'orage place Jouffroy d'Abbans en particulier).
- La station d'épuration est loin d'avoir atteint sa capacité théorique de charge puisqu'elle est conçue pour 8000 EH et sa charge maximale entrante en 2021 était de 3373 EH (en baisse par rapport à 2019 et 2020).
- Un programme pluriannuel de modernisation du réseau d'eaux pluviales à mettre en œuvre, tant eu égard au risque d'inondation qui touche le bourg que pour des questions de risque de pollution.
- Accès au Très Haut Débit par fibre optique pour l'internet fixe.
- Bonne couverture de téléphonie mobile par un opérateur principal mais zones limitées sur certains quartiers pour d'autres opérateurs.
- Desserte en gaz de ville
- Zones de servitudes ou de danger de canalisations de transport d'énergie ou d'hydrocarbures (confère partie risques industriels ou technologiques ci-après).
- Pas de réseau de chaleur public sur la ville mais 3 chaufferies bois collectives.
- Pas de parc éolien sur la commune mais plusieurs parcs à proximité : présence de secteurs de protection qui excluent déjà l'éventualité de création de parcs éoliens sur la commune (arrêtés de protection du biotope présents à Baume Les Dames et site classé de la Vallée du Cusansin). Enjeu de préservation de l'intégrité du grand paysage (questionne l'éventualité de définir des zones d'exclusions propre au futur PLU au titre de l'article L151-42-1 du code de l'urbanisme).
- Pas de parc de production électrique par énergie solaire actuellement sur la commune, mais une quarantaine d'installations solaires individuelles. Un potentiel pour les capteurs solaires en toiture limité dans la zone de la future AVAP mais important sur le reste de la commune.

BILAN ET ENJEUX EQUIPEMENTS (SUITE)

Enjeux :

- **D'une manière générale, face au constat d'un bon niveau d'équipements, l'enjeu est de conserver à la Ville un dynamisme démographique et économique suffisant pour permettre de pérenniser et optimiser ce niveau d'équipements.**
- Proposer un projet de développement démographique et urbain soutenable en termes d'alimentation en eau potable et veillant à limiter le risque d'augmentation des pollutions des sols induit par l'urbanisation future des espaces.
- Poursuivre de manière soutenue le programme pluriannuel de modernisation du réseau d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, au regard des enjeux majeurs de préservation de l'environnement, de réduction des risques d'inondation, mais aussi en tant que condition sine qua non au développement de la ville et de la zone Europolys dont les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Baume Les Dames.
- Tenir compte de la faisabilité technique et financière (raccordements aux voiries et réseaux divers, topographie...) lors de la définition des futures zones de développement.
- Favoriser le développement des services et équipements en veillant à leur localisation de façon à limiter/faciliter le déplacement des usagers (en lien avec la question du regroupement des écoles et la réorganisation future de certains équipements sportifs ou de projets comme la réaffectation de l'ancienne caserne des pompier).
- Permettre l'accueil d'une filière d'enseignement général en renfort de la filière professionnelle du Lycée professionnel Jouffroy d'Abbas.
- Permettre une extension modérée de la déchetterie tout en respectant le PPRi
- Développer les chaufferies bois collectives, publiques comme privées. Permettre les réseaux de chaleur.
- Enjeu de développement des énergies renouvelables dont éolien (sous réserve de zones d'exclusion)
- Enjeu de développement de l'énergie solaire mais sous conditions :
 - Prioritairement sur bâtiments (le moins impactant en termes de consommations foncières sur les espaces agricoles et naturels)
 - En dehors de la future AVAP dont le règlement ne permettra pas la multiplication de ce type d'équipements.
- Enjeu de réaffectation / réorganisation des locaux des écoles maternelles et primaires libérés dans le cadre du regroupement au sein de la nouvelle Cité scolaire de Mi-Cour.
- En ce qui concerne les équipements sportifs de la Commune :
 - Trouver des solutions pérennes pour les activités de la forme, les sports de combat et le tennis de table (lesquels sont des marqueurs sportifs principaux de la commune) ;
 - Améliorer le confort de pratique des équipements couverts comme des équipements extérieurs ;
 - Accompagner les évolutions démographiques et d'usages par des équipements sportifs adaptés (prendre en compte le vieillissement de la population);
- Mieux communiquer sur la très bonne couverture en internet THD et fibre optique de la Commune.

VII- LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Baume Les Dames est inscrite au dossier départemental des risques majeurs de 2012, s'agissant notamment de la prise en compte du PPRi du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008 et de la traversée de la canalisation de gaz.

Elle apparaît également référencée pour les risques naturels suivants (ces risques seront détaillés dans l'état initial de l'environnement) :

- Risque de mouvements de terrain (aléa fort)
- Risque sismique de zone 3 (un séisme en date du 23/02/2004 sur la Commune figure parmi la liste des 19 séismes de magnitudes supérieure ou égale à V ressentis dans le Doubs)

Baume Les Dames n'est pas couverte par un Plan de Prévention des risques technologiques (PPRT).

VII-1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

VII-1.1 Les sites pollués (BASOL)

En matière de risque lié à l'activité, la base de données BASOL proposée par le ministère de la transition écologique et solidaire (<https://basol.developpement-durable.gouv.fr/>) permet de dresser l'état des lieux sur la Commune de Baume Les Dames.

Ainsi, au 21/03/2018 (date de mise à jour de la fiche BASOL par la DREAL), le territoire communal recense **un site de pollution des sols actuellement en cours de traitement**, dont les objectifs de réhabilitation et les choix techniques sont en cours de mise en œuvre. Le site concerné porte le n°25.0048, il s'agit du site **LEQUETTE ENERGIES (ex BRETECHE)** localisé 2 rue de la Gare sur la parcelle cadastrale AS196, qui a fait l'objet d'une pollution accidentelle en 2007.

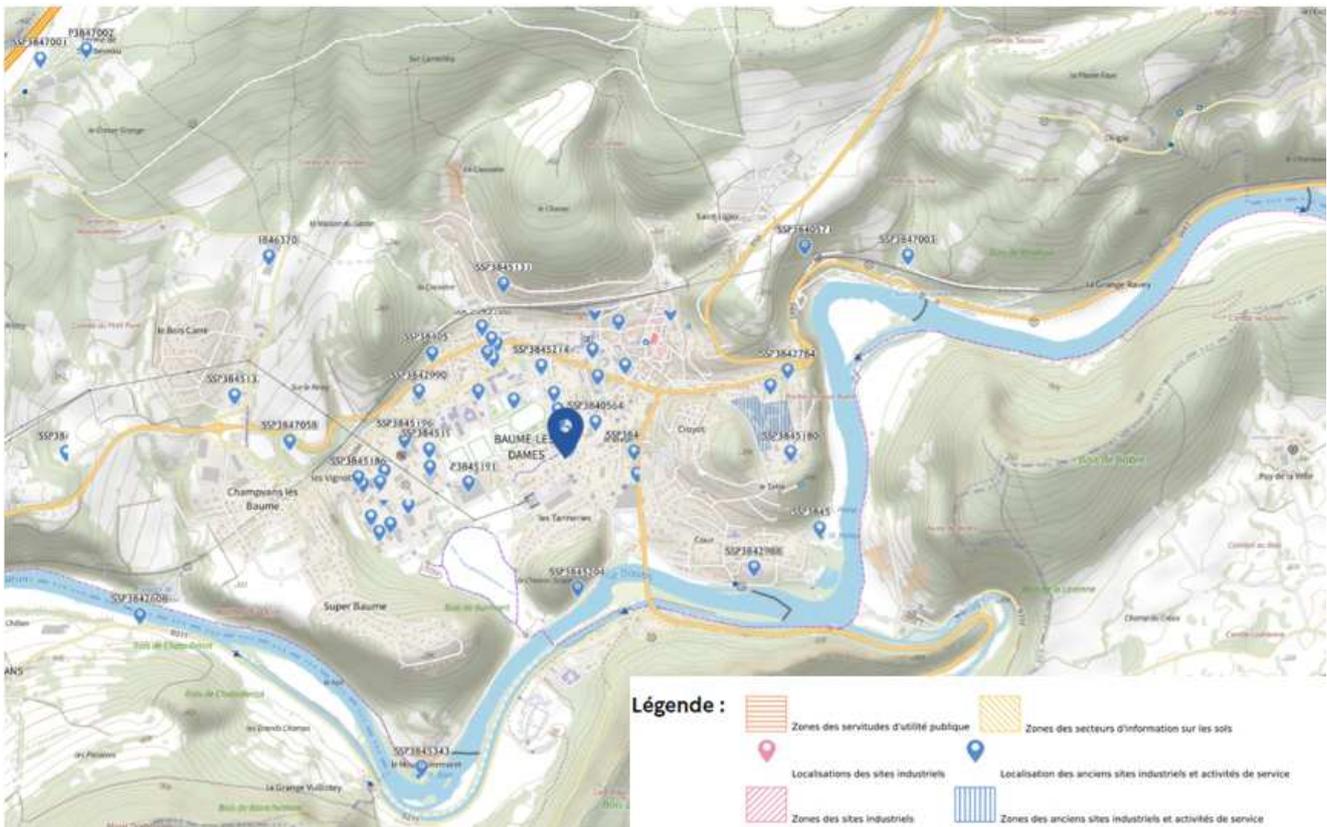
Le site a anciennement abrité un dépôt de fioul soumis à déclaration jusque fin 2007, date de la cessation définitive de l'activité. Localisé dans une zone urbaine, il est situé à plus d'1 km du Doubs et repose sur un aquifère en communication avec la nappe alluviale du Doubs.

Pour ce site, une évolution de l'usage est envisagée vers une destination mixte commerciale/artisanale en rez-de-chaussée, usage résidentiel à l'étage et parking aérien dans la cour.

VII-1.2 Les sites industriels (BASIAS)

Un second inventaire, BASIAS permet de recenser tous les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Le site www.georisque.gouv.fr permet de dresser une liste des nombreux sites concernés répartis sur la carte ci-après.

Cette liste très nombreuse des sites s'explique en grande partie par le dynamisme économique de Baume Les Dames, qui accueille un grand nombre d'entreprises, dont beaucoup d'artisans, de garages automobiles, des industries, etc.



Source Site internet Géorisques du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Relevé d'information effectué en février 2023

VII-1.3 Les sites d'information sur les sols (SIS)

Introduits par la loi ALUR dans le code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols (SIS) concernent des terrains dont la pollution des sols est avérée, et dont la gestion n'est pas ou plus du ressort de la police des installations classées.

Ils visent, pour les parcelles cadastrales concernées, à conserver la mémoire de l'état des sols et à garantir la prise en compte des pollutions des sols par les projets d'aménagement et de construction.

Sur la base de la connaissance dont ils disposent, les services déconcentrés de l'Etat en région et dans le département du Doubs ont élaboré une liste de 20 projets de SIS, qui a été actée dans un arrêté préfectoral n°25-2018-10-16-003 du 16/10/2018.

Aucun site de cette liste ne concerne Baume Les Dames.

VII-1.4 Les ICPE

Il s'agit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Seules deux ICPE sont soumises au niveau de l'autorisation (les autres étant alors normalement soumises à simple déclaration ou à simple enregistrement)⁶³ :

⁶³ Source : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>

- CARRIERES COMTOISES (L2C) (non SEVESO) id_s3ic : 059.00904- Lieu-dit 'La Cude' 25112 Baume Les Dames
- PEINTURES INDUSTRIELLES BAUMOISES (non SEVESO), 27 Rue du Tennis 25110 Baume Les Dames
- SCEA DU CANAL, (non SEVESO), Élevage de porcs, aux Brezets 25110 Baume Les Dames
- VUILLEMIN GEORGES (non SEVESO), métaux (stockage et récupération), en cessation d'activités, 31 quai du Canal 25110 Baume Les Dames

VII-1.5 Les sites d'extraction de matériaux

Un site d'extraction est implanté sur la Commune de Baume Les Dames aux lieux-dits « La Cude » et « Champ Bretey » et exploitée par la SARL Les Carrières Comtoises, identifiée en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement.

Elle a été autorisée par arrêté préfectoral n°2012-226-006 du 13 août 2012 avec une demande de prolongation et d'extension obtenue par arrêté préfectoral du 13 décembre 2018. Cette autorisation d'extension sera intégrée au PLU révisé (cf. 156).



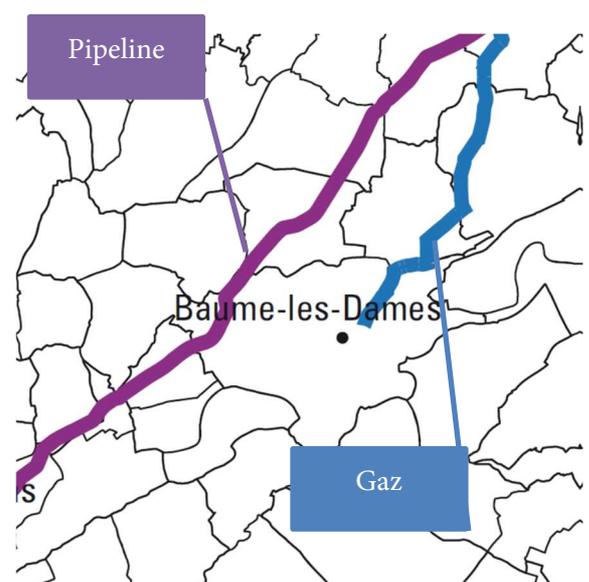
Vue aérienne du site d'extraction : Source BD-ORTHO IGN 2020 et cadastre étalab 2022-10-01

VII-2 RISQUES LIÉS À LA TRAVERSÉE D'OUVRAGE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La Commune est traversée par une canalisation de transport d'hydrocarbure liquide sous pression qui passe à l'Ouest du territoire (Pipeline de la Société du Pipeline Sud-Européen). Deux canalisations parallèles séparées de quelques mètres composent ce pipeline. Elles ont été déclarées d'utilité publique respectivement par décret du 16 décembre 1960 (PL1 Ø 34), et 18 décembre 1970 (tracé Fos-sur-Mer/Lyon) et 3 février 1972 (tracé Lyon/Strasbourg) (PL2 Ø 40 » + câble). Ces ouvrages de transport génèrent une servitude de type II.

L'exploitant de cet ouvrage est la Société du Pipeline Sud Européen (Direction Technique – La Fenouillère – Route d'Arles – BP 14 – 13771 FOS SUR MER Cedex).

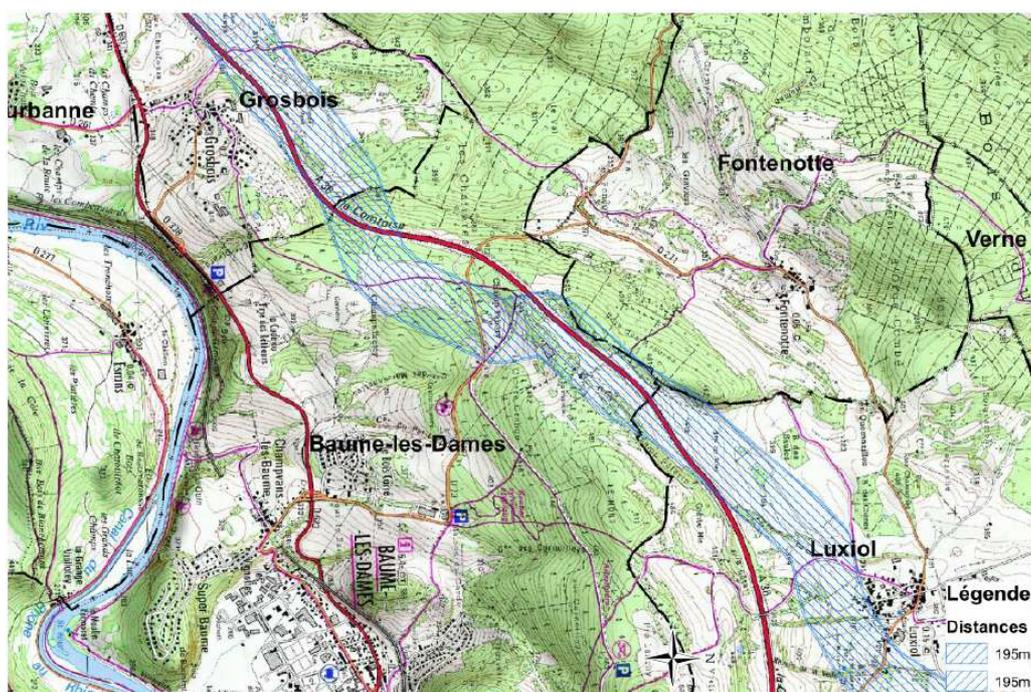
Au-delà des zones de servitudes attachées à la construction et à l'exploitation de cet ouvrage, la prise en compte des risques liés au produit transporté conduit à définir des zones de danger où le développement de l'urbanisation doit être maîtrisé.



En fonction des études de sécurité réalisées par l'exploitant, trois zones de dangers sont déterminées autour de ces ouvrages dans le cas d'une fuite, d'une brèche ou d'une rupture totale :

- une zone de dangers significatifs avec effets irréversibles,
- une zone de dangers graves avec premiers effets létaux
- une zone de dangers très graves avec effets létaux significatifs

En application des dispositions de l'article R.151-34 1° du code de l'urbanisme, le PLU doit prendre en compte ces risques et définir des restrictions pour les constructions ou les installations.



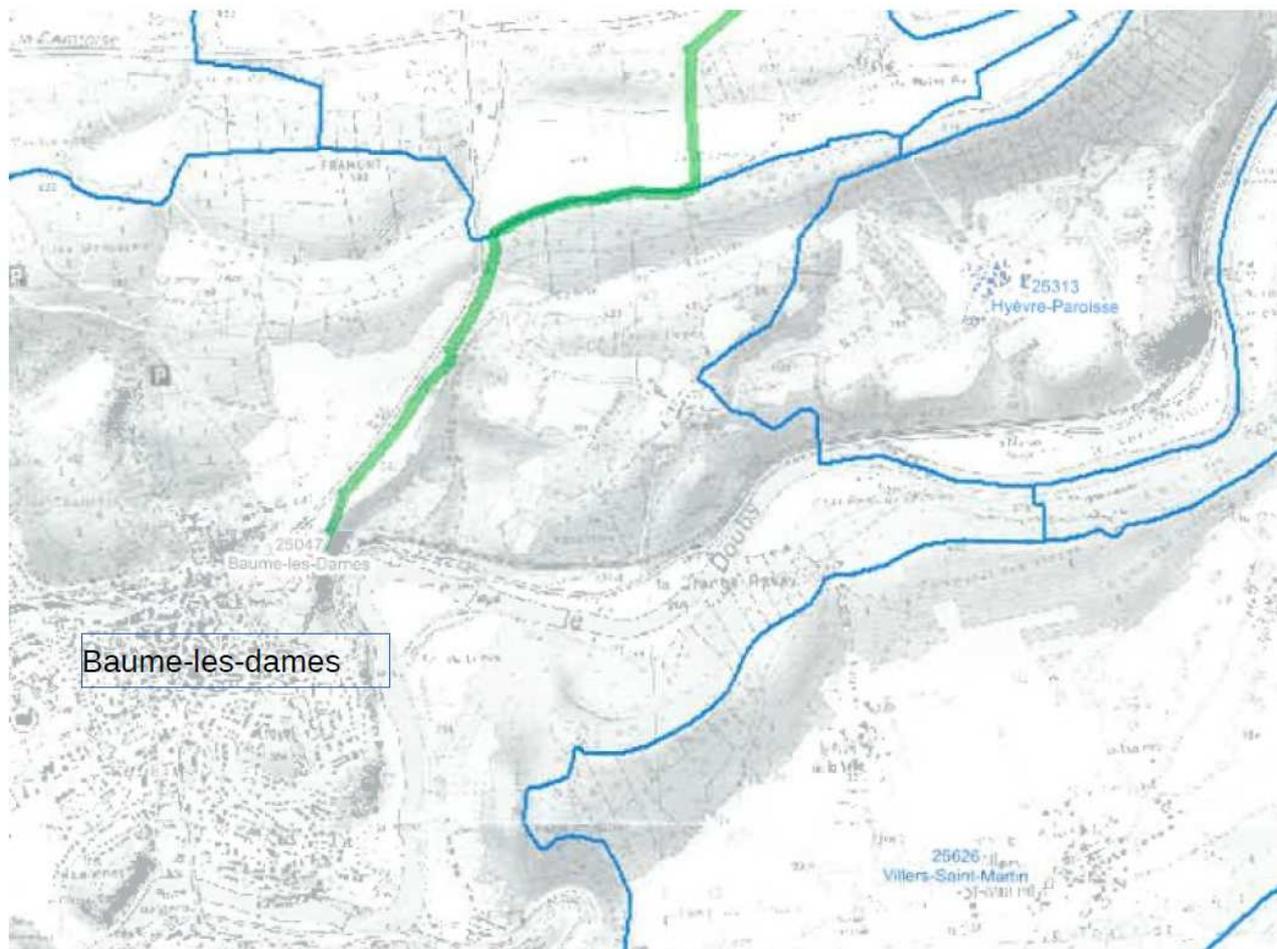
Tracé de la zone de servitude du Pipeline. Source Porté à la connaissance de l'État -sept. 2018

La commune est également concernée par le passage d'un ouvrage de transport de gaz naturel (GRT GAZ) au Nord-Est.

Il s'agit d'une canalisation de transport de gaz naturel haute pression d'un diamètre de 100 mm, traversant les communes de Villers-la-Ville et Baume-les-Dames. Elle génère une servitude de type **I3**. La canalisation ainsi que ses installations annexes comportent des servitudes qui s'appliquent aux terrains situés à proximité.

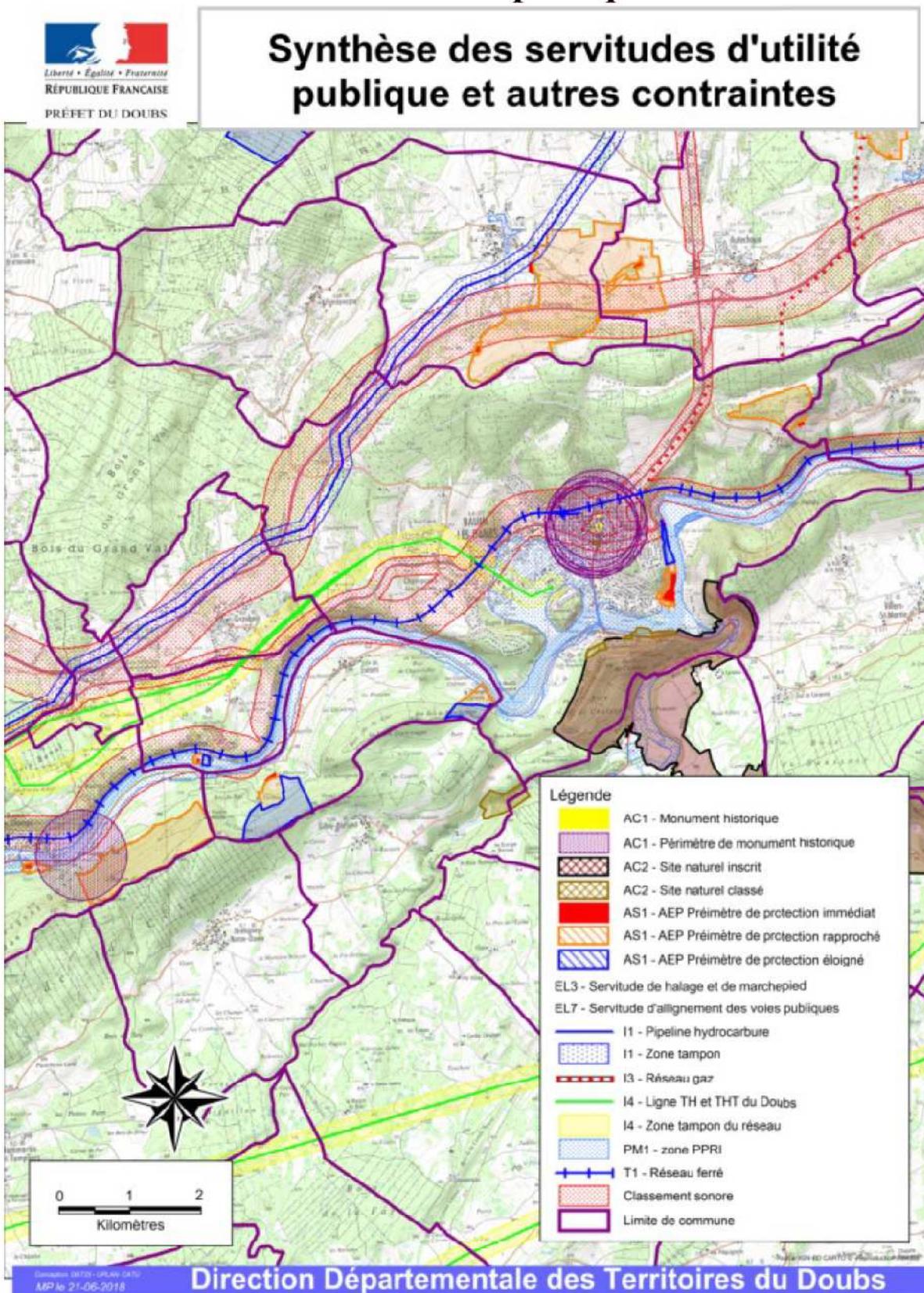
La bande de servitude de la canalisation s'élève à 25 mètres en zone SUP1 et 5 mètres en zones SUP2 et 3. La bande de servitude de l'installation annexe à la canalisation principale est de 35 mètres en zone SUP1 et de 6 mètres en zone SUP2 et 3.

Tracé de la canalisation



Tracé de la canalisation de transport de gaz. Source Porté à la connaissance de l'État -sept. 2018

4.1 – carte des servitudes d'utilité publique et des contraintes



Carte des servitudes d'utilité publique – Source : PAC Etat

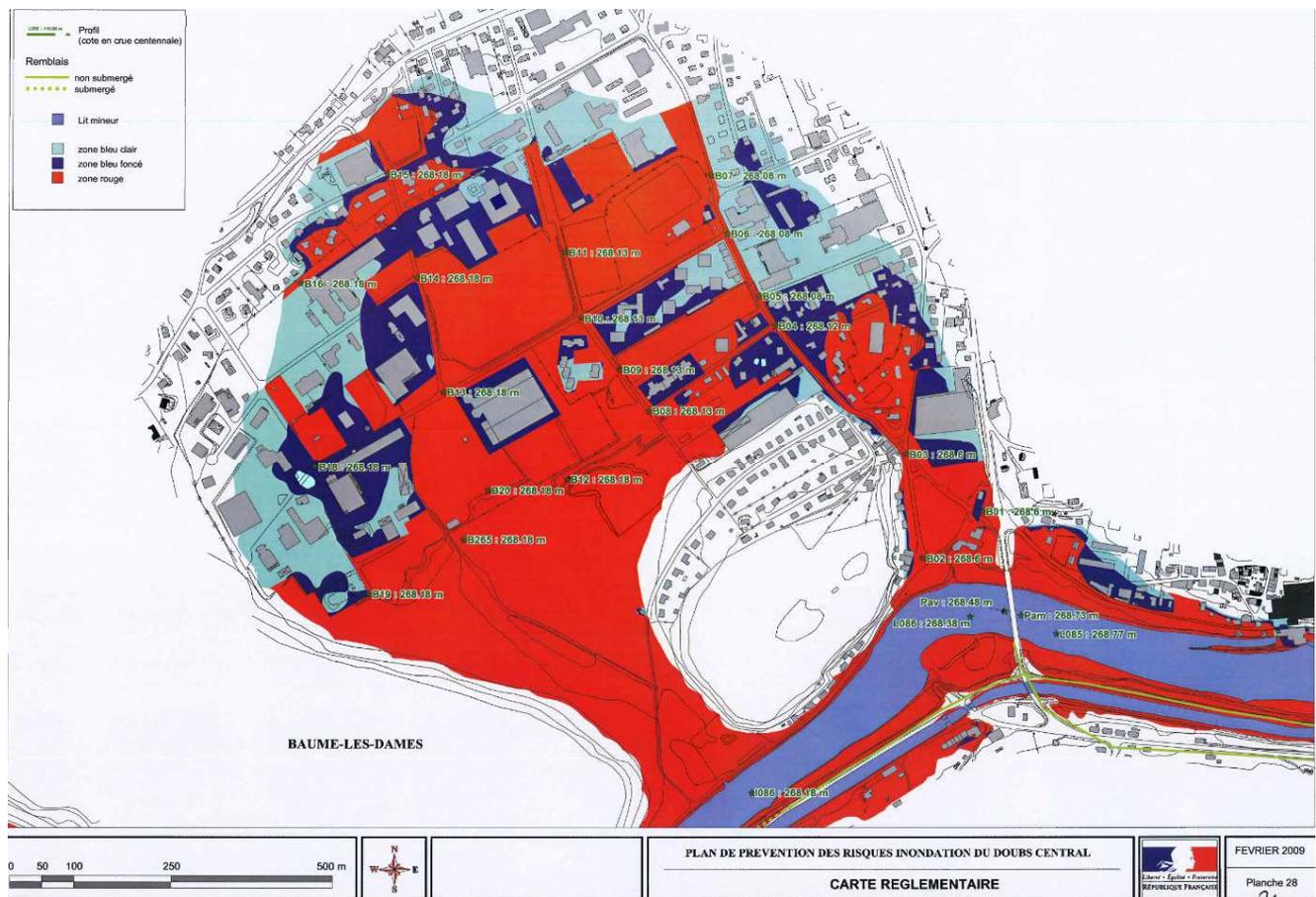
VII-3 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

La thématique du risque d'inondation est traitée en détail dans la partie du diagnostic relative à l'état initial de l'environnement. Il est simplement rappelé ici que la Commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé le 28/03/2008, puis modifié sur le territoire communal par arrêté préfectoral du 16/02/2009 afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Dans la zone industrielle, prendre en compte un terrain communal situé au Nord de la déchetterie, qui apparaissait en zone non urbanisée sur la carte des enjeux du PPRI approuvé
- De compenser la perte de cette zone non urbanisée par un déclassement, sur un autre secteur, d'un terrain industriel en zone non urbanisé
- De tenir compte de certaines remarques faites dans le cadre de l'enquête publique.

Globalement les limites du PPRI impactent les abords du Doubs sauf pour la partie centrale du territoire, où les aléas identifiés s'étendent sur une bonne partie du Bourg, entre la Rue des Vignottes et la Rue de Mi cour jusqu'à l'Avenue du Président Kennedy. **Il s'agit d'une très lourde contrainte en particulier pour la requalification des zones économiques vieillissantes qui s'y trouvent.**

L'ensemble des éléments se rapportant au PPRI (carte réglementaire, règlement) seront annexés au Plan Local d'Urbanisme.



Réduction de la carte règlementaire le bourg : Source PPRI du Doubs Central

VII-4 LES RISQUES LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

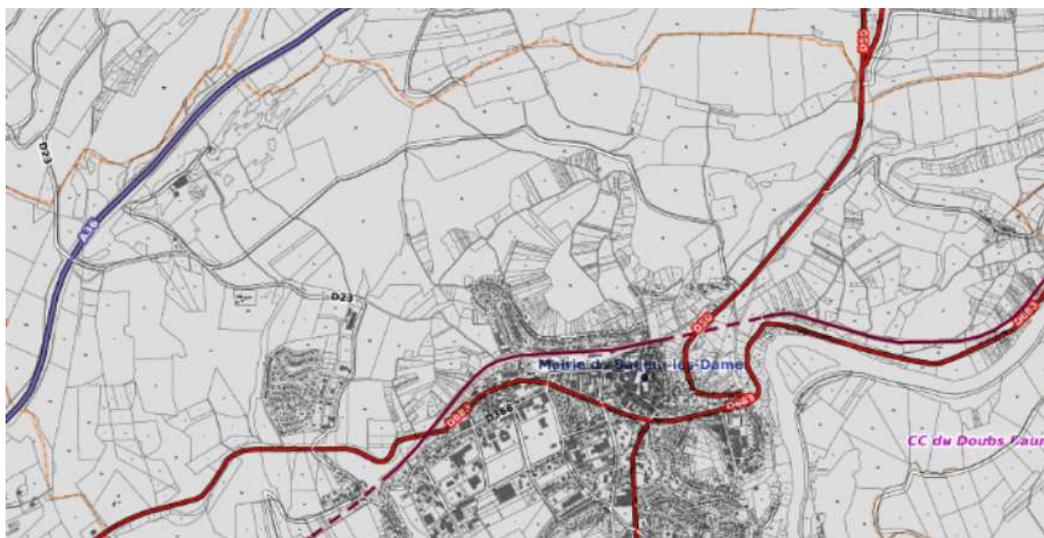
VII-4.1 Risque transport de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, se réalise suite à un accident lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Outre les canalisations de transport d'hydrocarbure et de gaz traitées ci-avant, **la commune est concernée par ce risque en raison de l'A36 et de la RD 683, ainsi que de la voie ferrée.**

- le transport par route : il représente environ trois quart du tonnage transporté sur l'ensemble de la France. Le transport routier est le plus exposé, car les causes d'accidents sont multiples : état du véhicule, faute de conduite du conducteur ou d'un tiers, météo etc. A noter que 72 % des accidents de TMD mettent en cause des camions citernes ;
- le transport par voie ferrée : il s'avère le plus sécurisé (système contrôlé automatiquement, conducteurs asservis à un ensemble de contraintes, pas de risque supplémentaire dû au brouillard, au verglas, etc.). On dénombre cependant une centaine d'incidents environ chaque année en France, dont les origines sont liées à des défaillances matérielles ou à des erreurs humaines. A noter que les gares de triage présentent des risques supplémentaires en raison des quantités de matières dangereuses en attente de départ ;
- Le transport par voie fluviale, dont le trafic est faible mais en évolution au niveau national ; Il ne concerne pas Baume Les Dames en raison de l'absence de fret sur le Doubs.

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Doubs approuvé le 11 juillet 2016 relève un flux important de TMD sur l'A36 qui accueille aussi certains transits de matières radioactives déclarées (catégorie III) sur l'A36.

Si l'A36 passe à l'écart de la zone urbanisée de Baume Les Dames, la RD 683 elle traverse d'Est en Ouest la zone urbaine de Baume Les Dames. La voie ferrée aussi traverse plusieurs quartiers urbains, mais le transport ferré est considéré généralement comme plus sécurisé que la voie routière. **La sensibilité de la Commune eu égard à ce risque réside donc tout particulièrement sur la RD 683.**



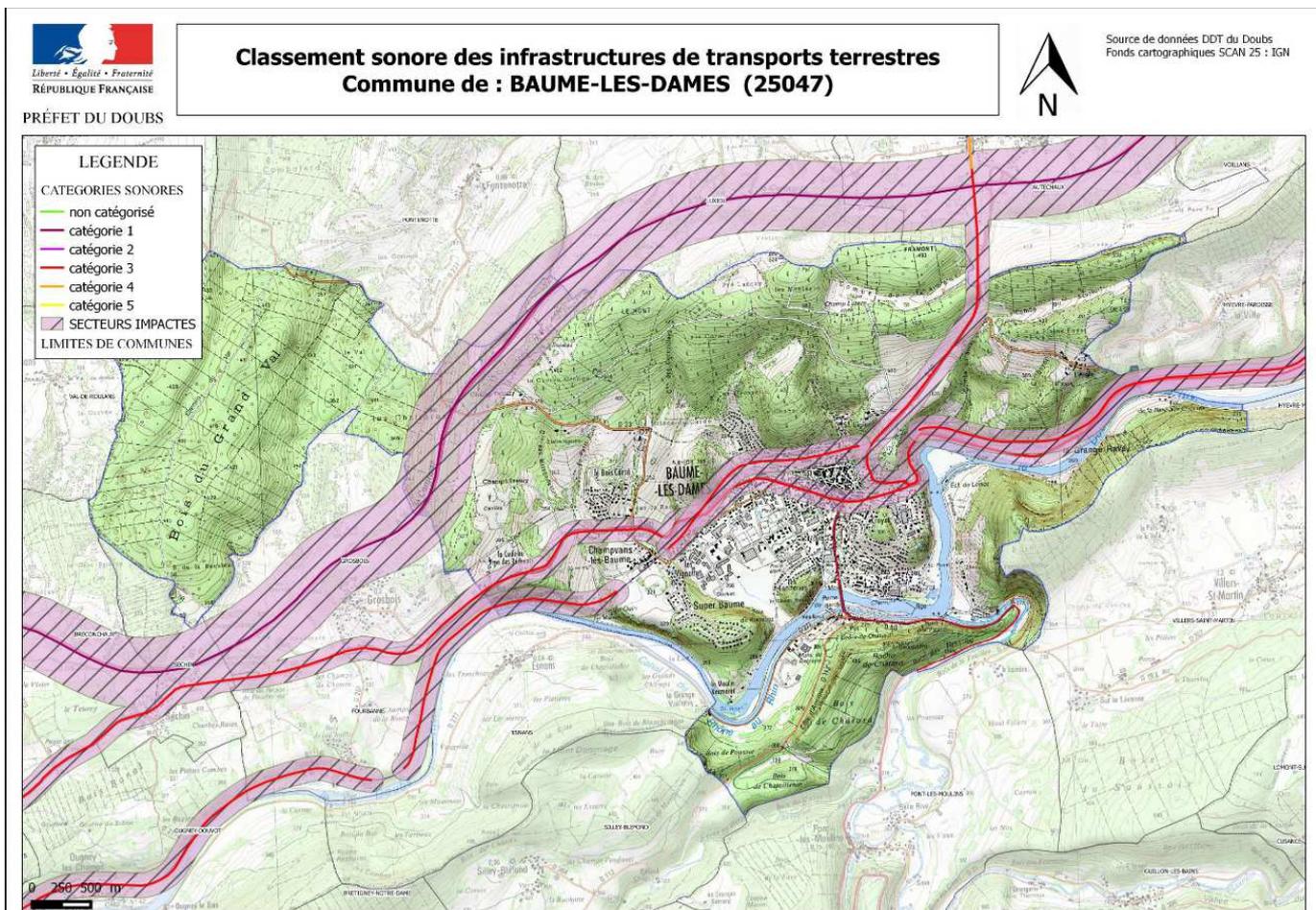
Vue sur les axes concernés par le risque de TMD par voie routière ou ferrée à Baume Les Dames : A36 + RD 683 et voie ferrée

VII-4.2 Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Baume Les Dames est traversée par plusieurs infrastructures de transport terrestres génératrices de bruit, lesquelles font l'objet d'un classement. Ce classement issu de l'arrêté préfectoral n°2011159-0010 du 8 juin 2011 et mis à jour par l'arrêté préfectoral n°25-2015-12-03-002 du 3 décembre 2015, détermine un secteur de part et d'autre des voies, à l'intérieur de laquelle les bâtiments à construire doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique particulières.

Sont concernées :

- L'A36 (bande de bruit de 300 mètres de part et d'autre).
- La RD 50 : bande de bruit de 100 mètres de part et d'autre depuis l'échangeur de l'A36 jusqu'au croisement avec la RD 683 par l'entrée nord de la Commune. Le reste du tronçon de la RD 50 traversant la Commune n'est pas générateur de bande de bruit.
- La RD 683 (bande de bruit de 100 mètres de part et d'autre).
- La ligne ferrée de Dijon à Belfort, segment 5235 : bande de bruit de 100 m de part et d'autre.



Carte de bruit des infrastructures de transport terrestre Source DDT du Doubs

VII-5 SYNTHÈSE AFOM ET ENJEUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

SYNTHÈSE ENJEUX RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

-Une partie urbaine très impactée par le PPRI, ce qui induit :

- La recherche d'un développement futur en partie sur les extérieurs de la ville et en partie par renouvellement urbain dans les zones hors PPRI ou en zones bleues du PPRI
- Un renouvellement urbain valorisé d'un point de vue paysager et environnemental dans les zones impactées par le PPRI (mise en œuvre de solutions techniques et environnementales pour les constructions et espaces publics).
- Prévoir des mesures de gestion des eaux pluviales plus ambitieuses dans le futur règlement du PLU.

-Des zones de servitudes ou de danger de canalisations de transport d'énergie ou d'hydrocarbures :

- de gaz (au nord Est). Concerne les secteurs non ou faiblement urbanisés => A prendre en compte dans les choix de développement futur.
- d'hydrocarbure liquide sous pression qui passe à l'Ouest du territoire (Pipeline de la Société du Pipeline Sud-Européen), => Concerne les secteurs non urbanisés.
- et électriques majeures (zones économiques La Prairie et Bois Carré et zones d'habitat La Vignotte et Bois Carré) => à prendre en compte en particulier en cas d'établissements d'orientations d'Aménagement et de Programmation

-De nombreux sites industriels ou anciens sites potentiellement pollués => à prendre en compte dans les destinations à retenir lors des projets de reconversion urbaine (parfois certaines destinations pourront être interdites sur d'anciens sites tels que l'habitat ou les établissements scolaires ou de santé).

-Une activité d'extraction de matériaux pérenne et à l'écart des zones urbaines, à prendre à compte à minima à hauteur de l'autorisation d'exploiter en cours de validité.

VIII-ANNEXES

1. Table des acronymes
2. Liste des sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution (BASIAS)

1. Table des acronymes

A.V.A.P.	Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine
A.O.M.	Autorité Organisatrice de la Mobilité
A.O.T.	Autorité Organisatrice de Transports
CC2VV	Communauté de Communes des deux Vallées Vertes
C.D.O.A.	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
C.D.P.E.N.A.F. Forestiers	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
C.G.C.T.	Code Général des Collectivités Territoriales
D.D.T.	Directions Départementales des Territoires
D.O.O.	Document d'Orientations et d'Objectifs (pièce du SCOT)
D.P.A.C.	Domaine public Autoroutier Concédé
D.P.U.	Droit de Prémption Urbain
D.R.E.A.L.	Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
D.U.P.	Déclaration d'Utilité Publique
E.B.C.	Espace Boisé Classé
E.P.C.I	Établissement Public de Coopération Intercommunale
G.I.P.	Groupement d'Intérêt Public
M.E.C.D.U.	Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme
O.A.P.	Orientation d'Aménagement et de Programmation
P.A.C.	Porter A la Connaissance (action de l'État informant les maîtres d'ouvrages des documents de planification)
P.A.D.D. PLU)	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (pièce politique des SCOT et des PLU)
P.C.ET.	Plan Climat Energie Territorial
P.D.U.	Plan de Déplacement Urbain
P.E.T.R.	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
P.L.U.(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
P.O.S.	Plan d'Occupation des Sols
P.P.A.	Personne Publique Associée
P.P.R.N.I.	Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation
P.S.M.V.	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
R.L.P.	Règlement Local de Publicité
S.A.G.E.	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
S.A.U.	Surface agricole utile
S.C.O.T.	Schéma de Cohérence Territoriale

S.P.L.	Sociétés Publiques Locales
S.R.A.D.D.E.T.	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
S.R.C.E.	Schéma Régionaux de Cohérence Écologiques
S.R.C.A.E.	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
S.U.P.	Servitude d'Utilité Publique
Z.A.C	Zone d'Aménagement Concerté

2. Liste des sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution (BASIAS)

FRC2505730	Commune de Baume Les Dames	Transformateur	6 bis Rue Ernest Nicolas	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505654	Commune de Baume Les Dames	Administration, transformateur	Rue Bouvreuils (des)	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505660	Commune de Baume Les Dames	Administration, transformateur	6 Promenade Breuil (du)	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2507980	NUANCES +	Application de peinture	Rue Bouvreuils (des)	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale
FRC2503128	Aligal	Atelier de chaudronnerie plastique.	6 Rue Roches (des)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)
FRC2505720	S.A.R.L. LGL	Atelier de fabrication de meubles avec application de vernis	4 Rue Libellules (des)	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
FRC2505650	Société AUTO SERVICE	Atelier d'entretien et réparation de véhicules automobiles avec hall d'exposition	Rue André Bouloche	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Garages, ateliers, mécanique et soudure, carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
FRC2505668	KOLMAYER François (moto BAUME)	Atelier entretien et réparation de cycles	10 Rue Courvoisier	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
FRC2503124	FAMILLE TRIMAILLE (anciennement Ets TRIMAILLE Francis et actuellement parking d'un SUPER U)	Baumoise de distribution (Super U)	12 Rue Mi-Cour (de)	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Transformateur (PCB, pyralène, ...), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2500185	S.A. Wetstein	Construction mécanique	4 Promenade Breuil (du)	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Transformateur (PCB, pyralène, ...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2503114	Commune de Baume Les Dames	Décharge	Lieu-dit La Cude	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.), Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
FRC2508520		Décharge	Lieu-dit Champvans	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

FRC2508524		Décharge	Lieu-dit le Sombeveau	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
FRC2508528		Décharge	Lieu-dit le Sombeveau	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
FRC2508530		Décharge	Lieu-dit Combe au Suisse	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
FRC2505644	Commune de Baume Les Dames	Décharge publique	Lieu-dit Hameau de Cour	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
FRC2505750	DANIEL Maurice	Découpage, sciage, moulage de matières plastiques	Rue Tâtre (du)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)
FRC2505648	Georges VUILLEMIN	Dépôt de ferrailles	31 Quai Canal (du)	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
FRC2505728	Jospeh VUILLEMIN	Dépôt de ferrailles et Véhicules Hors d'Usage	8 Rue Moulin Vermoret (du)	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
FRC2505718	SA. F3C (Franc Comtoise Carburants Combustibles)	DLI	Rue Libellules (des)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2505738	S.A.R.L. Gomez	Electricité	7 Rue Prairie (de la)	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
FRC2505664	GOMEZ S.A.	Electricité générale, Automatismes	Rue Chevrier (des)	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non), Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)
FRC2505704	GOMEZ S.A.	Electricité générale, Automatismes	Rue Jonquilles (des)	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non), Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)
FRC2505694	Collège mixte René Cassin	Enseignement (Transformateur)	11 Rue Helvetie (de l')	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2503122	Société coopérative agricole de stockage et d'approvisionnement (SCAB)	Entretien et réparation d'engins agricoles (anciennement traitement des métaux)	12 Rue Tennis (du)	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...), Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation, Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
FRC2500184	SARL ALDI Marché, anc. Etablissements Vuattuoux	Equipement commercial	38 Avenue Président Kennedy (du)	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2505710	ALDI SARL (marché)	Equipement commercial	38 Avenue Président Kennedy (du)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2507984	EUROTOL	EUROTOL	Rue Chevrier	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale
FRC2505700	FAIVRE SARL	Fabrication de matériel pour pisciculture	7 Rue Industrie (de l')	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)
FRC2500199	Garage Duffing	Garage	4 Rue Mi Cour (de)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)

FRC2500201	S.A. Garage Central	Garage	19 Avenue Président Kennedy (du)	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Chaudronnerie, tonnellerie, Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2505752	Bernard BERGIER	Garage	15 Rue Stade (du)	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
FRC2503116	I.M.E. (Imprimerie Moderne de l'Est) et S.I.P.E. (Société Intercontinentale de Publications et d'Éditions)	Imprimerie Moderne de l'Est SA (IME)	3 Rue Industrie (de l')	Imprimerie de journaux, de livres et revues, Compression, réfrigération, Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure...), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques
FRC2507234	SYSCOBOISex Solacobois)	Industrie de l'ameublement	Zone artisanale Bois Carré	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...
FRC2505638	S.A ITS	Industrie de Thermoformage et Soudure		Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...).Chaudronnerie, tonnellerie, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale
FRC2505758	DORMOIS Frères S.A.	Laiterie-fromagerie	15 Rue Terreaux (des)	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets), Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)
FRC2505708	Baume Décolletage S.A.R.L.	Micro-décolletage de métaux	4 Rue Jonquilles (des)	Décolletage
FRC2505740	Sté PRAM (act. LAURENCOT)	Montage d'installations de chauffage et de ventila	17 Rue Prairie (de la)	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central
Identifiant	Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Libellé activité
FRC2507978	Caoutchouc et matières plastiques	PLASTIVAL	4 Rue Chevriers (des)	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
FRC2505674	S.A.R.L. EBEN	Pressing	11 Rue Glycines (des)	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
FRC2505678	SARL EDEN	PRESSING	18 Rue Glycines (des)	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
FRC2505724	S.A.R.L. Decour	Production autonome d'électricité, Transformateur	Rue Moulin (du)	Production, transport et distribution d'électricité, Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505680	Société PRODEREL	Production d'équipements électroniques industriels	10 Rue Glycines (des)	Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)
FRC2508114	BERTIN CLAUDE	Récupération, depots de ferrailles	Lieu-dit champs de Bataille	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
FRC2507990	KLEBER ENVIRONNEMENT	Regroupement, reconditionnement de déchets		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
FRC2507988	RIBAUD	Scierie, fabrication de panneaux	36 Rue Prairie (de la)	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...
FRC2505744	Robert SANNA	Serrurerie	Rue Sous Rives (de)	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)
FRC2505868		Station d'épuration	Lieu-dit Le Moulin Vermoret	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)

FRC2503344	DESRAM S.A.	Station-service dans magasin Intermarché	24 Rue Nicolas (Ernest)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2500188	Lequette Energies, anc. S.A. Brétéché, anc. SARL "La Baumoise"	Station-service	4 Rue Gare (de la)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500197	S.A. F3C (Franc Comtoise Carburants Combustibles)	Station-service	58 Avenue Président Kennedy (du)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2505714	Peintures industrielles Baumois anc. SA. EFI PLATE	Traitement chimique des métaux	27 Rue Tennis (du)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Compression, réfrigération, Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Transformateur (PCB, pyralène, ...), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
FRC2503342	NUANCES + (SARL)	Traitement de surface	2 Rue Moulin (du)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
FRC2505690	EUROPE-ELECTRONIQUE (anc ATARI-EUROPE)	Traitement de surface des métaux	Avenue Helvetie (de l')	Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)
FRC2505748	ATARI Europe/ Europe Electronique	Traitement des métaux	Rue Helvetie (de l')	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505658	Ets STREIT Technologies (anciennement S.A. SOFAX)	traitement métaux (ex. Transformation de matières)	8 Rue Bouvreuils (des)	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Garages, ateliers, mécanique et soudure
FRC2505640	Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement-Sainte-Marie	Transformateur		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505688	Commune de Baume Les Dames	transformateur	Rue Grottes (des)	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505698	Lycée Professionnel Jouffroy d'Abbans	Transformateur	16 Rue Helvetie (de l')	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505760	EDF GDF	Transformateur	34 Rue Prairie (de la)	Transformateur (PCB, pyralène, ...)
FRC2505634	Direction des Télécommunications de Franche-Comté	Transformateur, centrale téléphonique	Rue Bouvreuils (des)	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Compression, réfrigération
FRC2505734	EUROTOL INDUSTRIE S.A., MBP (Mécanique Baumoise de Précision)	Transformation de tolérances fines	6 Rue Ernest NICOLAS	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale
FRC2505684	Société de Mécanique Industrielle (SMI)	Travail des métaux	1 Rue Gramont	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale, Fabrication de produits chimiques pour la photographie, Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)
FRC2500182	BARDEY L.C.		?	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...
FRC2500189	BOURNY		10 Promenade Breuil du	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
FRC2500190	MOTO-BAUME		10 Rue Couraille	Fabrication de motocycles et de bicyclettes et véhicules pour invalides
FRC2500191	MOEGLIN Paul		13 Faubourg Anroz d'	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

FRC2500193	FAVROT Louis		2 Rue Polet du	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
FRC2500194	CARDINAUX Jean		2 Rue Crieur du presque en face de l'Eglise	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
FRC2500195	MARTHEY Camille		21 Rue Croix de Mission de la	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
FRC2500196	REMY Louis		40 Rue Prairie de la	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
FRC2500198	SCHWARTZ Claude		6 Rue Armuriers des	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
FRC2500200	DROZ Bernard		2 Avenue Général Leclerc du	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
FRC2500202	VERMOT-DESROCHES		Avenue Butterlin	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
FRC2500203	BOLE-RICHARD Auguste		Avenue Verdun de RN 73	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500205	Station TOTAL		Route nationale Bordure de la RN 73 , Baume les dames	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500206	DUFFING Aimé		Route nationale Bordure RN 73	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
FRC2500208	SIMONIN Georges		Faubourg Besançon de	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500209	PONTS ET CHAUSSEES DU DOUBS		Gare Baume Les Dames de	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
FRC2500210	PONTS ET CHAUSSEES "SERVICE DE LA NAVIGATION"			Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2500211	Sté DESMARAIS Frères S.A.		Lieu-dit "Les Vignes Rondes"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2500212	Commune de Baume Les Dames			Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
FRC2500213	SHELL Berre		Long de la RN 73	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500214	TRIMAILLE Joseph		Place Saint-Martin	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500216	Station BP		Route nationale 73 Baume Les Dames	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500217	BON FILS Lucien		Route nationale 73	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500218	COLIN Pierre		Route nationale 73	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500219	RIGAUX		Route Belfort de	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
FRC2500220	Ets ELECTRO-KICKER		6 Rue Ernest Nicolas	Métallurgie de l'aluminium (production et première transformation), Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)
FRC2500221	BOILLOT		Rue Promenade de la	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2500222	CEDIS (8 rue des Docks, BESANCON)			Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2500223	LABET Pierre		Rue stade du	Fabrication de carrosseries et remorques
FRC2500224	FAVROT		Rue Stade (du)	Fabrication de carrosseries et remorques
FRC2500225	CEDIS		Rue Mi-Cour, parking Suma.	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)

FRC2500226	DDE		Subdivision de l'équipement, rue Nicolas	Services auxiliaires des transports
FRC2500227	BONFILS		Zone industrielle Prairie de la	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
FRC2500228	NINOSQUE Patrick		Rue Libellules des	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
FRC2500229	BAUDIN Pierre		Zone industrielle Nechie de	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
FRC2502575	Sté Baumoï de cartonnages et d'impressions		1 Rue industrie de l'	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
FRC2503126	TRIMAILLE Francis (Ets) (actuellement Weldom)		19 Rue Prairie (de la)	Transformateur (PCB, pyralène, ...)